« Epargne-Placements » / « L'Economie »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14887 – 7 F

MARDI 8 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

En disant « non » à l'Espace économique européen

La Suisse prend ses distances à l'égard de la CEE

Prenant leurs distances à l'égard de la Communauté européenne, 50,3 % des électeurs suisses et 16 cantons sur 23 ont rejeté, dimanche 6 décembre, l'adhésion de leur pays à l'Espace économique européen, rassemblant les pays de la CEE et de l'AELE, à compter du 1er janvier prochain. Le scrutin a révélé l'opposition entre des Romands, favorables à l'intégration européenne, et une majorité alémanique qui y est hostile.

BERNE

de notre correspondant

La Suisse reste décidément pareille à elle-même, recroquevillée *sur ses certitudes et rebelle au vent* du large, du moins dans sa partie de langue allemande. Désavouant à la fois le gouvernement, l'essentiel de la classe politique, des milieux économiques et de la presse, les électeurs ont refusé par référendum, dimanche 6 décembre, l'adhésion au traité sur l'Espace économique européen (EEE) prévoyant, à partir du 1er janvier prochain, un marché unique entre les Douze de la CEE et les Sept de l'AELE.

JEAN-CLAUDE BUHRER

Lire la suite page 4

Divisée et isolée

En rejetant, dimanche 6 décembre, le traité instituant l'Espace économique européen, les électeurs suisses ont conforté un « euroscepticisme » *dont on avait pu, après le « non »* danois, constater la force lors du *référendum sur Maastricht* en France et dans les divers sondages réalisés sur ce thème en Allemagne et en Grande-Bretagne. Ce résultat, déploré en chœur par tous les partenaires de la Suisse au sein de l'AELE, *risque de faire école dans le petit* Liechtenstein, et influencer l'attitude de voisins autrichiens qui devront se prononcer sur leur adhésion à la CEE.

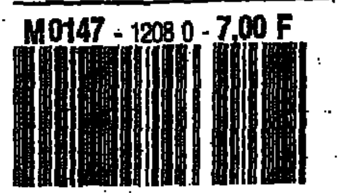
Géographiquement située au cœur de l'Europe, dépendante économiquement de ses échanges avec les pays de la CEE, *la Confédération a préféré* défendre coûte que coûte le statut *exceptionnel* que l'*Histoire* lui avait légué depuis la défaite de ses troupes à Marignan. Sa neutralité, sa réserve en politique *extérieure, lui ont garanti près de cinq siècles de paix et de prospérité.*

La grande majorité des dirigeants du pays avaient compris que les bouleversements intervenus en Europe ces dernières années avaient ôté une *bonne partie de sa raison d'être à* l'« exception suisse ». Si ce *« superbe isolement » ne lui avait* pas trop mal réussi jusqu'ici, la Suisse se retrouve aujourd'hui menacée d'immobilité dans une Europe en mouvement. Cela fait longtemps que le système bancaire helvétique n'est plus le seul à assurer asile et protection aux capitaux en quête de sécurité, et *les effets de la crise économique* atteignent maintenant un pays *jusque-là épargné par la récession* et le chômage.

En refusant de se rapprocher de la Communauté européenne, les électeurs suisses ont également porté un coup sérieux à ce consensus qui permettait une *coexistence plutôt harmonieuse* entre des citoyens de langues et de culture différentes. La « votation » du 6 décembre a révélé une *divergence profonde* entre des Romands massivement favorables à l'Europe, et des *Alémaniques* qui – à l'exception notable des Bâlois – ont fourni les gros bataillons du refus.

La situation suisse est encore loin d'être comparable à celle de la Belgique, mais on a semé les germes d'un ressentiment qui pourrait s'accentuer avec les effets économiques *néfastes de l'isolement.* Pour des raisons différentes, l'Allemagne *et l'Italie ont servi de repoussoir* aux électeurs suisses parlant la *langue de ces pays.* Le *désir de marquer sa différence* avec le puissant *voisin allemand* est une constante dans les cantons alémaniques depuis la *seconde* guerre mondiale. Le spectre de l'Italie en *proie au « malgoverno »*, à la Mafia et à la corruption a incité les Tessinois à se réfugier plus que jamais dans le giron protecteur de Berne.

Les partisans suisses d'un rapprochement avec la Communauté ne désespèrent cependant pas totalement. Certains pensent même que le détour par l'EEE ne sera plus nécessaire, et qu'une adhésion directe à la CEE s'imposera bientôt. Mais d'ici là, comme le précisait un éditorialiste de Zurich, « les chiens auront mordu les traînards ».



Allemagne : Munich contre le racisme

300 000 personnes ont formé, le 6 décembre à Munich, une chaîne *contre le racisme et l'extrême droite. Par ailleurs,* le gouvernement et l'opposition sont parvenus à un accord restreignant le droit d'asile.

Lire page 32 l'article d'HENRI DE BRESSON

A la veille de l'intervention militaire en Somalie

Une partie des bandes armées ont évacué Mogadiscio

Des milliers de soldats, en divers points du monde, parachevaient, lundi 7 décembre, les préparatifs de l'opération « Rendre l'espoir » en Somalie, alors que deux avions de combat américains survolaient Mogadiscio, au cours de la matinée. Les premiers éléments américains et français pourraient être sur place dès mardi. Le calme régnait dans la capitale somalienne évacuée par une partie des bandes armées, mais celles-ci ont été plus actives, ces derniers jours, en province. Pour la première fois depuis près d'un an, un convoi d'aide humanitaire a pu quitter le port de Mogadiscio, dimanche, sans avoir été pillé.

WASHINGTON

de notre correspondant

M. George Bush a donné le départ de l'opération Somalie, M. Bill Clinton devra en assurer la conclusion. Personne ne garantit que la tâche de ce dernier sera plus aisée que celle du premier. D'autant que l'opération « Rendre l'espoir » soulève déjà ici un vaste débat sur la portée du « précédent » créé par la décision d'intervenir en Somalie.

Comme il est à peu près acquis que la mission de la force d'intervention durera plus de deux mois, c'est-à-dire au-delà de la date de la passation des pouvoirs entre les deux présidents, le 20 janvier, M. Clinton devra prendre le relais. Pas un instant, *il n'a laissé entendre qu'il avait* la moindre réserve sur l'initiative de *M. Bush.* A quelques très rares exceptions près, celle-ci est d'ailleurs unanimement approuvée *par la classe politique*, la presse et, à en croire de nombreuses séquences télévisées de micro trottoir, par l'opinion.

De Little-Rock, la capitale de l'Arkansas, où il prépare la « transition » du 20 janvier, M. Clinton a rendu hommage au leadership manifesté par le président George Bush dans l'affaire somalienne. *Le* président élu l'a fait avec d'autant plus plus de bonne volonté que, candidat, il *avait réclamé plus d'initiative* dans l'aide au tiers-monde et dans les Balkans. Mais s'il n'a pas d'arrière-pensée, M. Clinton, qui entendait se concentrer comme *« un rayon laser »* sur la situation économique du pays, ne s'en retrouve pas moins avec un gros dossier de politique étrangère.

ALAIN FRACHON

Lire la suite et l'article de JEAN HELÈNE page 3

Folie hindouiste à Ayodhya

La destruction d'une mosquée par une foule déchaînée pourrait préluder à de nouvelles émeutes intercommunautaires

AYODHYA

de notre envoyé spécial

Les astrologues avaient fixé midi et quart, le dimanche 6 décembre, comme étant l'heure *propice pour commencer la cérémonie* rituelle. Elle consisterait à jeter des poignées de terre sur l'espace devant servir de fondations au temple de Rama. Assis *en tailleur dans leurs longues* robes safran, les *sadhous*, ces moines de l'hindouisme, attendaient patiemment. Le « dérapage » tant redouté en Inde a eu lieu dix minutes avant, à 12 h 05.

Depuis un moment déjà, des « pèlerins » défilaient en hurlant le long des fragiles barricades en bambou, érigées pour contenir une *foule* estimée à 200 000 personnes. Mais tout a vraiment commencé quand un groupe de jeunes a brisé le premier cordon policier, débordant le service d'ordre. *Un autre détachement a escaladé les grilles de la porte de* la mosquée de Babur, enjeu de cette mobilisation. Alors les pierres volent. La police décampe. C'est la ruée.

Même les organisations extrémistes hindoues avaient pourtant tenu à montrer leur détermination à éviter tout dérapage, incitant leurs ouailles à la retenue. On avait essayé de les convaincre de respecter la loi.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 6

L'opposition et les primaires

Lire nos informations page 7

Vrais ou faux Van Gogh ?

Six dessins, authentifiés par le laboratoire de la police parisienne, sont contestés par les experts hollandais.

Page 14

ÉPARGNE-PLACEMENTS

Une année terne

Les sicav monétaires et les produits garantis ont été les placements vedettes de 1992, année de marasme économique.

Pages 17 à 24

L'ÉCONOMIE

La monnaie unique en chantier

Les marchés chahutent les monnaies européennes et les dirigeants des Douze semblent hésiter. Pourtant l'objectif d'une monnaie unique *n'est pas remis en cause* et reste crédible, selon les économistes.

Lire aussi notre enquête sur la restructuration de la meunerie, nos rubriques Mode d'emploi, Dossier (la CSA), Opinions (avec la Chronique de Paul Fabra) et Conjoncture.

Pages 33 à 40

Discrètes prud'homales

Les syndicats s'efforcent de vaincre l'indifférence des électeurs appelés aux urnes le 9 décembre

par Jean-Michel Normand

Si l'on en juge par le peu d'écho qu'elles ont jusqu'à présent suscité, les élections prud'homales risquent fort de laisser indifférents une bonne partie des quatorze millions d'électeurs (salariés français et étrangers des entreprises de droit privé, chômeurs et employeurs) appelés à se rendre aux urnes mercredi 9 décembre. Chacun en convient : si des records de participation sont battus, ce sera à la baisse. Pourtant, ce scrutin, placé en porte-à-faux entre le référendum européen de septembre 1992 et les législatives de mars 1993, n'a rien d'une *consultation secondaire.*

Mercredi, il ne sera pas seulement question d'indiquer une préférence syndicale. Il s'agira d'abord de vaincre l'indifférence *et de faire vivre une justice unique* en son genre, dont la légitimité repose en premier lieu sur l'élection au suffrage universel de conseils où siègent à parité des juges représentant les salariés et des juges représentant les employeurs. *Malgré* leur dénomination anachronique – l'origine de cette institution fondée au dix-neuvième siècle remonte en fait au treizième siècle, lorsqu'il fallut trancher les litiges commerciaux entre producteurs et marchands. – les prud'hommes sont au cœur de la vie sociale.

Chargés de trancher les litiges individuels du travail, qu'il s'agisse *des licenciements*, des rémunérations ou des sanctions disciplinaires, leur activité ne cesse de croître (160 000 affaires nouvelles en 1982, 195 000 en 1990), et ils sont parvenus, bon an mal an, à maintenir la durée moyenne de jugement en dessous de dix mois. De plus en plus solli*cités par les cadres, il leur faut* également statuer sur des affaires d'un type nouveau, comme les clauses abusives de non-concurrence ou les licenciements pour « perte de confiance », dont la législation n'a pas su prévoir l'émergence. Or, si les salariés demandent plus fréquemment justice aux prud'hommes, ils se mobilisent de moins en moins pour en désigner les membres.

Lire la suite page 26

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Yoshikazu Sakamoto

« L'Asie paraît stable parce qu'elle vit encore sur l'héritage de la guerre froide »

Professeur honoraire de l'université de Tokyo et actuellement directeur de l'Institut de recherche sur la paix internationale Meigaku (PRIME), de l'université Meiji Gakuin, l'un des plus anciens établissements privés chrétiens au Japon, où il enseigne les relations internationales, M. Yoshikazu Sakamoto (né en 1927) se situe dans la ligne des intellectuels progressistes du lendemain de la guerre.

Une école de pensée où se côtoyaient libéraux et marxistes, qui fut personnifiée par l'éminent historien des idées M. Masao Maruyama, chez qui l'approche historique se conjugue à un empirisme empreint d'un fort souci éthique. Une école qui non seulement marqua toute une génération mais demeure une des ossatures de la pensée contemporaine.

Actif lors des grandes luttes populaires de 1960 contre la reconduction du traité de sécurité avec les Etats-Unis, M. Sakamoto fonda alors un groupe d'études des questions internationales qui s'employa à sensibiliser l'opinion publique. Fortement impliqué dans le mouvement des intellectuels pacifistes, M. Sakamoto participe également à plusieurs organisations académiques en Europe et aux Etats-Unis.

Créé en 1986, PRIME, qui travaille sur les différentes formes de violence, de pauvreté et d'injustice sociale ainsi que sur leurs remèdes, fait partie de ce tissu dense de groupements et de mouvements civiques qui constituent sur l'archipel une alternative au discours dominant.

Collaborateur régulier de différents journaux et revues, M. Sakamoto est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages en japonais et en anglais sur la guerre froide, le désarmement et la démocratie. Parmi ses livres en anglais, on peut citer : Stategic Doctrine and Their Alternatives *(Gordon and Breach, 1987),* Asia : Militarization and Regional Conflict *(Zed Books, 1987),* Democratizing Japan : the Allied Occupation *(University of Hawai Press, 1987). Il a en outre publié, lors de la mort de Hirohito, une stimulante analyse :* The Emperor System as a Japan Problem *(Peace Research Institute Meigaku).*



« Comment percevez-vous la difficile construction d'un ordre international post-guerre froide ?

– L'ère post-guerre froide me paraît un « désordre ordonné ». Une combinaison paradoxale de stabilisation du cadre global et de désordre dans la substance même de ce nouvel ordre. Globalement, le monde est devenu plus homogène (unipolarisation militaire, extension de l'économie de marché capitaliste à l'ensemble du globe ou presque, diffusion universelle des nationalismes et globalisation de la démocratie). Mais se sont multipliés les nouveaux conflits.

» Ainsi, comparé à l'état antérieur où deux puissances rivalisaient, le danger d'un conflit généralisé a certes diminué et, en cela, le monde paraît plus stable. De bipolaire, il est en outre devenu unipolaire sous la suprématie militaire hégémonique.

» Cependant, bien que les plus puissants, les Etats-Unis ne sont pas omnipotents : leur hégémonie se traduit par une impuissance relative à faire régner un ordre général. La guerre du Golfe a montré que cette superpuissance a besoin du soutien financier des autres nations pour mener sa guerre ; quant aux conflits régionaux (Yougoslavie par exemple), ils révèlent également son impuissance. De ce point de vue, le monde est plus instable : autrefois, la rivalité entre les Etats-Unis et l'URSS les poussait à intervenir dans les conflits régionaux, voire à imposer une certaine discipline. Autre élément d'instabilité : la montée des nationalismes qui rend la question de l'identité nationale plus complexe, voire impossible à gérer dans les termes dans lesquels elle s'était posée jusqu'à présent.

– Par comparaison à l'Europe, l'Asie ne vous semble-t-elle pas plus stable ?

– Superficiellement, oui. En Asie, la guerre froide et les conflits idéologiques se poursuivent. La droite japonaise s'est par exemple opposée à la visite de l'empereur en Chine en partie parce qu'il s'agit d'un pays communiste ; au Cambodge, les forces en présence se réclament d'idéologies opposées comme d'ailleurs les deux Corées. En outre, n'existe pas dans cette partie du monde un cadre régional, un forum de concertation. Il n'y a rien ici de comparable à la Communauté européenne ou à l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA). Il prévaut, par ailleurs, parmi les nations asiatiques un moindre sens d'appartenance à une communauté. L'hétérogénéité des racines culturelles, les stigmates de la guerre froide et aujourd'hui des inégalités dans le développement, qui engendrent des phénomènes de dépendance et de domination, en sont les raisons principales.

» Aussi l'intégration se fera-t-elle moins en fonction d'une dynamique régionale propre que comme réaction de défense face aux constructions européenne ou nord-américaine. L'Asie paraît donc stable parce qu'elle vit encore sur l'héritage de la guerre froide. Le jour où il y aura une libéralisation en Chine, se posera de manière aiguë la question du Tibet. Quant à la Birmanie, elle peut devenir demain une Yougoslavie. Les conflits manifestes ou latents sont là : Timor, la frontière sino-russe, Sri-Lanka...

– Voyez-vous des conflits se dessiner entre les trois grands pôles de l'ère post-guerre froide : Etats-Unis, Europe et Japon (Asie).

– Coopération et interdépendance accrues conjuguées à des frictions me semblent un schéma plus probable. En revanche, il me semble que ces trois pôles sont en train de constituer une sorte d'oligarchie mondiale dominant le reste de la planète, qui assiste impuissant à l'émergence du nouvel ordre qu'ils imposent. A terme, le grand problème sera de remédier à une disparité croissante entre Nord et Sud.

– Quel est l'impact de cette globalisation du monde sur la démocratisation ?

– Deux phénomènes récents sont sans précédents. Les globalisations de la démocratie et du système capitaliste. L'homogénéisation de l'économie mondiale, à la suite de la chute des régimes socialistes, est, à première vue, un facteur de stabilité. Mais cette économie reposant sur le principe de la libre concurrence n'a plus de contre-modèle. Elle règne sans partage précisément à un moment où, ironiquement, la situation économique aux Etats-Unis montre que les Américains, dont le système l'emporte, et qui sont donc « victorieux », sont aussi victimes de ce libre marché. La menace n'est plus l'URSS mais l'économie néo-libérale qu'ils prônent : la concurrence excessive se traduisant, entre autres, par un chômage entraînant des conflits raciaux...

» D'une manière générale, cette globalisation de l'économie néo-libérale a pour conséquence une aggravation de la disparité entre les riches et les pauvres à l'intérieur des Etats, mais aussi entre les nations du Nord et du Sud. Les pays en voie de développement n'ont plus l'URSS comme levier pour obtenir davantage d'aide des nations riches, moins généreuses peut-être que soucieuses de contrer l'influence communiste. C'est là un facteur d'instabilité potentielle.

» Le second phénomène est la globalisation de la démocratie. Même les régimes qui ne pratiquent pas la démocratie s'en réclament ou justifient leurs pratiques non démocratiques en invoquant une période de transition. La situation est différente de celle des années 30 : Hitler n'a jamais dit que le nazisme était une transition vers la démocratie. Aujourd'hui, on légitime des pratiques non démocratiques par une hypothétique démocratie future. Mais les mots ne doivent pas dissimuler les réalités. Il faut, à mon sens, dépasser la notion d'Etat lorsque l'on parle de démocratie. Même si un pays est démocratique par le fonctionnement de ses institutions mais qu'il tire profit des « ajustements structurels » invoqués par les régimes autoritaires du Sud pour exploiter à son avantage main-d'œuvre et matière première, il ne s'agit pas là d'une authentique démocratie. La rhétorique des pays riches sur la démocratie n'est pas dénuée d'hypocrisie. Nous rejoignons le problème précédent. La situation présente nous invite à repenser d'une manière globale l'idée de démocratie.

– L'une des grandes tendances de l'ère post-guerre froide est le réveil des appartenances (nationalisme, ethno-nationalisme, corporatisme), c'est-à-dire de forces centripètes. Simultanément, l'internationalisation du capital fait éclater les limites des Etats et agissent comme des forces centrifuges. Envisagez-vous une aggravation de ces tendances et, à terme, une dissociation entre l'unité politique et l'unité culturelle ?

– Il y a effectivement une diffusion quasi universelle des nationalismes. En un sens, c'est un phénomène légitime après l'écrasement de telles aspirations sous la chape soviétique. Mais ce réveil conduit aussi à des micro-nationalismes et à l'oppression par les Etats-nations de minorités qui, soudain, revendiquent identité et autonomie. D'une part, il est vrai que cette résurgence des micro-nationalismes contribue à une démythification de la notion d'Etat-nation, révélant que l'Etat-nation n'est rien d'autre que l'institutionnalisation de la domination d'une ethnie sur des minorités. D'autre part, de récentes expressions d'ethno-nationalisme se sont révélées autodestructrices. Au cours des années 60, le nationalisme était considéré comme la voie de l'émancipation des peuples opprimés. Aujourd'hui, le nationalisme a des implications négatives qui pourraient déboucher sur une remise en cause du principe d'autodétermination : celui-ci entraînant des réactions en chaîne de minorités de plus en plus infimes réclamant le même droit.

« La situation nous invite à repenser l'idée de démocratie »

» Il faudra donc repenser la notion d'autodétermination sur la base d'une seule nation et s'orienter vers une autodétermination collective (incluant plusieurs nations), faisant place au pluralisme multiculturel. En d'autres termes, dissocier effectivement l'Etat culturel de l'Etat politique dont la souveraineté sera par conséquent réduite. Le fédéralisme peut être une solution, ou l'autonomie locale. L'Etat ne peut recouvrer sa légitimité qu'en se transformant en une structure souple, caractérisée par une reconnaissance du pluralisme des identités et des appartenances.

– Comment se pose la question du nationalisme au Japon ?

– De manière différente. Il y a toujours eu au Japon un nationalisme caché qui relève de l'ethnocentrisme. Il a pris deux formes : « passive » (société fermée à l'extérieur) ou « agressive » (reconstitution à l'étranger d'un cocon nippon : golfs réservés aux Japonais en Angleterre par exemple). Aujourd'hui, il y a moins un réveil du nationalisme qu'une politisation de celui-ci à la faveur d'une prise de conscience de l'émergence du Japon comme « grande puissance ».

» Cette politisation du nationalisme résulte de deux évolutions : interne (l'aspiration à dépasser le stade de puissance économique) et internationale (réduction de la dépendance à l'égard des Etats-Unis avec la disparition de la menace soviétique ; déclin de l'économie américaine qui rehausse d'autant la puissance de celle du Japon ; changement dans la hiérarchie des composantes de la puissance : de militaire elle devient plus économique). Le danger potentiel de ce néonationalisme tient à son éventuelle utilisation aux dépens d'autres nations. L'évolution du rôle du Japon sur la scène mondiale, comme de son autoperception, intervient au moment où le monde change et cherche de nouvelles orientations. Cette double évolution complique la quête des Japonais d'un rôle international et de l'affirmation de leur identité. Le Japon n'a jamais résolu le dilemme : appartenir à l'Asie ou à l'Occident. Longtemps il fut le seul pays d'Asie à être « occidentalisé ». Aujourd'hui, d'autres nations asiatiques (les « petits dragons ») avancent sur la même voie, rendant la question plus pressante : où se situe-t-il ?

– Comment percevez-vous la situation en Europe et plus particulièrement les réactions négatives que suscite une intégration dont le principe semblait acquis ?

– A mon sens, le malaise vient des déséquilibres induits par l'intégration régionale. Entre des Etats, se profile le risque d'une suprématie de fait de l'Allemagne. A l'intérieur de ceux-ci, bien que le grand capital soit déjà transnational, les secteurs non compétitifs de la société (petit commerce et paysannerie), protégés par l'Etat, se demandent si l' « Etat » supranational pourra remplir la même tâche. A moins que l'Europe intégrée démontre qu'elle offre de meilleures protections que l'Etat classique, il y aura des résistances et un repli frileux sur le nationalisme, les appartenances ethniques pouvant servir de détonateur.

» Derrière ce malaise, se pose plus fondamentalement la question du rôle de l'Etat. Auparavant, celui-ci était censé veiller à la sécurité militaire. Il était à la fois protecteur et exigeant, demandant aux citoyens de sacrifier leur vie à sa défense. La fin de la guerre froide a réduit le rôle de l'Etat en tant que protecteur de la sécurité militaire et les citoyens ont commencé à le considérer comme protecteur d'une sécurité économique et sociale sans qu'en contrepartie ils soient prêts à se sacrifier pour lui. Il est soumis simultanément à une double pression : par le haut, de la part d'une instance supranationale et, par le bas, de la part des citoyens qui réclament décentralisation et protection.

Cette situation n'est pas réservée à la seule Europe. On s'oriente inévitablement vers une instance internationale centralisée des structures de gouvernement. Mais simultanément se font jour des revendications d'identités parcellaires (ethniques) qui poussent à la fragmentation.

– La crise de la Yougoslavie n'est-elle pas symptomatique du caractère inopérant de ces mécanismes de sécurité transnationaux ?

– Il ne faut pas confondre les niveaux. L'OTAN ou les Nations unies n'ont pas vocation première de résoudre des conflits survenant à l'intérieur d'une nation. Ils sont là pour agir en cas de conflit entre Etats souverains ou pour prévenir l'escalade d'un tel conflit. Si, demain, Pol Pot déclenche une guérilla au Cambodge, les Nations unies seront placées devant un dilemme : concéder leur incapacité en se retirant ou bien mener des opérations de combat d'autant plus délicates que, dans une guérilla, il est difficile de distinguer les civils des combattants. Des actions qui, en tout état de cause, n'entrent pas, théoriquement, dans le cadre de missions de paix. Derrière ces problèmes institutionnels se pose celui de l'égoïsme des grandes puissances : elles ne sont pas concernées tant que leurs intérêts ne sont pas menacés.

– L'Asie risque de connaître aussi de tels conflits. Dans cette hypothèse, que se passera-t-il dans une région où la sécurité repose essentiellement sur des alliances bilatérales avec les Etats-Unis ?

– Il en ira de même. La première question (les Etats-Unis auront-ils la compétence d'agir ?) se doublant d'une autre, plus fondamentale : auront-ils la volonté de le faire ? Il n'y a pas de pétrole en Birmanie et personne ne s'occupe (et vraisemblablement ne s'occupera) de ce malheureux pays.

Plus profondément se pose la question de la capacité d'une nation qui se réclame de l'autodétermination à régler ses problèmes internes. Dépendre de l'intervention internationale pour résoudre ses conflits est le symptôme de la faillite de la revendication à l'auto-détermination.

– La possibilité pour le Japon de faire participer ses troupes aux missions de paix des Nations unies est une évolution importante. Estimez-vous qu'il soit en train de devenir une « puissance ordinaire » ?

– Les hommes politiques qui ont soutenu le projet de loi sur l'envoi de troupes à l'étranger ont fait valoir que le Japon devait sortir de son « isolationnisme pacifique » et assumer des responsabilités. Je pense que, si le Japon doit sortir de son isolationnisme, ce n'est pas en envoyant des troupes à l'étranger mais en accordant plus d'attention à l'extérieur et en particulier aux pays du Sud. Le Japon s'internationalisera en se préoccupant davantage des questions de démocratisation et de droits de l'homme dans le reste du monde.

» Or nous sommes confrontés à une carence grave : les Japonais ont perdu la notion de l'intérêt général. Au cours de la guerre, cette notion a été monopolisée par l'Etat auquel devaient être sacrifiés tous les autres intérêts. En réaction, après la défaite, les Japonais ont nourri un grand scepticisme à l'égard de l'Etat et se sont repliés sur les espaces privés (la famille et l'entreprise). Quant à l'arène politique, elle est dominée moins par des partis que par les clans, dont le moins que l'on puisse dire c'est que les luttes de pouvoir l'emportent sur l'intérêt général. Il manque, enfin, au Japon une institution publique non étatique telle que l'Eglise. Cette absence ne se fait pas seulement sentir sur le plan de l'organisation mais aussi de la base spirituelle à un engagement. Le bouddhisme joue certes un rôle, notamment dans les organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de l'aide au Sud, mais il n'est pas assez mobilisateur pour imposer l'idée de solidarité transnationale. Là, réside la véritable insularité nippone.

« Les Japonais ont perdu la notion d'intérêt général »

– L'Occident fut plus tonitruant que le Japon pour dénoncer la répression en Chine en 1989. Mais nombre de pays, à commencer par la France, firent preuve par la suite d'un « réalisme » complice lorsque leurs intérêts économiques furent en jeu. N'y a-t-il pas là une hypocrisie d'Etat tout aussi condamnable ?

– On a dit que « l'hypocrisie est un tribut payé au Bien par le Diable ». Au moins, ont été affirmées des valeurs que l'on ne peut ignorer. Dans le cas du Japon, les politiciens n'ont même pas eu à faire preuve de cette hypocrisie car l'opinion publique est largement indifférente. Là est la racine du problème. Une évolution se dessine néanmoins chez une minorité de la jeune génération qui, libérée de l'économisme de ses parents, réagit davantage en citoyens animés par des valeurs universalistes.

– Le rapprochement entre la Chine et le Japon, symbolisé par la visite de l'empereur, se traduira-t-il par une domination sino-japonaise de la région, assurant sa stabilité ?

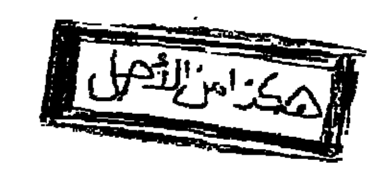
– Je ne suis pas sûr que l'objectif premier de la Chine soit la stabilité de la région. Pour les dirigeants de Pékin, un monde multipolaire est synonyme de risques de conflit. Aussi longtemps qu'ils penseront ainsi, je ne pense pas que la stabilité soit acquise. Les Chinois ont tiré une leçon de la guerre du Golfe : seule une modernisation de leur potentiel militaire leur évitera de devoir passer sous les fourches caudines des Etats-Unis. Le nationalisme chinois, certes compréhensible, combiné à des ambitions de grande puissance, risque davantage de se traduire par une opposition avec un Japon en passe de devenir une grande puissance.

» A court terme, le renforcement de la marine chinoise a pour conséquence une accélération de la course aux armements dans la région : en Indonésie, à Singapour ou en Malaisie. Sans voir de crise immédiate, je ne suis pas très optimiste pour le futur.

– On dit souvent que le Japon n'a pas de « message » pour le reste du monde, sinon son pragmatisme. Qu'en pensez-vous ?

– Le Japon a un rôle à jouer : offrir une alternative aux deux grands modèles, celui effondré du socialisme et celui, qui commence à douter de lui-même, de la démocratie libérale capitaliste. L'influence de la social-démocratie scandinave sur les pays de l'Europe de l'Est est révélatrice de cette quête de modèles. Le Japon peut devenir – non assurément tel qu'il est aujourd'hui – une source d'inspiration sur trois plans : une puissance qui repose moins sur des moyens militaires qu'économiques ; un système socio-économique qui conjugue initiative privée et responsabilité sociale ; une industrie accordant une plus grande importance à l'écologie. Mais cela requiert des responsables politiques que nous n'avons pas. Un exemple : le Japon est le premier fabricant mondial de batteries solaires. Celles-ci permettent aujourd'hui d'alimenter des pompes donnant de l'eau à certains villages reculés d'Afrique. Seulement, ce ne sont pas les Japonais qui les ont fournies, mais des Canadiens et des Allemands qui nous les ont achetées... C'est regrettable mais symptomatique.

Propos recueillis par
PHILIPPE PONS



ÉTRANGER

L'intervention internationale en Somalie

De l'océan Indien à la Californie en passant par l'Europe, de 36 000 à 40 000 militaires d'une vingtaine de pays, dont près de 30 000 Américains, étaient mobilisés, dimanche 6 décembre, dans le cadre de l'opération « Rendre l'espoir ». Le secrétaire américain à la défense, M. Dick Cheney, a indiqué que les premières unités américaines devaient arriver en Somalie « *au début de la semaine* », en se refusant à donner une date précise.

Quatre unités logistiques de l'US Navy, chargées d'aménager les infrastructures nécessaires au déploiement des militaires américains, ont été chargées de se préparer samedi. Ces quelque 2 000 hommes, qui s'ajoutent au total d'environ 28 150 annoncé vendredi par le chef d'état-major américain Colin Powell, sont tous spécialisés dans la construction. Leur arrivée doit correspondre à celle de trois navires partis de la base américaine de Diego Garcia, dans l'océan Indien, et chargés de matériel de construction, d'équipements divers et de vivres. Avant même l'annonce officielle de l'opération, le Pentagone avait ordonné en milieu de semaine dernière l'envoi vers la Somalie du navire de ravitaillement *Jack-Lummus*, chargé de 600 tonnes de véhicules et de matériel. Le porte-avions américain *Ranger*, qui croisait dans le Golfe depuis septembre, fait également route vers la Somalie, avec quelque 70 chasseurs-bombardiers et 5 500 hommes à bord.

Les premiers à débarquer devaient être les 1 800 *marines qui croisent déjà au large de la Somalie, ainsi* que les soldats français venus de Djibouti, dont le *premier détachement devait être prêt à partir lundi*, selon le ministre de la défense, M. Pierre Joxe. Ils *rejoindront les 500 « casques bleus »* pakistanais présents à Mogadiscio depuis septembre. Ces derniers ont *ouvert le feu pour la première fois vendredi*, tuant un jeune Somalien armé qui empêchait la sortie de camions de vivres.

L'Iran a critiqué samedi cette opération, « *précédent fâcheux* » qui « *risque de déboucher sur de nouvelles interventions américaines dans d'autres parties du monde* », selon la radio officielle, pour laquelle l'administration américaine a voulu « *redorer son image humanitaire ternie par son inaction en Bosnie-Herzégovine* ». En Jordanie, les députés des Frères musulmans ont dénoncé dimanche l'intervention américaine, qu'ils ont qualifiée « *d'agression sauvage aux desseins hypocrites* ».

En France, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a expliqué qu'on n'avait pas voulu laisser les Etats-Unis jouer les gendarmes du monde et *qu'on avait œuvré pour que l'opération se déroule* sous l'égide des Nations unies. « *Il ne faut pas qu'une nation, sous prétexte qu'elle est plus forte qu'une autre, s'arroge le droit d'aller faire le gendarme, de remettre de l'ordre* », a-t-il dit à Europe 1. M. Dumas a nié qu'il ait fallu attendre la volonté américaine pour susciter la mobilisation. « *La volonté qui s'est exprimée en premier est bien celle de la France* (...). *j'ai toujours dit : « La France sera présente mais il est indispensable que ce soit la communauté internationale qui chapeaute tout cela* », a-t-il ajouté.

Invité du journal de 20 heures de France 2, samedi 5 décembre, M. Pierre Joxe, ministre de la défense, a souhaité qu'on « *pense à tous les pays, comme le Mozambique, le Liberia, certaines régions de la Birmanie, de la Nouvelle-Guinée, où la situation est parfois dix fois pire* » avec « *dix fois plus de morts, dix fois plus de personnes déplacées* » qu'en Somalie. Affirmant qu'il n'est « *pas amer* », M. Joxe a toutefois demandé : « *Est-ce que la situation de la Somalie peut être réglée par des interventions militaires? Non. Par des interventions humanitaires? Non. Elle ne peut évoluer qu'en raison d'une évolution politique, c'est-à-dire le retour d'une certaine sécurité et l'instauration d'institutions démocratiques.* »

M. François Léotard a estimé, dimanche 6 décembre sur TF 1, que l'intervention de la force multinationale en Somalie est une « *opération trop médiatique pour être honnête* », même si, « *bien sûr, il faut la faire* ». *On oublie qu'il y a dix Somalie ailleurs dont personne ne parle parce qu'il n'y pas de caméras*, a expliqué l'ancien président du PR. *En Bosnie, soixante mille enfants à Sarajevo vont mourir dans les deux mois qui viennent et il n'y a plus un soldat qui peut passer.* »

M. Raymond Barre a déclaré, le même jour sur France 2, que l'envoi de troupes en Somalie est « *un progrès dans la vie internationale* », mais qu'une telle opération ne peut être envisagée dans l'ex-Yougoslavie en raison de la différence de « *nature* » entre les deux situations. « *En Somalie, il s'agit de mettre un terme à des opérations de banditisme sauvage tandis que dans l'ex-Yougoslavie, c'est un affrontement d'ethnies qui ne sont pas décidées à trouver un règlement à leurs problèmes*, a observé l'ancien premier ministre. *Autant je suis pour un droit d'ingérence ponctuel dans des situations humainement intolérables, autant je crois, que dans le cas de la Yougoslavie, tous les gouvernements ont une attitude raisonnable.* »

Mme Dominique Voynet, porte-parole des Verts, a déclaré, de son côté sur Radio communautés judaïques (RCJ) que les Verts sont favorables à l'intervention militaire en Somalie. « *Il était tout à fait urgent de mettre un terme au scandale qui se déroulait sous nos yeux que constitue le détournement massif de l'aide humanitaire* », a-t-elle indiqué. Mme Voynet a estimé que cette opération ne relève pas « *du droit d'ingérence humanitaire* » mais qu'elle consiste à remédier à « *l'absence de gouvernement* » dans ce pays. – *(AFP, Reuter.)*

Le calme règne à Mogadiscio mais les pillages se multiplient en province

MOGADISCIO
de notre envoyé spécial

« *Deux fois par jour, je monte sur ma terrasse et je scrute l'horizon, puis le ciel, mais toujours rien. Pas le moindre signe de leur arrivée.* » Le colonel Jim Cox, commandant en second du contingent de l'ONU à Mogadiscio, ne s'offusque pas outre mesure d'être tenu dans l'ignorance totale du débarquement des 1 800 marines positionnés au large de la capitale. « *C'est une opération militaire et son programme doit rester secret.* »

Quelques rares indications ont toutefois filtré de la conférence des Nations unies sur la Somalie à Addis-Abeba (*le Monde* daté 5-6 décembre) : le déploiement des forces de la coalitation se déroulera en trois phases, jusqu'à la mi-janvier; la durée totale de l'intervention ne devrait pas excéder trois mois. Mais des incertitudes subsistent quant à la méthode. Est-ce que la mission des soldats étrangers ira au-delà de l'acheminement des vivres ou du désarmement de la population? Les participants de la conférence d'Addis-Abeba ont demandé qu'une coopération s'instaure avec les « *forces de protection de l'aide humanitaire* ». Ils ont aussi formulé des recommandations, notamment sur la nécessité de lancer des projets de réhabilitation ou d'intégrer des milliers de jeunes gens armés dans une force de police sous commandement de l'ONU. Mais rien n'indique pour le moment qu'ils seront entendus.

Le général Aïdid isolé

« *Au moins, le courant est passé entre nous et les Nations unies* », estime Isabelle Achour, de Pharmaciens sans frontières. « *Il y a eu un consensus général assez inattendu, même avec les Somaliens invités; et la présence de la communauté internationale* (soixante-trois pays étaient représentés) *a donné la légitimité qui s'imposait* », ajoute un membre des Nations unies. Mais cette conférence a aussi accentué la mise à l'écart du général Aïdid et de son Alliance nationale somalienne (ANS), qui avaient refusé d'y participer. L'homme fort de la Somalie est aujourd'hui isolé politiquement, et affaibli sur le terrain par des dissensions d'origine clanique ou par des revers militaires. Il a réaffirmé dimanche qu'il accueillerait *les Américains à bras* ouverts. Mais ses partisans rappellent qu'il souhaite toujours la création d'une force de police somalienne.

Le marché des armes en baisse

Le calme règne à Mogadiscio. Pour la première fois depuis trois semaines, un convoi de vivres a pu quitter le port. Chargés de mille tonnes de vivres, les camions de l'organisation américaine Care ont traversé la ligne de démarcation sans encombre, après l'habituel droit de péage au « check-point ». Quelques tirs d'armes lourdes ont retenti par deux fois ces derniers *jours du côté de l'aéroport*. Un habitant du quartier attribue ces accrochages à « *la nervosité des Hawadle* (un des clans) *devant la perspective d'être bientôt privés de l'aéroport et de ses revenus* ».

Le calme de la capitale contraste avec les nouvelles alarmantes en provenance de l'arrière-pays. Les Organisations non gouvernementales (ONG) ont évacué partiellement *Baidoa, devant la multiplication* des pillages. Les centaines de combattants concentrés sur la ville sont-ils en partance vers le front de Bardera? Reviennent-ils du front pour profiter des derniers instants d'anarchie? Toujours est-il que Care a dû interrompre ses distributions dans les villages alentour et que le pont aérien menace d'être interrompu. Dans la ville de Merca, Médecins sans frontières a aussi réduit son personnel. « *On ne sait pas comment ils peuvent réagir à l'arrivée des Américains* », affirme Nicolas de Metz, le coordinateur de l'organisation à Mogadiscio.

A *Mogadiscio, le débarquement* de la presse a commencé. Les prix de location des voitures, des gardes de sécurité et des interprètes s'envolent, les possibilités d'hébergement auprès des ONG se font rares. Les habitants de Mogadiscio-Nord regardent avec envie les milliers de dollars déversés au sud, de l'autre côté de la « frontière ». Les Somaliens ont déjà vécu cela en août, lors du premier raz-de-marée médiatique, mais cette fois les Américains sont davantage présents. Et l'on sent les habitants en quelque sorte flattés à l'idée d'être « *occupés* » *par les GI's, qu'ils* respectent infiniment plus que les « casques bleus » pakistanais, présents depuis septembre, mais inactifs en raison de leur mandat limité.

A l'annonce du débarquement américain, le prix de la kalachnikov est brusquement tombé de 700 000 à 300 000 shillings somaliens (environ 70 dollars). Les propriétaires ont vendu en masse. Puis l'indice du marché est remonté légèrement. Pour Abdoulkader, un ancien étudiant *devenu marchand* d'armes « *par nécessité* », l'explication est simple : « *La reprise des combats dans le Nord, du côté de Galcaio, a relancé la demande.* » Assis derrière son comptoir, dans une ruelle du marché de Bocaro, il rêve de « *retourner à l'université pour devenir médecin* ». Si les Américains arrivent, il fermera sa boutique, un étal de bois et de tôles où pendent des guirlandes de munitions. Mais il cachera ses armes dans son jardin au cas où les ventes reprendraient un jour. Car « *l'intervention américaine ne signifie pas que la paix soit enfin acquise* ».

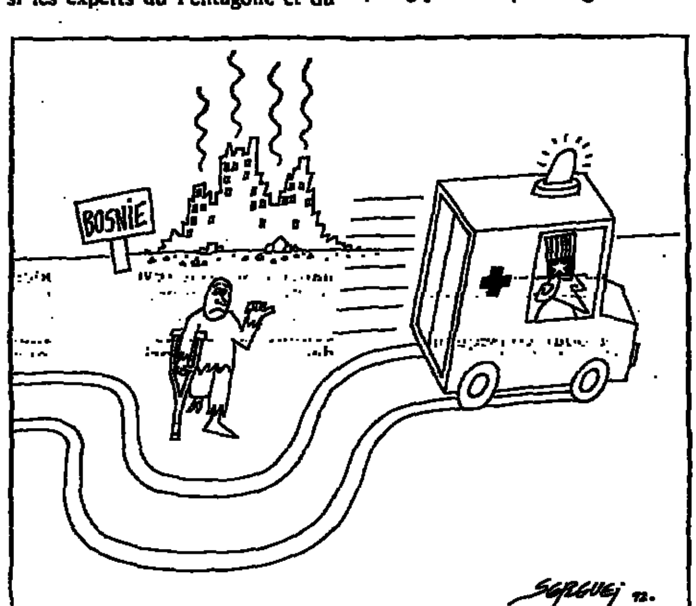
JEAN HÉLÈNE

Le retrait des bandes armées

Suite de la première page

Il s'agit d'une considérable intervention armée à l'extérieur, *conduite par les Etats-Unis, pour* sauver de la famine des centaines de milliers d'Africains – une première.

En fait de repli sur « *l'Amérique d'abord* » – souhait de nombreux démocrates, – M. Clinton inaugurera *son mandat par un difficile* exercice stratégico-diplomatique. *Les obstacles sont évidents, même* si les experts du Pentagone et du



département d'Etat font, en général, preuve d'optimisme. Il y a le risque de prises d'otages en Somalie, celui d'opérations terroristes contre les marines (comme à Beyrouth en 1983), *le risque, médiatique et politique*, de voir les soldats américains *passer du rôle de « sauveurs »* à celui d'« oppresseurs impérialistes » en cas de batailles contre les factions qui piratent l'aide alimentaire. Il y a une forte probabilité d'enlisement s'il s'avère plus difficile que prévu de rétablir une esquisse d'Etat en Somalie.

« Si vous avez aimé Beyrouth... »

Parmi les très rares voix qui se sont fait entendre contre l'opération, celle de l'ambassadeur des Etats-Unis au Kenya, M. Smith Hempstone (un ancien journaliste), a trouvé le plus d'écho dans les médias. « *Si vous avez aimé Beyrouth*, écrit-il à ses supérieurs, *vous allez adorer Mogadiscio* »... et de prédire aux forces américaines un enfer de guérilla urbaine et de terrorisme islamiste.

Les dirigeants américains répliquent en observant qu'ils s'en tiendront le plus strictement possible au *schéma prévu : première phase*, la force d'intervention met de l'ordre, « *achète* » *les armes lourdes des fac*tions s'il le faut, établit des réseaux sûrs de distribution de l'aide; deuxième phase, censée intervenir « *quelques mois* » plus tard, la force d'intervention cède la place à des « casques bleus », éventuellement appuyés par un contingent de marines qui resteront en « réserve » *au large des côtes somaliennes.*

Le sentiment général est que M. Clinton aura à cœur de rapatrier le plus vite possible les troupes américaines. Si elle approuve massivement une opération coup de poing justifiée par l'urgence de la situation en Somalie, l'opinion américaine verrait assez mal la présence prolongée d'un fort contingent de « *boys* » dans ce pays. Afin d'assurer une transition plus coordonnée encore, le gouverneur de l'Arkansas devra nommer au plus vite les *membres de son cabinet qui seront* responsables de la politique étrangère et des affaires stratégiques. Déjà, une spécialiste de ces questions dans l'équipe de transition démocrate, Mme Madeleine Albright, s'est installée à la Maison Blanche.

Mais la charge dont héritera M. Clinton avec l'opération « Rendre l'espoir » (1) pourrait être plus lourde encore. A en croire nombre d'analystes, un « précédent » a bel et bien été créé, et qui va compter à l'heure de l'après-guerre froide. Comme M. Bush n'a pas jugé devoir vraiment s'en expliquer, il reviendra à M. Clinton de dire, écrit l'éditorialiste du *Washington Post*, si « *la Somalie mène les Etats-Unis sur la route d'Haïti, du Liberia et de la Bosnie, et dans le cas contraire pourquoi* ». Autrement dit, le prochain président, lié par le « précédent » somalien, devrait expliquer quels sont les critères de l'intervention humanitaire à l'extérieur : à partir de combien de morts, à quel niveau de difficultés stratégiques, etc.

Il ne s'agit plus de projeter la puissance américaine pour « contenir » celle de l'URSS, mais de le faire pour soulager les misères du monde. Il appartiendrait au prochain président de définir à quelles conditions l'Amérique est prête à jouer « Police secours » sur les théâtres sanglants de l'après-guerre froide (Yougoslavie, Arménie, etc.) et à faire office de SAMU dans les drames à répétition du tiers-monde.

Secrétaire d'Etat par intérim, M. Lawrence Eagleburger s'est refusé, dimanche à la télévision, à définir « *le cadre global d'une politique d'intervention humanitaire post-guerre froide* ». Pour lui, il n'y a pas d'« *engagement* » américain au-delà de la mission de secours menée en Somalie, « *pas de nouvelle politique* », mais une politique qui doit se décider « *au cas par cas* ». Le drame somalien est spécifique, du fait de l'ampleur du désastre et de la possibilité d'y remédier.

Bombardé de questions sur la différence de traitement entre la Bosnie et la Somalie, il a expliqué : dans le cas somalien, les Etats-Unis ont la certitude, avec des moyens relativement limités, « *de pouvoir faire la différence, c'est-à-dire de sauver des centaines de milliers de vies humaines* »; dans le cas de la Bosnie, « *il faudrait engager des centaines de milliers d'hommes, ce qui représenterait un coût monumental, pour un résultat qui n'est même pas garanti* ».

ALAIN FRACHON

(1) *Plutôt que* « Restaurer l'espoir », traduction littérale de « restore hope » que nous avons utilisée dans nos éditions datées 6-7 décembre.

Un corps expéditionnaire de près de 36 000 hommes

Près de 36 000 hommes, dont une majorité de soldats américains, participeront, ou pourraient participer, à partir de lundi à l'opération « Rendre l'espoir » en Somalie.

Participation déjà acquise :

– Etats-Unis : 28 000 hommes, avec une avant-garde de 1 800 marines ;

– France : « *plus de 2 000* » soldats, dont des unités de la légion étrangère ;

– Italie : environ 2 000 hommes (parachutistes et commandos) ;

– Canada : 900 hommes ;

– Belgique : 550 parachutistes ;

– Egypte : entre 600 et 750 hommes ;

– Emirats arabes unis : entre 700 et 900 soldats ;

– Mauritanie : 300 hommes ;

– Pakistan : un contingent de 500 « casques bleus » est déjà déployé à Mogadiscio depuis septembre. Islamabad a offert des effectifs supplémentaires.

Participation envisagée :

– Koweït : déploiement d'une « *force symbolique* » dont la taille n'a pas été précisée ;

– Maroc : Rabat est prêt à envoyer un contingent dont le volume reste à déterminer ;

– Nigeria : l'envoi de troupes a été promis, sans plus de précision ;

– Tunisie : le gouvernement a annoncé « *sa disposition à participer* » ;

– Turquie : de 400 à 500 soldats, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Plusieurs autres pays, dont la Grande-Bretagne et le Japon, ont promis une aide logistique ou financière.

Deux officiers généraux à la tête du dispositif français

Deux officiers généraux ont été désignés pour prendre la tête du contingent français en Somalie, *dans le cadre de* l'opération « Oryx » – nom donné à une antilope d'Arabie – qui s'intègre à la mission alliée sous commandement américain. Il s'agit du général de brigade René Delhome, qui commandera les éléments français, et du contre-amiral Hubert Foillard, actuel « patron » de la zone maritime en océan Indien, qui sera chargé des contacts avec le commandement américain sur le terrain.

Les éléments précurseurs français devaient arriver mardi 8 décembre en Somalie. Ils viennent des régiments stationnés à Djibouti. Ils seront prélevés sur la 13e demi-brigade de Légion étrangère (DBLE), sur le 5e régiment interarmes d'outre-mer (RIAOM) et les détachements locaux de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) équipés d'hélicoptères.

C'est la 9e division d'infanterie de marine (DIMA), en garnison dans l'ouest de la France, avec son PC à Nantes, qui devrait fournir le complément des forces. Le général Delhome est, depuis mai 1991, l'adjoint « opérations » du général qui commande la 9e DIMA.

Au total, l'opération « Oryx » devrait réunir, toutes unités confondues, 2 000 soldats français.

□ **Le Vatican organise une conférence, en Zambie, sur les réfugiés africains.** – A l'initiative du Vatican, pour la première fois se tient *jusqu'au mercredi 9 octobre* à Lusaka, en Zambie, une conférence internationale sur *les réfugiés*. Des évêques, des responsables laïcs d'Eglises, des représentants d'associations caritatives d'une vingtaine de pays africains participent à cette *rencontre. Parmi les 18 millions de* réfugiés recensés dans le monde, les plus nombreux sont africains. C'est « *la plaie honteuse de notre époque* », a récemment commenté un document de la commission pontificale Justice et Paix (*le Monde* du 3 octobre 1992). – *(AFP.)*

37

EUROPE

Le « non » de la Confédération helvétique au traité sur l'Espace économique européen

La Suisse prend ses distances à l'égard de la CEE

Suite de la première page

La ratification de cet accord, qui nécessitait la double majorité du peuple et des cantons, a été rejetée par à peine 50,3 % des voix, mais par seize cantons sur vingt-trois. Plus encore que ne le laissaient prévoir les sondages, le pays s'est retrouvé scindé en deux, les cantons francophones approuvant largement l'EEE alors que la Suisse alémanique et le Tessin s'y opposaient. Témoignant à sa manière de l'importance de l'enjeu, la participation a atteint 78,3 %, un taux exceptionnel pour la Suisse et sans précédent depuis 1947.

« C'est un dimanche noir pour l'économie helvétique, pour l'emploi, pour les partisans de l'ouverture et pour la jeunesse », a affirmé le chef du département de l'économie, M. Jean-Pascal Delamuraz, en commentant ces résultats devant la presse. Visiblement dépité, il n'a pas dissimulé les *« désagréments »* que ne manquera pas d'entraîner ce refus : *« Il en résultera une diminution progressive de notre économie par rapport à nos partenaires communautaires. »*

De son côté, le président de la Confédération, M. René Felber, autre cheville ouvrière de la politique d'intégration, en tant que chef de la diplomatie helvétique, a constaté, d'un ton désabusé : *« Nous avons assisté à une rupture grave entre les autorités et les principales associations économiques, d'une part, et le peuple et les cantons d'autre part. Le clivage entre les cantons romands et, à quelques heureuses exceptions près, le reste de la Suisse, est un réel sujet de préoccupation. »*

En tout cas, ce scrutin aura sensiblement accentué le traditionnel fossé entre francophones et germanophones. Les six cantons de langue française ont en quelque sorte plébiscité l'EEE, à commencer par Neuchâtel à 80 %, suivi par Vaud à 78,3 %, Genève à 78,2 % et le Jura à 77,2 %. Fribourg et le Valais se sont montrés un peu plus réservés avec respectivement 64,9 % et 55,8 % de « oui », mais tous deux sont des cantons bilingues. Comme dans le canton de Berne, où la minorité francophone s'est également prononcée en faveur du « oui », la ligne de démarcation entre partisans et adversaires de l'EEE se confond partout avec les frontières linguistiques.

En Suisse alémanique, les deux exceptions ont été les deux demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne qui ont voté « oui » à raison de 55,4 % et de 53,2 %. Ainsi, toutes les régions limitrophes de la France auront approuvé le traité. Quant au Tessin, de langue italienne, il a refusé l'EEE par 61,5 % des voix.

En Suisse alémanique, le « non » aura fait ses meilleurs scores dans les cantons de montagne et du centre du pays, avoisinant parfois les 75 %. Des clivages sont également apparus entre régions rurales et urbaines, le « oui » l'emportant dans des villes comme Zurich, Berne et Lucerne. D'ailleurs, les deux cantons les plus peuplés se sont aussi révélés les plus divisés. Par exemple, celui de Zurich a rejeté l'EEE par 51,5 % des voix tandis que dans celui de Berne on a dénombré 52,4 % de « non ».

S'il convient de nuancer le refus de la Suisse alémanique, ce scrutin n'en laisse pas moins un goût amer en Suisse romande où la déception le dispute au désarroi. Excédés, certains jeunes ont exprimé des signes de ras-le-bol à l'égard des Suisses allemands. Inquiets pour l'avenir, les gouvernements romands se sont concertés afin d'examiner les moyens de développer la coopération avec les régions frontalières. Ils ont aussi constaté que les cantons aux plus forts taux de chômage ont été les plus favorables à l'intégration.

Mais, déjà, les responsables politiques prêchent la modération pour ne pas jeter de l'huile sur le feu. *« Si l'on veut construire, il ne faut pas démolir la Suisse, qui est une maquette de l'Europe »*, a déclaré M. Guy-Olivier Segond, membre du gouvernement genevois et l'un des plus ardents défenseurs de l'intégration. *« L'adhésion est inévitable*, a-t-il ajouté. *Il faudra négocier en même temps que des pays comme l'Autriche et la Suède et non dans dix ans. »*

Dans les milieux économiques, comme pour la plupart des partis, des syndicats et du patronat, l'heure est à la consternation, mais les avis divergent sur les remèdes à apporter. A l'instar des syndicats, le Parti socialiste estime que la Suisse a intérêt à poursuivre ses négociations avec la CEE afin de pouvoir se prononcer une nouvelle fois sur l'intégration dans quelques années.

Dans ce concert de doléances, M. Christoph Blocher, chef de file des adversaires de l'EEE, pavoise, tout en se gardant d'un triomphalisme excessif. *« Je ne parle pas de victoire*, a-t-il indiqué. *Ce n'est pas un match de football que nous avons joué ces dernières années. La question était très sérieuse. Il faudra maintenant faire autrement, faire mieux que la lourde Communauté européenne. Ce n'est pas en s'alliant à des pays rencontrant de plus grandes difficultés que nous trouverons des solutions à nos problèmes. »*

« Toutes les options restent ouvertes »

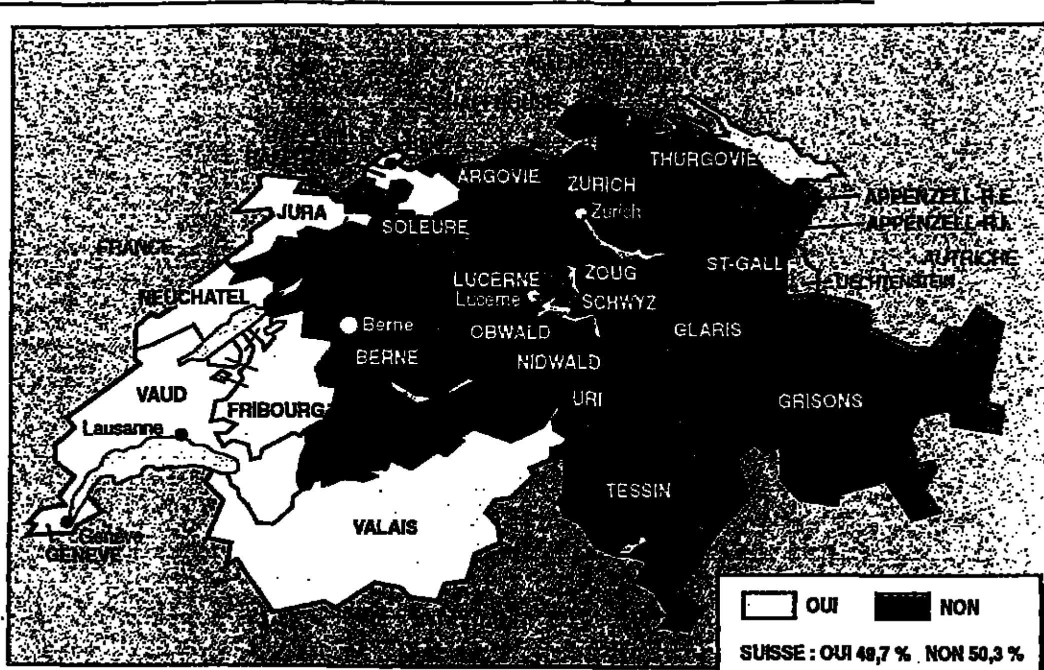
Parmi les autres opposants, les écologistes prétendent que le « non » à l'EEE n'est pas un « non » à l'Europe, mais se demandent si les partis gouvernementaux sont encore représentatifs de la volonté de la majorité des Suisses. La Ligue des Tessinois et la droite nationaliste interprètent elles aussi ce refus comme un vote de défiance à l'égard de la classe politique traditionnelle. Dans la foulée, elles exigent le retrait de la demande d'adhésion de la Suisse à la CEE. Malgré ce cuisant revers, aucun des sept membres du Conseil fédéral n'a l'intention de démissionner. M. Delamuraz en a déduit que par ce vote *« la Suisse a changé complètement le cap de la politique qu'elle a pratiquée depuis l'après-guerre »*. M. Felber a cependant tenu à souligner que *« toutes les options restent ouvertes, y compris la demande d'adhésion à la CEE »*.

Dans l'embarras, le gouvernement devait se réunir, lundi 7 décembre, pour essayer de tirer les premières conséquences de ce rejet et examiner les mesures à prendre. Des consultations sont prévues entre les partis et les cantons. Berne entend également examiner la nouvelle situation ainsi créée avec ses partenaires de l'AELE et avec la CEE.

Jetant un regard serein sur les affaires helvétiques depuis qu'il a pris sa retraite, M. Pierre Graber, ancien président socialiste de la Confédération, qui a naguère dirigé la diplomatie de son pays, ne veut pas trop dramatiser. *« Ce n'est pas une catastrophe nationale*, nous a-t-il fait remarquer. *La Suisse continue. Mais il s'agit là d'une indication durable pour sa politique étrangère. »* Lui-même favorable à l'EEE, M. Graber y voyait *« une occasion inespérée pour un petit pays comme le nôtre de participer à des institutions d'intégration »*.

L'ancien chef du gouvernement des affaires étrangères n'est pas tendre à l'égard de ses successeurs, à qui il reproche d'avoir précipité la demande d'adhésion à la CEE, ce qui, selon lui, a semé le trouble dans les esprits. *« Il y a des erreurs en politique qui ne pardonnent pas*, dit-il. *Le souverain a toujours raison même quand il se trompe. Cela signifie pour un certain temps un gel de nos efforts d'intégration. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER



Déception à l'étranger

□ *« Le peuple suisse a opté pour l'isolement »*, a déploré, dimanche soir, M. **Frans Andriessen**, commissaire européen chargé des relations extérieures. *« Je suis très déçu que les Suisses n'aient pas accepté d'adhérer à ce traité*, a-t-il ajouté. *Il est clair qu'un pays qui a choisi l'isolement ne peut s'attendre à bénéficier sur le plan bilatéral des avantages consentis sur un plan multilatéral par le traité EEE. »* Le président de la Commission européenne, M. **Jacques Delors**, a regretté lui aussi le résultat du référendum et annoncé que, dans les jours ou les semaines qui viennent, *« les autres membres de l'AELE allaient se réunir avec les Douze pour voir comment il faut changer le traité de l'Espace économique européen de façon à ce qu'il soit applicable à tous les pays, sauf la Suisse et peut-être le Liechtenstein »*.

□ **Les pays nordiques**, membres de l'AELE et dont les Parlements ont déjà ratifié le traité ont regretté le « non » suisse, rapporte notre correspondante à Stockholm, Françoise Niéto. *« C'est une déception mais ce n'est guère une surprise. L'important est de continuer en mettant les bouchées doubles »*, a déclaré M. Ulf Dinkelsiel, le ministre suédois des affaires européennes. A Oslo, le ministre norvégien du commerce, M. Björn Tore Gordal, estime que l'accord pourra être appliqué *« après quelques ajustements techniques mineurs »* et qu'il devrait pouvoir fonctionner *« d'ici deux ou trois mois »*. Cet optimisme n'est pas entièrement partagé par son collègue finlandais du commerce extérieur, M. Pertti Salolainen, pour qui la *« solution »* suisse est un *« très grave revers »* pour les pays de l'AELE, qui vont se retrouver *« à la traîne du grand marché intérieur européen »*.

□ **En Autriche**, le ministre des affaires étrangères, M. Alois Mock, a également *« beaucoup regretté »* l'issue du référendum suisse, tandis que le chancelier Franz Vranitzky estimait que le processus d'intégration européenne *« n'était pas mis en question »* par la victoire du « non ».

De la Méditerranée au cercle polaire

L'Espace économique européen (EEE) est une zone de libre-échange de 380 millions de consommateurs qui devait regrouper dix-neuf pays européens de la Méditerranée au cercle polaire : les douze pays de la Communauté européenne (CEE) et les sept pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Suisse, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Islande, l'Autriche, et le Liechtenstein. L'Autriche, la Suède, la Norvège et la Finlande ont déjà ratifié le traité. Le Liechtenstein doit se prononcer le 13 décembre. Le traité devait entrer en vigueur le 1er janvier 1993, c'est-à-dire en même temps que le grand marché unique. Le « non » de la Suisse va donc entraîner des *« difficultés juridiques »* pour la mise en œuvre de l'accord dans les délais prévus, a indiqué, dimanche soir, le secrétaire général de l'AELE, M. Georg Reisch (Autriche). Une réunion ministérielle de l'AELE aura lieu à Genève, siège de l'association, les 10 et 11 décembre, afin d'examiner la situation nouvelle créée par le « non » suisse. D'après les procédures retenues, *si le traité n'est toujours pas* ratifié d'ici au 30 juin 1993, la CEE et l'AELE doivent convoquer une conférence diplomatique pour décider de la marche à suivre.

La mise en œuvre de l'EEE ne devrait pas être remise en cause par la défection de la Suisse. Toutefois, l'une au moins des dispositions du traité devra être revue : il s'agit du fonds de cohésion créé pour le développement des régions européennes défavorisées. Les pays de l'AELE devaient, en effet, apporter une contribution de 2 milliards d'écus (soit 2,5 milliards de dollars). Or la participation de la Suisse, le plus riche des pays de l'AELE, s'élevait à 27 %. Un « trou » que les autres pays devront combler.

Une crise qui dure

En cette période de morosité économique mondiale, même l'économie suisse se contracte. Après une chute du PNB de 0,5 % en 1991 (la première depuis 1983), les experts s'attendent pour 1992 à une nouvelle année de croissance négative. Comme ce fut le cas en France l'an dernier, c'est surtout la déprime du marché intérieur qui contribue au marasme, tandis que les ventes à l'étranger permettent de redresser la barre (le déficit commercial devrait être ramené de 7,1 milliards de francs suisses, soit 26,8 milliards de francs, en 1991, à 2 milliards cette année).

Il y a trois ans encore, le pays se trouvait pratiquement en situation de plein emploi; aujourd'hui, le chômage touche 3,3 % de la population active soit 100 000 personnes, et déjà plus de 5 % dans certains cantons francophones.

Le résultat du référendum du 6 décembre tombe donc d'autant plus mal que c'est de l'étranger que la reprise économique est attendue. Dans sa dernière notice économique, l'Union de banques suisses (UBS) souligne *« l'écart flagrant entre les ventes en Suisse et les exportations »*. Le diagnostic des experts de l'UBS est net : l'Espace économique européen (EEE) *« permet d'effectuer le plus adéquatement possible les adaptations inévitables de l'économie suisse au marché intérieur communautaire (...) ; on peut en attendre notamment une meilleure croissance économique et un recul de l'inflation »*.

Pour leur part, les associations patronales souhaitent que l'on explore toutes les possibilités facilitant l'accès de la Suisse au marché commun. La compagnie Swissair, qui avait activement fait campagne pour l'EEE, craint, quant à elle, de faire les frais d'une libéralisation du transport aérien tout autour de la Suisse dès l'année prochaine.

Le président de la Banque nationale suisse, M. Markus Lusser, a admis qu'il aurait préféré un « oui » pour *« stimuler la concurrence et relancer l'économie »*, avant de préciser que l'institut d'émission n'entendait pas modifier sa politique monétaire. Une baisse massive des taux d'intérêt n'est toujours pas à l'ordre du jour. Car, en matière de prix, la Suisse n'est plus, depuis plusieurs années déjà, l'îlot de stabilité auquel les étrangers s'étaient habitués. La hausse des prix a atteint 5,9 % en 1991, l'un des plus mauvais résultats des pays industriels, et devrait s'élever aux alentours de 4 % cette année, malgré le net ralentissement des mois récents. Le franc suisse a nettement baissé contre les principales devises (il a perdu 5 % vis-à-vis du deutschemark depuis 1991), stimulant les exportations, mais finissant d'enterrer sa réputation de « monnaie refuge ». Lundi, la monnaie helvétique a subi de forts mouvements de ventes, revenant à Paris à 3,76 francs français, contre 3,7980 francs vendredi.

J.-C. B. et F. L.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le chef du PC tchèque a été blessé dans un attentat

Le président du Parti communiste tchèque (KSCM), M. Jiri Svoboda, quarante-sept ans, a été poignardé, samedi 5 décembre, à son domicile pragois par un inconnu portant un masque de Saint-Nicolas. Hospitalisé dans un état grave, M. Svoboda était hors de danger lundi matin, de même que sa fille, âgée de dix-huit ans, blessée aussi par l'agresseur en venant porter secours à son père.

La thèse de l'attentat politique, crime plutôt exceptionnel dans l'histoire de la démocratie tchécoslovaque, semble néanmoins la plus probable, même si les enquêteurs n'excluent pas le crime crapuleux ou celui d'un déséquilibré. Selon la femme du cinéaste, devenu en 1990 le dirigeant des communistes tchèques, les appels téléphoniques et les lettres de menaces s'étaient multipliés ces derniers mois.

M. Svoboda, qui ne disposait pas de protection policière – comme la plupart des hommes politiques tchèques, – a contribué à la démocratisation du PC tchèque. Deuxième force politique du pays, ce parti, qui avait recueilli 14 % des suffrages aux dernières élections, s'est opposé jusqu'au bout à la partition de la Tchécoslovaquie. – *(Corresp.)*

PORTUGAL : M. Carlos Carvalhas nouveau secrétaire général du PC

La fausse sortie de M. Alvaro Cunhal

LISBONNE

de notre correspondante

M. Alvaro Cunhal reste figé à la tribune drapée de rouge du Palais des sports d'Almada, une banlieue ouvrière de Lisbonne. Les 1 800 délégués au XIVe congrès du Parti communiste portugais, l'acclament debout, scandant *« PCP-PCP »*. Et c'est une très longue ovation pour saluer son dernier discours de secrétaire général, après trente et un ans de bons et loyaux services. Mais, curieusement, peu de chaleur émerge des applaudissements. Peut-être parce que les militants savent que ce n'est pas un adieu, ni même un au revoir : le congrès a entériné la création d'une nouvelle instance de direction, le conseil national, dont la présidence sera confiée à M. Cunhal.

Peu d'informations ont filtré sur la composition de ce conseil chargé de *« coordonner et de dynamiser »* l'action des autres organes de direction. Mais tout laisse à penser qu'à sa tête, celui qui a dirigé son parti dans la plus pure tradition marxiste-léniniste va continuer à maintenir l'orthodoxie du PCP. D'ailleurs, il l'a dit lui-même en privé, il ne se contentera pas *« d'inaugurer les chrysanthèmes »*. Et il l'a répété à l'ouverture du congrès, dans une phrase au sens à peine voilé : *« Je crois que c'est un vrai motif de joie pour un communiste de pouvoir dire qu'il continuera à lutter avec ses camarades et son peuple tant qu'il aura un souffle de vie. »*

A soixante-dix-neuf ans, après quarante-neuf années passées dans les organes de direction du PCP, auquel il a adhéré dès l'âge de dix-sept ans, Alvaro Cunhal reste engoncé dans ses certitudes, forgées à travers la lutte contre le salazarisme qui lui a valu douze années de prison et quatorze d'exil. Le visage buriné sous une crinière et une broussaille de sourcils également blancs, droit comme un « i », il a cependant décidé de passer le témoin à son dauphin, un économiste de cinquante ans, M. Carlos Carvalhas. Ce dernier, élu il y a deux ans secrétaire général adjoint – un poste créé pour lui, – est désormais intronisé secrétaire général, lourde succession pour un homme timide et discret qui risque de n'être que le porte-parole du président du nouveau conseil national, s'il n'affirme pas très vite son propre style.

Les discours des deux hommes sont imprégnés de la même foi : pour eux, *« le communisme n'est pas mort »*, et là est *« l'avenir »*. L'*« impérialisme »* et le *« capitalisme »* ont été mis au banc des accusés, comme a été dénoncée la *« supranationalité »*, qu'il s'agisse du FMI ou de la CEE et du traité de Maastricht, le tout au nom d'une indépendance nationale réaffirmée avec force. Quant au gouvernement de centre droit de M. Anibal Cavaco Silva, il s'est vu accusé de vouloir *« restaurer le capitalisme monopolistique d'Etat »*. Dimanche, M. Cunhal s'est déclaré *« extraordinairement satisfait »*. Pas une voix discordante ne s'est élevée : il est vrai que ceux qui avaient critiqué la position prise par le PCP en août 1991 – et confirmée à Almada – en faveur de la tentative de coup d'Etat en URSS ont été exclus, ou sont partis.

ALICE ILICÉE

Avant le conseil d'Edimbourg

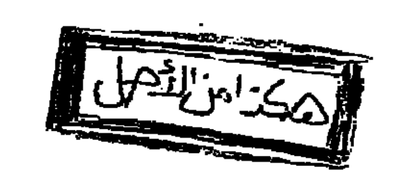
M. Dumas souhaite un « resserrement des forces » de l'Europe autour de « quelques pays leaders »

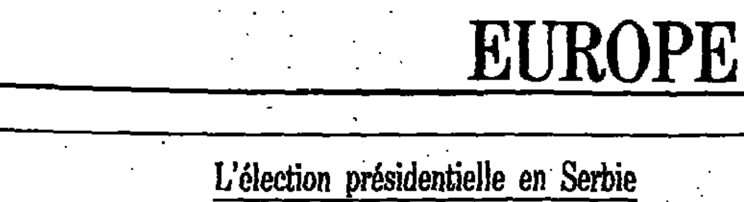
Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis à Bruxelles, lundi 7 et mardi 8 décembre, devaient tenter de dégager des zones de consensus sur les grands dossiers en discussion, dans la perspective du sommet européen d'Edimbourg, qui se tiendra à la fin de la semaine.

Le règlement de la question danoise, le financement futur de la CEE et son élargissement constitueront quelques-uns de ces dossiers. Les chefs de la diplomatie européenne devaient être rejoints, lundi après-midi, par les ministres de l'agriculture pour examiner l'état des négociations commerciales internationales, notamment celui du volet agricole du GATT.

Aucune décision n'est toutefois attendue sur ce point avant plusieurs mois. L'Allemagne et la France souhaitent d'ailleurs que le dossier du GATT ne vienne pas perturber le conseil européen, dont l'ordre du jour sera déjà bien chargé. On a rarement vu un sommet comprendre autant de thèmes *« aussi grands et aussi intenses »*, a souligné, samedi 5 décembre, M. Frans Andriessen, un des vice-présidents de la Commission de Bruxelles. Le ministre des affaires étrangères français, M. Roland Dumas, aura peut-être l'occasion d'exposer à ses collègues les idées qu'il a développées, dimanche 6 décembre, à l'occasion d'une réunion des partisans du président de la République (voir page 8). Il a estimé qu'*« un resserrement des forces dans les domaines économique, monétaire et de sécurité, autour de quelques pays leaders »* est nécessaire *« pour entraîner l'Europe dans la direction choisie »*. Il a souhaité une *« accélération du mouvement de la construction européenne »* et des progrès qui, grâce à un tel accord entre les principaux pays, soient *« irréversibles »*.

Estimant que, seul, le *« socialisme progressiste »* peut assurer l'organisation européenne et internationale dont le monde a besoin, M. Dumas a mis en garde contre le *« terrible démon du fascisme renaissant »* en Europe, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas, à ses yeux, de mettre particulièrement en cause l'Allemagne.





EUROPE

L'élection présidentielle en Serbie

Farce politico-juridique autour de la candidature de M. Panic

BELGRADE

de notre correspondante

L'imbroglio – la farce – politico-juridique autour de la candidature du premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, à l'élection présidentielle serbe ne *cesse de rebondir. Une nouvelle* fois, dimanche 6 décembre, cette candidature a été rejetée par la commission électorale serbe, qui a refusé de se conformer à la décision de... la Cour suprême, qui, elle, avait, la veille, *cassé l'arrêt de la commission* électorale interdisant à M. Panic de se présenter.

*Pour cet organisme, étroite*ment contrôlé par le président serbe, M. Slobodan Milosevic, la candidature du milliardaire serbe naturalisé américain, qui vivait en Californie jusqu'à son investiture en juillet dernier au poste de premier ministre, *« n'est pas conforme à la loi électorale »*, qui stipule que, pour être éligible, un candidat doit résider en Serbie depuis plus d'un an. M. Panic a, de *nouveau, fait appel à la Cour* suprême de Serbie, qui devait statuer dans les *quarante-huit* heures. La commission électorale sera, cette fois, contrainte de se conformer à la décision de cette instance supérieure.

Partisan d'une politique de paix et de compromis pour mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine *et sortir la Yougoslavie* (réduite à la Serbie et au Monténégro) de son isolement, M. Panic a obtenu le soutien des principaux partis d'opposition et *s'est affirmé comme l'adversaire* le plus sérieux de M. Milosevic. Selon un sondage réalisé ce week-end par l'agence belgradoise Partner, le premier ministre *suit de près, avec 27,1 % des* intentions de vote, l'homme fort de la Serbie, qui recueille 29,9 % des voix. Le désistement, samedi, de l'unique candidat de l'opposition, M. Vuk Draskovic, qui recueille pour sa part 7,6 % des intentions de vote, devrait *accroître les chances de* M. Panic.

Dimanche, les murs de Belgrade étaient couverts d'affiches appelant les électeurs à voter pour M. Panic le 20 décembre. L'*opposition, qui a évoqué la* possibilité de boycotter les élections, a, quant à elle, dénoncé la mauvaise foi du pouvoir en place, et M. Draskovic a affirmé que *« les législatives, comme la présidentielle, étaient remises en question »*.

FLORENCE HARTMANN

SLOVÉNIE

M. Kucan est assuré d'être réélu à la présidence

M. Milan Kucan, principal artisan de l'indépendance de la Slovénie, est pratiquement assuré d'être réélu à la tête de l'Etat après le scrutin *présidentiel* du dimanche 6 décembre, a-t-on appris auprès de la commission électorale. Après dépouillement de 67 % des bulletins de vote, le président sortant, un ancien communiste de cinquante et un ans, recueillait *63,80 % des voix.*

Dans les élections législatives organisées parallèlement, le Parti libéral-démocrate du premier ministre Janez Drnovsek arrivait en tête, avec 22,9 % des voix, selon les projections de la télévision slovène. – *(Reuter.)*



Tandis que les Serbes accentuent leur pression sur Sarajevo

Les responsables de la FORPRONU sont divisés sur le rôle de la communauté internationale

Les forces serbes ont poursuivi *leur avance dans les faubourgs de* Sarajevo, s'emparant, samedi 5 décembre, d'Otes, un quartier périphérique de la capitale bosniaque, où les combats ont fait, *depuis mardi dernier,* plus de cent morts et près de quatre cents blessés, selon des sources hospitalières. Cependant, de profondes différences d'appréciation quant au rôle de la communauté internationale et à l'hypothèse d'une intervention *armée étrangère sont apparues* entre les responsables de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU).

Le général égyptien Adnan Abdelrazek, commandant des 1 400 « casques bleus » déployés autour de Sarajevo, a estimé, samedi, que l'ONU devrait menacer les belligérants d'une intervention militaire afin de mettre un terme aux combats. *« Nous* [les Nations unies] *devrions menacer toutes les parties d'un recours à la force, si c'est nécessaire pour sauver la population, ainsi que d'un procès public des responsables de ce bain de sang »*, a-t-il déclaré.

Le général Abdelrazek, qui a dressé un constat d'échec de la mission de l'ONU à Sarajevo, a suggéré qu'un délai d'un mois maximum soit donné aux belligérants pour mettre fin aux hostilités.

Jeudi, en revanche, le général Philippe Morillon, commandant en chef de la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine, avait exclu comme *« impossible »* toute intervention militaire internationale *dans l'ex-République yougoslave* en dépit du fait que *« beaucoup de gens à Sarajevo attendent encore »* une telle intervention (*le Monde* du 5 décembre).

L'armée bosniaque avait demandé, vendredi soir, à la FORPRONU de l'aider à évacuer 10 000 civils d'Otes, pilonné depuis mardi par les Serbes. Mais des responsables de la FORPRONU ont déclaré qu'il leur avait été impossible d'accéder à cette requête en raison de l'intensité des combats.

Des chars contre Otes

Des observateurs des Nations unies estiment notamment que plus de 4 000 obus se sont abattus ces cinq derniers jours sur Otes, dont 600 habitants ont pu fuir vendredi, sous une pluie d'obus. L'un de ces observateurs, le colonel Richard Mole, a précisé que les forces serbes avaient fait appel à quelque dix-neuf chars pour lancer leur offensive contre Otes.

Le quartier général de la FORPRONU à Sarajevo a lui-même été la cible de tirs de mortier, et ses occupants ont été contraints de gagner les abris à deux reprises vendredi. *En outre, l'aéroport de* Sarajevo est toujours fermé à la suite des tirs essuyés jeudi par l'avion du général Morillon. – *(AFP, AP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE

Barrages à Londres contre l'IRA

Une cinquantaine d'hommes armés et accompagnés de chiens entraînés à la détection des explosifs ont été affectés, depuis quinze jours, à la mise en place de barrages routiers dans l'est de Londres, dans le cadre de la lutte contre les attentats de l'Armée *républicaine irlandaise* (IRA), a indiqué Scotland Yard pendant le week-end.

Il s'agit d'intercepter des véhicules de l'IRA pouvant transporter des explosifs. Les responsables de la police pensent que l'organisation possède plusieurs entrepôts dans ce secteur. Une vingtaine de véhicules y ont été fouillés, depuis la mise en place de ces barrages, qui ne restent jamais au même endroit. – *(AFP.)*

La princesse Anne se remarie

LONDRES

de notre correspondant

La princesse Anne, quarante-deux ans, *fille cadette* de la reine d'Angleterre, épousera le week-end prochain en secondes noces, en l'église de la paroisse de Crathie, *non loin du château* écossais de Balmoral, le commandant Timothy Laurence, trente-sept ans, jusque-là au service discret de Sa Majesté – il occupait les fonctions d'écuyer – et de la Royal Navy.

Il y a quarante ans, la princesse Margaret devait renoncer à l'amour d'un autre écuyer de la reine, le capitaine Peter Townsend, parce qu'il était divorcé ; aujourd'hui, la princesse Anne devient le *premier enfant divorcé d'un* souverain d'Angleterre à se remarier, du moins depuis Henri VIII.

L'armée médiatique

Unie au capitaine Mark Phillips en 1973, dont elle a eu deux enfants, la princesse a obtenu le divorce en juin dernier. Pour une fois, l'armée médiatique des *« royal watchers »* a été prise de court, *même si, depuis la publication* des lettres d'amour échangées entre la princesse et le jeune officier, on savait qu'Anne songeait à refaire sa vie.

Elle le fera avec la bénédiction de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse : la loi de 1772 sur les mariages royaux interdit *en effet à la princesse de se* remarier devant l'Eglise anglicane.

L. Z.

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Violents combats à Kaboul

Des combats ont fait rage dans la *capitale afghane*, samedi 5 et dimanche 6 décembre, entre chiites de l'alliance Wahdat, proches de Téhéran, et troupes du ministre de la défense, le Tadjik *Ahmed* Shah Massoud. Les combattants, rapporte l'AFP, ont utilisé des chars, *des mortiers*, des roquettes et des mitrailleuses. Il y a eu au moins trente morts. Un *exode de femmes* et d'enfants se poursuivait lundi.

Les affrontements ont embrasé les *quartiers ouest et nord*, y compris les approches de l'aérodrome, soit près de la moitié de la ville. C'est un incident mineur, vendredi, dont les parties se rejettent la responsablité, *qui a mis le feu aux* poudres.

CONGO

Un nouveau premier ministre pour un gouvernement « de compromis »

Le président Pascal Lissouba a nommé, dimanche 6 décembre, un nouveau premier ministre, M. Claude-Antoine Dacosta, qui devra former un gouvernement *« de compromis avec l'opposition »*, conformément à la Convention adoptée *mercredi par l'ensemble* des partis, sous l'égide des Forces armées congolaises (*le Monde* du 4 décembre).

Agé de soixante ans, le nouveau chef de gouvernement, agronome *de formation*, vivait à l'étranger depuis vingt-cinq ans en tant que *fonctionnaire de la FAO et de la* Banque mondiale. M. Dacosta, qui remplace M. Maurice-Stéphane Bongho-Nouarra, a affirmé dimanche que son futur gouvernement respecterait les *quotas définis* dans la Convention, soit 60 % des portefeuilles à l'opposition (Parti congolais du travail et Union pour le renouveau démocratique) et 40 % aux partis proches de M. Lissouba. Celui-ci est arrivé dimanche à Paris pour une visite officielle de *deux jours en France*, au cours de laquelle il devait rencontrer le président Mitterrand. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Face à la montée de l'antisémitisme

M. Ariel Sharon invite « tous les juifs » à gagner Israël

L'ancien ministre israélien du logement, M. Ariel Sharon, vient d'effectuer une visite privée à Paris à l'invitation du Herout de France, qui organisait une collecte de fonds pour l'achèvement de la construction de la yeshiva (école talmudique) de la ville d'Hébron, en Cisjordanie occupée. M. Sharon s'inquiète de la montée de l'antisémitisme dans le monde et invite les juifs à réagir. De son côté, le président israélien, M. Haïm Herzog, a invité les Eglises chrétiennes à *« se mettre à la pointe de la lutte contre l'antisémitisme »*.

M. Sharon manie remarquablement l'art de saisir toutes les occasions pour plaider la cause du rassemblement en Israël du plus grand nombre de juifs possible. La vague *« d'antisémitisme qui s'est propagée à grande vitesse dans le monde au cours des récentes années »* et qui lui paraît être *« l'une des choses les plus dangereuses aujourd'hui »* lui en fournit l'occasion.

Il faut, nous a-t-il en effet déclaré, que les juifs du monde entier réagissent *« les premiers »*, d'une part *« en élevant la voix pour amener les Etats démocratiques à prendre les mesures nécessaires qui n'ont pas encore été prises... et d'autre part en émigrant en Israël..., le seul endroit au monde où les juifs ont le droit de se défendre et disposent des moyens, et du pouvoir de le faire »*. *« Soyons réalistes »*, explique encore l'ancien ministre. *« Si la question est de savoir s'il y a assez de place en Israël pour tous les juifs, ma réponse est oui. Pour autant, je ne m'attends pas à voir aujourd'hui tous les juifs commencer à faire leurs bagages pour se rendre en Israël. »* Il les invite, en revanche, à soutenir Israël politiquement et financièrement.

Nombreux sont les Israéliens eux-mêmes, y compris l'actuel gouvernement à majorité travailliste, qui ne le suivent pas sur le terrain de la grande *aliya* (la « montée » vers Israël). Mais en véritable « faucon » du Likoud hostile à l'évacuation de la « Judée-Samarie » (Cisjordanie), et du Golan occupés par l'Etat juif, en champion de la colonisation de ces territoires, M. Sharon n'en démord pas. Pour convaincre, il énumère une liste non exhaustive de manifestations d'antisémitisme à travers le monde qui donne froid dans le dos.

Un « signe de faiblesse »

M. Sharon est très sévère envers le gouvernement *« de gauche »* de M. Itzhak Rabin et de la majorité parlementaire, qui vient de voter une loi levant l'interdiction des contacts avec l'OLP. *« C'est un signe de faiblesse »* de la part du gouvernement et une mesure *« dont Israël risque de payer le prix à l'avenir, car elle va faciliter la reconnaissance de l'OLP par des gouvernements amis, alors même qu'il s'agit d'une organisation terroriste qui, plus que quiconque depuis le nazisme, a les mains tachées de sang juif. »*

« C'est une erreur que je déplore », souligne l'ancien ministre du logement israélien, parce que au lieu de faciliter les négociations de paix, elle va au contraire *« les compliquer »*. *« J'espère qu'en dépit de sa faiblesse ce gouvernement sera assez fort pour ne pas se laisser entraîner dans un dialogue »* avec l'OLP, qui conduirait, selon lui, à *« négocier la création d'un autre Etat palestinien à côté de celui qui existe déjà : la Jordanie »*.

Même si, pour M. Sharon, les relations entre l'Etat juif et les Etats-Unis ont toujours été, quels que soient les gouvernements en place dans l'un et l'autre pays, des relations *« d'amitié »*, en dépit de quelques tiraillements, il admet *« ne pas éprouver de profonds regrets »* face à l'échec du président George Bush et du secrétaire d'Etat, M. James Baker, ainsi que *« d'autres au sein de l'administration »* sortante républicaine *« qui ont exprimé des vues hostiles aux juifs américains et qui se sont immiscés dans nos dernières élections »* [législatives].

Il met, enfin, en garde contre *« la course aux armements au Proche-Orient »*. Et, si tous les régimes arabes l'inquiètent, il tient des propos plus alarmants encore contre l'Iran *« qui*, dit-il, *œuvre intensivement à la fabrication d'armes nucléaires et qui pourrait devenir, vers la fin du siècle, le plus grand danger au Moyen-Orient, non seulement pour Israël et la région mais pour le monde entier »*.

MOUNA NAÏM

Reprise des négociations israélo-arabes

M. Rabin croit à un accord en 1993

Sans grand espoir de réels progrès, Arabes et Israéliens devaient entamer, lundi 7 décembre à Washington, la huitième session des négociations bilatérales. Les uns et les autres estiment que ces pourparlers n'ont aucune chance d'avancer avant l'entrée en fonctions, fin janvier, du nouveau président américain, M. Bill Clinton.

Le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin, n'en demeure pas moins optimiste. *« Je persiste à croire qu'en 1993 nous parviendrons à un accord* (de paix), *sinon avec toutes les délégations arabes, du moins avec certaines d'entre elles »*, a-t-il dit, dimanche, avant son départ d'Israël pour des visites en Italie et en Grande-Bretagne. M. Rabin a indiqué dans une déclaration au *Sunday Times* qu'il était convaincu que les Palestiniens disposeraient un jour d'une *« sorte d'entité »*, ajoutant : *« Il y a beaucoup de possibilités qui pourraient apparaître aujourd'hui comme un rêve : peut-être une confédération comprenant Israël, les Palestiniens et la Jordanie... »* – *(AFP, AP.)*

□ **IRAN : libération sous caution d'un homme d'affaires français.** – Sans fournir aucune précision sur les raisons de l'arrestation, en novembre, d'un homme d'affaires français, M. Raymond Labarbe (*le Monde* du 26 novembre), les autorités iraniennes ont remis ce dernier en liberté sous caution, samedi 5 décembre. M. Labarbe ne peut pas quitter le territoire iranien mais Téhéran n'a pas officiellement fait savoir à l'ambassade de France s'il était inculpé. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

PÉROU : les résultats officiels du scrutin du 22 novembre

L'Assemblée constituante sera entièrement acquise au président Fujimori

Selon les résultats officiels des élections du 22 novembre à l'Assemblée constituante, publiés samedi 5 décembre à Lima, la liste appuyée par le président Alberto Fujimori l'a emporté dans l'ensemble du pays, avec 37 % des voix. Elle disposera de 44 sièges dans la nouvelle Assemblée de 80 membres qui doit s'installer le 30 décembre. Le Parti populaire-chrétien (conservateur), seule formation traditionnelle ayant accepté de participer au scrutin, n'a que 7,5 % des voix et huit sièges ; le Front moralisateur 5 % des voix et sept sièges ; Rénovation (dissidence du mouvement Liberté, de l'écrivain Mario Vargas Llosa), dirigé par Rafael Rey, membre de l'Opus Dei, 5,4 % des voix et six sièges.

LIMA
de notre envoyé spécial

La contestation, sinon l'opposition, devrait être réduite à sa plus simple expression au sein de l'Assemblée constituante, et M. Fujimori semble assuré de compter sur une véritable Chambre d'enregistrement. *« Il ne s'agira pas de bavarder*, a affirmé M. Jaime Yoshiyama, tête de la liste gouvernementale, *mais de travailler très vite »*. Plusieurs personnalités civiles et militaires parlent *« de Parlement de godillots »*. Plus dur encore, M. Vargas Llosa dénonce une *« assemblée de geishas »*, rappelant que M. Fujimori s'était précipitamment réfugié à l'ambassade du Japon pendant la tentative de putsch du 13 novembre.

L'interminable dépouillement officiel s'est déroulé dans une confusion propice à toutes les manipulations, et plusieurs formations ont déposé des réclamations. Mais les observateurs de l'Organisation des Etats américains font état d'une *« élection relativement claire »*. On compte 25 % de votes blancs et nuls, davantage que prévu et, bien que le vote soit obligatoire, le taux d'abstention a atteint 25 %.

La peine de mort pour Guzman ?

Ces réserves n'altèrent pas la conclusion principale : après la capture, le 12 septembre, d'Abimaël Guzman, le leader du Sentier lumineux, M. Fujimori a remporté un autre succès important avec les élections du 22 novembre. Les milieux officiels affirment que Lima a obtenu le droit à sa réinsertion totale dans la communauté internationale. Les dix pays membres du groupe de Rio ont néanmoins refusé, la semaine dernière, de réintégrer le Pérou, exclu après le « coup d'Etat civil » du 5 avril.

« La nouvelle Constitution devrait être prête avant juillet 1993 », a dit M. Yoshiyama, qui estime que la nouvelle Assemblée ne devrait pas *« trop perdre son temps à rédiger des projets de loi »*. C'est pourtant l'une des tâches assignées à ce mini-Parlement, qui doit rester en place jusqu'en 1995, fin du mandat actuel du président. *« L'essentiel du travail législatif doit être laissé au pouvoir exécutif, qui a le monopole des décrets-lois »*, renchérit M. de Los Heros, ancien premier ministre, élu sur la liste officielle. M. Fujimori n'a pas attendu ce conseil pour continuer à gouverner de manière autoritaire, comme il le fait depuis la dissolution du Parlement. Depuis le 22 novembre, il a successivement dissous la Fédération des avocats du pays, prolongé de trois ans le mandat du président de la Cour suprême, édicté un nouveau code des impôts, accordé aux entreprises le droit de licenciement sans appel, et démantelé la banque d'Etat.

Dans l'entourage du chef de l'Etat, on laisse entendre que celui-ci a l'intention de soumettre rapidement deux projets à la Constituante. Premièrement, l'application de la peine de mort pour Abimaël Guzman et plusieurs autres dirigeants sentiéristes actuellement détenus. Deuxièmement, le principe du référendum sur des thèmes importants, à commencer par la réélection présidentielle. Le gouvernement, dit-on de même source, aurait été tenté de faire passer Abimaël Guzman par les armes dès le 15 octobre. Il en aurait été dissuadé par la crainte de réactions internationales.

MARCEL NIEDERGANG

ASIE

INDE : la destruction d'une mosquée symbolique

Folie hindouiste à Ayodhya

Suite de la première page

Pas question, donc, de toucher à l'édifice construit au milieu du seizième siècle par le premier des Grands Moghols sur l'emplacement, croit-on, d'un temple lui-même édifié au onzième siècle sur le lieu de l'immémoriale naissance de Rama : la Cour suprême de l'Inde et le gouvernement de New-Delhi avaient demandé d'attendre. Les « volontaires de la foi » hindoue commenceraient à construire un temple à l'extérieur du périmètre de la mosquée interdite.

Mais comment contenir une foule que l'on a convoquée ? Ce moment-là, ils l'attendent depuis longtemps ces milliers de pèlerins venus de tout le pays. Ils ont afflué depuis des jours à Ayodhya, une des sept villes saintes de l'hindouisme, proche de la grande cité de Faizabad, dans l'Uttar-Pradesh, à 550 kilomètres au sud-est de Delhi. Ce n'est plus le moment de les empêcher d'en finir avec l'édifice sacrilège...

Les « soldats de Rama » sont partis à l'assaut, l'air dément, brandissant des tridents (symbole de Vishnou, dont le héros Rama est un avatar), des lances, des sabres d'opérette. Une rumeur énorme monte de la mer humaine qui tangue d'un bord à l'autre du périmètre sacré : *« Jai Sri Rama ! » (« Vive le seigneur Rama. »)* Les plus audacieux, le front ceint d'un foulard orange – couleur du sacré, – réussissent à grimper sur le dôme central de l'édifice. A coups de marteau, à mains nues, ils commencent la démolition. Les policiers présents se sont réfugiés dans leurs casernes. Ils ont posé boucliers et casques et, consentants ou dépassés, ils attendent.

A 15 h 40, un premier dôme s'affaisse. Un autre s'effondre à 16 h 20. Le troisième rend l'âme à 17 heures. Le cri qui monte de la foule fait trembler tout Ayodhya dans une sorte d'ouragan sonore. De la mosquée, il ne reste plus que des pans de murs. C'est la fête dans les rues de la ville. On hurle de joie que justice ait ainsi été rendue au plus aimé : *« Jai Sri Rama ! »* Cependant, les journalistes, venus nombreux, font l'objet de l'ire d'une foule déchaînée : nombre d'entre eux sont frappés et blessés. Des caméras sont brisées, des carnets déchirés.

« Une honte pour tous les Indiens... » Encore sous le choc, la voix étranglée, le premier ministre est intervenu le soir à la télévision pour tenter de réparer l'irréparable. *« Je m'adresse à vous en ce jour de grave menace pour les idéaux et les institutions d'une nation où chacun est libre de pratiquer sa propre religion »*, a lancé M. Narasimha Rao, en demandant à ses compatriotes de *« garder leur calme »*.

La démolition de cette mosquée, symbole de la délicate cohabitation entre minorité musulmane et majorité hindoue du pays, est un drame pour les nombreux tenants de la laïcité, fondement de la Constitution indienne. L'événement pourrait préluder à une nouvelle série d'émeutes intercommunautaires. Il contribuera en tout cas à alourdir l'atmosphère des relations entre hindous et musulmans. Près d'un demi-siècle après la sanglante partition du *Raj* britannique, l'Inde semble incapable d'exorciser ses démons.

« Tous les moyens seront utilisés »

La mosquée était depuis des décennies objet de controverse. Fin 1990, des émeutes avaient fait des centaines de morts sur place, et deux mille, croit-on, à travers le pays. Le gouvernement de M. V.P. Singh y avait rendu l'âme. La Cour suprême avait imposé le *statu quo* : la mosquée resterait un « temple-mosquée » jusqu'à ce qu'un compromis soit trouvé. Mais les organisations hindouistes extrémistes en ont décidé autrement : le Parti du peuple indien (BJP), devenu en 1991 la principale force d'opposition, n'avait-il pas fait de l'édification du temple son cheval de bataille ?

La « victoire », dimanche 6 décembre, des fondamentalistes a eu une répercussion politique immédiate : M. Rao a « démis » le premier ministre *(chief minister)* BJP de l'Uttar-Pradesh, M. Kalyan Singh. Il avait en effet promis que l'ordre serait maintenu, et l'on a vu ce qu'il en a été. Le « pouvoir présidentiel » a ainsi été imposé, et l'Uttar-Pradesh est placé, pour quelques mois au moins, sous l'administration directe de New-Delhi.

Pour le BJP, qui se targue d'être le parti le plus discipliné de l'Inde, l'assaut de dimanche risque d'avoir un effet de boomerang. Certes, sa base est satisfaite. Mais ses leaders sont conscients qu'une telle politique n'est pas sans danger. M. Lal Krishna Advani, chef du groupe parlementaire BJP, est considéré comme un modéré et ne sortira pas grandi de l'histoire. Il est tombé dans son propre piège, lui qui avait radicalisé son discours, ces derniers jours, après une série de volte-face.

Faire monter la pression à Ayodhya est en effet le meilleur moyen pour conserver le soutien des masses frustes et analphabètes qui constituent le fonds de commerce du Parti du peuple indien. Une question demeure : comment va réagir, surtout en cas d'émeutes entre communautés, la classe moyenne à laquelle le BJP doit une partie de son succès ?

Mais le premier ministre, M. Rao, n'échappera pas, lui non plus, aux critiques au sein même du parti du Congrès-I, dont il est le président. On poussait depuis des semaines à prendre une décision. Il va se voir reprocher d'avoir laissé entrer en trop grand nombre les « fous de l'hindouisme » dans Ayodhya, alors qu'il eût mieux valu bloquer la ville dès que la « masse critique » a été atteinte.

Le chef du gouvernement espérait, il est vrai, des compromis de dernière minute. Il aura cru jusqu'au bout au succès de négociations entre hindouistes et musulmans. Les plus modérées des organisations islamiques étaient même prêtes à abandonner leur revendication sur la mosquée si la cour de justice accréditait la thèse de la présence d'un temple hindou sous le monument. Jusqu'au bout, M. Rao a estimé qu'il était « urgent d'attendre » : aucun des 13 000 paramilitaires dépêchés autour d'Ayodhya n'a été envoyé à la rescousse de la police locale. Au moins, l'affrontement et le massacre auront été évités.

Premier ministre jusque-là populaire, M. Rao jouit encore d'une position solide. Pour l'instant, il s'est contenté d'affirmer que *« tous les moyens seront utilisés »* pour empêcher les fauteurs de troubles de frapper à nouveau. Mais ses adversaires l'attendent au tournant, car l'heure est grave. Certains partis de l'opposition exigent sa démission.

Déjà, des incidents ont éclaté dimanche soir dans plusieurs villes de l'Inde. Le couvre-feu a été imposé, les réunions ont été interdites pour dix jours. Une personne a été tuée à Lucknow, capitale de l'Uttar Pradesh. Dans plusieurs Etats de l'Union, les responsables politiques ont appelé au calme.

Autour d'Ayodhya, dimanche soir, des maisons de musulmans flambaient dans la campagne. Après avoir rasé la mosquée, des extrémistes entendent montrer que l'Inde appartient aux seuls hindouistes. Certains chassaient en ville d'hypothétiques espions pakistanais...

BRUNO PHILIP

VENEZUELA : les élections régionales et municipales

Le parti du président Perez est en net recul

Les élections régionales et municipales vénézuéliennes qui ont eu lieu sans incident grave dimanche 6 décembre, neuf jours après la tentative de coup d'Etat qui a fait plus de deux cents morts, ont été marquées par le recul d'Action démocratique (AD), le parti du président social-démocrate Carlos Andres Perez.

CARACAS
de notre envoyé spécial

« Les deux grands vaincus du scrutin sont les putschistes et la politique erronée du président Carlos Andres Perez », affirmait dimanche soir M. Eduardo Fernandez, le secrétaire général du COPEI, le parti démocrate-chrétien d'opposition, qui arrive en tête de ces élections locales.

Les formations de gauche, notamment « Causa R », un parti bien implanté en milieu ouvrier qui a sévèrement critiqué le pouvoir au cours des derniers mois, ont bénéficié de la désaffection des électeurs vis-à-vis des formations traditionnelles et particulièrement d'Action démocratique. *« C'est le peuple de Caracas qui a gagné. Il a affirmé pacifiquement sa volonté de changement »*, s'exclamait M. Aristobulo Isturiz, dirigeant de « Causa R », porté en triomphe par ses supporters alors que les projections diffusées par les télévisions le donnaient gagnant de la course à la mairie de la capitale.

Selon les premières estimations, le taux d'abstention qui avait atteint 54 % lors des élections locales d'il y a trois ans, devrait se situer cette fois autour de 45 %. Les rumeurs de fraude et d'incidents ont pesé sur le déroulement du scrutin. Toute la semaine, les ministres et les dirigeants politiques se sont succédé au micro des radios et devant les caméras de télévision, pour appeler la population à voter en masse, afin de manifester son refus de la violence putschiste. La vente des boissons alcoolisées et le port d'armes ont été interdits pendant les opérations de vote, et un impressionnant dispositif de sécurité a été mis en place autour des écoles où se déroulait le scrutin.

Dimanche soir, alors que les résultats officiels n'étaient toujours pas connus, et que les sympathisants de « Causa R » sillonnaient la capitale à grand renfort de klaxon pour fêter leur victoire, les politologues discouraient déjà à la télévision sur *« la recomposition du paysage politique »*. La bouffée d'oxygène qu'a constitué la réussite du scrutin pourrait n'être que de courte durée. Il y a une semaine, le président Perez avait clairement annoncé qu'il ne démissionnerait pas avant la fin de son mandat, en 1993, quel que soit le résultat des élections régionales et municipales.

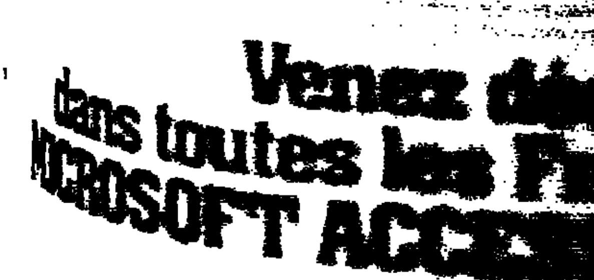
Il est probable que son isolement va encore s'accroître, y compris au sein de son parti, dont les caciques ont tout intérêt à se dissocier d'un homme tenu pour responsable de la défaite. L'opposition, nettement majoritaire, est divisée : deux candidats à la présidence s'affrontent au sein du COPEI : le secrétaire général Eduardo Fernandez, et l'ancien président Rafaël Caldera, qui est soutenu par plusieurs formations de gauche, et réclame la démission du chef de l'Etat.

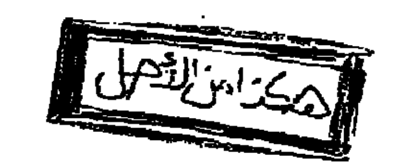
Quant au général Francisco Visconti, l'un des chefs du putsch manqué, il a expliqué les motifs de son action dans une interview publiée dimanche par le quotidien de Caracas *El Nacional* : *« Notre but était de rétablir la démocratie et d'éradiquer la corruption qui a mis fin à toute notion d'éthique au sein du gouvernement »*, affirme le général Visconti, qui a obtenu l'asile au Pérou. Le procès des autres officiers putschistes détenus au Venezuela a commencé samedi à huis clos devant un conseil de guerre spécial.

JEAN-MICHEL CAROIT

□ **CUBA : les violations des droits de l'homme de nouveau condamnées à l'ONU.** – Une commission de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, vendredi 4 décembre, par 64 voix pour et 17 contre, une résolution déplorant *« les violations des droits de l'homme les plus fondamentaux »* à Cuba et exhortant La Havane à cesser de *« poursuivre et châtier les citoyens cubains réclamant la liberté d'expression »*. Le texte a été présenté par les Etats-Unis comme une contre-offensive diplomatique à la résolution adoptée le 24 novembre dernier par l'Assemblée plénière de l'ONU condamnant implicitement le renforcement de l'embargo commercial et financier américain contre Cuba. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : manifestation de trois cents religieux et laïcs.** – Environ trois cents religieux et laïcs ont effectué sans incident, samedi 5 décembre, à Port-au-Prince, une marche de protestation contre les violations des droits de l'homme dans le pays et le renversement du président Jean-Bertrand Aristide, a-t-on constaté sur place. Par ailleurs, au moins trois étudiants ont été portés disparus, treize ont été arrêtés et plusieurs dizaines d'autres ont été blessés par la police, à l'issue d'une manifestation qui avait été organisée le 2 décembre dans la banlieue nord de Port-au-Prince. – *(AFP.)*





POLITIQUE

Le conseil national du Parti républicain

M. Léotard accepte la cohabitation mais refuse des « primaires » pour l'élection présidentielle

Le conseil national du Parti républicain, qui a réélu à sa présidence M. Gérard Longuet, a accueilli M. François Léotard, son président d'honneur, qui faisait sa rentrée cinq mois après sa démission de maire de Fréjus et de député du Var. Celui-ci a indiqué notamment qu'il acceptait la cohabitation en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives mais qu'il était hostile au système des primaires proposé par le RPR et l'UDF pour l'élection présidentielle.

Il y avait comme un sentiment de malaise parmi les délégués du conseil national du Parti républicain. Réunis, samedi 5 décembre, pour étudier l'apport de leur formation au projet de l'opposition et renouveler leurs instances dirigeantes, ils étaient invités à célébrer le retour de M. François Léotard : Port-Marly, où se tenait cette manifestation, devait faire oublier Port-Fréjus. Il aura fallu tout l'enthousiasme de ses fans, leurs cornes de brume et leurs trompettes, leurs T-shirts imprimés d'un définitif *« Léotard, c'est plus fort que toi »*, parfois assortis d'auto-collants *« Mouillot avec Léo »* (du nom du maire de Cannes) et leur slogan *« Léo, président »* pour dégeler l'atmosphère hivernale des bords de Seine.

L'ancien maire de Fréjus avait promis de reprendre la parole une fois prononcé le non-lieu qui, il en est persuadé, doit mettre fin à son inculpation pour ingérence, trafic d'influence et corruption du 29 juin dernier. Il s'est contenté, dit-il, de la fin de l'instruction pour revenir dans *« sa »* famille. Une famille qui, finalement, s'est montrée accueillante, même si elle n'avait pas eu l'exclusivité ni la primeur des retrouvailles. L'enfant prodigue a mis, en effet, beaucoup d'énergie pour donner à son retour les allures d'un nouveau départ avec la publication d'un livre (*le Monde* daté 6-7 décembre) et une forte activité médiatique (interview au *Parisien* et au *Point*, point de vue dans *le Figaro*, télévision avec le journal télévisé de France 2 et l'émission de TF 1 « 7 sur 7 »). Après avoir confié qu'il avait *« pensé un instant faire autre chose »* et invoqué l'*« honneur »*, ce *« sentiment »* qu'il a appris de sa mère corse présente dans la salle, M. Léotard ne s'est pas défendu d'être *« impatient »* – ce qui n'est pas un *« mauvais sentiment »*, dit-il, – impatient de *« retrouver publiquement son honneur »*. Il a alors expliqué : *« L'instruction qui m'a concerné, qui a duré dix-huit mois, sur ordre de M. Nallet, me donne le droit de reprendre ma parole, mes mandats, volontairement abandonnés, et mon combat, jamais abandonné »*. Puis il a demandé à la presse de n'être ni *« muette »*, ni *« complaisante »*, ni *« docile »*, ni *« aveugle »* mais *« de mesurer, à droite comme à gauche, qu'on peut blesser et même tuer plus facilement avec des mots qu'avec des armes »*. Cette première mise en garde en annonçait une seconde : l'opposition ne doit pas tomber dans une *« euphorie prématurée »*.

Selon lui, la société n'attend pas de l'opposition un discours *ex cathedra* mais un dialogue entre ceux qui sont candidats et les citoyens, et ce sur les thèmes de liberté, d'autorité et d'éthique. Sur le premier, il s'est déclaré partisan de la retraite à la carte, de la médecine libérale, du libre choix de l'école, du statut du travailleur indépendant, de l'amélioration des droits de la défense, de la saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens, du pluralisme à la télévision et du refus des monopoles d'Etat. Sur le deuxième, il s'est prononcé pour l'autorité de l'Etat. En prenant l'exemple des étrangers, il a proposé qu'à l'expiration de la peine infligée par un tribunal *« l'expulsion soit automatique lorsqu'il s'agit d'un étranger »*. Pour le troisième, il a indiqué que *« le contrôle des fonds publics, la modestie de l'Etat dans son train de vie, la soumission au juge, la neutralité de l'administration »* devaient appartenir au domaine de l'éthique républicaine.

« Un pouvoir qui s'absente »

Tout comme il l'avait fait en citant M. Nallet, il a provoqué les sifflets de son auditoire en affirmant que *« le Parti socialiste est au progrès ce que jadis le Parti communiste était à la liberté et Staline à Saint François d'Assise »* et que, à en croire M. Laurent Fabius, *« le progrès c'est l'apparition dans le vocabulaire de termes aussi sympathiques que guerre des banlieues, ghetto ethnique, nouveaux pauvres, manipulation judiciaire, quelques délits d'initiés, quelques affaires Habache, quelques mépris bien exprimés sur les droits de l'opposition, le tout sur un fond musical où l'on entend revenir tous les ans, au moment des anniversaires, « Maréchal nous voilà »*.

Pour *« mériter [sa] victoire »*, l'opposition se doit aussi, a-t-il insisté, d'éviter le *« racolage »*, notamment à l'égard de la *« préoccupation écologique »*, qui *« mérite mieux que ça »*. Il a encouragé le PR à engager des discussions *« publiques et claires »* avec les écologistes.

Auparavant, M. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, avait estimé que la question la plus importante en mars pour l'opposition sera de *« maîtriser »* sa victoire. Il avait émis la crainte que certains ne soient pris par le désir de revanche, *« de la restauration d'une chambre bleu horizon »*. Le président du conseil régional de Rhône-Alpes avait appelé à construire *« une majorité de rassemblement des libéraux, radicaux, démocrates-chrétiens »* ouverte *« sur de nouveaux courants »* en partie exprimés actuellement par les écologistes.

Continuant l'ébauche de ce qui devrait servir de base au programme de gouvernement plus précis qu'il a l'intention de rendre public en janvier, M. Léotard en a appelé à *« retrouver l'Etat »*. A ses yeux, *« gouverner c'est commander à l'administration, ce n'est ni la noyauter ni la décourager ; c'est refuser l'extraordinaire confusion des fonctions dans laquelle la France s'est engagée, comme une administration qui légifère à la place du Parlement, des médias qui instruisent à la place des juges, des partis qui condamnent à la place des tribunaux, des bureaux qui décident et un pouvoir qui s'absente, des voyous qui ricanent et une police qui s'interroge, des tribus qui s'imposent et une nation qui s'éloigne »*.

Plus précisément, il a poursuivi : *« Peut-on décréter pour les Français la retraite à soixante ans et s'exonérer soi-même sans vergogne de toute limitation d'âge dans les mandats publics ? Peut-on décider des impôts des Français et organiser avec bienveillance la sous-fiscalisation des élus ? Peut-on décider le permis à points et traverser une ville impunément à 150 km/h ? Peut-on voir le ministère des finances distribuer des primes en liquides à ses propres agents pour qu'elles échappent au fisc ? Peut-on parler de démocratie et donner des coups de pied dans les portières pour faire passer les cortèges officiels ? Peut-on interdire le travail au noir et pratiquer le cumul des mandats ? Peut-on parler de justice pour tous et refuser d'être jugé selon les procédures de droit commun ? Peut-on s'offusquer des gaspillages de fonds publics et laisser les avions du GLAM transporter les fantaisies des éminences ? Peut-on parler des droits de l'homme et refuser la présence d'avocats dans les commissariats ? »*

C'est sur ce chapitre que l'ancien ministre a affirmé son acceptation de la cohabitation et son refus du système des primaires. *« Retrouver un Etat, c'est respecter la Constitution, c'est-à-dire ne pas donner une réponse personnelle à une question nationale »*, a-t-il affirmé avant de préciser que, dans la Constitution, la cohabitation s'appelle *« élections législatives »* et que les primaires s'appellent *« le premier tour de l'élection présidentielle »*. *« Pourquoi voulons-nous être plus malins que le général de Gaulle et les pères fondateurs ? »*, a-t-il interrogé. Ce système des primaires avait été défendu dans la matinée par M. Gérard Longuet. Le président réélu du PR a rappelé que le principe de l'unité de candidature de l'opposition dès le premier tour de l'élection présidentielle sera accepté dès lors qu'une mécanique *« loyale »* de sélection sera mise en place.

ANNE CHAUSSEBOURG

□ **M. Léotard contre la mise en cause de M. Fabius.** – M. François Léotard a indiqué, dimanche 6 décembre sur TF 1, que, s'il était encore parlementaire, il ne voterait pas la mise en accusation de M. Laurent Fabius devant la Haute Cour pour l'affaire du sang contaminé. *« Il faut que la justice passe*, a-t-il estimé, *mais un premier ministre, dans l'écrasante diversité de ses tâches, ne peut pas aller à ce niveau de détail de l'action administrative. »*

Les accusations de l'ancien maire de Fréjus contre M. Nallet

A deux reprises, M. François Léotard a mis en cause l'ancien garde des Sceaux, M. Henri Nallet, en l'accusant d'avoir monté une *« opération »* contre lui. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Le Point* du 5 décembre, M. Léotard cite, à l'appui de sa démonstration, la page 134 du livre de M. Nallet, *Tempête sur la justice* (1). *« Il y écrit en résumé : « J'ai fait inculper M. Léotard a) parce qu'il y a eu des troubles à l'ordre public, b) parce que j'ai voulu équilibrer « le grand retentissement médiatique » de l'affaire Pezet... Il s'agissait en fait,* poursuit M. Léotard, *de faire une symétrie avec une affaire de fausses factures concernant le PS ».* Invité de l'émission « 7 sur 7 » dimanche 6 décembre, M. Léotard a renouvelé cette accusation.

L'ancien garde des Sceaux écrit à la page 134 de son livre : *« Lorsque les investigations de l'enquête* [concernant l'ancien maire de Fréjus] *furent suffisamment avancées, le procureur général de Lyon demanda à la Chancellerie s'il devait prendre l'initiative d'une information ou laisser traiter au contentieux la recevabilité de la partie civile et si cette information devait être ouverte contre X ou contre personne dénommée. J'ai donné mon accord aux propositions qui paraissaient susceptibles de faire traiter rapidement une affaire dans laquelle se multipliaient les troubles à l'ordre public. Et quelques semaines plus tard, le même procureur général ouvrit une information contre MM. Pezet et Sanmarco, et non contre X, à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile d'un écologiste marseillais. J'ai donc demandé au directeur des affaires criminelles et au procureur général de Lyon de traiter M. Pezet de façon identique à M. Léotard. Pourquoi aurait-il fallu que, devant la même juridiction pour des affaires à grand retentissement médiatique, le même procureur eût des attitudes différentes selon qu'il s'agissait de François Léotard ou de Michel Pezet ? Je m'en suis tenu là »*. M. Nallet indique dans ce texte qu'il a *« donné* [son] *accord aux propositions »* du procureur général de Lyon, mais il ne précise pas lesquelles. Il ne dit pas en particulier s'il a lui-même, comme le suggère M. Léotard, demandé l'ouverture d'une information contre personne dénommée. Dans *Libération* du 7 décembre, M. Nallet réfute les accusations de l'ancien maire de Fréjus, affirmant : *« C'est Michel Pezet qui pourrait se plaindre que je l'aie traité comme François Léotard. »*

(1) Plon, octobre 1992

Le barrisme nouveau

par Daniel Carton

La politique offre parfois des spectacles troublants. On peut admettre toutes les conversions, mais voir aujourd'hui M. Léotard « faire du Barre » relève quand même d'un certain pittoresque. Quatre ans après avoir été l'un des obstacles majeurs sur le chemin présidentiel de l'ancien premier ministre, M. Léotard, nourri sans doute par l'épreuve du « splendide isolement », semble vouloir tirer la substantifique moelle du barrisme. La vengeance, puisqu'il faut bien ici appeler un chat un chat, est devenue le ressort essentiel de leur action politique.

« Ils me le paieront », confiait déjà M. Barre après sa défaite au premier tour de l'élection présidentielle de 1988, en parlant de MM. Giscard d'Estaing et Chirac. Pénétré de sa « corsitude », M. Léotard se trouve exactement dans le même état d'esprit envers tous ceux qui *« lui ont manqué »*. Chez l'un comme chez l'autre se dessine la même vindicte contre les futilités de tous ordres de la scène politique et les jeux obscurs des médias. A son tour, M. Léotard inscrit de plus en plus sa démarche à l'écart des partis politiques, de leurs manigances et subtilités. Sa démission spectaculaire de la présidence du Parti républicain, en décembre 1990, l'annonçait déjà. Ses dernières déclarations le confirment : M. Léotard ne croit plus à ces jeux traditionnels et pour lui dépassés.

Résolution d'autant plus facile à prendre que par-delà les discours main sur le cœur de son conseil national de samedi, le Parti républicain n'est plus ce qu'il était. M. Longuet penche pour M. Chirac. M. Madelin est chez M. Giscard d'Estaing. La solidité de cette petite machine-là n'est plus acquise à M. Léotard.

M. Léotard entend aussi occuper fermement la place du centre. Le voici prêchant à son tour l'ouverture à tous les hommes de bonne volonté, contre *« les violents, les intégristes et les rancuniers »* de toute obédience, avec le zèle de celui qui doit aussi se faire pardonner d'avoir soufflé le froid sur le printemps 1989 des rénovateurs de la droite. Une ouverture pour imposer à ce pays un gouvernement *« libéral et européen »* restaurant d'urgence *« un État impartial »*. Ne manque plus que le mot *« social »* et M. Barre sera comblé. Car pour le reste, le décalque est parfait.

Pour la prochaine alternance, M. Léotard introduit à son tour la notion contractuelle à partir d'un texte qu'il annonce pour janvier, qui, explique-t-il dans *le Point* de cette semaine, *« montrera que l'on peut s'adresser à la société française sur un certain nombre de sujets à la fois forts et symboliques »*, permettra *« des décisions fortes sur les différents malaises de la société française »*, préparera *« avec des partenaires sérieux et identifiables, des évolutions politiques au-delà des clivages actuels, sans renier nos alliances ni nos fidélités »*. M. Barre conçoit-il autre chose quand il estime urgente l'affirmation *« d'une conjonction des volontés »* par-delà les vieux clivages de la droite et de la gauche ?

Enfin, M. Léotard met le même entrain à déchirer le contrat sur les primaires pour l'élection présidentielle péniblement passé entre RPR et UDF. *« Trompe-couillons »*, avait plaisanté, citant Pagnol, M. Barre. *« C'est un peu en dessous de la vérité »*, a dit sur TF 1 M. Léotard, qui y voit plutôt, usant à son tour du provençal, une manière *« de tuer un âne avec des figues »*. On pourrait conclure que M. Léotard entend occuper un créneau, celui d'un barrisme plus proche et plus humain. Les ficelles sont grosses. L'opposition en sera encore un peu plus perturbée. Reste à savoir si M. Barre lui-même se contentera de se gausser...



POLITIQUE

Les projets de révision constitutionnelle

Référendum : M. Barre souhaite une extension de l'article 11

Commentant, dimanche 6 décembre à « L'Heure de vérité » sur France 2, les propositions constitutionnelles du président de la République, M. Raymond Barre a déclaré qu'il ne pouvait pas *« suivre »* le chef de l'Etat dans sa recherche d'un compromis institutionnel entre la IVe et la Ve République. *« Il y a une logique de la IVe et une logique de la Ve qui sont différentes*, a-t-il relevé. *Moi, je suis pour la logique de la Ve, c'est-à-dire pour le rôle d'un exécutif stable et efficace. Si l'on veut faire une combinaison de la IVe et de la Ve c'est la IVe qui reviendra au galop. »* L'ancien premier ministre a regretté *« qu'il n'y ait pas une extension de l'article 11 concernant le référendum, qui donnerait au président le droit de consulter directement le peuple sur de nouvelles orientations qu'il entend donner à sa politique de telle sorte qu'il se trouve conforté dans l'exercice de sa fonction. » « Bien entendu*, a-t-il précisé, *ce n'est pas le plébiscite parce que, si le président de la République pose cette question de confiance, il engage sa responsabilité. Si le peuple manifeste un avis négatif, il doit à ce moment-là se retirer. Je ne pense pas que le fait d'avoir un mandat d'une certaine durée puisse mettre celui qui a ce mandat à l'abri d'un désaveu du suffrage universel. »*

Par ailleurs, M. Barre s'est montré réticent quant à la publication d'un programme électoral par l'opposition. *« Le problème du chômage*, a-t-il relevé, *ne se résoudra pas par l'alternance. C'est un problème de société et il faudra bien que tous les gouvernements – quelle que soit leur couleur – s'attaquent à ce problème non pas avec des mesures qu'ils considèrent compatibles avec leur idéologie, mais en fonction des transformations profondes qui sont en train de s'accomplir aujourd'hui dans l'économie et dans la société et qui modifient la forme du travail. »*

Mandat présidentiel : M. Jospin maintient sa préférence pour le quinquennat

M. Lionel Jospin a émis quelques réserves, dimanche 6 décembre, au « Forum » de Radio-J, sur plusieurs aspects des propositions de réforme de la Constitution faites le 30 novembre par M. François Mitterrand. L'ancien ministre de l'éducation nationale a réaffirmé sa préférence pour un mandat présidentiel *« renouvelable et court »*, autrement dit le quinquennat, en rappelant que *« c'est aussi la proposition du PS »*.

Quant à l'extension du champ du référendum et à la possibilité de saisine directe du Conseil constitutionnel par les justiciables, *« cela fait un peu gadget »*, a-t-il déclaré. Il a observé que le référendum est une forme de consultation *« d'un maniement difficile dans la Constitution de la Ve République »*.

M. Jospin estime que la réforme des institutions *« aurait pu être abordée avant »*, mais il a souligné que *« l'ensemble des principaux responsables politiques de gauche ou de droite »* avaient, *« au cours des derniers mois, pris position en faveur d'une certaine réforme de la Constitution ». « Alors*, a-t-il dit, *ne chicanons pas les modalités ni le moment, et engageons cette discussion ! »* Selon l'ancien ministre, le président de la République *« a peut-être hésité, après s'être lui-même accommodé de ces institutions pendant douze ans, à avoir l'air de les bousculer »*.

□ **M. Delors est favorable à un septennat non renouvelable.** – Interrogé, dimanche 6 décembre, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », sur la durée du mandat du président de la République, M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, s'est déclaré en faveur du *« maintien du septennat »* et de *« la philosophie essentielle de la Ve République »*. Selon M. Delors, *« si le mandat du président de la République est strictement accordé à celui des députés, le jour où il y aura un doute sur le fait que le chef du gouvernement procède du président de la République, on changera de système »*. Le président de la Commisssion souhaite que ce septennat soit non renouvelable.

Invalidé à l'Assemblée de Corse

M. Alain Orsoni est élu secrétaire général du MPA

AJACCIO

de notre correspondant

M. Alain Orsoni a été élu secrétaire général du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) à l'issue du congrès de son parti, dimanche 6 décembre, à Ajaccio. Il succède à M. Dominique Bianchi. Cette désignation intervient deux jours après la décision du Conseil d'Etat d'invalider son élection en mars 1992 comme tête de liste MPA à l'Assemblée de Corse (*le Monde* daté 6-7 décembre).

Le congrès a confirmé la ligne d'ouverture du MPA, qui a officiellement abandonné la référence au concept de lutte de libération nationale (LLN). *« Le sigle LLN*, a déclaré M. Orsoni, *avec son poids historique, ne nous correspond pas ; pis, il dénature notre démarche, notre philosophie politique, en interdisant toute véritable communication et en nous enfermant, notamment au plan international, hors des véritables enjeux. »* Le MPA préfère parler de *« souveraineté nationale de la Corse dans l'interdépendance européenne »*.

Résumant l'état d'esprit de ce congrès, un militant a souligné que la décision d'invalidation de M. Orsoni est *« un prétexte, voire même une provocation » Mais nous resterons sereins et poursuivrons notre combat politique par les voies démocratiques »* a-t-il assuré.

M. C.

□ **Opérations commandos en Corse du Sud.** – Deux opérations commandos, signées du « R » du mouvement clandestin Resistenza, se sont déroulées en Corse du Sud dans la soirée du dimanche 6 décembre. A Lecci-de-Porto-Vecchio, sept hommes, armés et cagoulés, ont neutralisé les gérants d'une pépinière. Plusieurs charges explosives ont détruit les bâtiments. Sur les murs, les gendarmes ont relevé l'inscription *« Danger, miné, R »*. La seconde attaque, portant la même « signature », a eu lieu presque au même moment à Belvedere-Campomoro, près de Propriano. Cinq bungalows d'un petit ensemble immobilier ont été endommagés.

La LCR rompt avec son organisation de jeunesse

La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) a décidé, au cours du comité central des 21 et 22 novembre, de rompre les liens avec son organisation de jeunesse, les Jeunesses communistes révolutionnaires (JCR). En conséquence, la subvention et les locaux qui étaient alloués par la Ligue ont été supprimés. La LCR considère maintenant les JCR comme *« une organisation concurrente de la LCR ». « Ils étaient devenus groupusculaires, voire lambertistes »*, indique M. Alain Krivine, porte-parole de la Ligue, qui n'exclut pas toutefois de travailler *« ponctuellement »* avec eux.

Cette rupture intervient après près de trois ans de tensions et la perte du contrôle des JCR par la « majo » (la majorité) de la Ligue, au congrès de mai 1989. Au congrès de novembre 1990, la « majo » avait alors suscité sa propre organisation de jeunes : les JCR-Autre chose, qui se sont opposés à la majorité des JCR, devenus JCR-Egalité. Les quatre cent soixante-dix militants recensés à cette occasion se sont tout d'abord répartis à parts presque égales dans ces deux organisations, mais la représentativité des JCR-Autre chose a rapidement décliné.

Les JCR-Egalité, tout d'abord contrôlés par la tendance qu'anime notamment M. Gérard Filoche au sein de la Ligue, ont progressivement pris leurs distances vis-à-vis de la minorité. Dans le numéro un de *Démocratie et révolution*, la lettre de la tendance de M. Filoche, les minoritaires de la Ligue protestent cependant contre la décision du comité central. Tout comme les JCR-Egalité, la tendance critique également le texte commun dans la perspective des élections législatives signé par M. Krivine avec les contestataires du PC et du PS (*le Monde* du 5 décembre), un accord réalisé, selon les JCR-Egalité, sur une base *« purement réformiste »*.

G. P.

Devant les proches de M. Mitterrand

M. Bérégovoy estime que la droite est « animée par ses éléments les plus conservateurs »

Au risque d'accroître la confusion, MM. Louis Mermaz et Roland Dumas, deux proches du président de la République, ont cherché à clarifier les enjeux des prochaines élections législatives, en réunissant, dimanche 6 décembre, ceux des socialistes dont la principale référence demeure l'action de M. François Mitterrand, plutôt que l'appartenance à tel ou tel courant du PS. Sans marquer la naissance d'un nouveau club, ni celle d'un courant socialiste, ce colloque, intitulé « Rencontres pour demain », a rassemblé, sous le regard attentif et officiel du secrétaire général de l'Elysée, M. Hubert Védrine, installé à la tribune, une importante délégation de membres du gouvernement, au premier rang desquels M. Pierre Bérégovoy.

La venue du premier ministre avait été annoncée tardivement, à la fin de la semaine, mais elle ne pouvait que renforcer le sentiment, exprimé dimanche par M. Dumas, que *« le président de la République voit plutôt ces rencontres d'un bon œil »*. Outre le ministre des affaires étrangères et celui des relations avec le Parlement, MM. René Teulade (affaires sociales), Jean-Louis Bianco (équipement), Emile Zuccarelli (P et T), Mme Elisabeth Guigou (affaires européennes), MM. Louis Mexandeau (anciens combattants), Kofi Yamgnane (intégration), Laurent Cathala (personnes âgées et rapatriés) ont participé à ce colloque, de même que M. Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat.

La « génération de 1981 » tenait à dire que, onze ans plus tard, elle est décidée à défendre l'œuvre accomplie. M. Bérégovoy l'y a encouragée, en défendant le bilan de la gauche en général autant que le sien propre. Il a expliqué que si l'on compte, aujourd'hui, huit cent cinquante mille chômeurs de longue durée, pour neuf cent mille en avril dernier, c'est que, chaque mois, un certain nombre de demandeurs d'emploi entrent dans la catégorie « longue durée » (un an et plus) et qu'il n'en est pas moins vrai que, comme il s'y était engagé, *« 1 030 000 entretiens ont eu lieu »*, permettant à *« 768 000 personnes de trouver soit un emploi, soit une activité d'insertion »*. Le premier ministre a félicité l'ANPE et exprimé ses encouragements à Mme Martine Aubry, ministre du travail.

Dénonçant le *« sectarisme »* d'une *« droite impudente et imprudente* (...), *animée par ses éléments les plus conservateurs »*, qui *« se partagent déjà les places »*, M. Bérégovoy a affirmé que l'opposition *« est unie dès lors qu'il s'agit de privatiser »* ou de souhaiter *« que l'élection présidentielle ait lieu le plus tôt possible »*, mais *« divisée entre des responsables qui espèrent, chacun, tirer la couverture à soi ». « Ces pauvres membres du CDS nous disent : « Mais nous sommes européens, nous pourrions faire un bout de chemin ensemble. »* (...) *Et puis M. Jacques Chirac passe par là, il impose sa loi, il dit : « Garde à vous ! Silence dans les rangs ! », et ils sont tous là, le petit doigt sur la couture du pantalon, tellement ils pensent que s'il y avait un candidat contre eux dans leur circonscription, ils risqueraient de défaillir. Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un pays ! »*

P. J.

La campagne de débats du PCF

« Il faut que les gens deviennent plus citoyens »

Depuis le 1er novembre, et jusqu'au 15 décembre, le Parti communiste français organise à travers la France de très nombreuses réunions dans le cadre du *« grand débat national »* souhaité en octobre par M. Georges Marchais pour *« favoriser l'échange d'idées et la compréhension mutuelle des gens de progrès »*. D'autre part, le comité central du PCF devait débattre, lundi 7 décembre, des difficultés de la presse communiste et tenter de dégager des solutions pour sauvegarder les quotidiens du parti, *l'Humanité* en particulier.

DOUAI

de notre envoyé spécial

Que sont devenues les masses ouvrières d'antan ? Leur souvenir hante le réfectoire municipal d'Auby en cette fin d'après-midi du samedi 5 décembre. Le ciel a pris la couleur des crassiers dans ces parages de Douai. Un vrai crève-cœur à débonder la nostalgie. Sans doute est-ce pour cela que « Joe » a machinalement gardé son imperméable pour parler aux dix-neuf camarades assis devant lui, sur deux rangs, et tournant résolument le dos aux cent vingt chaises restées si désespérément vides. Le maire, Aldebert Valette, qui n'est autre que son suppléant, reste, lui, de marbre.

Mais « Joe » Hage – c'est ainsi que l'appellent familièrement les autres Ch'timis – n'est pas du genre dépressif. Peu lui importe que le *« grand débat national »* voulu par son parti prenne ici une forme confidentielle... Voilà presque vingt ans qu'il est député du Nord, Georges Hage, et personne ne l'a jamais vu perdre sa sérénité ! Ils ne sont plus qu'une poignée mais, aujourd'hui comme hier, il leur parle de *« faire naître une nouvelle espérance, une nouvelle citoyenneté »*, d'*« inventer une autre politique »*. Et s'il ne s'agit pas de le faire *« avec le PS »*, qui *« mène une politique de droite et qui a un comportement suicidaire »*, il convient de le faire *« avec tous les gens de bonne volonté »*, y compris avec les électeurs socialistes, pour *« les faire réfléchir »*, pour leur dire : *« Regardez où Mitterrand a conduit la France ! Voyez où il a conduit la gauche ! Cela ne peut pas continuer ! »*

Les dix-neuf l'écoutent respectueusement, leur député, mais, justement, ce qu'ils aimeraient mieux comprendre, eux, c'est l'attitude de leur propre parti vis-à-vis des socialistes : *« Ça fait cinquante ans que ça continue !* observe l'un. *A chaque fois on a été couillonnés par les socialistes. » « Pourquoi, alors, tu votes pour « Béré » à l'Assemblée nationale ? »*, demande un autre...

Georges Hage s'explique : *« Si on renversait ce gouvernement en votant la censure, on donnerait des illusions aux gens, parce qu'il faut bien comprendre que, si Bérégovoy allait chercher de nouveaux renforts au centre droit ou si Mitterrand décidait aujourd'hui de dissoudre l'Assemblée nationale, le nouveau gouvernement, de toute façon, serait encore plus à droite, et ceux qui nous demandent maintenant de le censurer nous reprocheraient ensuite de l'avoir fait... »*

Aldebert Valette vient à la rescousse : *« Il faut mesurer l'impact historique qu'aurait le vote par les communistes d'une motion de censure déposée par la droite si elle aboutissait à un retour de la droite au pouvoir... Historiquement, ce serait insoutenable. »*

Les dix-neuf demeurent apparemment sceptiques : *« Tu ne nous a pas convaincus*, répond à « Joe » un troisième militant. *Nous comprenons bien ce que tu dis, mais les gens aiment les choses claires. Quand ils disent qu'ils en ont marre des socialistes, qu'il faut les censurer et qu'ils se foutent des conséquences, il faut quand même en tenir compte... »* Un quatrième s'excuse presque de partager ce point de vue radical : *« Les socialistes ont réussi à créer un tel désarroi... Quand on perd l'espoir, il n'y a rien de plus tragique... Le problème, pour nous, après avoir reçu tant de coups, est de savoir comment arriver à faire bouger les gens, et même à faire bouger les communistes... »*

« C'est un peu de votre faute... »

Alors Georges Hage parle du fonctionnement des institutions : *« Je vais te dire un truc : c'est un piège à cons cette Constitution ! Ce qu'il y a de plus grave, c'est ce penchant du peuple français à mandater quelqu'un pour tout faire à sa place ! Les Français sont contents de faire don du suffrage universel à quelqu'un qui s'en sert contre eux ! Il faut que les gens s'approprient la politique, qu'ils deviennent plus citoyens qu'ils ne sont ! »*

Sans élever la voix, l'ancien professeur parle aussi du *« glissement idéologique à droite »* de la société française : *« On se glorifie du RMI alors qu'on devrait pouvoir se glorifier de créer des emplois pour qu'il n'y ait plus de RMI ! On fait de l'assistance humanitaire une vertu cardinale alors que c'est abominable de faire du citoyen un assisté ! Ce n'est pas cela la République, ce n'est pas la morale ça ! C'est une perversion de la démocratie... »*

Georges Hage réaffirme sa foi humaniste : *« Le communisme, c'est une question qui est aussi dans la Bible : qu'as-tu fait de ton frère ? »*. Il prêche *« la vigilance républicaine »* : *« Il faut dire aux gens : si vous trouvez que la politique est devenue sale, c'est un peu de votre faute : vous avez laissé faire par votre indifférence... La République ne fera jamais des pas en avant s'il n'y a pas des citoyens dans l'action pour la faire avancer... »*

« Mais sur qui peut-on compter pour faire avancer tout ça ? », demande quelqu'un. *« Sur nous ! »*, s'exclame le député. Son suppléant est formel : *« Ce sera le mot de la fin. »*

ALAIN ROLLAT

Le MRG confirme son accord électoral avec le PS

Le comité directeur du MRG, réuni à huis clos samedi 5 décembre, a approuvé l'accord électoral conclu avec le PS pour les élections législatives. Cet accord prévoit qu'un radical de gauche aura le soutien du PS dans trente-huit circonscriptions, dont les dix où l'un de ses représentants l'avait emporté en juin 1988 (1) et qu'il y aura cinq primaires.

Cet accord, traditionnel, entre les deux formations ne satisfait pas pour autant tous les radicaux de gauche. Ainsi M. François Gayet, vice-président, vient de rejoindre Génération Ecologie (*le Monde* du 5 décembre). M. Michel Scarbonchi, également vice-président du MRG, qui préconisait l'abstention sur l'accord avec le PS, a insisté pour que le dialogue avec les écologistes soit noué.

Tout en défendant l'accord électoral, M. Jean-François Hory, président du MRG, a voulu rassurer les contestataires en affirmant que la ligne du MRG reste bien celle définie au congrès de Lyon en juin dernier, en faveur de la constitution *« d'un pôle réformiste »* avec les écologistes, et plus particulièrement Génération Ecologie, et les réformistes. Il a fait valoir que cette perspective est retardée, car *« freinée par l'attitude des écologistes »*. Selon lui, le choix des écologistes – *« ni gauche ni droite »*, au second tour des législatives – aide objectivement la droite, et ne peut être celui du MRG.

Pour M. Hory, le MRG a *« un bilan gouvernemental commun avec le Parti socialiste »*, dont il est comptable. Quant aux *« doutes exprimés par le comité directeur sur la volonté du PS de suivre localement l'accord national »*, M. Hory s'est engagé à *« faire respecter intégralement l'accord, sous réserve de dénonciation et de représailles »*.

A. Ch.

(1) Il s'agit de la 2e circonscription de l'Aveyron (M. Jean Rigal, qui ne se représente pas), de la 1re de la Charente-maritime (M. Michel Crépeau), de la 1re de la Haute-Corse (M. Emile Zuccarelli, qui, devenu ministre, a laissé son siège à son suppléant, M. Roger Franzoni), de la 3e de la Dordogne (M. Alain Bonnet), de la 1re du Lot (M. Bernard Charles), de la 1re du Pas-de-Calais (M. Jean-Pierre Defontaine), de la 2e des Hautes-Pyrénées (M. Claude Gaits), de la 2e du Tarn-et-Garonne (M. Jean-Michel Baylet, qui devenu ministre, a laissé son siège à son suppléant, M. Jean-Paul Nunzi, PS), de la 3e du Val-de-Marne (M. Roger-Gérard Schwartzenberg) et de Wallis-et-Futuna (M. Kamilo Gata).

POLITIQUE

Le conseil national de Génération Ecologie

M. Lalonde veut privilégier les thèmes de la démocratie et de l'emploi

Le nouveau conseil national de Génération Ecologie, élu le 15 novembre dernier, a ratifié, dimanche 6 décembre à Paris, les propositions d'organisation faites par le président du mouvement, M. Brice Lalonde. Au-delà des élections législatives, l'ancien ministre de l'environnement a invité ses amis à *« penser à la suite »*, en leur proposant, pour thèmes de campagne, l'exercice de la démocratie et la redistribution de l'emploi.

Alors que les états-majors respectifs du Parti socialiste, du Parti communiste et des partis de la droite parlementaire s'inquiètent de plus en plus ouvertement des *dégâts ou, comme l'on dit désormais*, de *« l'effet de nuisance »* que pourrait provoquer dans leurs rangs, lors des prochaines élections législatives, l'émergence d'un *« pôle écologiste fort »*, le président de Génération Ecologie, M. Brice Lalonde, a commencé, dimanche 6 décembre, lors de la réunion du conseil national de son mouvement, à inviter ses amis à *« penser à la suite »*, autrement dit, aux échéances futures.

En dépit de sondages prometteurs, M. Lalonde préfère rester prudent : candidat potentiel dans plusieurs circonscriptions de la grande couronne de Paris, il ne croit guère, lui-même, comme du reste la direction des Verts, à une entrée en force des « écolos » à l'Assemblée nationale, au mois de mars prochain, telle qu'une projection, un peu trop simpliste, des résulats des dernières élections régionales pourrait le laisser paraître. *« L'objectif réel*, a-t-il affirmé, *c'est d'avoir le plus de voix possible ; l'objectif, c'est d'avoir quatre partis autour de 20 %, le RPR, l'UDF, le PS et les écologistes, et deux partis à 10 %, le PC et le Front national. »*

Trois arrière-pensées pour trois électorats

Pour cela, l'ancien ministre de l'environnement a clairement invité les membres du conseil national de Génération Ecologie, dont beaucoup seront candidats aux élections législatives, à sortir de la spécialité qui leur est, *a priori*, reconnue, l'environnement, pour s'attacher, pendant la campagne, à développer en priorité le thème de la démocratie et celui du partage du travail, que M. Lalonde préfère rebaptiser, plus sobrement, *« redistribution de l'emploi ». « Je suis stupéfait d'entendre, aujourd'hui, des politiques ringards nous parler du partage du travail, alors qu'ils n'ont rien fait dans ce sens depuis vingt ans*, a-t-il affirmé. *Pendant trop longtemps, nous avons réclamé qu'on change la peinture. Eh bien, Non ! désormais, c'est nous qui serons les peintres. »*

Du point de vue des écologistes, en effet, et à condition, bien sûr, que le calendrier institutionnel ne soit pas bousculé, les principaux rendez-vous, concentrés sur une seule année, seraient les suivants : les élections municipales de 1995, qui permettraient de satisfaire les appétits locaux des militants de terrain ; l'élection présidentielle, prévue la même année, pour laquelle le potentiel électoral des écologistes pèsera autrement plus lourd que les deux, trois, cinq ou dix députés que les Verts et Génération Ecologie pourraient voir entrer dans la prochaine Assemblée nationale ; les élections législatives anticipées, enfin, qui suivraient cette présidentielle et qui marqueraient, *selon eux, le vrai point de* départ d'une véritable recomposition politique.

Dans la perspective d'un tel scénario, la prochaine campagne ne doit donc pas constituer qu'une *simple répétition générale*, elle doit d'abord le préparer. C'est le sens du *« penser à la suite »* de M. Lalonde. C'est aussi la raison pour laquelle, alors que de nombreux délégués de GE venaient de faire part de leurs difficultés à négocier dans leurs départements avec leurs homologues Verts, souvent plus anciens sur le terrain des luttes écologistes, les principaux responsables nationaux de Génération Ecologie ont insisté sur la nécessité d'*« oublier les cicatrices ». « Après deux années passées à réclamer l'union des écologistes, on ne peut pas gaspiller la chance que constitue l'accord passé récemment avec les Verts »*, a déclaré le vice-président du mouvement, M. Noël Mamère. *« Il ne faut pas que les Verts perdent la face »*, a ajouté M[me] Monique Le Saux, candidate « virtuelle » de GE face à M. Michel Rocard, dans les Yve*lines, où les écologistes* ont obtenu le meilleur résultat de toute la France, aux élections régionales du *22 mars dernier.*

Le délégué général aux élections, M. Jean-Jacques Porchez, a exposé, de son côté, les possibilités de mixage aux élections législatives (un candidat GE et un suppléant Vert, ou vice versa), tout en conseillant aux délégués du mouvement de conserver en mémoire, dans leurs discours et leurs mots d'ordre, *« trois arrière-pensées »* pour ces trois électorats que constituent *les vrais écologistes*, les déçus du socialisme et les fervents du centre droit. Seul M. Lionel Stoléru, ancien ministre de MM. Barre et Rocard, et candidat à Compiègne (Oise), a exprimé sa méfiance vis-à-vis de l'hypothèse des tandems, en livrant à la réflexion ce calembour : *« Ne nous donnons pas de Verts-GE pour nous faire battre. »*

M. Lalonde a lui-même invité ses amis à savoir *« résister au petit monde politico-parisiano-médiatique »*, dès lors que celui-ci serait susceptible de pointer ici ou là – et plus souvent qu'il ne le voudrait, – les rivalités internes ou les faiblesses de la famille écologiste. Agacé par l'ouverture – exceptionnelle – de ce conseil national de GE à la presse, l'ancien candidat à la présidence de la République a expliqué que *« la transparence totale n'est pas possible ». « La démocratie peut aussi exister à huis clos*, a-t-il précisé. *Ce qui compte, c'est ce qui est servi, et non pas ce qui se passe dans les cuisines. »* La consigne vaut pour tous : rien ne doit plus gêner la nouvelle entente des écologistes, fût-elle encore fragile.

JEAN-LOUIS SAUX

Le secrétariat national

Selon les statuts de Génération Ecologie, ratifiés lors du congrès du mouvement, le 15 novembre dernier à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le secrétariat national est présenté au bureau par le président de GE. Cet exécutif est composé de la façon suivante :

– **Président :** M. Brice Lalonde.

– **Vice-président :** M. Noël Mamère.

– **Délégués généraux :** au mouvement, M. Gérard Dahan ; *aux élections* et à l'union des écologistes, M. Jean-Jacques Porchez ; à l'administration et à la politique de financement, M. Philippe Germa ; au programme, M. Lucien Chabason.

– ***Délégués :*** aux élus, M. Guy Konopnicki ; aux collectifs départementaux, M. Joël Roret ; *à la formation*, M. Yves Lageay ; à la communication, M[me] Patricia Raynaud-Lalonde.

– **Porte-parole :** M[me] Maryse Lapergue ; M. Robert Fidenti ; M[me] Danielle Olivier-Koehret ; M. Hubert Delarue ; M. Dominique Simonnet ; M. Zaïr Kedadouche.

Cet exécutif est complété par vingt-cinq secrétaires nationaux, responsables de groupes d'experts ou de commissions thématiques, parmi lesquels M. Joseph Poli est chargé du comité de soutien.

Le bureau national, élu au sein du conseil national de GE, *contrôle cet exécutif*. Il est composé de 25 membres, auxquels s'ajoutent le président et le vice-*président du mouvement*, son trésorier, M. André Holleaux, le président de l'association de *financement*, M. Jean-François Anquetil, tous deux cooptés de droit par le président de GE, et *les présidents des cinq commis*sions internes, également désignés par le président de Génération Ecologie : MM. Lionel Stoleru (finances), Philippe Bodard (formation), Pierre Hurmic (apport aux statuts), Jean-Jacques Porchez (élections), Marc Lassus (commission de conciliation).

La composition du bureau national a été approuvée par 67 voix contre 5 et 8 abstentions, sur 100 inscrits.

Six élections cantonales partielles

LOT : canton de Catus (2[e] tour).

I., 3 509 ; V., 2 208 ; A., 37,07 % ; E., 2 007.

Jean-Pierre Labro, PS, m. de Labastide-du-Vert, 1 129 (56,25 %) *ÉLU.*

Patrick Molinié, RPR, 878 (43,74 %).

[Le candidat socialiste succède à un autre socialiste, *Gérard Miquel*, qui, élu sénateur en septembre dernier, s'était démis de son mandat conformément à la loi anti-cumul. Toutefois, Jean-Pierre Labro ne recueille pas l'ensemble des suffrages qui s'étaient portés au premier sur Claude Taillardas, soutenu par le MRG et Génération Ecologie, et sur Henri Thamier, PC : le manque à gagner est de 529 voix. De son côté, le candidat de l'opposition obtient 301 suffrages de plus que le total des voix de droite du premier tour.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 3 507 ; V., 2 336 ; A., 33,39 % ; E., 2 235 ; Jean-Pierre Labro, 779 (34,85 %) ; Claude Taillardas, sout. MRG et GE, m. de Catus, 685 (30,64 %) ; Patrick Molinié, 366 (16,37 %) ; Jean-Pierre Bergon, UDF, 211 (9,44 %) ; Henri Thamier, PC, 194 (8,68 %).

Gérard Miquel, PS, avait été réélu au premier tour de septembre 1988 avec 1 589 voix (87,21 %) contre 235 (12,78 %) à Maurice Segouffin, PC sur 3 512 inscrits, 2 194 votants (soit 37,52 % d'abstention) et 1 822 suffrages exprimés.]

MARNE : canton de *Montmirail* (1[er] tour).

I., 4 677 ; V., 2 578 ; A., 44,87 % ; E., 2 525.

Bernard Doucet, RPR, adj. m. de Montmirail, 1 837 (72,75 %)...... *ÉLU.*

Christian Collin, écol., m. de Soizy-au-Bois, 228 (9,02 %) ; Marcel *Delacourt, PC, 171 (6,77 %)* ; Pascal Sandras, FN, 128 (5,06 %) ; Louis Roger, PS, 126 (4,99 %) ; Benoît Martel, Alliance populaire (ext. d.), 35 (1,38 %).

[Bernard Doucet, RPR, chef d'entreprise, adjoint au maire de Montmirail, succède dès le premier tour à Philippe Amelin, RPR, décédé dans un accident de la route le 30 octobre dernier. Soutenu par la majorité départementale UDF-RPR, M. Doucet a recueilli 72,75 % des voix, améliorant ainsi les scores réalisés en 1982 et 1988 par M. Amelin, qui jouissait alors, en tant que vice-président du conseil général, d'une forte notoriété.

Par rapport au scrutin de 1988, le candidat communiste perd 2,64 points de pourcentage et le PS, 8,84. Relégué en cinquième position, il laisse la deuxième place au représentant écologiste indépendant. Quant au FN, malgré la présence d'un candidat de l'Alliance populaire, il enregistre un *léger* gain tant en voix qu'en pourcentage.

Philippe Amelin avait été réélu au premier tour des cantonales de septembre 1988, avec 1 753 voix ((71,75 %) contre 338 (13,83 %) à Gilles Denis, PS, 230 (9,41 %) à Marcel Delacourt, PC, et 122 (4,99 %) à Micheline Delacourt, FN. Il y avait eu 2443 suffrages exprimés et 2 517 votants (soit 44,80 % d'abstention), sur 4 560 inscrits.]

MEURTHE-ET-MOSELLE : canton de Saint-Nicolas-de-Port (1[er] tour).

I., 19 026 ; V., 8 858 ; A., 53,44 % ; E., 8 614.

Robert Blaise, PS, 4 332 (50,29 %) ; *Gilles Aubert*, RPR, 3 821 (44,35 %) ; Pierre Thomassin, PC, 461 (5,35 %)....... *BALLOTTAGE.*

[Robert Blaise a vu son élection de mars dernier, avec une avance de 108 voix sur le conseiller général RPR sortant, Gilles Aubert, annulée en octobre par le tribunal administratif de Nancy, pour un vice de forme dans le décompte des bulletins nuls dans plusieurs bureaux de vote.

Les écologistes, présents en mars, avaient, cette fois, exprimé leur sympathie à Robert Blaise. Ce dernier a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, mais n'a pu être déclaré élu en raison de la très forte abstention qui l'empêche d'avoir un nombre de voix au moins égal au quart des inscrits. Robert Blaise progresse de 21,82 points de pourcentage par rapport au premier tour des cantonales de mars dernier, et son principal adversaire, Gilles Aubert, RPR, de 8,87 points.

En mars, les résultats du second tour avaient été les suivants : I., 19 042 ; V., 10 974 ; A., 42,36 % ; E., 10 196 ; Robert Blaise, 5 152 (50,52 %) ; Gilles Aubert, 5 044 (49,47 %). Ceux du premier avaient été les suivants : I., 19 042 ; V., 12 146 ; A., 36,21 % ; E., 11 505 ; Gilles Aubert, 4 082 (35,48 %) ; Robert Blaise, 3 276 (28,47 %) ; *Bernard Haagen, app. Verts*, 1 296 (11,26 %) ; Christian Godfroy, FN, 1 252 (10,88 %) ; Guy Pazzogna, GE, 948 (8,23 %) ; Pierre Thomassin, PC, 651 (5,65 %).]

NIÈVRE : canton de La Charité-sur-Loire (2[e] tour).

I., 7 769 ; V., 4 690 ; A., 39,63 % ; E., 4 443.

Jannick Larderet, RPR, 2 641 (59,44 %)........................ *ÉLUE.*

Constantin Rodriguez, PS, m. de Champvoux, 1 802 (40,55 %).

[La surprise est venue de l'ampleur du succès de Jannick Larderet, qui l'emporte avec près de 60 % des voix et 839 suffrages de mieux que Constantin Rodriguez, alors qu'elle ne l'avait devancé que de 4 voix en mars dernier avant l'annulation de ce scrutin. Elle obtient un score particulièrement flatteur (63,97 %), dans le chef-lieu de canton, dont le maire est Robert Guillaume, PS, ancien sénateur, et conseiller général de 1973 jusqu'à mars dernier, date à laquelle il ne s'était pas représenté. Le candidat socialiste n'a pas bénéficié d'un bon report des voix qui s'étaient portées au premier tour sur le candidat du PC et sur celui de l'Alternative *rouge et verte*. Les électeurs de gauche ne s'étaient pas mobilisés massivement au premier tour. Et, au second, le petit supplément de participation (+3,5 *points) a davantage profité à la candidate* du RPR. Ainsi, elle arrive nettement en tête dans les deux communes communistes du canton, alors qu'elle y avait été devancée par M. Rodriguez au second tour du scrutin de mars.

Au second tour de mars dernier, Jannick Larderet, avec 2 386 voix (50,04 %) devançait de 4 voix, Constantin Rodriguez, PS sur 7 800 inscrits, 5 283 votants (soit 32,26 % d'abstention) et 4 768 votes exprimés.

Au premier tour de cette partielle, les résultats étaient les suivants : I., 7 769 ; V., 4 418 ; A., 43,13 % ; E., 4 319 ; Jannick Larderet, 1 828 (42,32 %) ; Constantin Rodriguez, 1 112 (25,74 %) ; Claude Picq, PC, adj. m. de La Charité-sur-Loire, 505 (11,69 %) ; Robert Picq, Alternative rouge et verte (AREV), adj. m. de La Charité-sur-Loire, 351 (8,12 %) ; Jean-Jacques Dedieu, FN, 212 (4,90 %) ; Jean-*Luc Dreumont, Verts, 155 (3,58 %)* ; Thierry Valignat, div., 79 (1,82 %) ; Yvon Lagarde, div. d., 77 (1,78 %).]

ORNE : canton d'Alençon-III (1[er] tour).

I., 9 860 ; V., 3 624 ; A., 63,24 % ; E., 3 518.

Bruno Charuel, div. d., adj. m. d'Alençon, 1 469 (41,75 %) ; Denise François, PS, cons. mun. d'Alençon, 900 (25,58 %) ; Hubert Crespy, div. d., 237 (6,73 %) ; Jean-Pierre Bombek, Verts, 194 (5,51 %) ; Janine Tanoué, FN, 182 (5,17 %) ; Rémy Pithois, div. g., 179 (5,08 %) ; Raymonde Renard, PC, cons. mun. d'Alençon, 124 (3,52 %) ; Renée Tragin, écol., 113 (3,21 %) ; Thierry Boisbault, GE, cons. rég., 84 (2,38 %) ; Jean Roiet, div. g., 36 (1,02 %) *BALLOTTAGE.*

[Cette partielle a été provoquée par la démission d'Alain Lambert (UDF-PR), maire d'Alençon et élu sénateur en septembre dernier, touché par le cumul des mandats. Celui-ci avait été élu en 1985, réélu en mars 1992, à chaque fois au premier tour.

Ce scrutin a été marqué par un nombre élevé de candidats (10) et une très forte abstention des électeurs (63,24 %), rendant *inéluctable un ballottage*. Arrivé en tête, Bruno Charuel, « parrainé » par Alain Lambert, affrontera au second tour Denise François (PS), qui a amélioré son score de mars dernier (+ 3,41 points de pourcentage). Hubert Crespy, ancien conseiller municipal d'Alençon, proche de Hubert d'Andigné, président RPR du conseil général, et ennemi politique d'Alain Lambert qui l'a battu aux dernières sénatoriales, n'obtient que 6,73 % des suffrages exprimés. C'est toutefois un peu mieux que le score obtenu par la liste de M. d'Andigné aux élections régionales de mars dans ce canton (2,95 %).

Les résultats du premier tour des cantonales avaient été les suivants : I., 9 857 ; V., 6 674 ; A., 32,29 % ; E., 6 398 ; Alain Lambert, 3 420 (53,45 %) ; Denise François, 1 419 (22,17 %) ; Jean-Pierre Bombeck, 763 (11,92 %) ; Janine Tanoué, 531 (8,29 %) ; Raymonde Renard, 265 (4,14 %).]

VAR : canton de La Seyne-sur-Mer (1[er] tour).

I., 25 271 ; V., 9 732 ; A., 61,48 % ; E., 9 555.

Maurice Paul, PC, 4 318 *(45,19 %) ; Charles Scaglia*, UDF-PR, m. de La Seyne-sur-Mer, 1 886 (19,73 %) ; François Herisson, RPR, 1 306 (13,66 %) ; Claude Lecocq, FN, 1 076 (11,26 %) ; Luc Patentreger, écol., 707 (7,39 %) ; Alain Ajello, PS, 262 (2,74 %) *BALLOTTAGE.*

[A la suite d'un recours déposé par Charles Scaglia, le scrutin de mars dernier, qui avait vu la réélection de Maurice Paul, conseiller général depuis 1967, a été annulé par le tribunal administratif de Nice. Par rapport au premier tour de mars, Maurice Paul gagne 15,92 points en pourcentage. De son côté, Charles Scaglia en perd 9,54 en raison de la présence d'un candidat *RPR* qui obtient 13,66 % des voix. Avec deux candidats, la droite totalise 33,40 % des suffrages alors qu'avec trois, elle en avait rassemblé 32,19 en mars. Le PS perd 5,26 points et les Verts, 1,93. La plus forte érosion est subie par le FN : – 9,93 points.

Maurice Paul avait été réélu au second tour des cantonales de mars dernier avec 6 485 voix (43,50 %) contre 6 217 (41,70 %) à Charles Scaglia et 2 206 14,79 %) à Claude Lecocq. Il y avait eu 14 908 suffrages exprimés et 15 491 votants (soit 39,01 % d'abstention) sur 25 400 inscrits. Les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 25 400 ; V., 15 697 ; A., 38,20 % ; E., 15 094 ; Maurice Paul, 4 419 (29,27 %) ; Charles *Scaglia, 4 419 (29,27 %)* ; *Claude Lecocq*, 3 199 (21,19 %) ; Luc Patentreger, Verts, 1 408 (9,32 %) ; Jean-Luc Bruno, PS, 1 209 (8 %) ; Alain Radisson, div. d., 243 (1,603) ; Hubert Frison, div. d., 197 (1,30 %).]

SOCIÉTÉ

Un regard américain sur les banlieues françaises

« Il n'y a pas de vrai ghetto »

Une trentaine de spécialistes américains des problèmes urbains, intervenants sociaux, policiers, urbanistes, responsables d'organismes de lutte contre la délinquance et la drogue, ont effectué, du 30 novembre au 4 décembre, un voyage à travers les quartiers français « difficiles » sous le patronage de la Fondation franco-américaine. De la Goutte-d'Or (Paris) à Roubaix en passant par les Yvelines, ils ont rencontré de nombreux acteurs de la « politique de la ville », militants associatifs et élus, professeurs et ministres. Critiques à l'égard de l'approche française délibérément non ethnique des problèmes urbains, ils se sont en revanche déclarés impressionnés par la qualité de la protection sociale, du système scolaire et de la prévention de la délinquance et de la toxicomanie.

VOUS AVEZ BEAUCOUP D'AVANCE SUR NOUS, MAIS J'AI CONFIANCE : VOUS NOUS RATTRAPEREZ.

US POLICE

PRÉVENTION

PESSIN

Eddie Banks, qui fut pendant vingt ans « policier de rue » à Washington, a découvert l'îlotage à la française dans le quartier de la Vigne-Blanche aux Mureaux (Yvelines). *« Il y a douze ans, aux Etats-Unis, je faisais ce que vous faites, et mes collègues se moquaient de moi. Je vous félicite, c'est un travail nécessaire »*, a-t-il lancé au sous-brigadier Osines, en poste depuis dix-sept ans dans la ville. Le policier noir, qui organise aujourd'hui des activités scolaires et récréatives dans la capitale fédérale, n'a pas été étonné d'entendre ses collègues français faire état des réserves de certains policiers qui *« voient parfois d'un mauvais œil que nous jouions au football avec des jeunes qui leur posent des problèmes »*. L'enthousiasme du policier américain a bien failli s'évanouir à l'écoute de Pierre Cardo, *maire* de Chanteloup-les-Vignes, qui attribue à la police un rôle *« de rappel de la loi et d'interpellation des délinquants »*.

Herbert Sturz, ancien maire adjoint de New-York chargé de la police criminelle, s'est déclaré *impressionné par l'implantation,* à Chanteloup, ces dernières années, d'une quarantaine d'entreprises employant un millier de personnes dans une ville de onze mille habitants. Lui-même travaille en liaison avec des entreprises japonaises afin d'urbaniser une trentaine d'hectares dans le quartier new-yorkais de Queens.

Une action très dense

Obsédés par le chômage, les membres de la délégation américaine ont constaté que ni la France ni les Etats-Unis n'avaient de leçons à se donner sur ce sujet. Projets locaux de sécurité, zones d'éducation prioritaire, réhabilitation des logements, *soutien scolaire, partenariat avec les* associations... la délégation américaine a ressenti la lutte contre la délinquance urbaine en France comme une action très dense, fourmillant de richesses mais *« très fragmentée »*, éloignée de leur vision essentiellement pragmatique.

Elle a reconnu cependant *« l'énorme avance de la solidarité sociale en France »*. *« Cette solidarité sociale touche tout le monde ici, alors qu'aux Etats-Unis elle ne concerne que les très pauvres, laissant à l'écart les classes moyennes du bas de l'échelle, prêtes à basculer dans la marginalité au moindre accident de parcours »*, a constaté Herbert Sturz. Pour le reste, les problèmes sont similaires, mais à une échelle totalement différente. Pas plus aux Mureaux qu'à *Chanteloup-les-Vignes*, les Américains n'ont vu de *« vrai ghetto »*.

PASCALE SAUVAGE

Le radeau de la Sonacotra

Des foyers d'immigrés accueillent de plus en plus d'« exclus » français ; près de Dunkerque, Arabes et ch'timis sont forcés de cohabiter

SAINT-POL-SUR-MER (Nord)

de notre envoyé spécial

Jean-Dominique lisse ses cheveux gris, comme pour mieux puiser dans d'indicibles souvenirs. Il demande à être *« dépanné d'un franc »* pour se faire servir un café fumant au comptoir. Depuis quand sa vie s'est-elle fondue dans le béton de ce foyer Sonacotra ?

Quatre années *ont* passé depuis la fermeture des Chantiers de France et de l'entreprise sous-traitante qui l'employait. Licencié *« sec et sans espoir » à quarante-huit ans,* ce célibataire n'a pu supporter le loyer de son HLM de Bray-Dunes. Pour lui, le temps s'est arrêté. Une bronchite chronique, aggravée par la détresse et l'alcool, l'ont précipité dans cette *« tour de Babel »* de la Sonacotra. Il survit, grâce à un *« royal RMI »*, dans un refuge où tiers-monde et quart-monde sont confondus. *« On ne se vante pas d'habiter ici*, dit Jean-Dominique dont le blouson de velours élimé ne parvient pas à masquer la distinction. *Je me promets toujours de déménager, mais, en attendant, je reste. »*

A cinquante-deux ans, son univers est là, entre un stage de traitement de texte qu'il suit sans illusions et les 7,5 mètres carrés de sa chambre. Ce bloc en compte 243. Il avait été planté en plein centre *de Saint-Pol-sur-Mer, au temps où* les Maghrébins se faisaient embaucher sur l'heure au port de Dunkerque ou dans les aciéries du littoral.

Deux décennies après, la région est industriellement sinistrée, mais le décor du foyer n'a pas changé. En tendant les deux bras, le résident touche les deux murs latéraux de sa cellule. Dans la longueur tiennent à peine un lit, une chaise et un lavabo, séparé par une armoire scellée, souvent coiffée de l'inévitable valise de l'immigré. Le spectacle est le même tout au long de la coursive centrale aux murs sans couleur définie. La cuisine collective aligne ses batteries de réchauds à gaz et de placards cadenassés. *Le plafond des douches,* piqueté d'humidité en dépit des replâtrages, trahit les défauts de construction.

« La fin du voyage »

Les locataires, eux, ont vieilli ou changé. Les places libérées par les Maghrébins sont occupées, depuis *le début des années 90, par des* Français qui représentent aujourd'hui près d'un tiers des résidents. Au radeau Sonacotra se sont agrippés les victimes des restructurations industrielles, les « fin de droits » et les exclus de tout bord, préretraités aux prises avec l'alcool, jeunes en galère, libérés de prison en quête d'insertion, malades psychiatriques sortis du centre spécialisé de Bailleul. Il y a même, au milieu de ce foyer d'hommes célibataires, quelques femmes délaissées, cachant leur détresse derrière des airs de chiens battus. Tous attendent, personne ne sait quoi.

« Pour eux, le foyer, c'est la fin du voyage », constate René Teulet, l'agent de la Sonacotra qui gère au mieux les murs et les misères de Saint-Pol-sur-Mer. Coups de folie, tentatives de suicide et drames personnels sont le lot quotidien de ce *directeur de foyer, abandonné* à lui-même par les services sociaux.

C'est seulement par habitude qu'on l'appelle encore « foyer de travailleurs ». Les trois quarts de ses résidents sont inactifs, abonnés aux ASSEDIC ou plus souvent au fonds de solidarité ou au RMI. Ce minimum vital, versé au début de chaque mois, permet de payer la redevance à la Sonacotra (360 F pour un loyer de 1 174 F, le reste étant payé *par l'allocation* personnalisée au logement) et provoque quelques virées dans les supermarchés qui, au retour, font « tanguer » *le foyer !*

Aimé, trente-six ans, originaire du Dunkerquois, vit lui aussi au rythme des *« cent quatre-vingt-dix mille francs »* (les 1 900 F du RMI) complétés par l'allocation de maternité de sa compagne, enceinte de huit mois. Il y a bientôt dix ans qu'il vit dans ce foyer, six qu'il est *« tombé au chômage »*, licencié de son poste de manutentionnaire chez Creusot-Loire. Lassé des stages sans issue et des recherches d'emploi vaines, il ne sort presque plus, dormant la journée pour compenser ses insomnies nocturnes.

Pour rester avec son amie, il a obtenu l'une des rares chambres doubles de la Sonacotra. La rage d'en être là, de croupir dans ce foyer leur met les larmes aux yeux. Ils se plaignent des bruits, des bagarres, accusent l'alcool, s'emportent contre les hommes politiques qui *« parlent toujours des travailleurs, alors que, nous aussi, on est des citoyens, on vote »*. Aimé veut trouver une HLM, mais il hésite à quitter le cocon de la Sonacotra. Seule la naissance de l'enfant pourra permettre au couple d'obtenir une priorité et de quitter le foyer.

Le rêve du « p'tit F2 »

La plupart des occupants ont renoncé depuis longtemps à une telle perspective. Certains Maghrébins vivent au foyer de Saint-Pol-sur-Mer presque depuis sa construction, il y a vingt ans. Célibataires sans enfants, étrangers, chômeurs de longue durée, voire RMistes, ils savent depuis longtemps qu'ils cumulent tous les handicaps et n'ont aucune chance de trouver un logement *« normal »*.

Abdallah, un Marocain qui a connu le chantier naval, les aciéries, les plates-formes pétrolières, et vit depuis seize ans dans ces murs, ressasse le rêve du *« p'tit F2 »*. Chômeur intermittent depuis près de dix ans, il n'a pas fini de pester contre ce foyer où on mélange *« les drogués, les vieux et les handicapés »*. Comme beaucoup, il accepte des missions d'intérim, mais avec réticence. Le salaire de quelques jours d'un travail de bouche-trou ne compensera pas la dévaluation de son allocation logement, calculée en fonction des revenus.

Ils attendent, donc. La plupart ne possèdent même pas un meuble. Vingt ans d'immigration, d'usine, de chantier, d'attente, et pas la moindre chance d'avoir sa maison qui, au pays, fait le prestige de l'émigré. Pas question pour eux de rentrer si misérables, d'exposer leur échec à une famille qu'on a parfois oubliée. Leurs retours se sont espacés et leurs liens distendus. Leur vie est en France, mais sans perspective. Ils ont quarante ans.

Pour les plus âgés, la Sonacotra fait office de maison de retraite. Difficile d'imaginer plus profonde solitude que celle de M.A., soixante-neuf ans, Algérien engagé en Indochine aux côtés de l'armée française, ouvrier pendant trente ans. Tiré à quatre épingles, il vit au foyer de Saint-Pol, avec une *retraite de 2 600 F par mois, entre* sa télé et les parties de dominos dans la salle commune.

Beaucoup de résidents maghrébins craignent, à juste titre, de ne toucher qu'une faible partie de leur pension s'ils rentrent au pays. Certains *Algériens contournent la difficulté* en vivant « à cheval » sur la Méditerranée : ils séjournent quelques mois en France, prenant pension à la Sonacotra le temps de toucher leur retraite et de faire des achats, puis retournent vers leur famille en Algérie.

L'exiguïté du foyer et la promiscuité pèsent moins aux Maghrébins qu'aux Français. *« Les immigrés ont toujours connu le foyer ; pour les Français, c'est une déchéance »*, constate Omar Rafaï, qui gère lui aussi les foyers Sonacotra du Dunkerquois. Les solidarités villageoises, la fréquentation de la salle de prière demeurent des liens forts. Le racisme n'est guère visible. *« Les racistes s'écrasent, c'est la loi du nombre »*, commente un résident. Embarqués sur la même galère, Arabes et ch'timis cohabitent, mêlant leurs accents et leur désœuvrement.

PHILIPPE BERNARD

Une politique de rénovation systématique

Créée à l'origine pour loger des travailleurs immigrés célibataires, promis au retour dans leur pays, la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra) doit faire face à *un double défi : l'installation définitive* d'immigrés, dont beaucoup vivent désormais en famille, et l'apparition, dans ses foyers de province, d'une nouvelle clientèle composée d'exclus français. Parallèlement, cette société d'économie mixte participe à des opérations comme le relogement des « Africains de Vincennes » ou l'hébergement de réfugiés yougoslaves.

La Sonacotra sort déstabilisée et financièrement meurtrie de six années de gestion « chic et choc » menée par M. Michel Gagneux, l'ancien directeur de cabinet de M[me] Georgina Dufoix, récemment inculpé dans l'affaire Trager (*le Monde* du 28 novembre). M. Gagneux, directeur général de la Sonacotra de février 1986 à *janvier 1992, s'est lancé dans la* diversification et les opérations de prestige, négligeant le parc de 70 000 chambres occupées à *80 % par les immigrés.* Un rapport de la Cour des comptes a épinglé sa gestion en contradiction avec l'objet social de la société, la passation de marchés sans appel à la concurrence, et mis en cause des rémunérations indues à son profit. Contraint de démissionner en janvier dernier après ces révélations, M. Gagneux a été remplacé par M. Michel Rolant, maire (PS) de Valbonne (Alpes-Maritimes) et ancien dirigeant de la CFDT. Celui-ci tente depuis lors de réorienter la société vers ses missions traditionnelles : *« loger tous ceux qui en ont besoin »*.

Aux projets ambitieux, restés dans les cartons, de restructuration des foyers, il entend substituer une politique de rénovation *systématique. « Plus aucune photo honteuse ne pourra être prise dans nos résidences d'ici trois ans »*, promet M. Rolant. Les projets d'agrandissement des chambres, qui, en réduisant la capacité d'accueil, supposent de reloger certains résidents, sont en effet bloqués par l'opposition systématique des maires à la construction de nouveaux foyers. Le discours *sur les foyers, « logements transitoires vers l'habitat social de droit commun »*, soutenu par le gouvernement Rocard au nom de l'intégration, se heurte d'autre part à l'exacerbation de la crise du logement, dont la clientèle de la Sonacotra est tout particulièrement victime. La disparition des foyers, accusés de perpétuer des ghettos ethniques, n'est donc pas pour *demain.*

Pour tenir compte de cette réorientation, la Sonacotra souhaite *développer*, en collaboration avec les élus et les services sociaux, un « accompagnement social » destiné à corriger les effets de *l'isolement dans lequel se trouvent* nombre de résidents, tout en tenant compte de la diversité de leur situation et de leurs origines.

Ph. Be.

Organisé par l'Association française contre la myopathie

Le sixième Téléthon a obtenu des promesses de dons de près de 310 millions de francs

Dimanche 6 décembre à 2 heures, après deux jours d'émissions spéciales sur France 2, *sur les* radios locales de Radio-France et sur France-Inter, le sixième Téléthon organisé par l'Association française *contre la myopathie* (AFM), a affiché 309 850 461 F de promesses de dons. Cette somme ira à la recherche scientifique sur *les trois mille maladies génétiques,* et notamment à l'équipe du docteur Daniel Cohen, du laboratoire Généthon de génétique moléculaire (*le Monde* du 19 septembre, du 3 et du 29 octobre).

La confiance restaurée

La formidable percée réalisée par *le Généthon dans le décryptage* du génome humain (l'ensemble des chromosomes présents dans les cellules de chaque être vivant, qui *constituent son patrimoine généti*que), a cette année restauré la confiance dans l'opération.

L'an dernier, le Téléthon avait rapporté 234 millions de francs (pour 240 millions promis), mais l'opération avait été gênée par les déclarations de quelques personnalités, dont M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat aux handicapés et aux accidentés de la vie, qui estimait que les sommes réunies *devaient bénéficier à tous les handicapés* et pas seulement aux myopathes.

Les cinq premiers Téléthons ont récolté 1,2 milliard de francs au total, qui ont été utilisés pour financer les activités de recherche (58 % de la somme), l'action médicale (6 %), l'action médico-sociale (21 %), l'aide personnalisée (2 %) et l'action associative (13 %).

Un Téléthon a également eu lieu en Italie pour la troisième année consécutive, où il a recueilli des promesses pour un montant de 19 milliards de lires (environ 75 millions de francs).

REPÈRES

CIVISME

Campagnes dans les lycées et à la télévision (sauf sur TF 1)

M. Jack Lang, ministre de l'éducation *nationale et de la culture*, a annoncé, jeudi 3 décembre, le lancement d'une campagne d'information en direction des jeunes majeurs pour les inviter à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre. Du 14 au 21 décembre, une Semaine des nouveaux citoyens se tiendra dans les lycées.

Les chefs d'établissement ont *été invités, par une lettre du ministre*, à promouvoir durant cette période *« toute initiative pouvant sensibiliser les élèves »* et à s'assurer *que ces derniers « puissent bénéficier de temps libre pour accomplir les démarches d'inscription en mairie, dans la mesure où le bon fonctionnement de l'établissement n'en est pas perturbé »*. Dans certaines communes, des bureaux mobiles devraient être installés à proximité des lycées.

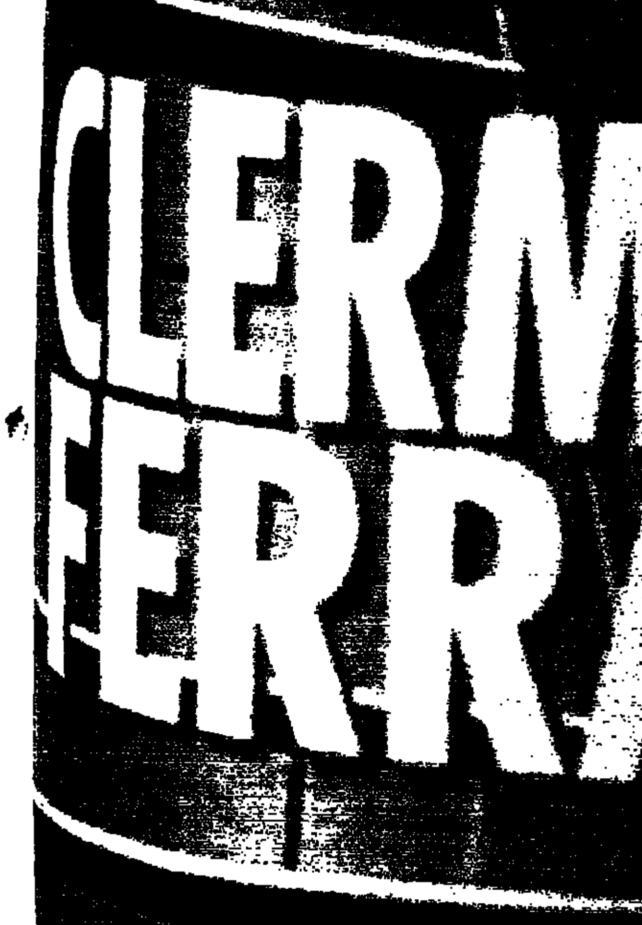
D'autre part, lors de la présentation d'une campagne d'information du Centre d'information civique (CIC), le 3 décembre, en faveur de l'inscription sur les listes électorales, M. Jean-Christian Barbé, président du CIC, a lancé un appel solennel à TF 1 pour que cette chaîne privée *« joue le jeu de la solidarité civique »*. TF 1 *est en* effet la seule chaîne de télévision à ne pas avoir accepté de diffuser gracieusement la campagne du CIC. *Ce spot, déjà visible sur Canal* Plus et M 6, sera diffusé à partir du 12 décembre par France 2 et France 3.

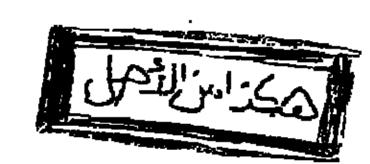
ÉDUCATION

Des maires réclament l'étalement des vacances d'été

Quatre associations d'élus locaux – l'Association nationale des maires des stations classées *et des communes* touristiques, l'Association nationale des élus du littoral, l'Association nationale des élus de la montagne et l'Association *des maires des stations françaises* de sports d'hiver et d'été – ont lancé, jeudi 3 décembre, un appel à la refonte du calendrier *scolaire.*

Ils s'inquiètent, en particulier, de la concentration de plus en plus forte des vacances d'été, largement déterminées par le calendrier scolaire, sur une période étroite entre le 10 juillet et le 15 août. Ils réclament donc un étalement des vacances d'été. Le calendrier scolaire, pour les trois ans à venir, a été arrêté en juin *(le Monde* du *24 juin) et publié au Journal officiel* du 23 juillet dernier, après de longues délibérations interministérielles. Il fixe la date des vacances *d'été à la fin de la première* semaine de juillet afin de ne pas amputer le troisième trimestre scolaire.





SOCIÉTÉ

JUSTICE

Lors de sa onzième assemblée générale à Paris

L'Association professionnelle des magistrats appelle de ses vœux une authentique alternance

La onzième assemblée générale de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) s'est tenue samedi 5 décembre au palais de justice de Paris sur le thème de l'« alternance ». Présidée par M. Alain Terrail, l'APM, qui a obtenu 13,3 % des voix lors des élections professionnelles du mois de juin, a dénoncé *« les pièges d'un cohabitationnisme marqué par une logique de compromissions et de collusion »*.

Conçue lors de sa naissance, en 1981, comme une machine de guerre contre le nouveau garde des sceaux, M. Robert Badinter, l'Association professionnelle des magistrats (APM) a toujours clairement revendiqué son appartenance à une droite virulente et combative. Depuis onze ans, elle n'a donc pas ménagé les gouvernements socialistes. *« Vous avez fait de la justice ce bateau ivre, constamment poussé sur les écueils afin qu'il vienne définitivement s'y briser, à la grande satisfaction de certains*, accusait ainsi son président, M. Alain Terrail, dans la dernière lettre de l'APM. *Et vous ne songez qu'à parachever son calvaire par des réformes aussi précipitées qu'inapplicables sans nous épargner d'ultimes leçons de morale et d'ultimes couplets sur les méfaits de la corruption. »*

Lors de l'assemblée générale de cette association – l'APM déteste le mot «syndicat» –, M. Terrail précisait son propos en dénonçant vigoureusement les attaques répétées de MM. Tapie et Emmanuelli contre les juges, les effets *«catastrophiques»* du projet de réforme de la procédure pénale et l'entrée en vigueur précipitée du nouveau code pénal. Quant au projet de réforme du Conseil supérieur de la magistrature proposé la semaine dernière par M. Mitterrand, il était jugé *« très incomplet »*. *« Les propositions contestables du chef de l'Etat ont été conçues dans une précipitation de fin de partie*, lançait M. Terrail. *Elles relèvent davantage de la manœuvre politicienne que d'une volonté de mieux assurer l'indépendance de la magistrature. »*

A l'approche des élections législatives, l'APM avait cependant décidé de consacrer son assemblée générale annuelle à l'alternance. Malgré la victoire annoncée de l'opposition, ces magistrats de droite ont affirmé à plusieurs reprises se garder d'un *« optimisme béat »*. *« Nous savons que la justice est devenue un enjeu de société de première importance*, précisait le secrétaire général de l'APM, M. Dominique Matagrin. *Mais François Mitterrand exigera sans doute des gages et des assurances du garde des sceaux de la cohabitation. Nous craignons donc la nomination à la justice d'un idiot utile, d'un cynique banal et ordinaire ou d'un personnage décoratif. »*

Déçu par le *« cohabitationnisme de compromissions et de collusion »* du gouvernement de M. Jacques Chirac, de 1986 à 1988, M. Matagrin a donc affirmé se méfier d'une *« alternance de façade »*. L'APM, qui demande l'abrogation immédiate du code de procédure pénale actuellement discuté devant le Parlement et du code pénal qui devrait entrer en vigueur en 1993, souhaite renforcer les pouvoirs du juge d'instruction et œuvrer en faveur de la *« certitude »* des peines afin de *« restituer pleinement à la sanction sa dimension symbolique d'affirmation de valeurs »*. Les propositions de l'APM comprennent également une réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) introduisant des magistrats tirés au sort, une progression significative du budget et... l'abrogation d'un décret de 1989 qui rétrograde le rang protocolaire des chefs de cour et de juridiction lors des cérémonies publiques.

ANNE CHEMIN

Au tribunal administratif de Poitiers

L'hôpital de Loudun condamné après le décès d'un nouveau-né

POITIERS

de notre correspondant

Le tribunal administratif de Poitiers a prononcé un jugement qui retient la responsabilité de l'hôpital Renaudot de Loudun à la suite du décès d'un nouveau-né. Le 2 mai 1988, l'accouchement de Mme Maryline Polet s'était mal passé car il avait fallu attendre quinze heures après la rupture de la poche des eaux pour voir apparaître l'enfant. Celui-ci, prénommé Steven, était mort quelques heures après.

Le tribunal a observé que plusieurs signes cliniques auraient dû conduire l'établissement à diriger l'enfant sur un service de pédiatrie, dont il était dépourvu : le petit Steven geignait et présentait une cyanose des extrémités. *« En s'abstenant de procéder à un tel transfert, le centre hospitalier a commis une faute médicale qui a compromis les chances de survie du bébé. Sa responsabilité est donc engagée »*, ont estimé les juges. En conséquence, l'hôpital Renaudot est condamné à verser 35 000 francs à chacun des parents, 5 000 francs au frère et à la sœur, et 3 000 francs à la grand-mère maternelle.

M. L.

Une polémique sur la série « Justice en France »

Le juge Gallot et les « intellectuels pervers »

Après avoir dénoncé dans ses livres les *« fossoyeurs »* de la justice et de la police, le juge Didier Gallot a accusé, mercredi 2 décembre, Daniel Karlin, le réalisateur de « Justice en France », série documentaire diffusée sur France 2, d'avoir travaillé sur ses émissions en compagnie d'un *« truand »*. Dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris*, ce juge d'instruction des Sables-d'Olonne, qui ne cache pas ses sympathies pour la droite, affirme que la réalisation technique des films de Daniel Karlin a été confiée à un *« repris de justice »* condamné en décembre 1990 à trois ans de prison ferme pour une tentative d'extorsion de fonds, Michel Bone. *« L'Etat mafieux est à nos portes »*, conclut-il.

Michel Bone, le chef opérateur de « Justice en France », travaille avec Daniel Karlin depuis son premier film, en 1970. *« Il s'agit d'un des meilleurs chefs opérateurs français*, précise Daniel Karlin. *Du temps de la SFP, il a travaillé avec Serge Moati et Stellio Lorenzi. »* Michel Bone a effectivement été inculpé au mois de décembre 1989 pour une tentative de chantage sur un directeur d'hypermarché et condamné en décembre 1990 par le tribunal de la Roche-sur-Yon. Cette condamnation a été confirmée en appel, et Michel Bone a été incarcéré au lendemain du rejet de son pourvoi en cassation, au mois de mars 1992. Pendant l'année 1990, n'ayant pas été placé en détention puisque son casier judiciaire était vierge et qu'il présentait de solides garanties de représentation, il a travaillé sur le tournage de « Justice en France ». *« Je savais qu'il était inculpé mais je n'ai pas l'habitude de demander leur casier judiciaire aux gens qui travaillent avec moi*, note Daniel Karlin. *Il a été condamné à la privation de liberté, pas au pilori. »*

La présomption d'innocence

Dénonçant les *« intellectuels pervers »*, le juge Gallot profite de cette affaire pour épingler *« l'inconscience, la pusillanimité, l'incompétence, voire la complicité »* des hautes autorités judiciaires et de la chancellerie puisqu'elle avait donné son feu vert à ce tournage. Lors de l'examen de ces demandes, une liste comportant les membres de l'équipe de Daniel Karlin avait effectivement été transmise au ministère de la justice et les autorisations avaient été accordées. *« Aujourd'hui, nous sommes nettement plus rigoureux*, souligne-t-on à la chancellerie. *Les autorisations sont rédigées de manière plus complète : les périodes de travail sont déterminées avec précision et les noms des membres des équipes sont clairement spécifiés. »* De toute façon, les condamnations ne sont inscrites sur le casier judiciaire que lorsqu'elles sont définitives. Or, en 1990, lorsque l'autorisation a été accordée à Michel Bone, un appel, puis un pourvoi en cassation étaient en cours, et, par conséquent, son casier judiciaire était encore vierge.

Faut-il rappeler, enfin, que les inculpés bénéficient théoriquement de la présomption d'innocence et que rien n'interdit à un inculpé de travailler dans l'attente de sa condamnation ou de son incarcération ? En guise de conclusion, le juge Gallot livre d'ailleurs dans son entretien au *Quotidien de Paris* une curieuse conception de la détention provisoire : *« Ceci me conforte, dans mon* a priori *favorable à la détention provisoire*, note-t-il après avoir souligné que Michel Bone n'a été incarcéré qu'en mars 1992. *Dans les faits, celle-ci est la seule véritable sanction car, après le jugement, on voit bien que le pouvoir politique fait ce qu'il veut. »*

A. Ch.

FAITS DIVERS

Le démantèlement d'une filière de « mariages blancs »

Unions tarifées

Soixante personnes soupçonnées d'avoir participé à une filière de « mariages blancs » ont été inculpées depuis quelques mois d'*« obtention indue de documents administratifs »*, de complicité et d'*« aide au séjour irrégulier »* par un juge d'instruction du tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le réseau démantelé par les policiers des renseignements généraux était dirigé par un pseudo-« assistant juridique » et utilisait de jeunes femmes françaises en détresse. Il aurait permis la célébration de quelque trois cents mariages de complaisance, facturé chacun 60 000 F à des Marocains en situation irrégulière.

Ils ne se rencontraient que deux fois. Pour déposer un dossier à la mairie d'abord, puis le jour du mariage. Ces couples furtifs, trois cents au total, se séparaient immédiatement après avoir formellement échangé leur consentement devant l'officier d'état civil. Coût pour le «marié» : 60 000 F, procédure de divorce à venir compris. Sur cette somme, la «fiancée», une jeune Française au chômage, parfois une toxicomane, percevait de 20 000 à 30 000 F. Chacun des témoins recevait 500 F, tandis qu'il suffisait de 200 F pour rémunérer l'éventuelle rabatteuse, chargée de recruter les jeunes femmes.

Tout le reste tombait dans la caisse de l'organisateur de la filière, un citoyen israélien établi à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Son répondeur téléphonique le présentait comme un *« assistant juridique »* et enregistrait les messages des clients, des Marocains en situation irrégulière qui, après leur «mariage», pouvaient obtenir une carte de résident (1). Le contact avec les clients s'opérait à travers un petit réseau de rabatteurs et par l'intermédiaire d'épiciers marocains.

Les mariages étaient célébrés principalement à Paris (dixième et treizième arrondissement), ainsi que dans la Seine-Saint-Denis (La Courneuve, Montreuil notamment). L'enquête policière a aussi révélé des complicités dans une mairie du Pas-de-Calais, dont deux employés avaient délivré des certificats de résidence de complaisance.

Au total, quatre-vingt-dix-huit personnes ont été interpellées, au fil d'une enquête de six mois. Parmi les soixante inculpés, on retrouve tant les clients que leurs «fiancées», leurs complices, ainsi que l'organisateur du réseau, l'un des plus importants mis au jour ces dernières années.

L'affaire intervient à un moment où de nombreux maires multiplient les obstacles administratifs au mariage de couples «mixtes», en arguant de la multiplication des unions de complaisance. Ces pratiques, parfois illégales, font l'objet d'un contentieux judiciaire croissant. Le maire, en tant qu'officier d'état civil, doit se borner à vérifier que les futurs époux sont libres et consentants. Seul le procureur peut obtenir la nullité d'un mariage de complaisance. Cependant, le Conseil d'Etat, dans un avis rendu le 9 octobre, a jugé qu'un préfet pouvait légalement refuser la délivrance d'une carte de résident à un marié «en blanc» si la fraude est établie *«de façon certaine»*.

PHILIPPE BERNARD

(1) Depuis 1984, un étranger qui se marie avec un ressortissant français obtient *« de plein droit »* une carte de résident de dix ans. Entre 1986 à 1989, deux conditions avaient été ajoutées : que le mariage ait été célébré depuis au moins un an et que la communauté de vie soit effective. Elles ont été supprimées en 1989, les restrictions précédentes s'étant révélées inefficaces à l'égard des mariages de complaisance mais pénalisantes pour les véritables couples «mixtes».

L'assassinat d'un couple de restaurateurs en décembre 1991

Deux Français soupçonnés de meurtre au Guatemala

SAN-JOSÉ (Costa-Rica)

de notre correspondant en Amérique centrale

Le procès de deux jeunes Français soupçonnés d'avoir assassiné au Guatemala, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1991, un couple de restaurateurs, également français, a pris une nouvelle tournure cette semaine avec l'arrestation du procureur général de la République, M. Acisclo Valladares, qui demandait avec insistance la condamnation à mort des inculpés. Accusé d'escroquerie dans une tout autre affaire, M. Valladares a été emprisonné au moment précis où s'ouvrait le procès en appel de Jean-Philippe Bernard, vingt-deux ans, et Philippe Biret, vingt-sept ans, condamnés en première instance, le 8 octobre, à trente ans de détention.

Cette coïncidence conduit la défense et la famille des accusés à dénoncer *« l'enquête bâclée »* conduite par la police locale. Venus de Marseille où ils sont tous deux hauts fonctionnaires, les parents du jeune Jean-Philippe ont présenté à la presse un rapport préparé par un ancien commissaire divisionnaire de la police française, M. Jean-Louis Kelbel, qui a établi une liste impressionnante de vices de forme. Un comité de soutien, récemment créé dans les Bouches-du-Rhône, a recueilli 15 000 signatures pour *« une justice équitable »*.

« Compte tenu de la très mauvaise image de notre pays en matière de droits de l'homme, c'est plus commode, pour nos autorités, que ce soient des Français qui tuent des Français », soutient Me Fernando Linares, l'avocat choisi par la famille Bernard, l'un des plus prestigieux de la capitale.

Le meurtre des deux restaurateurs avait provoqué un choc au sein de la petite communauté française du Guatemala et de la haute société locale qui fréquentait l'établissement (Chez Pierre) de Bernard Béreaud, cinquante-deux ans, et de sa compagne, Marie-Antoinette Perriard, quarante-quatre ans, originaires d'Orléans.

M. Béreaud, gaulliste et président de l'Union des Français de l'étranger, avait un deuxième restaurant, Le Bistro, dont il avait confié la gestion à son fils. A la suite d'un conflit avec celui-ci, il l'avait renvoyé en France et avait fait appel à son neveu, Jean-Philippe Bernard, aujourd'hui accusé d'avoir tué son oncle. Les deux accusés se disent *« victimes d'une opération politique visant à protéger des hautes personnalités locales »*. Selon eux, *« les Béreaud pourraient avoir été assassinés parce qu'ils avaient été témoins d'activités illicites, en particulier des transactions de drogue mettant en cause des personnalités importantes du régime »*.

BERTRAND DE LA GRANGE

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

En Espagne

La marée noire a souillé cent kilomètres de côtes au large de La Corogne

MADRID

de notre correspondant

L'Aegean-Sea, qui s'est échoué, jeudi 3 décembre, à l'entrée du port de la Corogne avec 79 000 tonnes de brut à bord (*le Monde* du 5 décembre), n'est plus en flammes mais il brûle toujours de l'intérieur. Une partie du pétrolier a cependant coulé sans que l'on sache quelle quantité de sa cargaison reste dans ses réservoirs. La marée noire a déjà souillé environ cent kilomètres de côtes et s'étend sur plus de cinquante kilomètres carrés. Les kilomètres de barrages flottants installés à l'entrée des nombreux estuaires de la baie de la Corogne n'ont servi pratiquement à rien en raison du mauvais temps. Le pétrole est passé par-dessus ou par-dessous. Huit cents tonnes de pétrole seulement ont pour l'instant pu être récupérées par les équipes de nettoyage.

L'épave n'a pu encore être inspectée en raison des conditions météorologiques. Selon des estimations, deux des neuf réservoirs de *l'Aegean-Sea* seraient toujours intacts, ce qui signifie qu'il y a encore 13 000 tonnes à bord et qu'il va falloir les pomper. La poupe toujours fumante du pétrolier grec a continué d'attirer les badauds au cours du week-end, bien que l'accès sur les lieux ait été interdit. Les habitants sont aussi allés constater l'ampleur des dégâts sur les plages.

La pêche a été interdite par le gouvernement de Galice jusqu'au 15 décembre dans toute la zone : 215 bateaux et près de 800 marins sont désormais au chômage. Les organisations écologiques se sont livrées à une évaluation des dommages. Pour *Greenpeace*, cette marée noire est plus importante que celle de l'*Exxon-Valdez* en Alaska, ce qui paraît très exagéré. Cinq experts français du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) sont arrivés sur place. Comment cette catastrophe a-t-elle a pu se produire ? Le ministre des travaux publics et des transports, M. José Borrell, a estimé qu'il s'agissait *« d'une erreur humaine non portuaire »*. Le capitaine de l'*Aegean-Sea*, Konstadinos Stavridos, remis en liberté sous caution, l'a imputée au mauvais temps. Chacun se demande pourquoi l'*Aegean-Sea*, après avoir mouillé pendant deux jours au large, a reçu l'ordre d'entrer au port au milieu de la nuit alors que les conditions météorologiques étaient très mauvaises. Il a été établi que le pilote du port est monté à bord alors qu'il était déjà trop tard en dépit des appels à l'aide du capitaine. Pourquoi d'autre part, ce pétrolier de 114 000 tonnes n'a-t-il pas été remorqué ? L'accès à quai du port de la Corogne est réputé difficile. Même pour un capitaine expérimenté comme celui du navire grec, une assistance est nécessaire autrement que par téléphone...

Konstadinos Stavridos, quarante-trois ans, a, selon la compagnie d'armement Aegean-Sea Traders, vingt ans d'expérience en mer dont dix-huit sur un navire aux caractéristiques identiques à l'*Aegean-Sea* et deux ans aux commandes de ce dernier. Le pétrolier était en bon état et avait été révisé en 1991. Le drame n'est donc dû qu'à une conjonction d'erreurs à l'origine desquelles les responsables du port ne sont pas étrangers. Une polémique s'en trouve, d'ailleurs, ravivée. Le brut est en effet déchargé dans le port avant d'être acheminé par oléoduc jusqu'à la raffinerie située sur la côte. Pourquoi ne pas créer les installations nécessaires pour le déchargement sur les lieux mêmes, se sont toujours demandé les habitants.

MICHEL BOLE-RICHARD

□ **Manifestation des opposants au tunnel du Somport.** – Trois cents personnes environ ont manifesté, samedi 5 décembre, à Pau, pour demander le retrait des engins du chantier du tunnel du Somport et la remise à neuf du site. Trois jours après la décision du tribunal administratif d'annuler la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage, les opposants au tunnel ont défilé, dans le calme, devant l'hôtel de ville et la préfecture. Les élus de la région, dont M. André Labarrère, maire de la ville et député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, et M. François Bayrou, président (UDF) du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, ont appelé les partisans du projet à manifester à leur tour le 12 décembre à Pau.

DÉFENSE

Participant déjà au programme européen de missile antiaérien et antimissile

L'Italie propose de se joindre au projet franco-britannique d'une frégate antiaérienne

Le ministre italien de la défense vient d'adresser une lettre à ses homologues français et britannique pour leur indiquer que son pays étudiait la possibilité de participer au projet, commun à Paris et à Londres, de construction d'une frégate antiaérienne et antimissile en service après 2002.

Dans le cas de la France, cette frégate, dont la définition est en discussion avec la Grande-Bretagne et doit être achevée à la fin de cette année, servira notamment à l'escorte des porte-avions. Elle disposera, entre autres armes, de missiles antiaéronefs (avions et hélicoptères) et antimissiles de façon à créer autour du porte-avions qu'elle accompagne une zone de sécurité de l'ordre de 50 kilomètres. Les besoins de la marine nationale sont de quatre bâtiments et le coût d'une telle frégate est déjà estimé à 2,5 milliards de francs

La France et le Royaume-Uni ont prévu de partager les frais de recherche et de développement. Chaque pays construira ses propres bâtiments, les économies attendues de la coopération étant obtenues par l'approvisionnement commun des matériaux.

En annonçant qu'elle étudie sa participation éventuelle à ce programme franco-britannique, l'Italie a laissé entendre qu'elle prendra sa décision en 1993. L'Italie participe déjà au programme européen de missile antiaérien et antimissile (baptisé FAMS ou Family of Anti-air Missiles System).

MÉDECINE

Responsable d'une unité de recherche à l'Institut Pasteur

M. Kourilsky nouveau directeur scientifique de l'Institut Mérieux

LYON

de notre bureau régional

Actuellement directeur de l'unité de biologie moléculaire du gène à l'Institut Pasteur de Paris, M. Philippe Kourilsky devrait occuper, à partir du 1er janvier prochain, les fonctions de directeur scientifique, de la recherche et du développement à l'Institut Mérieux. Ce poste était vacant depuis le décès accidentel de M. Jean-Pierre Lecocq, ancien directeur général de Transgène, lors de la catastrophe aérienne de l'Airbus A 320 qui s'est écrasé sur le mont Saint-Odile, le 20 janvier 1992.

[Né le 22 juillet 1942 à Paris, M. Philippe Kourilsky est, depuis 1976, responsable de la recherche en biologie moléculaire et en immunologie à l'Institut Pasteur, dans une unité INSERM, où il s'est plus particulièrement intéressé aux antigènes d'histocompatibilité. Membre fondateur de la société Transgène en 1981, il a aussi été à la naissance du génie génétique. Outre ses fonctions dans différents organismes nationaux et européens, ce directeur de recherche du CNRS, est aussi membre du conseil scientifique de Rhône-Poulenc, dont l'Institut Mérieux est une filiale.]

RELIGIONS

En dépit de son contentieux avec le ministère de l'intérieur

La Mosquée de Paris reçoit de M. Chirac une aide pour sa rénovation

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a inauguré, lundi 7 décembre, les travaux de rénovation de la Grande Mosquée, rue du Puits-de-l'Ermite dans le cinquième arrondissement. Son recteur, M. Dalil Boubakeur, était allé la veille à Verdun pour rendre hommage aux 100 000 musulmans morts pendant la première guerre mondiale, dont le sacrifice avait été à l'origine de la construction de cette mosquée, il y a soixante-dix ans. Les liens entre ce lieu de culte parisien et l'Algérie suscitent toujours les réserves du gouvernement français.

Vitrine de l'islam en France, la Grande Mosquée de Paris, déjà trop exiguë, menace ruine. Devant le nombre croissant des fidèles, la salle des ablutions a doublé de capacité grâce à des fonds algériens. Cette fois, c'est la Ville de Paris qui débloque une première tranche de 15 millions de francs pour financer les travaux de rénovation de la toiture, des boiseries, des mosaïques et compléter la restauration du patio central qui permet l'accès à la salle de prière et menaçait de s'effondrer.

Cette subvention de M. Chirac est le premier financement public à ce lieu de culte musulman, construit dans un climat d'unanimité nationale au lendemain de la première guerre mondiale, mais qui, contrôlé par l'Algérie à partir de 1982, ne recevait plus, depuis cette date, un seul franc de la Ville de Paris, ni de l'Etat. Succédant à deux personnalités algériennes – Cheikh Abbas, décédé en 1989, et M. Tedjini Haddam, nommé en janvier dernier au Haut Comité d'Etat à Alger, – M. Dalil Boubakeur, médecin parisien, recteur depuis le 12 avril 1992, a rétabli de bonnes relations avec M. Chirac. Mais le contentieux entre la Grande Mosquée et le ministère de l'intérieur (représenté, mais discrètement, sur insistance élyséenne, à la cérémonie du lundi 7 décembre) reste presque entier.

Divisions internes

M. Dalil Boubakeur est le fils de Si Hamza Boubakeur, nommé recteur de la Grande Mosquée dans des conditions suspectes par M. Guy Mollet en pleine guerre d'Algérie (1957). Violemment contesté tour à tour par Alger, voulant récupérer ses biens après l'indépendance, puis, à la suite de démêlés politico-judiciaires, par Paris, Si Hamza laissa l'Algérie, en 1982, prendre le contrôle de la Société des Habous, gestionnaire de la mosquée.

La nomination de son fils, Dalil, musulman français, représentait une chance de normalisation de la situation.

Elle tarde à venir. Multipliant les contacts politiques, gouvernementaux, religieux, voyageant à Alger et au Caire, désignant en France des imams locaux et des muftis régionaux, le nouveau recteur souhaite refaire l'unité de la communauté musulmane, au-delà de ses divergences politiques ou nationales, sur une base strictement religieuse.

Mais il reste sourd aux appels du gouvernement pour faire évoluer les statuts de la Grande Mosquée (qui emploie trente-cinq personnes nommées et appointées par l'Algérie), afin qu'elle devienne un établissement culturel spécifiquement français, indépendant d'Alger. Le ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, continue de miser sur le CORIF (Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France), créé en 1990 par son prédécesseur, M. Joxe, comme instance consultative et embryon d'une future représentation musulmane. Il lui a récemment confié de nouvelles missions, touchant aux aumôneries dans les hôpitaux, les prisons ou l'armée, ainsi qu'à la programmation des émissions islamiques du dimanche matin à la télévision. Mais le CORIF est lui-même affaibli par des divisions internes et de récentes démissions.

Manque d'interlocuteurs

Ecrit par M. Alain Boyer, haut fonctionnaire spécialiste de l'islam, chercheur au Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM), un livre vient de sortir qui, en toute impartialité, retrace l'histoire mouvementée des soixante-dix ans de la Grande Mosquée, tiraillée entre la France et les pays musulmans du Maghreb, notamment l'Algérie (1). Il souligne surtout les limites du bien-fondé de cet établissement, dans l'état actuel de ses statuts, à prétendre faire autour de lui l'unité de la communauté musulmane et représenter l'islam de France.

Ce désordre persistant dans la représentation de la deuxième confession religieuse embarrasse les pouvoirs publics qui manquent d'interlocuteurs uniques, sauf M. Chirac qui, à sa manière, vient de faire son choix. Il fait surtout le jeu de courants ou de mouvements comme l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) ou Foi et pratique, plus dynamiques et partisans d'un islam plus radical.

HENRI TINCQ

(1) *L'Institut musulman de la Mosquée de Paris*, d'Alain Boyer. Préface de Philippe Decraene. CHEAM. 141 pages. 85 F. Documentation française, 29-31, quai Voltaire. Paris-7e.

CULTURE

MUSIQUES

Un gamin de Paris

Stéphane Grappelli, 85 ans, joue à l'Olympia avec Michel Legrand et publie ses Mémoires

Quel bouquin on aurait pu écrire! Sans aller jusqu'au Stendhal de *la Vie de Rossini* ou au Cortazar des *Armes secrètes*, on peut rêver! Quel bouquin (1), pour peu qu'un écrivain à la hauteur de l'âme des violons l'ait pris en charge! Là, ils se sont mis à deux pour passer affectueusement à côté du livre. Grappelli, qui n'a, en soixante ans de carrière, jamais fait de fausses notes (jamais de faute de goût), n'est pas si bien servi par cet objet à l'orthographe très personnelle, truffé d'accords (grammaticaux) singuliers, de fausses élégances et de vrais solécismes en triples croches.

Enfin, tout de même, on a Grappelli, pur «gamin de Paris» (26 janvier 1908), fils d'un mystérieux Italien adoré et d'une mère vite disparue, petit-fils du maire de Nettuno (il avait dû se pendre après le scandale de ses amours pour une abbesse), né musicien, qui n'en revient pas de la vie. Sa fraîcheur jusqu'au bout, sa capacité d'émerveillement, sont au cœur du secret que son jeu de violon révèle encore aujourd'hui. Il prend ses leçons dans la rue, voit son premier violoniste au métro Barbès. tient à son image de poulbot. Le goût printanier des premières fois tourne à l'inventaire. Nice, 1929: *«C'était la première fois que je voyais un artiste* (Chaplin) *signer des autographes pour ses fans.»* 1931: *«C'est à Saint-Tropez que j'ai vu pour la première fois un homme porter un short...»*

Le père copie des pages de solfège à la Bibliothèque nationale. Pour l'amour du fils, il ramène en douce un harmonium dans leur chambre de bonne. A force, Stéphane Grappelli rate de peu le premier prix de Conservatoire. Il est en pleine mue, ses dérapages au moment de chanter le font mourir de rire, le jury fait la tête. Il devient français le 28 juillet 1929. Il ne se console pas de la mort du père, suivi au cimetière de Pantin par un cortège de trois personnes (Erasme, le demi-frère, le violoniste et la concierge de l'immeuble).

L'enfance nue est à Montmartre, entre le cirque Medrano où il se faufile, l'étui sous le bras, en disant: *«Musicien!»*, et le marchand de meubles Dufayel dont la boutique fait rêver. Pas de bagarres de voyous: les mains du musicien d'abord. Louise, une tendresse de Conservatoire, est harpiste. Grappelli arpente Montmartre et fréquente les bonnes familles. Dans les cours de Paris où il joue avec le vieux Gustave Rizzo, les lingères jettent les sous dans des sachets cousus de soie rose.

Quand il perd son violon, ce qui arrive plusieurs fois, il se retrouve coursier, commis en fleurs artificielles (passage Vivienne), livreur de chapeaux cloches, au mieux pianiste. Il suscite l'amitié. Il éveille l'intérêt des clients. Avec Stéphane Nongin, André Ekyan, Philippe Brun, et d'autres «fils à papa», Grappelli découvre une musique dont le nom de jazz n'est pas encore trouvé. Quand ils jouent du saxophone alto, ils appellent ça l'«arrosoir». Grappelli est altiste. A la Feria de Nice, on ne le garde pas: il n'a pas l'âge de jouer tous les soirs dans un bordel. C'est Grenoble et les thés pour danseurs mondains (gominés). Dans le public, le Kronprinz, fils de Guillaume II, ou Marie, *«que je regardais en jouant. Je me demande aujourd'hui ce qu'elle est devenue»*. L'aga khan et la bégum ont des airs majestueux. L'orchestre alterne avec Carlos Gardel que Mme Chesterfield (zone fumeurs) couvre de cadeaux.

Paquebots, Brésil, samba, Saint-Tropez pour l'ouverture de l'Escale (l'été 1931), le prince de Galles remplace Jerry Mengo à la batterie, de toute façon ni l'un ni l'autre ne savent à proprement parler en jouer. Mais s'amuser, oui! Du livre se dégage une énorme impression d'amusement, comme une pensée, une philosophie active.

Cocteau «fait le bœuf» aux tambours

Premier séjour d'Armstrong à Paris, les improvisations du Bœuf sur le toit où Cocteau «fait le bœuf» aux tambours, décidément, Fréhel, Damia, Trenet; chez Florence, Brichtop, la Croix du Sud: d'un pupitre de musicien, on voit le monde autrement. Ce côté Doisneau, Apollinaire et Picasso culmine dans la rencontre inoubliable, douloureuse, avec Django Reinhardt. Django l'alter ego, le génie, le jeu comme simplicité mais exigence, les ratages, les exaspérations. 1934: les premiers airs du quintette du Hot Club de France sont mis en boîte en quelques minutes. Grappelli passera de main en main le violon de Michel Warlop comme un talisman, ainsi on donne l'alternative: à Jean-Luc Ponty (qu'il accompagne à la caserne de Versailles pour son régiment), Didier Lockwood, Pifarély... Toute une école. Il aime l'amitié, la générosité musicale, se confronter. Un soir à Rome, un homme aux lunettes cerclées d'or et à la voix de tombe lui demande *Body and Soul*. C'est Lucky Luciano.

De toute façon, Grappelli croise tout le monde et ne reconnaît personne. Il y a là plusieurs vies, des voyages, un Paris-Côte d'Azur qui prend quatre jours, une tournée difficile avec Solal, Kenny Clarke et Michelot, excusez du peu, parce qu'ils font la première partie de Paul Anka. Il y a là un océan de fraîcheurs, l'ombre de Django (disparu en 1953), la guerre à Londres, les farces des musiciens (le musicien est espiègle), un nombre considérable d'escrocs immédiatement aimables, une extraordinaire densité de folies (la folie des musiciens de jazz est plus photogénique que celle des classiques), le défilé de Benny Goodman, Count Basie, Stan Getz, Dizzy, Erroll Garner, Michel Legrand, bien sûr, sur le Toit de Paris, où Grappelli officie avec les fourchettes pour rythmique. Il y a ces promenades avec Nigel Kennedy encore enfant, ce type, Diz Disley, qui se rase dans le bénitier d'une sacristie qui sert de loge, Manitas de Plata prenant gaillardement la reine d'Angleterre dans ses bras (tête du protocole...).

Entre les lignes, on devine beaucoup. La naïveté de Grappelli, sa vertu première, n'est pas célébrée comme elle le devrait – il y faudrait du style, – elle est simplement désignée, donc accusée. Dommage! On rêve un film où la voix, la juste voix de Grappelli, juste sa voix, viendrait commenter des images en noir et blanc (photos, documents, reconstitutions à la Woody Allen ou plutôt W. C. Fields) que la couleur gagnerait progressivement jusqu'aux séquences du concert, pourquoi pas? A venir, ce soir, demain.

FRANCIS MARMANDE

(1) *Grappelli. Mon violon pour tout bagage*, de Joseph Oldenhove et J.-M. Bramy. Calmann-Lévy, 222 p., 95 F.

▶ Concert à l'Olympia, avec Michel Legrand, le 7 décembre. Tél.: 47-42-25-49.

L'appel de la sirène

Un opéra subaquatique de Michel Redolfi à Grenoble

LYON

correspondance

Pluie, vent: le festival des 38e Rugissants (*le Monde* du 26 novembre) portait bien son nom. Il faisait un temps à ne pas mettre un Grenoblois dehors. Pourtant, ils sont venus quatre cents pour la création mondiale de *Crysallis*, l'opéra subaquatique de Michel Redolfi (1), et ils auraient été bien plus nombreux encore si les intempéries n'avaient empêché d'utiliser, comme il était prévu, le grand bassin olympique installé à l'extérieur du stade nautique d'Echirolles.

Drôle de tenues pour un concert: maillots de bain, masques ou lunettes de plongée, tubas, et même boules Quiès! Drôle de salle: une piscine de la banlieue de Grenoble, où les maîtres nageurs jouaient les ouvreuses et les pompiers de service. Drôle de public, s'agitant dans une eau à 33 degrés. Quand une salle remue, ça s'entend, ça se voit. Ce fut le cas ce soir-là, pour la première représentation: trop de monde, trop d'éclaboussures, trop de bruit. Pour la deuxième, le public était plus silencieux, plus sage.

Les conditions étaient alors réunies pour entendre au mieux la partition de Michel Redolfi. Au fond, dans l'eau, trois musiciens: le percussionniste Alex Grillo, devant un portique de bronzes acoustiques et de percussions numériques, la cantatrice Yumi Nara, enfermée dans une bulle de verre, et le compositeur à sa table de mixage subaquatique, combinant les sons en direct et les flux des synthétiseurs commandés «à l'air libre» par Michel Pascal et Luc Martinez.

Quatorze micros étaient placés dans les trois bassins intérieurs du stade. Ce dispositif complexe qui nécessite une ingénierie très sophistiquée, due à Dan Harris, a, malgré quelques pépins, bien fonctionné. Il était soutenu par une caméra-robot retransmettant sur un vaste écran circulaire les images qu'elle captait dans l'eau. Il était accompagné par les installations de Pierre Gallais: des traits de couleurs vives qui définissent dans l'air un chemin géométrique.

Résonances abyssales

A la fois cristal et chrysalide, *Crysallis* s'impose tout d'abord par la limpidité de la composition. Pour cette «suite» impressionniste d'une durée de soixante-six minutes, les sons surgissent des profondeurs. Ils sont durs comme des coraux, lumineux comme les reflets furtifs des poissons argentés, fluides comme l'onde qui court. Pas d'effets imitatifs, mais une succession d'ambiances sereines ou parfois menaçantes. Car si la douceur domine, les résonances abyssales des cloches de bronze, les déferlements des synthétiseurs font côtoyer le vertige des grandes profondeurs. Sous l'eau, tout prend une autre dimension. Le son arrive quatre fois plus vite que dans l'air. Il pénètre la boîte crânienne, fait vibrer les os.

Dans la piscine, flottant sur le dos, accrochés à des planches, agglutinés autour des musiciens, se frôlant par moments, les auditeurs dessinaient un ballet onirique et ludique. Ils écoutaient de tout leur corps la voix de Yumi Nara, familière, rassurante. Elle parle, elle chante les mots en japonais qu'elle a écrits elle-même: ils racontent les étoiles qui tombent dans la mer, les coquillages qui roulent et les poissons aveugles des grands fonds. Elle improvise, module, prolonge par la voix la musique suspendue. Et lorsqu'à la fin du concert, elle sort de sa cloche de verre, dans sa robe de soirée étalée sur l'eau comme une corolle, pour lancer à l'air libre les dernières notes, les auditeurs, dans la piscine, forment un cercle autour d'elle, hommage à la sirène qui a si bien su charmer les hommes-poissons.

PIERRE MOULINIER

(1) Un extrait de *Crysallis* a été édité en mini-CD, premier numéro d'une «collection des 38e Rugissants» dénommée «Les amants du son neuf».

▶ Festival des 38e Rugissants de Grenoble, jusqu'au 12 décembre. Tél.: 76-51-12-92.

DANSE

Plissetskaïa à contre-emploi



LAURENT PHILIPPE

A soixante-sept ans, Maïa Plissetskaïa a toujours des fourmillements dans les jambes, et au cœur la rage de danser. Toute proposition aux antipodes de «la Mort du cygne» qu'elle a, dit-elle, interprétée plus de trois mille fois, l'excite. Aussi s'est-elle jetée avec enthousiasme sur une idée du couturier Pierre Cardin, son admirateur et ami de longue date: incarner – après Marguerite Moreno, Edwige Feuillère et Annie Ducaux, au théâtre – *la Folle de Chaillot*, de Giraudoux. Mais peut-on tirer un ballet de cette pièce, dont l'intérêt réside avant tout dans la fantaisie des dialogues? A voir cette première tentative, la réponse est non. La fantaisie et la gaieté sont les grandes absentes de la soirée.

Dans un décor unique, lugubre façade de garage qui n'évoque en rien la terrasse de Chez Francis, à l'Alma, où Giraudoux situe son premier acte, le piètre chorégraphe Gigi Caciuleanu échoue totalement à faire vivre le petit peuple pittoresque des «gentils» (la bouquetière, le chiffonnier, la serveuse, etc.) comme celui des «méchants» (banquiers, politiciens et autres *«adorateurs du Veau d'or»*). On ne voit s'agiter mollement que des zombies. L'action est parfaitement incompréhensible à qui n'a pas lu la pièce. Qui peut deviner, par exemple, que le bidon de plastique orange que la Folle sort de son sac est l'appât grâce auquel, faisant croire aux profiteurs qu'il existe un gisement de pétrole dans sa cave, elle finira par les emmurer vifs?

Il y a plus étonnant. Est-ce son chorégraphe qui l'a dirigée ainsi, l'a-t-elle voulu elle-même? Sage petit chignon de ballerine, austère robe noire de directrice de couvent (sauf tout à la fin, où elle revient en collants de danseuse pour faire admirer une ligne impeccable), Maïa Plissetskaïa joue Phèdre, Anna Karénine ou la Traviata, tout ce qu'on voudra, sauf la vieille dame excentrique et intrépide qui clame son amour de la vie, dirige en chef d'armée son complot criminel et savoure son triomphe final. Que signifient cette mine obstinément grave, ces pantomimes mélodramatiques, ce sinistre pas de deux ultime dans les bras du Chiffonnier, lui aussi revenu en noir? Les pointes sont encore solides, mais elle a bien peu à danser.

Restent la beauté de son petit visage effilé comme une amande, ses yeux de braise, ses bras et ses poignets aux ondulations légendaires. Et un tempérament de tragédienne qu'on se désole de voir ici à contre-emploi.

Un faux pas dans une carrière glorieuse. Il est encore temps de le rattraper.

S. de N.

▶ Espace Cardin, 1, avenue Gabriel, 75008 Paris. Jusqu'au 23 décembre à 22 h 30. Tél.: 42-65-27-35.

ARTS

Vrais ou faux Van Gogh?

Six dessins, authentifiés par le laboratoire de la police parisienne, sont contestés par les experts hollandais

AMSTERDAM

de notre correspondant

N'en déplaise à Valérie Noizet et Francesco Plateroti, les deux *«amateurs d'art»* qui affirment avoir découvert dans une brocante du sud de la France, en 1990, un album inédit de *«six dessins de la période arlésienne»* de Vincent Van Gogh, le musée du même nom à Amsterdam persiste à ne pas croire en l'authenticité des œuvres exhumées. Les propriétaires font du *«wishful thinking»*, autrement dit: ils prennent leurs désirs pour la réalité. L'expression figure en toutes lettres dans une note interne, rédigée début novembre par le chef du département recherche du célèbre musée, Louis Van Tilburg, qui précise: *«Nous ne considérons pas ces œuvres comme authentiques.»*

Telle est la conviction du Musée Van Gogh depuis le début de l'affaire, et rien ne l'en a fait changer: ni l'expertise judiciaire effectuée par le laboratoire de police scientifique de la préfecture de police de Paris, qui a conclu, le 12 décembre 1991, à l'authentification des *«six dessins comme étant de la main de Vincent Van Gogh»*, ni la correspondance assidue entretenue avec le musée par les découvreurs, ni l'écho médiatique obtenu dernièrement à Paris par un chef d'entreprise ami de ces derniers, Patrick Campi, qui prépare l'exposition des inédits à l'Espace Cardin en mars-avril 1993.

Le premier contact entre les propriétaires des dessins et le musée d'Amsterdam remonte à l'été 1990, alors que la grande rétrospective Van Gogh bat son plein: une formidable caisse de résonance pour une éventuelle découverte. *«A cette époque, nous avons reçu des appels de plusieurs pays du monde nous signalant la découverte d'œuvres inconnues»*, se souvient Frits Becht, président de la fondation organisatrice de la manifestation. *«Notre politique était de diriger nos interlocuteurs vers le musée, qui jouit en l'occurrence d'une autorité reconnue.»* Aussi Valérie Noizet envoie-t-elle le 27 juin au conservateur Hans Van Crimpen des photographies noir et blanc des dessins. La réponse de ce dernier est catégorique: *«Je suis d'avis que ces dessins n'ont aucun rapport avec Van Gogh à cause du style.»*

Des signatures mises à jour

Joint mercredi 2 décembre, Hans Van Crimpen n'a pas oublié ces dessins: *«Dans certains cas, on ne peut pas se contenter de photos, et il faut voir les œuvres; mais, ici, c'était inutile, l'évidence sautait aux yeux.»* Pourtant, en janvier 1991, le conservateur acceptera, par téléphone, le principe d'un examen visuel des œuvres originales, dans l'intervalle confiées aux experts du laboratoire de police scientifique de Paris. *«Les propriétaires m'ont appelé pour me dire que des signatures avaient été mises à jour; et j'ai envisagé de profiter d'un voyage d'affaires à Paris pour examiner les dessins*, avoue Hans Van Crimpen. *Mais ce voyage n'a pas eu lieu et je n'ai finalement jamais vu les Van Gogh.»*

Pourtant, Patrick Campi, qui se dit *«scandalisé»* par la légèreté du musée, nous a affirmé que ce dernier *«a bien vu les dessins: son expert, Ronald Pickvance, est passé le 31 janvier 1991 à la police scientifique, où il a formulé six remarques, qui ont finalement été réfutées par le laboratoire»*. Les remarques de l'expert écossais portaient sur la non-utilisation par l'artiste du fusain, sur le format inhabituel des œuvres, sur le fait que Van Gogh ne serait jamais allé aux Baux et n'aurait jamais dissimulé de figures dans ses tableaux. C'est ce qui ressort d'un document non officiel mais ressemblant à un procès-verbal du passage à Paris de M. Pickvance.

C'est là, sans doute, la source du malentendu entre M. Campi et le musée. Celui-ci n'a jamais demandé formellement à l'expert écossais, qui travaille pour lui au coup par coup, de se rendre au laboratoire de la police judiciaire. MM. Van Crimpen et Van Tilburg nous l'ont en tout cas affirmé. Les chercheurs de la police française, menant en l'occurrence une expertise tout à fait inhabituelle, puisqu'ils sont d'ordinaire chargés de détecter... les faux tableaux, peuvent en revanche très bien avoir voulu consulter M. Ronald Pickvance, qui est l'un des meilleurs connaisseurs de Van Gogh. Et son avis n'engagerait alors en rien le musée.

Le second point litigieux entre M. Campi et le musée concerne précisément le rapport d'expertise de la police, signé le 12 décembre par Mme Michèle Rudler et concluant à l'authenticité des œuvres sur la base *d'«un faisceau d'éléments ne pouvant être le fait du hasard»*. M. Campi affirme que le Musée Van Gogh n'a jamais voulu donner son appréciation sur ce travail. Or une lettre adressée le 29 juin dernier aux propriétaires des dessins par Sjraar Van Heugten, directeur de recherche du Musée Van Gogh, accuse réception du rapport et précise: *«Je dois vous dire que notre ferme conviction est que, pour des raisons stylistiques, les dessins ne peuvent pas être attribués à Vincent Van Gogh. Je suis désolé de vous décevoir.»* Reste que le musée ne commente pas, en effet, l'étude stylistique (limitée à celle des perspectives) à laquelle se sont livrés les policiers français.

Reste aussi que le musée, selon une pratique habituelle qui donne le dernier mot à l'historien de l'art, n'attache qu'une importance secondaire à ce rapport judiciaire. *«Les conclusions techniques contredisent l'étude stylistique des historiens de l'art; une telle enquête technique n'est rien de plus qu'un appui à l'avis artistique, qui est déterminant»*, stipule ainsi la note interne «diffusée» le mois dernier par Louis Van Tilburg.

CHRISTIAN CHARTIER

Le «Jardin à Auvers» vendu 55 millions de francs

Jean-Marc Vernes a acheté *Jardin à Auvers*, l'un des ultimes tableaux de Van Gogh. L'homme d'affaires français a emporté cette toile, estimée entre 50 et 80 millions de francs, pour 55 millions de francs, dimanche 6 décembre à Drouot.

Le Van Gogh le plus cher au monde reste le *Portrait du docteur Gachet*, acheté 456,7 millions de francs, le 15 mai 1990, à New-York, par un homme d'affaires japonais. La chute des prix sur le marché de l'art depuis plus de deux ans explique cet écart important. Mais ce n'est pas la seule raison.

Jack Lang avait classé «monument historique» le *Jardin à Auvers*. Cette décision a notamment pour effet d'interdire au propriétaire de sortir la toile de France, ce qui a freiné les enchères. Ce paysage était mis en vente par Jacques Walter, héritier de l'architecte et industriel Jean Walter, célèbre collectionneur, dont de nombreux tableaux ornent le Musée de l'Orangerie à Paris.



THÉÂTRE

Et les glaciers seuls entendirent leurs paroles

Quand le poète et l'acteur passent les saines limites de la perfection

CONVERSATION SUR LA MONTAGNE
au Théâtre ouvert

C'est un homme, il semble tout à fait jeune encore, qui réside dans un village de montagne, mais *vraiment* haut dans la montagne. « L'air des cimes », comme on dit, clarifie-t-il la vue des choses ? Ce *montagnard décrit les roches*, les arbres, un outil, une fleur, par des traits acérés comme des flèches de lumière. Que fait là cet homme ?

A deux reprises il scie du bois. Pas une vie. Est-il venu soigner un *voile au poumon ? Il marche dans* la neige, en bordure des bois. Solitude. Songes éveillés. Il écoute sa tête *qui court un peu partout*. Il prend lui-même le relais de sa caboche, c'est-à-dire qu'il se met à parler seul, à voix haute. Un sort plus commun que l'on ne croit.

La péroraison solitaire suscite-t-elle, *en vis-à-vis, une écoute ?* Une imagination d'écoute (il n'y a là personne). Notre discoureur des neiges est *bientôt rejoint* par un bonhomme sans feu ni lieu, qui va lui coller aux talons, vrai moulin à paroles lui aussi, et suivi par un garde du corps inquiétant mais presque silencieux. Chez ce couple : obsession d'une feuille blanche, d'une plume, de quelques gouttes de sang, d'un pacte.

Un prodigieux numéro de présence-absence

Ils ont lu et retenu *Faust*, mais ils ont lu aussi Hölderlin, Lenz, *Schopenhauer*, et comme le jeune montagnard poitrinaire ou schizoïde a lu Nietzsche, Freud, *Kafka, Thomas Bernhard*, le va-et-vient des deux monologues n'est pas de la petite bière. Tous les *copains sont là, c'est d'une* intelligence soutenue, vous êtes continûment sous le charme, et cela d'autant que le vrai discoureur, l'auteur de la pièce, Eugène Durif, se montre aussi magistral dans le concret que dans l'abstrait : une écriture tout en couleurs, en reliefs, en petits coups d'air, une écriture au point serré, impeccable, mais quand même joliment accidenté (comme les chandails *tricotés* grand-mère à la main).

Un formidable duo d'éloquence, sans « sujet » défini puisque valdinguent tous les sujets haut situés, de l'Ararat (havre de Noé) au Brenner (nid du Führer). Et comme les échanges de cette *Conversation sur la montagne*, d'Eugène Durif, sont en flash-back ou se situent dans la mémoire ressassante du seul jeune montagnard, c'est un acteur seul qui « joue » cette aventure. Et l'exploit de l'acteur, Jérôme Kircher, est au *moins aussi fascinant* que celui de l'auteur.

Aidé, déclare-t-il, par le soutien de deux anciens camarades du Conservatoire, Patrick Pineau et Sylvie Orcier, ce Jérôme Kircher exécute un prodigieux numéro de présence-absence, de communion-distanciation, de dédoublement, de ruptures, d'envol, d'exploration du dedans, d'avancée à l'aveuglette. Si l'expression de l'acteur se fait parfois poésie, Jérôme Kircher en donne l'exemple. C'est du bel et grand art.

Reste un point tout de même essentiel : impossible de ne pas ressentir, devant ce spectacle, qu'il est « trop bien ». Et ce n'est pas une plaisanterie. Vraiment trop bien. Trop bien écrit, trop bien pensé, trop bien joué. Le metteur en scène Lugné-Poe disait parfois à telle ou telle actrice, des choses comme : *« Vous êtes beaucoup trop bien, à l'acte II. »* Ici, tout est trop bien du début à la fin. Manquerait-il un rien d'inconscience, un doigt d'inculture ? Une touche d'innocence ?

MICHEL COURNOT

► **Théâtre ouvert Jardin d'hiver, 94, bd de Clichy, 75018, tél. : 42-62-59-49. Jusqu'au 12 décembre.**

Comédie désenchantée

Alain Françon retrouve Feydeau dans une suite de monologues interprétés par Gilles David

SAUTE, MARQUIS !
au Rond-Point Renaud-Barrault

Selon son biographe Henri Gidel, Georges Feydeau est *« le La Rochefoucault du vaudeville ou le Schopenhauer du théâtre gai »*. Un pessimiste *persuadé que les humains, pour la* plupart, sont irrécupérablement bêtes, égoïstes et mesquins. Tels sont, en *tout cas, les personnages des monologues* qu'il écrivit autour de 1882 – il avait une vingtaine d'années, – et *qu'interprète le comédien* Gilles David dans un spectacle conçu en collaboration avec Alain Françon. On *y trouve à la fois des imbéciles* heureux et des idiots courroucés. Les premiers se croient très malins parce *qu'ils sont devenus riches « en se privant de tout »* et prennent les quolibets pour marques d'admiration ; les seconds se sentent universellement persécutés à cause d'une rage de dents ou parce qu'un chien a levé la patte contre leur pantalon. Ce qui relie le bonheur des uns et le malheur des autres, c'est une constante disproportion entre la cause et l'effet, la réalité vécue et son commentaire : un dérapage anticipant toutes les délirantes inconséquences du théâtre de l'absurde.

De sophismes en tautologies et autres lapalissades – du genre *« Qu'on nous donne des pièces, et on ne s'apercevra même pas qu'il n'y a plus d'auteur ! »* – Gilles David décline avec brio les leurres de la logique et les divagations de la vérité. A commencer par les faux-semblants des monologues eux-mêmes, discours *« faux, archi-faux »* selon *« le Monsieur qui n'aime pas les monologues »*, mais qui pourtant expriment à merveille ce refoulé des conversations dialoguées : les angoisses devant les échecs amoureux, la solitude, la pauvreté, la vieillesse, la mort.

Pour tout accessoire, l'acteur dispose d'un canapé et d'un nez de clown. L'un joue le rôle de confident, de témoin muet des exploits fantasmés *par les personnages*, voire d'instrument du destin quand les caleçonnades et succès de salon tournent au *cauchemar. L'autre souligne* la bouffonnerie des postures humaines, accentue le pathétique de leurs bonheurs simulés. *Ce spectacle, mélancolique* et désenchanté en dépit de son irrésistible drôlerie – comme l'était *la Dame de chez Maxim* dans la mise en scène d'Alain Françon, – s'achève sur une nouvelle longtemps inédite, *la Mi-Carême*, qui montre bien le revers noir du comique de Feydeau. La dernière image est celle d'un homme simple et pur, l'opposé des fantoches qui viennent de défiler, hurlant son *désespoir de veuf à travers* la trogne d'un masque de Jocrisse. La vie, une fois de plus, a confondu le vrai et le faux, le grotesque et la tragédie.

BERNADETTE BOST

► **Le Rond-Point, Théâtre Renaud-Barrault, jusqu'au 3 janvier. Tél. : 42-56-60-70.**

CINÉMA

Filmer comme il faut

Sept films pour lever un coin du voile sur les réalisateurs vietnamiens.

Découvrir une cinématographie nationale est toujours une expérience *appétissante. A fortiori lorsqu'il* s'agit d'un pays qui joua un rôle aussi crucial dans l'histoire et l'imaginaire de *cette deuxième moitié de siècle, pays* souvent vu au cinéma mais filmé par ses (ex ?)-ennemis, américains (de *Voyage vers l'enfer* et *Apocalypse Now* à *Rambo*) puis français (*l'Amant*, *Dien Bien Phu*, *Indochine*...). Que sept films, choisis parmi la sélection présentée au récent Festival des trois continents de Nantes, soient aujourd'hui montrés au public parisien est donc, en soi, une bonne nouvelle.

Sept films, ce n'est pourtant pas beaucoup, puisqu'on estime à six cents le nombre de longs métrages de fiction réalisés depuis 1959, répartis en nombre égal entre productions du Sud, du Nord et du pays réunifié. De la première catégorie, pas une image ne sort des étagères officielles. Pour les autres, la date historique de 1975 est moins significative que la distinction par sujets, et le (relatif) virage *politique* de 1986.

Cinq films projetés à Paris concernent les guerres. Guerre contre les Français *dans le plus ancien*, et l'un des meilleurs, *la Jeune fille Buo Suo* (1963). Ce récit mélodramatique de l'engagement dans les rangs du Viet-minh d'une jeune habitante d'un village de pêcheurs, servi par une belle mise en image, évoque par son lyrisme les productions soviétiques des années 50, même si son réalisateur, le vétéran Pham Ky Nam, a étudié à l'IDHEC.

Situé également durant la guerre d'Indochine, on pourra voir l'histoire de deux gamins obligés de survivre seuls dans la jungle, *Chom et Sa*, dont les qualités sont en partie gâchées parce qu'elles sont systématiquement parasitées par un discours officiel très appuyé. Tous ces films (*même tournés après la victoire*) sont des commandes politiques. Entre élan révolutionnaire et propagande *d'appareil*, la *distinction* relève de la nuance, et de l'opinion de chaque spectateur.

Il *faut partager ces partis pris*, ou les laisser de côté, pour admirer le plus beau film de la sélection, *Terre dévastée*, réalisé en 1979 par Nguyen Hong Sen, histoire d'un couple d'agents de transmission du Vietcong vivant dans un paysage inondé, et de son affrontement avec un hélicoptère de l'US Air Force acharné à les détruire. Sans doute l'image des militaires américains y est-elle caricaturale, mais est-ce pire que l'impuissance d'Hollywood, en des dizaines de *films, à simplement montrer* les combattants vietnamiens ?

C'est encore la guerre qu'évoque *Une bourgade à portée de la main* (1982), de Dang Nhat Minh, mais cette fois contre les Chinois, en 1979, dans la ville en ruine de Lang-Son où erre un journaliste qui y connut jadis l'amour. Entre un plan superbe et une maladresse de réalisation, au *détour d'un flashback lourdaud* et d'une image bouleversante de cité détruite et d'idéal anéanti, se lit en *filigrane une critique du carriérisme* et de l'hypocrisie dans le Vietnam socialiste réunifié. Le film date pourtant d'avant le *tournant* de la modernisation *(Doi Moi)*, opéré en 1986.

Un film, tourné cette même année – et sans doute pour *illustrer* l'opération politique en cours, – rend compte de ce changement : le documentaire *Vivre comme il faut*, étrange exercice d'autocritique « en direct ». Sous les auspices d'une phrase de *Marx et à l'instigation d'un confrère* cinéaste filmé sur son lit de mort, le réalisateur Tran Van Thuy entre*prend de critiquer* les faux-semblants et les impasses du cinéma officiel.

Il dénonce comment le mot « peuple » a été vidé de son sens, interroge des citoyens sur les principes qui devraient régler une vie juste, montre les lépreux (ordinairement cachés) et *chante les louanges des religieuses* qui les soignent. Intrigant travail au contenu instructif sans qu'on soit en *situation de juger de ce qui relève* de l'impertinence ou de la manipulation.

Toujours est-il que la « perestroïka » vietnamienne a permis, depuis, la sortie d'un film comme *la Troupe de cirque ambulant*, grâce à la mobilisation des cinéastes. Le pouvoir politique a durant deux ans tenté d'interdire cette parabole de la réalisatrice Viet Linh, qui montre des paysans grugés par des illusionnistes faisant apparaître miraculeusement du riz pour *dissimuler* leur recherche d'un gisement d'or... Mais, si les cinéastes s'essaient au genre, parfois périlleux, de la *métaphore, les* images simplement représentatives du pays aujourd'hui restent rares. Toujours *soumis à la censure « socialiste »*, le cinéma vietnamien est simultanément envahi par les séries Z « capitalistes » en provenance de Hongkong ou de Thaïlande – en vidéo essentiellement. Etrange mariage de la carpe politique muette et du chaud lapin économique, l'esthétique des films témoigne de cette double menace, nombre de réalisateurs ne rechignant pas à mêler les lourdeurs démonstratives héritées du réalisme socialiste aux procédés raccoleurs des « kung-fu » farcis d'hémoglobine, de zooms et de ralentis hideux.

Entre ces deux tendances, et dans des conditions de précarité matérielle extrêmes, quelques dizaines de metteurs en scène tentent de trouver une voie originale. Voie étroite mais au Vietnam on a déjà relevé de plus improbables défis.

JEAN-MICHEL FRODON

► **Du 9 au 15 décembre au cinéma Utopia, 9, rue Champollion, Paris-5e. Tél. : 43-26-84-65.**

AGENDA

> Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE. Moïse : 20 h 30 lun. Opéra de Rossini (version de concert). Fabienne Chenoyan, Chantal Nuzzo (sopranos), Philippe Fourcade (baryton), Philippe Greneche, Rey Hornblower, Jacques Noël (ténors), Eric Martin-Bonnet, Jean-Philippe Doubrère (basses), Geneviève Gervex-Voguet (mezzo-soprano), Chœur Roland-Lassus, Orchestre symphonique Pro Arte de Paris, René-Pierre Chouteau (direction).

AUDITORIUM COLBERT (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE). Janet Perry, Helge Antoni : 12 h 30 mar. Soprano, piano. Rossini, Chopin, Donizetti.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Hans Peter Blochwitz, Rudolf Jansen : 19 h mer. Ténor, piano. Schumann Quatuor Vogler, Ib Hausmann : 19 h jeu. Clarinette. Schumann, Brahms.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). François Leleux, Emmanuel Strosser : 12 h 30 jeu. Hautbois, piano. Dutilleux, Dorati, Schumann, Saint-Saëns.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (43-25-79-82). Ensemble Germaine Tailleferre : 20 h 30 jeu. Gisèle et Chantal Andranian, Gérard Parmentier, Jean-Marc Lesage (piano), Christian Brière (violon), Jacques Villisech (baryton). Tailleferre, Collet.

BOUFFON THÉATRE (42-38-35-53). Nathalie Duong, Joël Rivière : 21 h mer. Chant, guitare. Mozart, Sor, Satie, De Falla.

CENTRE DE LANGUE ET DE CULTURE ITALIENNE (46-34-27-00). Michoko Sekiguci, Lorenzo Cipriani : 16 h sam. Soprano, clavecin. Vivaldi, Pergolèse, Bach, Haendel.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Ensemble de l'Itinéraire : 21 h mer. Philippe de Chalendar (direction). Ferneyhough, Ullmen, Xenakis Avanti Chamber Orchestra : 20 h 30 ven. Anssi Karttunen (violoncelle), Jukka-Pekka Saraste (direction). Saariaho, Lindberg.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Corinne Laporte, Marie Saint-Bonnet : 21 h lun. Chant, harpe. Musiques anciennes et folkloriques.

LE CERCLE (43-22-50-48). Vienne Express Trio, Alexandre Markeas : jusqu'au 20 décembre. *20 h 30 sam.* ; 13 h dim. Anne Thomas (piano), Michel Ripoche (violon), Eric Fonteny (violoncelle). Brahms, J. Strauss, Kreisler.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Michèle Boegner : 12 h 45 mer. Piano. Haydn, Beethoven Sabine Toutain, Jean-Marc Volta : 12 h 45 ven. Alto, clarinette, Pierre-Laurent Aimard (piano). Schumann Orchestre de Paris : 11 h sam. Semyon Bychkov (direction). Berlioz. Concert réservé aux moins de 25 ans Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 lun. Leila Cuberli (soprano), Martine Dupuy (mezzo-soprano), Henry Lewis (direction). Rossini Chœur et ensemble de la Madeleine : *18 h 30 mar. Joachim Harvard de La* Montagne (direction). Haendel.

ÉGLISE DES BILLETTES (42-46-06-37). Simon Adda-Reyss : 18 h jeu. Orgue. Couperin, Bach, Dupré.

ÉGLISE DES DOMINICAINS (45-63-63-04). Ensemble Kaléidoscope : 20 h 30 ven. Joël Mazeau (direction). Bach, Vivaldi.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ALLEMANDE. Hervé Noël, Helga Schauerte-Maubouet : 17 h 30 dim. Trompette, orgue.

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN. Chœur et orchestre Pro Musica de Paris : 20 h 30 jeu. Mireille Patrois (soprano), Gertrud Dürkop (contralto), Yann Beuron (ténor), Jean-Christophe Rousseau (basse), Jean Mouillère (violon), Trajan Popesco (direction). Beethoven.

ÉGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Trio Appassionata : 21 h sam. Haydn Ensemble baroque Paris XI : 18 h 30 sam. Philidor, Hotteterre, Marais, Agincourt.

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE. Michel Deneuve, Dominique Patris : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Cristal Baschet, contrebasse, Marie-Ange Petit, Marc-Antoine Millon (percussions). Deneuve et poèmes de Rilke.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 19 décembre. 21 h sam. Haendel, Vivaldi, Bach, Telemann.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Académie de l'île Saint-Louis : 20 h 45 sam. ; 20 h 30 mar. Michel Piquemal (baryton), Ensemble vocal Patrick Marco, Patrick Marco (direction). Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. Il Seminario musicale : 20 h 30 mer. Gérard Lesne (contralto), Josep Benet (ténor), Josep Cabre (baryton). Musique sacrée de l'école vénitienne.

FIAP (45-55-85-93). Trio Bensa : 20 h sam. Isabelle Chomet, Olivier Bensa, Olivier Cazé (guitare). Bach, Oliva, Ravel, Piazzolla, Bensa, Rizzo, Vivaldi. Dans le cadre des Samedis de la guitare.

HOTEL DE CRILLON. Jo-An Pickens, Laurence Albert : 17 h dim. Soprano, basse, Richard Davis (piano). Puccini, Verdi.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60). Ricardo Moyano : 20 h 30 mer. Guitare. Brouwer, Ramos, Mingus, Vivaldi.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). The English Cathedral Choir of Paris : 17 h dim. Christopher Wells (direction) Pierre Lenert, Emmanuel Strosser : 19 h lun. Alto, piano. Brahms, Weber, Finzi, Schumann, Enesco. Studio 106 Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Frédéric Chaslin (direction). Milhaud, Amy, Guezec.

MARIGNY (42-56-04-41). Emile Naoumoff, Catherine Marchese : 20 h 30 lun. *Piano, basson. Gould, Bach.*

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Ivan Chiffoleau, Olivier Gardon : 18 h 45 jeu. Violoncelle, piano. Brahms, Schumann, Alkan.

NOTRE-DAME DE PARIS. Philippe Lefebvre : 20 h 30 mer. Orgue. Bach, Vierne, Dupré, Lefebvre.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Raphaël Oleg, Alexis Galperine, Corinne Contardo : 20 h mer. Violon, alto, Sonia Wieder-Atherton (violoncelle), Valentina Vagliani (contralto), Joëlle Léandre (contrebasse), Gavin Bryars (contrebasse) Colette Alliot-Lugaz : 20 h jeu. Soprano, Marie-France Arakelian (piano), Didier Gueirard (clarinette). Schubert, Fauré, Duparc, Mozart, Rossini Yumi Nara, Jay Gottlieb : 20 h lun. Soprano, piano. Messiaen.

SALLE ANDRÉ-MARCHAL. Ensemble vocal Contrepoint : 20 h 30 jeu. Claude-Xavier Hollenstein (direction). Haydn, Palestrina.

SALLE CORTOT (47-63-80-16). Marie-Josèphe et Pierre-François Truys : 17 h dim. Piano, violon, Bruno Martinez (clarinette). Bartok, Brahms, Dvorak, Poulenc.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Philippe Bianconi : 20 h 30 mer. Piano. Brahms, Schumann, Ravel, Stravinsky Orchestre de chambre Daniel Barda : 20 h 30 jeu. Vincent Leterme, Véronique Briel, Muriel Chemin, Véronique Téruel (piano), Daniel Barda (direction). Mozart Orchestre national de Pologne : 21 h dim. Régis Pasquier (violon), Hugues Reiner (direction). Chopin, Beethoven, Berlioz Alessandra Marc : 20 h 30 lun. Soprano, Dan Saunders (piano). Wagner, R. Strauss, Duparc, Brahms, Silea, Catalani, G. Charpentier, Verdi Marielle Nordmann : 20 h 30 mar. Harpe. Beethoven, Chopin, Glinka, Schubert, *Villa-Lobos, Albeniz. Concert au profit de l'AML* Gil Shaham, Akira Eguchi : 11 h dim. Violon, piano. Kreisler, Dvorak, Beethoven Maurice Bourgue, Quatuor Lindsay : 14 h 30 sam. Hautbois. Beethoven, Schubert, Britten, Mozart.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Semyon Bychkov (direction). Mahler Schlomo Mintz, Georges Pludermacher : 20 h 30 ven. Violon, piano. Mozart, Ravel Orchestre Pasdeloup : 17 h 30 sam. Gabriel Tacchino (piano), Jean-Sébastien Béreau (direction). Berlioz, Ravel Orchestre des Concert Lamoureux : 17 h 45 dim. Gisèle Magnan (piano), Xavier Rist (direction). Rossini, Mozart, Haydn Trio Hotteterre : *18 h 30 mar. Salle Debussy.*

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Orchestre symphonique de Moravie : 20 h 30 sam. Henri Demarquette (violoncelle), Radoslav Kvapil (piano), Stanilav Macura (direction). Dvorak Josef Suk, Quatuor Talich : 11 h dim. Violon. Mozart, Dvorak Orchestre d'Etat de la Fédération de Russie : 17 h dim. Evgueni Svetlanov (direction). Glinka, Moussorgski, Rimski-Korsakov, Borodine, Rachmaninov.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Virginia Black : 11 h dim. Clavecin. Sweelinck, Bach, Mozart Noël Lee, Jeff Cohen : 20 h 30 lun. Piano. Gershwin, Gottschalk, Copland, Lee.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Jean-Paul Fouchécourt, Christian Ivaldi : 20 h 30 lun. Ténor, piano, Romain Guyot (clarinette), Jean-Louis Capezzali (hautbois), Gilbert Audin (basson), Jean-Paul Farré (récitant). Milhaud, Poulenc, Honegger, Satie.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-28-34). Christophe Brandon, Thierry Tisserand : jusqu'au 14 décembre. 20 h 30 lun. Flûte, violon, Isabelle Lequien (alto), Frédéric Loisel (violoncelle). Mozartf.

Périphérie

CLAMART. CENTRE CULTUREL JEAN-ARP (46-45-11-87). La Traviata : 20 h 30 lun. Opéra de Verdi. Il Teatro lirico Arturo Toscanini de Milan.

CORBEIL-ESSONNES. CATHÉDRALE SAINT-SPIRE. Ensemble orchestral d'Ile-de-France : 20 h 45 ven. Chœur de Villeroy, B. de Saint-Maurice. Chérubini, Brahms.

COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX (46-67-70-00). Ensemble instrumental de Grenoble : 20 h 45 ven. Jean-Louis Homs (cor), Sabine Chefson (harpe), Mark Tardue (direction). Lemeland, Tchaïkovski.

ÉPINAY-SUR-SEINE. ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-MISSIONS (48-41-41-40). Ensemble Alternance : 20 h 30 mar. Jay Gottlieb (piano), Fabrice Bollon (direction). Liszt, Wagner, Schönberg.

FONTENAY-AUX-ROSES. THÉATRE DES SOURCES (46-61-30-03). Alexis Weissenberg : 20 h 30 sam. Piano. Schubert, Brahms.

FONTENAY-SOUS-BOIS. ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE. Orchestre de chambre la Fenice du Val-de-Marne : 20 h 30 sam. Anne Chew (soprano), Anne Coppey (mezzo-soprano), Guy Bossé, Claude Zibi (guitare), Reynald Parrot (hautbois), Françoise Chouteau (violon), Chœurs Anima Fontis, Ensemble vocal de Dreux, Reynald Parrot (direction). Vivaldi.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Agnès Martin Da Fonseca, Annie Gouronnec : 20 h 30 ven. Violon, Alain Martinez (alto), Jean-François Ott (violoncelle), - Marie-Luce Savourat (clarinette), Serge Delmas (trompette), Jean- Pierre Chaty (saxophone), Jean Villatte (flûte), Michel Picardi, Firouzeh Nourazar (piano), Robin Moreau (direction). Brahms, Moreau, Messiaen.

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-96-77-67). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 45 sam. Chœur de l'armée française, Jacques Mercier (direction). Weber, Beethoven, Verdi, Berlioz, Gounod.

MELUN. ÉGLISE SAINT-ASPAIS. Chorales Chanterelle et franco-allemande : *20 h sam.*

NOISY-LE SEC. HOTEL DE VILLE. Patrice Fontanarosa : 15 h dim. Violon.

RIS-ORANGIS. CENTRE ROBERT-DESNOS (69-06-72-72). Chantal Bastide, Gérard Garino, Yves Bisson : 20 h 45 sam. Soprano, ténor, baryton. Massenet, Bizet, Offenbach, Gounod, Verdi, Bellini.

RUEIL-MALMAISON. ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE. Ensemble vocal Ondine : 20 h 45 ven.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS (30-87-07-07). Orchestre Antiqua Musica de Paris : 20 h 45 jeu. Jacques Roussel (direction). Vivaldi, Telemann, Mozart.

SARTROUVILLE. THÉATRE **(39-14-23-77).** Groupe vocal de France : 21 h mer. John Poole (direction). Rossini.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Maîtrise du Centre de musique baroque : 17 h 30 jeu. Olivier Schneebeli, Marie-Laure Teissedre (direction). Praetorius, Souzignac, Charpentier, Brossard.

VERSAILLES. ÉGLISE SAINTE-JEANNE-D'ARC. Ensemble de cuivres Parenthèse : 20 h 45 ven. La Lyriade chœur de Versailles, Laurent Brack (direction). Purcell, Lotti.

VILLEJUIF. THÉATRE ROMAIN-ROLLAND (47-26-20-02). Orchestre national d'Ile-de-France : 15 h dim. Chœur de l'armée française, Jacques Mercier (direction). Weber, Beethoven, Verdi, Berlioz, *Gounod.*

VIRY-CHATILLON. COSEC (69-24-06-06). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 30 mar. Chœur de l'armée française, Jacques Mercier (direction). Weber, Beethoven, Verdi, Berlioz, Gounod.

OPÉRAS

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : jusqu'au 23 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 15 h 20 h 30 sam. D'après Pelléas et Mélisande de Debussy. Avec Jean-François Lapointe, Gérard Theruel (barytons), Thomas Randle (ténor), Jungwon Park, Kyoko Saito, Ai Lan Zhu (sopranos), Armand Arapian, Wojciech Drabowicz, Vincent Le Texier, Jean-Clément Bergeron (barytons-basses), Roger Soyer (basse), Norma Lerer, Sylvia Schlüter (mezzo-sopranos), Jeff Cohen, Claude Lavoix, Vincent Leterme, Olivier Reboul (piano), Peter Brook (mise en scène), Marius Constant (réalisation musicale).

CHAPELLE DU MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS. Dichterliebe : jusqu'au 13 décembre. 20 h 30 jeu., ven., sam., dim. De Schumann. Andréas Jaggi (ténor), Erika Guiomar (piano), Fiona Danckwerts, Bénédicte Leclerc, Véronique Martinez, Véronique Ocl, Viriato de Oliveira, Isabelle Revereault-Morille, Hélène Robles, Youri Van Den Bosch, Laure Virezels (danseurs), Alain Germain (mise en scène, chorégraphie).

ÉGLISE DE LA TRINITÉ. Le Roi David : 21 h lun. Oratorio d'Honegger (version scénique). Guy Flechter (ténor), Fabienne Hubert (contralto), Monique Trecan (soprano), Jean-Pierre Forestier (récitant), Chœur universitaire de Jussieu, Chorale du Colombier, Chœur et orchestre André Caplet, Jean Legoupil (direction), Michèle Guigot (mise en scène).

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Lischen et Fritzchen & les Fables de La Fontaine : jusqu'au 3 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 15 h 30 dim. D'Offenbach. Elisabeth Conquet (soprano), Alain Paris (baryton), Ensemble instrumental de Fontainebleau, Pierre Merle-Portales (direction), Robert Fortune (mise en scène).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Saint François d'Assise : jusqu'au 29 décembre. 18 h sam., mar. Opéra de Messiaen. Dawn Upshaw (soprano), José Van Dam (basse), Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris, Sylvain Cambreling (direction), Peter Sellars (mise en scène) Faust : jusqu'au 21 décembre. 19 h 30 lun. Opéra de Gounod. Fernando de La Mora (ténor), Paata Burchuladze (basse), Kallen Esperian, Colette Alliot-Lugaz (sopranos), Bernadette *Antoine (mezzo- soprano),* Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris, Julius Rudel (direction), Jorge Lavelli (mise en scène).

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Scorrendo : jusqu'au 20 décembre. 21 h jeu., ven. ; 17 h dim. D'Olivier Dejours. Donatienne Michel-Dansac (soprano), Dominique Clément, Sylvain Frydman, Carol Mundinger (clarinette), Frédéric Mangeon (alto), Christine Lagniel (percussions), Mireille Laroche (mise en scène).

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Armide : 19 h 30 mer. Tragédie lyrique de Lully. Sylvie Brunet, Véronique Gens, Noémi Rime (sopranos), Howard Crook (ténor), Bernard Deletré (basse), John Hancock, Luc Coadou (baryton), Chœur et orchestre du Collegium vocale de Gand et de la Chapelle royale, compagnie Larsen, Philippe Herreweghe (direction), Patrice Caurier et Moshe Leiser (mise en scène), Stéphanie Aubin (chorégraphie).

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Einstein on the Beach : jusqu'au 21 décembre. 18 h 30 ven., sam., dim., lun., mar. Opéra de Philip Glass. Avec Lucinda Childs, Sheryl Sutton, Gregory Fulkerson, Lucinda Childs Dance Company, Philip Glass Ensemble, Michael Riesman (direction), Robert Wilson (mise en scène), Lucinda Childs (chorégraphie).

GENNEVILLIERS. THÉATRE (47-93-26-30). La Confession impudique : 20 h 30 sam. De Bernard Cavanna. Sharron Cooper (soprano), Philippe Huttenlocher (baryton), Ian Honeyman (ténor), Véronique Azoulay (mezzo-soprano), Ensemble 2e2m, Orchestre symphonique de Mulhouse, Luca Pfaff (direction), Daniel Martin (mise en scène), Caroline Marcadé (chorégraphie).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS (30-87-07-07). La Traviata : 15 h 30 sam. Opéra de Verdi. *Teatro lirico Arturo Toscanini* de Milan, Marco Armiggliato (direction), Paolo Tomaselli (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Rose de Noël : jusqu'au 31 décembre. 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h sam. ; 14 h 17 h 30 dim. Opérette de Franz Lehar. Avec Richard Finell, Kriss Keller, Eliane Varon, Philippe Béranger, Jean-Paul Queret, Gilles Biot, Christian Blain, Luc David, Sylvie Van Der Meulen, Richard Finell (mise en scène), Laetitia Pozzo (chorégraphie).

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (44-63-05-00). Les Mille et Une Nuits : jusqu'au 3 janvier 1993. 14 h mer., jeu., sam., dim. De Francis Lopez, Daniel Ringold, Rodrigo Lopez. Avec Tony Gama, *Annie Galois, Jean-Paul Queret, Nadine* Capri, Jean-Pierre Duclos, Catherine Lopez et Richard Finell (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

L'ARBUCI JAZZ CLUB (44-41-14-14). Philippe Petit Trio : 22 h 30 mer. Piano, Pierre Maingourd (contrebasse), Eric Dervieu (batterie) ; Gilbert Leroux Washboard Group : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Philippe Petit Trio : 22 h 30 mar. Piano, Pierre Maingourd (contrebasse), Eric Dervieu (batterie).

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Gérard Badini Swing Machine : 22 h 30 mer., jeu. ; Christian Escoudé Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Bobby Rangell Trio : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : *jusqu'au 28 décembre.* 22 h 30 mar.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Didier Malherbe : 20 h 30 ven. ; The Merry Dancers : 21 h lun., mar. Abbey Lincoln (voix), Rodney Kendrick (piano), Michael Bowie (basse), Aaron Walker (batterie), Steve Lacy (saxophone), Amadou Boly Ndiaye (danseur), Cheick Tidiane Fall, Robert Maluve Mav (percussions), The Noel Singers, Randolph Noel (direction).

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 30 décembre. 22 h 30 mer. ; Koba & Mohamed Bangoura : 22 h 30 ven., sam. ; Alfredo Cutufia y Michel Gomez : 22 h 30 dim. ; Captain *Mercier : jusqu'au 21 décembre.* 22 h 30 lun. ; Le Carré des lombes : 22 h 30 mar.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Xavier Richardeau Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro : jusqu'au 13 décembre. 22 h 45 dim. ; Hilen Barnet Quintet : 22 h 45 lun., mar.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Ivan Yakovleff & Yvan Avice : 16 h sam.

CAFÉ DE LA PLAGE (47-00-91-60). Sophie Hellborg : 23 h sam. ; Salsa Live Michel Gomez : 23 h ven.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Liverpool : 22 h 30 mer., jeu. ; Bob Band : jusqu'au 20 décembre. 22 h ven., sam., dim. ; Malavel et le BBB and B : 22 h 30 lun., mar.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Grande Ritournelle : 21 h lun., mar. Mingus, Cuernavaca, Enzo, Cornman (voix), Jean-Marc Padovani (saxophone).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Al Copley Trio : 21 h 30 mer., jeu. ; Maxim Saury Jazz Music : 21 h 30 ven., sam., dim., lun., mar.

LE CERCLE (43-22-50-48). Trio Terrible-Thomas-Ripoche : jusqu'au 11 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven. ; Jazz Art Bop, Alain Mion Trio : jusqu'au 22 décembre. 20 h 30 lun., mar. Alain Mion (piano), Jacques Vidal (contrebasse), Jean-Claude Jouy (batterie).

LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Mambomania : 20 h mer. ; Mandinga : jusqu'au 17 décembre. 20 h jeu. ; Jean-Michel Cabrimol : jusqu'au 22 décembre. 20 h mar.

LA CIGALE (42-23-15-15). Trio Esperanca : 20 h 30 dim.

DEL RIO CAFÉ. Trio Jazz Black Caraïbes : 22 h mer. ; Steel Drums Sandia : 22 h lun., mar.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Incognito : 19 h lun.

ESPACE ORNANO (42-55-57-57). Murphy's Law : 19 h dim.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : jusqu'au 16 décembre. 22 h 30 mer. ; Coketale : 22 h 30 jeu. ; Franck Ash : 22 h 30 ven. ; Mike Lester : 22 h 30 sam. ; House Band Jam Session : jusqu'au 27 décembre. 22 h 30 dim. ; Frogmouth : jusqu'au 28 décembre. 22 h 30 lun. ; Manhattan : 22 h 30 mar.

GIBUS (47-00-78-88). Les Chiens : 23 h mer. ; Patti Paladin & the Last Rites : 23 h ven., sam.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 11 décembre. 21 h ven. ; Trio New Orleans : jusqu'au 26 décembre. 21 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Sandra Reaves-Phillips : jusqu'au 19 décembre. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Marishka Phillips (chant), Herschell Dwellingham (batterie), Ed Pazant (cuivre), Rudy Stevenson (guitare), Peter Zac (piano), Paul Ramsey (basse) ; Boto et Novos Tempos : jusqu'au 3 janvier 1993. 22 h 30 dim. ; Gérard Badini Super Swing Machine : jusqu'au 13 décembre. 12 h dim. Jazz sur brunch.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Ilène Barnes Sextet : 22 h 30 mer. ; Jean-Loup Longnon Quartet : 22 h 30 jeu. ; Marcel Zanini Quintet : 22 h 30 ven., sam. ; Roxanne Aalam Quartet : 22 h 30 lun. ; Philippe Lucas Quartet : 22 h 30 mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Liverpool : 23 h ven. ; Dolly & Co : 23 h mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Françoise Pujol Trio : 20 h 30 jeu.

LE MONTANA (45-48-93-08). Marcel Zanini Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; Patrick Saussois Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Trio René Urtreger : jusqu'au 22 décembre. 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Schirrer : 22 h mer. ; Olivier Franc : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Les Portugaises ensablées : 21 h 30 mer. ; Blue Bass Combo : 21 h 30 jeu. ; Soul Finger : 1 h ven. ; Reptile at Down : 1 h sam. ; Les Rabbins volants : 21 h 30 lun. ; Teef Witers : 21 h 30 mar. ; Shitbone : 23 h sam.

NEW MORNING (45-23-51-41). Scott Hamilton Quartet : 21 h jeu. ; Rachelle Ferrell : 19 h 30 ven. ; 22 h sam. ; Santos Chillemi & Compagnie : 21 h 30 ven. ; The Kingsnakes : 21 h mer. ; Jean-Marie Machado Vibracordes Orchestre : 19 h 30 sam. Piano, Hervé Cavelier, Anne Villette (violon), Jean-Marc Apap (alto), Vincent Segal (violoncelle), David Chevalier (guitare), Nirha Stewart (chant), Daniel *Beaussier (hautbois, flûte, clarinette).* Yves Rousseau (contrebasse), Sylvain Bœuf (saxophone), David Pouradier Duteil (batterie).

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Jean-Sébastien Daurat & Michel Crosio : 21 h mer. ; Marianne Mille : 21 h jeu., ven., sam.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Ali Farka Touré : 22 h mer. ; Seckou et Ramata : 22 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). *Manu Dibango* : 21 h mer., jeu. ; Dixie Brothers 6 : 21 h ven. ; Les Westerners : 21 h sam. ; Olivier Bodin Group : 21 h lun. ; Claude Bolling Big Band : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Patrick Saussois Quartet, Jacky Descamps : 21 h mer. ; Triocéphale : 21 h jeu. ; Five O'Clock : 21 h ven. ; Jazzolog : 21 h sam. ; New Jazz Bander : 21 h lun. ; Marcel Zanini et son orchestre : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Irakli, Alain Marquet, Louis Mazetier : 22 h 45 mer. Trompette, clarinette, piano ; Michel Graillier, Gilles Naturel, Simon Goubert : 22 h 45 jeu. Piano, contrebasse, batterie ; Christian Hillion, Patrice Galas : 22 h 45 ven., sam. Saxophone, orgue, Christophe Marguet (batterie) ; Alain Jean-Marie, Gus Nemeth, Al Levitt : 22 h 45 mar. Piano, contrebasse, batterie.

PIGALL'S. Cry Babies : 20 h ven.

REX CLUB (45-08-93-89). Phobimaniacs : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle ; Wake-up : jusqu'au 31 décembre. 23 h jeu. ; In Vitro : 23 h ven. Soirée Planète Rock ; Nuits exotiques : jusqu'au 26 décembre. 23 h sam. ; Bjorn Again : 23 h mer.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Ras Abbya and the Freedom Fighters : 22 h mer., jeu., ven., sam.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Tony Marlow Blue Five : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Philippe de Preissac Jazz Group : 22h mer. jeu. ven. sam.

SUNSET (40-26-46-60). Daniel John Martin Sextet : 22 h 30 mer., jeu. Dans le cadre du Festival Violon Jazz ; Jean-Luc Pino Quintet : 22 h 30 ven., sam. Dans le cadre du Festival Violon Jazz ; Emmanuel Sourdeix Trio : 22 h 30 lun. ; Eric Henry Quartet : 22 h 30 mar.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Philippe Petit Trio : jusqu'au 20 décembre. 19 h 30 mer., jeu., *ven., sam. ; 14 h dim.*

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Andres Ramos : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Artango : jusqu'au 19 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Marquee Club : 22 h mer. ; Long Distance : 22 h jeu. ; Chris Lancry : 22 h ven. ; Mac : 22 h sam. ; Ducky Smokton : 22 h lun. ; Coketale : 22 h mar. ; Péril jaune : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Clark Terry : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Lionel et Stéphane Belmondo Quintet : 22 h 30 lun., mar.

Périphérie

ACHÈRES. LE SAX (39-79-64-84). Jean-Marie Machado Vibracordes Orchestre : 20 h 30 ven.

ARGENTEUIL. CAVE DIMIÈRE (39-61-25-29). Jef Sicard Quartet : 21 h ven. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

ARGENTEUIL. DISCOTHÈQUE (34-23-41-92). André Jaume, Jimmy Giuffre : 21 h mer. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. SALLE YOURI-GAGARINE (48-80-96-29). Eric Le Lann Quinet : 21 h ven.

ELANCOURT. LE BILBO-CLUB (30-62-58-82). [illegible] Charles : 21 h 30 sam.

EPINAY-SUR-SEINE. MJC D'ORGEMONT (48-41-41-40). Julien Le Bot Quartet : 21 h sam.

ERAGNY-SUR-OISE. MAISON D'ERAGNY (34-64-02-01). Hal Singer : 21 h sam. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

FONTENAY-SOUS-BOIS. MAISON POUR TOUS (48-75-05-21). Dorian Van Han, Cyclope : 20 h 30 ven.

GONESSE. SALLE DES FÊTES (39-87-22-49). Richard Raux Mega Sextet : 21 h ven. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

MAISONS-ALFORT. ESPACE CULTUREL LE CHARENTONNEAU (43-96-77-57). La Souris déglinguée : 20 h 45 sam.

MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART (69-20-57-04). Gonzalo Rubalcaba : 21 h sam.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). François Corneloup, Manuel Denizet, Sylvain Kassap : 21 h ven. Saxophone, batterie, clarinette, Hélène Labarrière (contrebasse) ; Mégaoctet d'Andy Emler : 21 h sam. ; Henri Texier : 21 h mar.

MONTREUIL. MAISON POPULAIRE (42-87-08-68). Robert Grossin : 20 h 30 ven.

PONTOISE. SUBURB'JAZZ CLUB *(30-32-62-11). The Glory Hogs : 21 h* sam. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS. ESPACE CULTUREL GERVAISIEN (48-44-93-26). NJM, Rai Kum : 21 h sam.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Liz McComb : 21 h sam.

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Marion Williams, Timothy Wright Concert Choir : 21 h ven., sam., mar. The Dixie Hummingbirds.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Hélène Engel : jusqu'au 19 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mer. Errances. ; Dominique Guillo : 15 h 30 20 h 30 dim. ; Vincent Abeil : 20 h 30 lun.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Silvia Malagugini : jusqu'au 19 décembre. 22 h 30 ven., sam., mar. Eleonora Rossi (piano), Flavio Esposito (guitare). L'Homme au frac. ; Lacouture : 20 h 30 lun.

BOBINO (43-27-24-24). Clovis : 15 h mer. Les Enfants d'abord.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

DÉJAZET (42-74-20-60). Les Crétins *verts* : jusqu'au 31 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mer. ; 15 h dim. Le spectacle de fin d'année.

INSTITUT DU MONDE ARABE (40-51-38-38). Idir, Sapho, Hussein al-Masry. Hourya Aichi : 20 h 30 mer. Les Gnawas, Lofti Bouchnak.

OLYMPIA (47-42-25-49). Etienne Daho : 20 h 30 dim., lun.

PIGALL'S. Talila : jusqu'au 3 janvier 1993. 20 h 30 mar.

PLATEAU 26 (48-87-10-75). Christian Castel : jusqu'au 28 déc. 22 h dim., lun.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Cinq de coeur : jusqu'au 2 janvier 1993. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. : Orphéon Celesta : 20 h 30 lun.

THÉATRE ARCANE (43-38-19-70). Jean-Pierre Réginal : jusqu'au 16 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 17 h dim.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Josiane Pinson : jusqu'au 2 janvier 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam., mar. Que reste-t-il de l'abat-jour? .

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Jean-Luc Debattice : jusqu'au 4 janvier 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. Artiste de série noire. ; Tilak : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h mer., jeu., ven., mar. ; 18 h 21 h 30 sam. De Roger Louret.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (48-27-36-85). Bernadette Rollin : 20 h 30 jeu., ven., sam.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Franck Travail, *Nathalie Villerd : jusqu'au* 31 décembre. 22 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

TOURTOUR (48-87-82-48). Les Pinces à linge : jusqu'au 15 janvier 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Peter Pan : jusqu'au 20 décembre. 14 h 30 18 h sam. ; 11 h 14 h 30 dim. ; 20 h mar.

Périphérie

BEYNES. LA BARBACANE (34-89-55-99). Le Quatuor : 21 h ven.

LA CELLE-SAINT-CLOUD. THÉATRE MUNICIPAL (39-69-20-00). Bratsch : 20 h 45 ven.

CHARENTON. THÉATRE (43-68-55-81). Génération : 21 h mar. Les chansons d'abord.

CHOISY-LE-ROI. THÉATRE PAUL-ELUARD (48-90-89-79). Bratsch : 20 h 30 sam.

COLOMBES. MJC THÉATRE (47-82-42-70). Francis Lalanne : 17 h dim.

ISSY-LES MOULINEAUX. PARC DE L'ILE-SAINT-GERMAIN (40-08-05-03). Une nuit de Noël russe : jusqu'au 20 décembre. 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 14 h 30 17 h 30 mer., sam., dim.

SAINT-CLOUD. CENTRE CULTUREL DES TROIS-PIERROTS (46-02-74-44). TSF : 20 h 45 mer.

SAINT-OUEN. ESPACE 1789 (40-11-50-23). Marcel Azzola, Raoul Barboza, Yvette Horner : 15 h dim. Festival de l'accordéon.

TRAPPES. LA MERISE (30-62-84-38). Paul Personne : 20 h 30 ven.

BALLETS

CASINO DE PARIS **(49-95-99-99).** Ballets Xavier Checa : jusqu'au 23 janvier 1993. 20 h 30 mar. Capharnaüm, Xavier Checa, Christophe Le Glanic (chorégraphie et mise en scène).

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Shalini : 20 h 30 mar. Danse de l'Inde, bharata natyam.

DUNOIS (45-84-72-00). Cie Orchesis, Cie Richard Mouradian : 20 h 30 jeu., ven., sam. Compagnie Yvon Bayer. Ouroboros, Christophe Hay, Anne-Catherine Nicoladze (chor.) ; Cœur noir, Richard Mouradian (chor.) ; le Monde à Lambert, Yvon Bayer (chor.).

ESPACE CARDIN **(42-65-27-35).** La Folle de Chaillot : jusqu'au 23 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., lun., mar. ; 15 h dim. De Giraudoux. Avec Maïa Plissetskaïa, Théâtre chorégraphique de Rennes, Gigi Caciuleanu (chorégraphie), Dan Mastacan (mise en scène).

L'EUROPÉEN. Tangodéon : jusqu'au 11 décembre. 20 h 30 jeu., ven. De Kouky Pierre.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Chopin & Robbins : jusqu'au 29 décembre. 19 h 30 ven., sam., dim., mar. In the Night, Dances at a Gathering, The Concert, Jerome Robbins (chorégraphie), Henri Barda (piano), Orchestre national de l'Opéra de Paris, Hugo Florato (direction).

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Nadine Ganase : 21 h mer., jeu., ven., sam. Lover Man, Nadine Ganase (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Josef Nadj : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Comedia Tempio, Josef Nadj (chor.) Groupe Emile Dubois : jusqu'au 31 décembre. 20 h 30 mar. La Légende de Don Juan, Jean-Claude Gallotta (chor.).

Périphérie

FONTENAY-LE FLEURY. THÉATRE **(34-60-20-65).** Chicago Dance Theater : 21 h sam. Randy Duncan (chor.).

MONTREUIL. STUDIO BERTHELOT (48-70-64-63). Compagnie Hervé Diasnas : jusqu'au 19 décembre. 21 h jeu., ven., sam. ; 18 h 30 jeu. Mort d'un papillon, Hervé Diasnas (chor.).

MUSIQUES DU MONDE

AMBASSADE DU JAPON (47-66-02-22). Chorale Umioto : 20 h 30 mer. Chants japonais. Entrée libre.

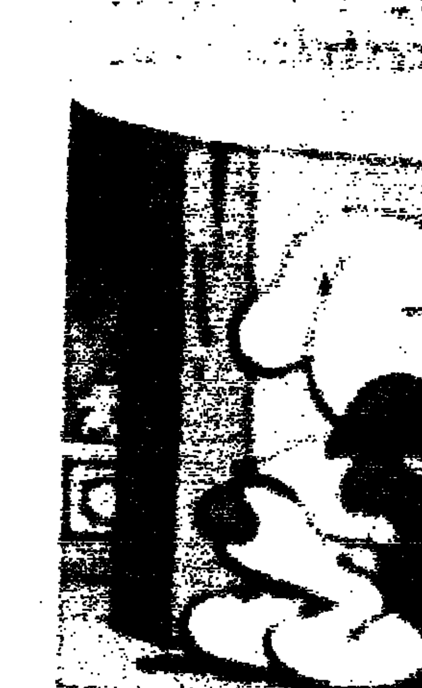
ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Aïcha Redouane, ensemble Al Adwar, Coumba Sidibé : 20 h 30 ven. Dans le cadre de Terre des sons Donnisulana, le Quintette de cornemuses : 20 h 30 sam. Ladysmith Black Mambazo. Dans le cadre de Terre des sons Akademiduka, Trans-Europe diatonique : 20 h 30 jeu. Javier Letorre y su grupo.

THÉATRE DU SPHINX. CENTRE CULTUREL AMORC (42-78-39-29). Ensemble et chœurs Karumanta : jusqu'au 17 décembre. 20 h 30 mer., jeu., sam. La Missa Criolla d'Ariel Rodriguez.

EPA

U

Les sicav oblig



les actionnaires qui

Le Monde

EPARGNE-PLACEMENTS

Une année terne

LES années se suivent et ont une certaine tendance à se ressembler sur les marchés. En passant de l'euphorie au pessimisme le plus sombre avant d'entrevoir une éclaircie et purquoi pas des périodes plus clémenes. En début d'année, tout était enco possible : la reprise économique était portée de main avec son cortège de hause des résultats des entreprises. Las, il a fiu déchanter et, dès le printemps, les anahtes ont révisé *leurs prévisions à la* baiss. Nombreux étaient également les inveisseurs qui voyaient au début de l'anre des facteurs techniques et économiqus positifs qui, selon eux, auraient pu propser l'indice CAC 40 vers ses plus hautsommmets.

Ma il n'en fut rien, le «non» danois à Maatricht donna le coup d'envoi à une dégagolade du marché et l'intransigeance de la banque centrale allemande en matière de loyer de l'argent fit, avec l'absence de reprise outre-Atlantique, le reste du travail. Le lancement d'un nouveau produit d'épargne longue, le PEA (plan d'épargne en actions) n'occasionna pas de réelle ruée vers les guichets bancaires bien qu'il ait collecté en deux mois 36 milliards de francs dont un quart de liquidités. Cette épargne longue a toutefois continué à détourner les Français du livret A, symbole *de l'épargne «sage». Peut-on encore lut*ter quand on propose une rémunération de 4,5 % alors que des sicav peuvent offrir près de 10 %?

Les sicav monétaires continuèrent de profiter de l'environnement de taux élevés ; les obligataires firent un bout de chemin avec elles tandis que les Sicav actions subirent la mauvaise conjoncture boursière.

La crise de l'immobilier qui a éclaté en France et qui se poursuit a continué de réduire la collecte de l'épargne pour les sociétés civiles de placement immobilier. De 13 milliards de francs collectés en 1989, elle ne représenterait plus pour l'année en cours qu'environ 6 milliards de francs, soit un recul de plus de 50 %. Et ce ne serait pas a priori la crainte d'un effondrement des valeurs des parts qui effaroucherait les investisseurs, mais plutôt le *report de décisions d'investissement face* à la crise.

Signe des temps, l'essor des produits garantis. Avec un encours de 50 milliards de francs (dont la moitié collectée par La Poste et ses quatre plans Evolys), l'intérêt ne se dément toujours pas. Pourquoi changer une recette qui gagne, à un moment où les marchés se font capricieux? La recette est simple : à l'équation «risque pris proportionnel à la rentabilité», on oppose «rentabilité et quiétude». Il faudrait être fou pour dépenser plus, selon le slogar d'un chausseur connu. Cette notion de placement dénué de risques est toutefois contestée par de nombreux professionnels : pour eux, tout investissement quel qu'il soit présente des risques, il est normal que l'épargnant en soit averti.

Dans dix-huit mois, naîtra l'Europe boursière dont la base essentielle à sa constitu*tion est la directive des «services en* investissement». En gestation depuis 1988, il lui reste encore quelques méandres à parcourir à Bruxelles avant d'être définitivement adoptée. Mais que l'on se rassure, les conséquences de l'adoption ne devrait pas modifier sensiblement les règles de fonctionnement de la place de Paris.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Les sicav obligataires talonnent les monétaires

Retour en forme des premières qui font jeu égal avec les sicav court terme

«JAMAIS *deux sans trois.»* Cet aphorisme pourrait s'appliquer à l'année qui est sur le point de s'écouler en matière de gestion colleve. En effet, depuis bientôt trois s, le schéma semble immuable : 1 début de période plus ou moineuphorique, un coup d'arrêt – été, ptemps ou automne, suivant les c– et un frémissement laissant entreir des semaines à venir plus agréaes... *«Si cela continue sur ce modè le métier de gestionnaire va finir u devenir réellement monotone* remarquait ironiquement l'un d'enteux, il y a quelques jours. Sur le for peu de réel changement : les sicavnonétaires sont toujours en tête, présentant plus de 70 % de l'encos total des sicav, talonnées par lsicav obligataires dont les performces sont encore largement positis suivies de loin par les sicav actioet diversifiées.

Si s sicav monétaires affichent toujos une relative bonne santé, on a assé cette année à une sorte de retoun grâce des sicav obligataires. Mal mées en 1990, elles avaient dès finée dernière repris du poil de la bê Cette année, elles font encore jeu él avec les sicav court terme. Jusq la fin du mois de mai, si l'on s'en ent toujours au classement Eurorformance, les obligataires évolnt pratiquement à parité avec les onétaires (+3,79 % contre +3,9%). Par la suite, le «non» dancà Maastricht et la tension à la hausse sur les taux à long terme qui s'ensuivit ont provoqué un effritement. Bien sûr, la politique monétaire allemande n'a pas fait que des heureux et l'approche du référendum de Maastricht et l'incertitude de son issue ont pesé sur les OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) obligataires.



Le retour des obligataires

Les petits gestes en matière de loyer de l'argent et la nette progression du Matif (marché à terme international de France), qui a atteint son plus haut niveau depuis 1986, ont permis à l'encours des sicav obligataires d'afficher une sensible progression : après avoir franchi au début de l'année les 300 milliards de francs, leur encours progressait finalement de 4,4 milliards de francs au mois de septembre et de 6,2 milliards de francs au mois d'octobre, pour s'établir globalement à 316,7 millards de francs à la fin octobre.

Ainsi, à la fin du mois de novem*bre, les meilleures performances des* sicav obligataires avoisinent les 12 %. Que ce soient les étrangères telles Privoblig, gérée par la Banque industrielle mobilière privée (BIMP) avec 12,13 % de gains, Fimoblig gérée par Fimagest avec 10,33 % de progression ou pour les françaises, Placement réassurance de la Société commerciale de réassurance (SCOR) avec 11,07 % de gains et un score *identique pour Sogépremière de la* Société générale. Notons pour cette année, la bonne performance affichée par Indosuez OAT qui se classe troisième avec 11,04 % après s'être classée première l'année dernière avec 14,81 %.

Il en est allé différemment pour les actions. Si, à tout prendre l'année dernière, le bon choix était d'orienter ses placements vers les valeurs américaines qui avaient affiché des progressions qui se situaient entre 25 % et 39 % pour les quatre premières d'entre elles, cette année le meilleur des choix était de privilégier les actions et diversifier, les françaises comme les internationales, avec Alfi-Valeurs (+10,15 %) ou State Street Emerging Markets (+9,09 %). La palme revient à une sicav action asiatique, Corail, de la Banque de gestion privée (BGP), qui détient le record de progression avec un gain de 23,26 %. Investie pour plus de la moitié sur des places comme Hongkong et la Thaïlande, elle a profité des performances spectaculaires des marchés de Hongkong et thaïlandais qui se sont appréciés respectivement *de 47 % et 35 % sur l'année. Le* résultat est d'autant plus méritoire, qu'à la fin du mois de novembre les sicav actions et diversifiées abandonnaient en moyenne 1,67 % et les sicav asiatiques en particulier, 10 %.

Le premier constat sur les sicav actions durant les onze premiers mois est une atténuation des retraits nets – notamment en raison de la *reprise du début de l'année, – qui,* s'ils ont été importants depuis plus de trois ans, ont aujourd'hui tendance à se stabiliser. A la fin du mois d'octobre, l'encours des sicav actions *et diversifiées augmentait* de 3,2 milliards de francs, après une hausse de 0,6 milliard de francs en septembre pour s'établir à 196,2 milliards de francs mais toujours en dessous de la barre des 200 milliards atteints à la fin de l'année dernière. Les sicav actions françaises progressaient pour leur part de 2 milliards de francs après une progression de 1,9 milliard de francs au mois de septembre pour finalement atteindre 108,9 milliards de francs à la fin du mois d'octobre.

F. Bn.

Lire la suite page 18

Ces actionnaires qui refusent le risque

Le vice-président de la Bourse constate le goût des investisseurs d'aujourd'hui pour la sécurité

ur M. Bernard Mirat, la crise actlle ne ressemble à aucune de ces qu'il a traversées tout au lor de sa carrière. Elle est marqu par le désir de sécurité des aconnaires. Entré en 1961 come secrétaire général adjoint des Compagnie des agents de chge, M. Mirat a, pendant plus d'e trentaine d'années, participé à vie boursière dont il est l'un d acteurs clés. Agé de soixanteci ans, le vice-président de la Brse quittera ses fonctions à la fide l'année.

Comment percevez-vous la ce boursière actuelle?

Ce n'est pas la première crise q je vis depuis trente-cinq ans. Ns je dirais volontiers qu'elle est aourd'hui d'une étendue, d'une ptée et d'une signification totalemt différentes de celles qui l'ont prcédée. D'étendue tout d'abord, car e n'est pas spécifique à la France raison des liens étroits entre urses nationales. De portée aussi, surtout, car la crise affecte l'économe tout entière et touche notamment un secteur jusqu'ici épargné, immobilier.

» Pour la première fois depuis nte-cinq ans, certains disent depuis iquante ans, nous redécouvrons e des activités liées directement ou directement à l'immobilier peuvent re fragilisées, au moins momentanément. Les incidences sur le marché boursier sont évidentes, ne serait-ce que par les effets restrictifs sur les dépenses des ménages. La signification de cette crise est, dès lors, bien différente de celles qui l'ont immédiatement précédées. Auparavant il y avait une remise en cause de l'investissement en valeur mobilière. Aujourd'hui, c'est une remise en cause des conditions dans lesquelles l'investissement a été réalisé.

– Vous pensez que cette remise en question porte sur la vision même du placement?

– Oui. Jusqu'à présent on achetait des actions L'Oréal, Aquitaine, Paribas, etc., en composant un portefeuille diversifié selon ses goûts, ses informations, ses moyens. Les titres acquis montaient, baissaient, il y *avait des crises boursières,* les gens s'en accommodaient plus ou moins bien selon leur tempérament ou l'importance de leurs placements. Aujourd'hui l'attitude des actionnaires tend à se modifier radicalement : ils refusent l'amputation de leur épargne et cherchent des produits, non pas de remplacement – on ne remplace pas les valeurs mobilières –, mais des produits qui leur garantissent qu'ils ne subiront pas de plein fouet le choc d'une baisse de telle ou telle valeur.

– Avez-vous des exemples?

– Vous trouvez une confirmation de cette tendance avec les transferts vers les PEA, présentés souvent comme des souscriptions sans risques. Les promoteurs de ces PEA ont bien compris ce changement de mentalité, et il n'est plus question de proposer des actions pures et dures. Je comprends leurs préoccupations, mais je condamne sans appel la formule. Tout investissement, quel qu'il soit, présente des risques. *Il* est normal que l'épargnant en soit averti, anormal que cela lui soit caché.

Une information en temps réel

– Outre le changement de mentalité, comment expliquez-vous la désaffection pour la Bourse?

– L'une des spécificités de l'époque est l'extraordinaire diffusion d'informations précises et actualisées. Quand j'ai commencé à travailler à la Bourse en 1960, nous nous efforcions de «sortir» la cote officielle de notre entreprise à 16 heures de manière à ce que les premiers exemplaires puissent arriver en province par trains et avions de nuit pour être distribués tôt le matin. Les épargnants pouvaient alors passer leurs ordres d'achat et de vente avant l'ouverture *de la Bourse à 12 h 30.*

» Aujourd'hui tout cela est révolu. La Bourse fonctionne en continu, l'information sur l'évolution des cours et des transactions doit de la même manière être réalisée en temps réel et de manière continue grâce à la radio et à la télévision. C'est l'un des progrès caractéristiques de notre société contemporaine. Cette transformation est à la fois très bonne mais n'est pas sans risques pour le marché. Chacun est à même de suivre l'évolution de ses investissements. Corriger le tir devient facile : mais la volatilité du marché, *sa disposition* à céder aux entraînements du moment et à en amplifier les conséquences en sont immédiatement accrues. Il faut le savoir.

– Faut-il condamner cet effet amplificateur?

– Non. C'est la rançon de la modernité.

– Peut-on encore boursicoter comme du temps de la corbeille?

– Si vous entendez par ce terme horrible qu'est boursicoter la transmission d'ordres d'achat et de vente tous les jours par les «habitués de la Bourse» intervenant sur de petites quantités, je crois qu'il a toujours existé des opérateurs du moment et qu'il y en aura toujours. S'il n'y avait personne pour de telles actions ponctuelles, ce serait peut être préjudiciable à la bonne santé du marché. Jadis, la Bourse était un marché clos, son accès était réservé à des initiés, seuls aptes à connaître sur le vif la tendance du marché.

» Un certain nombre de personnes naviguaient ainsi entre les groupes de cotation et s'efforçaient de réaliser des «différences» selon le jargon de l'époque. Ces «différences» n'étaient pas toujours positives, elles étaient bien souvent négatives.»

Propos recueillis par
DOMINIQUE GALLOIS

Lire la suite page 19

Les fonds garantis à la mode

Les épargnants ont trouvé leur bonheur : les placements sans risque et à rémunération élevée

DÉTOURNÉS des actions *par* les soubresauts des marchés et les incertitudes de tout ordre, à la fois politiques et économiques, les épargnants auront finalement trouvé leur bonheur en 1992 avec les fonds garantis. A l'heure du «cocooning», du retour aux valeurs familiales et de la disparition de la mode de l'argent facile et de la spéculation, le mot «garanti» a fait mouche. Il recouvre des réalités différentes – garantie des performances ou des sommes investies, – mais il a un effet magique. D'ailleurs, pourquoi se priver d'un placement qui prend des allures de mouton à cinq pattes, à la fois performant et sans risques?

Avec plus de 50 milliards de francs d'encours à la mi-novembre, les quelques 200 fonds de placement garantis ont pris une place incontournable dans la gestion de patrimoine. Toutes les banques en proposent et tout peut être garanti : le capital, le taux de rendement ou l'indexation sur la progression d'un indice, du CAC 40 à Paris au Dow Jones à New-York. *Les fonds garantis sont même une totale aberration vis-à-vis de la théorie économique*, qui veut que la rentabilité d'un placement soit proportionnelle au risque pris. En clair, plus l'investisseur prend de risques, plus sa rémunération doit être forte. Or, les fonds garantis offrent aujourd'hui une rémunération de bonne qualité sans risques! Ils sont le reflet d'une situation financière hors norme, notamment en matière de taux d'intérêt. On ne trouve d'ailleurs ce type de produits de placement, à quelques exceptions près, qu'en France, et sans doute pour un temps limité.

Car ces produits de placement très sophistiqués à construire n'existent que dans un contexte de taux d'intérêt, notamment réels (hors inflation), «anormalement» élevés. Les établissements financiers ont appris à construire ces fonds garantis poussés par une concurrence féroce et en jonglant avec les options et autres contrats à terme. Les placements garantis distribués aujourd'hui sont d'ailleurs le fruit d'améliorations successives, et il en existe une quantité croissante de différents, même si on peut distinguer au départ deux catégories : ceux qui sont purement obligataires et ceux qui sont directement liés aux actions.

Les premiers fonds garantis proposés *au grand public par les établissements* bancaires et les compagnies d'assurances étaient des placements exclusivement de taux d'intérêt. Ce sont les fonds les plus simples, mais pas les moins attrayants. C'est-à-dire que les performances reposent sur l'évolution des rendements d'obligations ou de placements monétaires. La rémunération versée est soit un taux garanti pour toute la période de placement (8 % à 10 %), soit par référence à un taux du marché monétaire. Dans ce dernier cas, la rémunération reste variable avec garantie d'un minimum de rendement du capital investi.

Le succès remporté par ces fonds dont la rémunération est garantie a été considérable (2 milliards de francs sur le contrat CCF en 1990, 11 milliards sur Evolys 1 de La Poste en 1991 et un total cumulé de 13,8 milliards en 1992 sur les Evolys 2, 3 et 4). La Poste s'est adjugé à elle seule près de 50 % de la collecte totale (25 milliards de francs) et les Caisses d'épargne plus de 10 % (6 milliards), en s'appuyant avant tout sur la simplicité.

Il s'agit en l'occurrence d'un placement sûr dont la rentabilité est connue d'avance. On en revient à un principe qui s'apparente à celui du Livret A des Caisses d'épargne, à ceci près que les fonds sont bloqués (entre deux et quatre ans en fonc*tion des établissements). La fiscalité* de ces produits est également intéressante même en dépassant le seuil de cession d'imposition des plus-values. Enfin, en cas de baisse des taux courts, qui devrait bien finir par se produire un jour, les fonds garantis devraient avoir des performances supérieures à celles des sicav monétaires, la liquidité en moins.

C'est dans le courant de l'année 1991 que les premiers fonds garantis du deuxième type, liés à l'évolution de la Bourse, ont vu le jour. Certaines banques ont commencé à concocter des fonds dont la performance est en relation directe avec l'évolution d'un indice boursier de référence, en l'occurrence le CAC 40. Le principe est de garantir le capital investi et une progression équivalant à celle d'un certain pourcentage de l'indice CAC 40 de la *Bourse de Paris pendant la durée* de l'investissement.

Complexité et sophistication croissantes

Pour construire un tel fonds, l'établissement financier achète des obligations pour environ 60 % à 80 % du montant de l'investissement afin de garantir le capital et consacre le reste à des options sur indices boursiers. Le lancement du PEA (plan d'épargne en actions) a amené les banques et les compagnies d'assurances à adapter leurs fonds garantis boursiers pour qu'ils puissent s'inscrire dans ce cadre et bénéficier des avantages fiscaux à la sortie. Il est alors indispensable, pour se conformer à la législation, d'y intégrer 75 % de valeurs françaises. Les fonds garantis qui peuvent entrer dans un PEA ont donc été contruits de façon très sophistiquée à partir de ventes à terme d'options sur indices boursiers pour couvrir les portefeuilles.

Cette complexité croissante, concurrence oblige, a débouché sur une multiplication des produits, au point qu'il devient de plus en plus difficile de faire un choix, voire de distinguer les avantages et les inconvénients des différentes formules. Au milieu de la jungle des fonds garantis à performances indexées sur un indice boursier, on peut aujourd'hui distinguer quatre grandes catégories.

A commencer par les plus standards, ceux qui garantissent 100 % du capital investi et 100 % de la progression de l'indice de référence (Poscac de La Poste ou Lyon performance du Crédit lyonnais). On trouve également des fonds qui assurent toujours 100 % du capital investi, mais avec une rémunération garantie sous forme d'un intérêt garanti auquel s'ajoute un pourcentage de l'évolution d'un indice boursier (CIC croissance garantie).

Troisième catégorie, celle des fonds qui garantissent moins de 100 % du capital investi, mais en revanche plus de 100 % de la performance de l'indice CAC 40 (Quantor performance de la Société générale). Enfin, dernière catégorie, celle des fonds garantis à effet de cliquet. Ils garantissent 100 % du capital investi et font bénéficier le souscripteur tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans de la performance de l'indice boursier de référence (Crédit mutuel Franc40 ou Fourmi Year de la Compagnie financière de Rothschild). Avantage tout à fait décisif, un gain enregistré au bout d'une période de référence ne peut être remis en cause par une perte pendant une autre période. En clair, ce système fonctionne à la hausse et pas à la baisse.

Les fonds garantis sont des produits adaptés au désir de sécurité des épargnants et dont on trouve aujourd'hui un échantillon très large permettant de couvrir les garanties recherchées (capital ou rendement). Mais, attention, tout de même, ces produits de placement exigent de bloquer les sommes investies. Les pénalités en cas de sortie prématurée sont importantes. Il existe d'ailleurs dans certains cas, notamment les fonds à indexation boursière et effet de cliquet, des «fenêtres» permettant de vendre les parts. Il faut également avoir présent à l'esprit que la nature des produits garantis les contraint à avoir des périodes de souscription courtes. Ensuite, les fonds sont clos. La mécanique sophistiquée des produits garantis ne peut se mettre en place qu'une fois pour toutes. Enfin, les fonds garantis risquent de disparaître un jour si les taux d'intérêt baissent de manière significative. Ils auront alors vraiment été caractéristiques d'un certain air du temps.

ÉRIC LESER

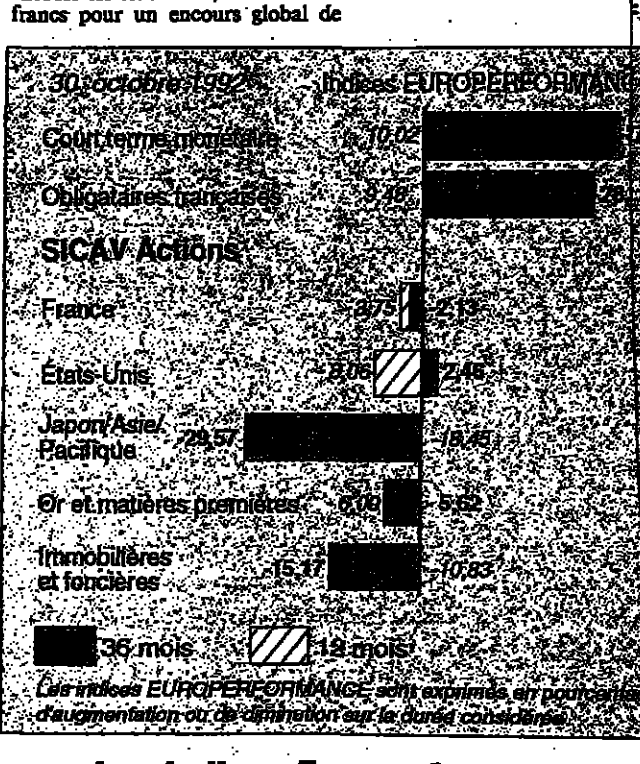
Les obligataires talonnent les monétaires

Suite de la page 17

Les souscriptions nettes de sicav actions et diversifiées étaient devenues positives en septembre après de nombreux mois de baisse. Elles ont continué à l'être en octobre : +0,5 milliard de francs. Même tendance pour les sicav actions françaises qui *ont gagné 1,3 milliard de francs* après une hausse de 0,3 milliard en septembre.

Si l'année dernière on pouvait penser qu'il y aurait un regain d'intérêt sur les sicav actions indicielles, les chiffres viennent un peu démentir ce pronostic. Sur un total de 303 sicav, 18 seulement sont indicielles. Et leur encours est estimé à 2,4 milliards de francs pour un encours global de 196,2 milliards de francs, soi 2 %. Notons encore, pour cette nnée, l'alourdissement de la fiscaé des OPCVM de capitalisation métaire et obligataire, qui entrera en gueur à partir du 1er janvier 1993 eur va diviser par deux le seuil initiment fixé. Elles ne seront donc plsur le régime commun qui régissait fois les sicav, les fonds commune placement et les valeurs mobères. Enfin, le Trésor se penche aelement sur la distinction entre sicav monétaires de capitalisatiot les sicav obligataires. Souvent deonétaires incorporent des actifsoligataires. La mesure va-t-elle ététendue aux obligataires?

F. B.



Les indices Europerformance

Indices Europerformance du 31/12/91 au 20/11/92	Type	Performances des sicav	Nom de s
Sicav Court terme	C	108,97	31
Sicav court terme monétaires	M	108,99	18
Sicav court terme régulières	R	108,93	8
Sicav court terme sensibles	S	108,95	5
Sicav obligataires	O	108,32	24
Sicav obligataires françaises (capi/rev. ann.)	OFCR	109,05	16
Sicav obligataires françaises (rev. trim./mens.)	OFTM	108,84	2
Sicav obligataires internation.	OI	106,43	4
Sicav obligataires européennes	OEUR	103,73	[illegible]
Sicav actions et diversifiées	A	98,13	303
Sicav actions françaises	AF	100,25	7
Sicav diversifiées françaises	DF	105,26	6
Sicav actions internationales	AI	98,86	53
Sicav diversifiées internation.	DI	99,16	57
Sicav européennes	EUR	96,33	35
Sicav américaines	USA	100,06	11
Sicav asiatiques	PAC	89,99	23
Sicav or et matières premières	OR	100,70	10
Sicav immobilières et foncières	IMM	94,92	31



Les monétaires, quand même

Liquide et rentable, la sicav monétaire continue de séduire les épargnants, même si l'impôt lui est moins favorable.

TOUS les ans, on annonce *un coup de frein* sur les souscriptions de sicav monétaires, et, pourtant, la collecte se poursuit sans faiblir : 81,5 milliards de francs pour les dix premiers mois de l'année 1992 contre 70,2 *milliards de francs* pour la même période de l'année 1991 après, il est vrai, un bond de 176 milliards de francs en 1990. C'est donc que l'intérêt manifesté pour cette forme de placement par les détenteurs de liquidités ne se dément pas (selon la *Banque de France, ces détenteurs* seraient constitués de 70 % de particuliers, de 20 % d'entreprises et de 10 % de « divers »).

Conséquence logique, l'encours de ces sicav – en fait le stock – continue de se gonfler crevant, cette année, le plafond des 1 000 milliards de francs pour atteindre 1 167 milliards de francs à la fin du mois d'octobre, *chiffre auquel il* faut ajouter 185,1 milliards de francs pour les sicav dites régulières, c'est-à-dire non exclusivement composées de titres à très court terme, et 30,3 milliards de francs de SICAV « sensibles » dont la valeur est un peu plus influencée par les variations de rendement. Au total, 1 282,4 milliards de francs, *une très belle accumulation puisqu'il* y a cinq ans l'encours n'en était qu'à 442,5 milliards de francs, l'essentiel de la progression étant imputable aux monétaires réputées sans risques.

Cette année, la performance moyenne de ces produits a été, sur onze mois, de 8,97 %, en progression de cours, selon Europerformance, valorisation constituée quasi exclusivement par la capitalisation des coupons et déduction *faite des frais de gestion qui peuvent* frôler le 1 % par an, avec d'assez grosses différences. Ce sont ces différences, davantage que l'habileté des gestionnaires, qui jouent sur le classement des sicav monétaires.

En 1992, *c'est* la Banque de financement et de trésorerie (BFT) du groupe du Crédit agricole, qui *remporte les deux premières places* du classement avec un gain de 9,91 % et 9,86 %. La lanterne rouge est tenue par le CCF et sa sicav Francourt (+ 8,18 %).. Les quatre dernières, investies en monnaies étrangères, étant hors concours en raison des variations de change, le plus souvent en baisse, sur le dollar notamment et, bien entendu, sur la *lire* dont la mise en flottement a expédié dans les profondeurs la sicav du Monte Dei Paschi.

Au rayon des sicav court terme non vraiment monétaires, c'est-à-dire régulières, et des sensibles, le gagnant avec + 11,12 % est la Société de courtage et d'actionnariat SCAF) talonnée par deux sicav gérés par Fimagest, avec en queue *de classement*, dans les « grands », Univar et Uni Association gérées par a Segespar du groupe du Crédit agricole.

En ce qui concerne les rendements offerts par les sicav court terme, on remarquera qu'à 108,97 en moyenne, ils s'établissent pratiquement au même niveau que ceux des sicav obligataires (109,05 en *revenu annuel) et qu'en théorie ils* devaient baisser dans le courant de l'année prochaine si, comme il est probable, la Banque fédérale d'Allemagne assouplit à nouveau sa politique. En ce cas, on devrait voir ces rendements revenir en dessous de 9 % *si les taux à court terme,* actuellement de 9,5 % à 10 %, veulent repasser en dessous de ceux à long terme (8,50 % à 9,50 %).

Certes, ce phénomène avait été plus ou moins annoncé au début de 1991, puis au début de 1992 et, chaque fois, les espoirs ont été déçus, une période de tension monétaire venant bouleverser les perspectives. Mais l'an prochain, les prévisions pourraient bien se vérifier et certains gestionnaires dans les banques commencent à y penser et à manœuvrer en conséquence. Toutefois, estime-t-on généralement dans les réseaux, même en cas de baisse sensible des taux à court terme, les particuliers resteront fidèles à leurs bonnes sicav de trésorerie, qui rapportent tout de même davantage que les *livrets A des caisses d'épargne* (4,50 %).

Le seuil de 158 450 francs

Il convient de noter, toutefois, que l'événement de l'année pour les SICAV de trésorerie a été l'abaissement de 316 900 francs à 158 450 francs du seuil des transactions annuelles au-dessous duquel le contribuable est exonéré d'impôt sur les plus-values, ce qui a pour effet d'alourdir la fiscalité frappant les revenus de ces produits. A vrai *dire, plutôt que de parler d'alourdissement* de la fiscalité, il serait plus juste de dire que le fisc veut atténuer la quasi-exonération dont ils bénéficient actuellement. Théoriquement, les revenus sont imposés comme ceux des obligations et des comptes sur *livrets, à 18,6 %.*

Mais comme les sicav monétaires ont pris, dans leur grande majorité, la forme de sicav de capitalisation dans lesquelles les revenus ne sont plus distribués mais réinvestis, *leurs détenteurs ne paient pas* d'impôts aussi longtemps qu'ils ne revendent pas leurs parts de sicav. Certes, quand *ils le font*, les plus-values en capital dégagées par l'accumulation des revenus réinvestis *sont taxées, également, à 18,6 %.* Mais, jusqu'à maintenant, aucun impôt n'était dû lorsque les reventes annuelles ne dépassaient pas 316 900 francs en 1992. Le dispositif avait pour résultat d'exonérer totalement d'impôt le revenu procuré par un capital pouvant atteindre 3,5 millions de francs (à 9 %). Il suffisait à l'épargnant de céder en fin d'année une part en capital légèrement inférieure à 316 900 francs pour percevoir, en *franchise d'impôt, l'équivalent d'un* coupon à 9 %.

Désormais, c'est-à-dire à partir *du 1er janvier 1993, le capital,* investi en sicav monétaires et dont les revenus seront ainsi exonérés, ne saurait être supérieur à 1 750 000 francs, toujours sur la base d'un coupon de 9 %. En principe, 600 000 porteurs de parts de sicav, sur le million, seraient touchés par cette mesure. On ajoutera, cependant, que beaucoup de porteurs de SICAV monétaires effectuent plusieurs transactions par an, plaçant temporairement leurs disponibilités avant de s'en servir pour divers paiements, ce qui peut conduire rapidement au seuil des *158 450* francs.

Mais, dans l'esprit du ministre des finances, M. Michel Sapin, qui a pris cette mesure, il s'agit de limiter un avantage que l'on peut bien qualifier d'exorbitant, à savoir *l'exemption totale d'impôt sur des* fonds placés à très court terme et dont la rémunération est supérieure, *actuellement*, à *celle des* capitaux à long terme, comme les obligations.

FRANÇOIS RENARD

L'Ecureuil n'est plus ce qu'il était

Les Français se tournent vers l'épargne longue et délaissent le Livret A. Un tarissement inquiétant pour les HLM

LES pères de famille ne sont plus ce qu'ils étaient, si l'on en croit leur bas de laine : le livret A, symbole de *l'épargne* « sage », résiste mal à la folle concurrence de la Bourse, des sicav monétaires et autres assurances-vie, plus alléchantes. Cette désaffection, qui s'accentue depuis la fin des années 80, est révélatrice du comportement des ménages en matière de placement : entre un produit qui leur propose une rémunération nette d'impôt de 4,5 % et un autre qui leur offre 9,5 %, ils choisissent le second, sans état d'âme. Même si ce sont de « petits épargnants » (le dépôt moyen est compris entre 15 et *17 000 francs*).

Résultat : les retraits dépassent les dépôts dans la quarantaine de mil*lions de livrets ouverts en France. Le* phénomène est apparu pour la première fois depuis quarante ans en 1986. Le début de l'année suivante a été catastrophique, puis la tendance s'est inversée grâce aux frayeurs suscitées chez les petits épargnants par la bourrasque boursière de l'automne 1987. L'embellie a été de courte durée : dès le milieu de 1988, on s'est *réorienté vers la baisse.*

En 1989, la décollecte (excédent des retraits sur les dépôts, hors *intérêts capitalisés) a pris des proportions* alarmantes : 33,9 milliards de francs. Elle a culminé à 52,2 milliards en 1990 pour rebaisser en 1991 à 49 milliards. En 1992, selon la Caisse des dépôts, le déficit tournerait autour des 60 milliards de francs. Au 1er janvier 1992, l'encours des dépôts était de 677 milliards de francs.

Les deux relèvements de plafond, en avril 1990 et en novembre 1991 (à 100 000 francs), n'ont donc pas freiné cette tendance. Seules des incertitudes fortes – comme *la crise du Golfe* – semblent pousser les Français à remplir leur livret. Car la lente montée des inquiétudes qui les détourne de la consommation et fait augmenter leur taux d'épargne (à 12,6 % en 1991) n'a pas profité non plus à l'Ecureuil (1).

A l'inverse, tout lancement de produit nouveau (le PEP, le PEA) les en *détourne clairement. D'autant que la* concurrence entre les différents placements se fait jusqu'au guichet des réseaux collecteurs : on l'a observé par exemple à La Poste avec la promotion, à grand renfort de publicité, d'Evolys (un fonds de placement garanti).

L'impact du chômage n'est pas non plus négligeable : la personne sans *emploi sacrifie d'abord son livret A,* avant de toucher à d'autres formes d'épargne non liquides (comme l'épargne-logement) ou plus rentables : une récente étude de l'INSEE sur le comportement des chômeurs (2) montre que, pour ceux *dont le niveau des ressources diminue* de façon continue, le taux de possession des livrets d'épargne passe de 54 % en novembre 1986 à 47 % en mai 1988.

Le logement social menacé

Sans doute une hausse du taux d'intérêt servi (4,5 %) permettrait-elle une relance mais on estime à 7 milliards de francs le coût du relèvement d'un point ! Solution moins onéreuse, le versement d'une prime de fidélité, suggéré au printemps par *le directeur de la Caisse des dépôts,* M. Robert Lion, n'a pas (encore ?) vu le jour.

Si rien n'est décidé pour accroître sa rémunération, seule une baisse générale des taux d'intérêt peut – par comparaison – redonner du brillant au livret A mais cette hypothèse semble peu probable à court terme aux observateurs, qui n'attendent guère de salut de ce côté-là. *Depuis plusieurs* années, ils ne se montrent guère optimistes sur l'avenir du produit : en 1989, le CENCEP estimait qu'en 1993 seulement 9 % de l'épargne liquide seraient composés de livrets (contre 21,3 % en 1987 et 24,4 % en 1984), la part de l'épargne liquide baissant elle-même au profit de *l'épargne investie.*

S'il a perdu sa position dominante dans la tirelire des Français, le livret *A ne l'occupe plus au sein même des* réseaux collecteurs qui ont diversifié leur offre de produits et ne dépendent donc pas de son avenir : même si l'image de l'Ecureuil et de ses noisettes lui colle à la peau, le réseau des caisses d'épargne figure parmi les tout premiers collecteurs d'OPCVM. Et l'évolution est semblable à La Poste.

Reste « le » grand problème posé par cette décroissance : le financement du logement social. Le livret A, auxquels s'ajoutent, depuis 1991, *quelques milliards du livret bleu du* Crédit mutuel (3 milliards en 1991) et, depuis 1992, le LEP (livret d'épargne populaire) contribuent chaque année à près des trois quarts des financements nécessaires à la construction de 70 000 PLA (prêts locatifs aidés) et 15 000 PLS (prêts locatifs sociaux) et à l'amélioration de 150 000 logements sociaux. Les HLM observent donc avec une inquiétude croissante l'évolution du livret A qui, combinée avec d'importants prélève*ments de l'Etat (180 milliards depuis* le début des années 80 et 14 milliards en 1993) et à la politique de titrisation menée par la Caisse des dépôts, risque d'assécher leurs ressources financières. Au-delà d'une trentaine de milliards de décollecte, ils estiment que le système est menacé... la barre est largement dépassée !

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Le terme « Ecureuil », quoique impropre (il désigne les caisses d'épargne et non La Poste), est généralement admis pour parler des livrets A.

(2) *Economie et Statistique*, novembre 1992, « *Les conséquences du chômage sur* la consommation ».

Ces actionnaires qui refusent le risque

Suite de la page 17

« Avec l'instauration du marché informatisé, la Bourse est aujourd'hui désertée. Le pittoresque y a perdu, Zola n'y trouverait pas son compte.

– Ce système sophistiqué de cotation n'exclut-il pas en fin de compte les particuliers ?

– Le marché présente des caractéristiques *telles* que, pour bien le suivre et pour bien mesurer ces interventions, il est nécessaire d'avoir des connaissances techniques qui ne sont pas à la portée de tout un chacun. Il faut donc faire appel à des professionnels. Il en est de la Bourse comme de toute activité. Le développement des contraintes techniques explique en *partie le succès des sicav au détriment* de l'investissement direct.

– N'est-ce pas dommage ?

– Je ne crois pas. Chacun doit savoir que la Bourse pour être approchée directement nécessite aujourd'hui un minimum de formation technique.

– Au désintérêt des particuliers s'ajoute un appauvrissement de la cote. N'est-ce pas inquiétant ?

– Il faut relativiser ce propos. Si on parle de la réduction en nombre des sociétés dont les actions sont inscrites à la cote, c'est vrai. Mais cette tendance n'a pas été continue. Elle a été contrecarrée par les deux *événements majeurs que sont*, d'une part, la création du second marché en 1983 et, d'autre part, la vague de privatisations en 1986 et 1987.

L'économie se concentre

» L'économie française se concentre, *nous assistons à un* mouvement de rapprochement d'entreprises qui se traduit inévitablement par la réduction du nombre de valeurs cotées. Mais, *a contrario*, les chiffres de capitalisation et le nombre d'actions inscrites à la cote ne fait qu'augmenter. Sommes-nous condamnés à avoir une cote faite d'une centaine de grandes sociétés et, derrière elles, des sociétés plus petites ? Peut-être, mais je ne pense pas qu'il faille le déplorer. Une économie internationale aujourd'hui est d'abord faite par les grands groupes industriels, leaders de leur branche d'activité

– Le peu d'arrivées en Bourse ne vous tracasse-t-il pas ?

– Non. Durant les années 60, nous avons eu des années extraordinairement plates, où il n'y avait pas d'introductions. Après plusieurs années de développement, le second marché traverse un passage à vide. Il subit de plein fouet la crise économique. Nous étudions le moyen de le redynamiser

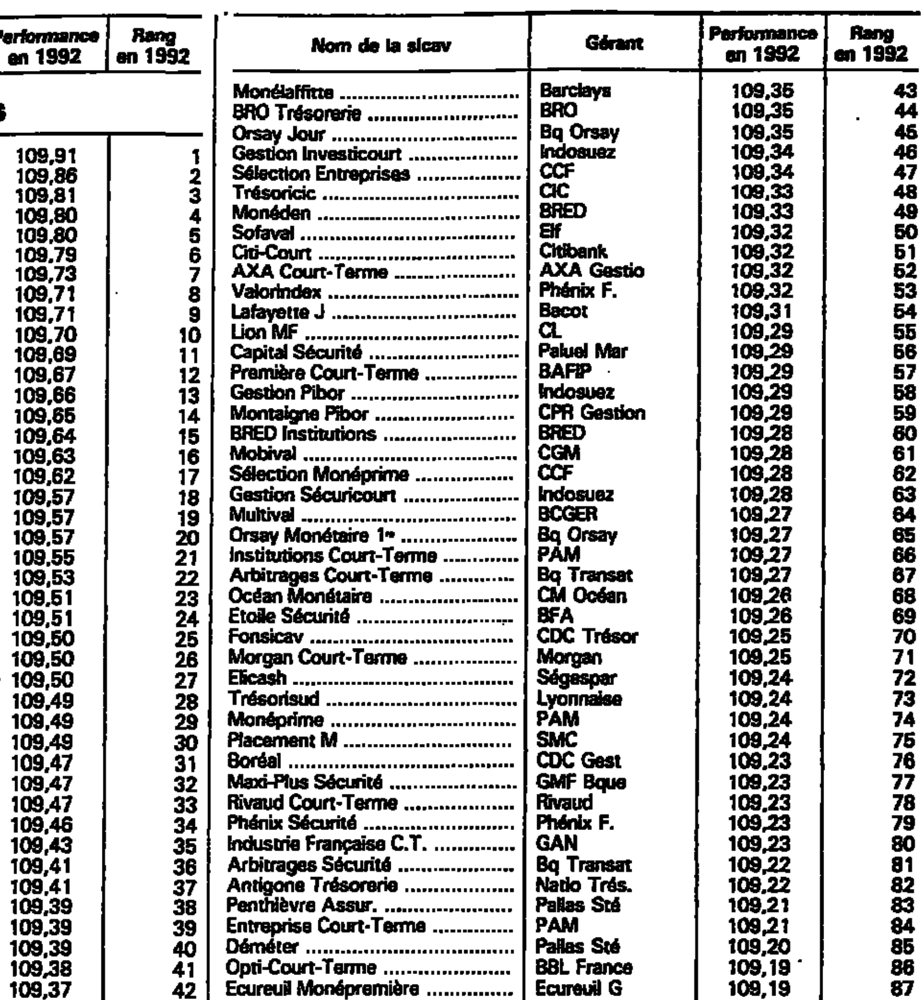
– Le sentiment négatif des investisseurs envers la Bourse est-il le même aujourd'hui qu'au temps des basses eaux, dans les années 60 ?

– Non. Dans les années 60, les professionnels allaient jusqu'à s'interroger sur l'utilité même de la Bourse. Aujourd'hui la question est différente. Dans un marché sophistiqué, plus difficile d'accès et imperceptible physiquement, comment convaincre un épargnant de rester actionnaire ? Comment lui donner le goût du marché ? Je *reconnais* que l'entreprise est difficile. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE GALLOIS

EPARGNE-PLACEMENTS

SOURCE : EUROPERFORMANCE



Sicav monétaires

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
BFT Sécurité 2	BFT	109,91	1
BFT Sécurité 1	BFT	109,86	2
GP Cash	Gle Plct	109,81	3
Colbert Pibor	Bque Colbe	109,80	4
Centrale Monétaire	CCRéescpte	109,80	5
Mobiterme	CGM	109,79	6
Union +	CIC-UE	109,73	7
Valcomex Sécurité Jour	BFCE	109,71	8
Véga Sécurité	Véga Fin.	109,71	9
BTP Trésorerie	BTP Bque	109,70	10
BAFIP Jour	BAFIP	109,69	11
DB Cash	DB	109,67	12
BIGT MJ	BIGT	109,66	13
JJ Placement	Saga	109,65	14
Arcade	BIMP	109,64	15
Cosmos Jour	Arjil	109,63	16
Penthièvre Avance	Pallas Sté	109,62	17
Via Court-Terme	Via Bque	109,57	18
BIP Court-Terme	BIP	109,57	19
Rivoli Première	Demachy	109,57	20
Surval	Cardif	109,55	21
Midland Protection	Midland Bk	109,53	22
Chase Trésorerie	Chase Man.	109,51	23
UBAF Sécuri-Cash	UBAF	109,51	24
Alter Sécurité	Fin. Plus	109,50	25
Ducat	CPR Gestion	109,50	26
CPR Cash	CPR Gestion	109,50	27
Statère	BGP	109,49	28
Saint-Honoré Sécurité	Cie Finan.	109,49	29
Entreval Sicav	Bq Entrepr.	109,49	30
Griffin Court-Terme	Ct Municip.	109,47	31
Finance Sociétés	Duménil	109,47	32
Finance Institutions	Duménil	109,47	33
Valunion	CIC-UE	109,46	34
Pyramides Sécurité	Vernes	109,43	35
Finord Plus	Créd. Nord	109,41	36
BPM Institutions	BPM Gestio	109,41	37
Stratège	CCF	109,39	38
Unisécurité	Sanpaolo	109,39	39
Fimagarantie	Fimagest	109,39	40
Ofima Trésor	Ofivalmo	109,38	41
BTP Monécourt	BTP Bque	109,37	42
Monélaffitte	Barclays	109,35	43
BRO Trésorerie	BRO	109,35	44
Orsay Jour	Bq Orsay	109,35	45
Gestion Investicourt	Indosuez	109,34	46
Sélection Entreprises	CCF	109,34	47
Trésoricic	CIC	109,33	48
Monéden	BRED	109,33	49
Sofaval	Elf	109,32	50
Citi-Court	Citibank	109,32	51
AXA Court-Terme	AXA Gestio	109,32	52
Valorindex	Phénix F.	109,32	53
Lafayette J	Bacot	109,31	54
Lion MF	CL	109,29	55
Capital Sécurité	Paluel Mar	109,29	56
Première Court-Terme	BAFIP	109,29	57
Gestion Pibor	Indosuez	109,29	58
Montaigne Pibor	CPR Gestion	109,29	59
BRED Institutions	BRED	109,28	60
Mobival	CGM	109,28	61
Sélection Monéprime	CCF	109,28	62
Gestion Sécuricourt	Indosuez	109,28	63
Multival	BCGER	109,27	64
Orsay Monétaire 1re	Bq Orsay	109,27	65
Institutions Court-Terme	PAM	109,27	66
Arbitrages Court-Terme	Bq Transat	109,27	67
Océan Monétaire	CM Océan	109,26	68
Etoile Sécurité	BFA	109,26	69
Fonsicav	CDC Trésor	109,25	70
Morgan Court-Terme	Morgan	109,25	71
Elicash	Ségespar	109,24	72
Trésorisud	Lyonnaise	109,24	73
Monéprime	PAM	109,24	74
Placement M	SMC	109,24	75
Boréal	CDC Gest	109,23	76
Maxi-Plus Sécurité	GMF Bque	109,23	77
Rivaud Court-Terme	Rivaud	109,23	78
Phénix Sécurité	Phénix F.	109,23	79
Industrie Française C.T.	GAN	109,23	80
Arbitrages Sécurité	Bq Transat	109,22	81
Antigone Trésorerie	Natio Trés.	109,22	82
Penthièvre Assur.	Pallas Sté	109,21	83
Entreprise Court-Terme	PAM	109,21	84
Déméter	Pallas Sté	109,20	85
Opti-Court-Terme	BBL France	109,19	86
Ecureuil Monépremière	Ecureuil G	109,19	87
Cyril Court-Terme	Cyril Fin.	109,19	88
Véga Court-Terme	Véga Fin.	109,16	89
Générali Trésorerie	Générali F	109,15	90
Oblisécurité	CDC Trésor	109,15	91
Fimasécurité	Fimagest	109,15	92
Norwich Trésorerie	Norwich	109,14	93
Poste Gestion	Sogéposte	109,14	94
SP Monétaire	CPR Gestion	109,13	95
Gestion 365	BFCM	109,13	96
Spot Rendement	Lyonnaise	109,13	97
Objectif Sécurité	Lazard	109,13	98
Ct Marit. Performance	Ct Marit.	109,11	99
Eparcic	CIC	109,10	100
BIP Sécurité	BIP	109,10	101
Occiréal	SBO	109,10	102
TCN Première	Massonnaud	109,09	103
Finord Court-T. Inst.	Créd. Nord	109,08	104
Sirius SR Court-Terme	Du Bouzet	109,08	105
Lion Court-Terme	CL	109,08	106
HLM Monétaire	CDC Trésor	109,07	107
Groupama Court-Terme	BCERP	109,07	108
Trésor-Réal	TGF-Gest	109,07	109
Sogénal Court-Terme	Sogénal	109,06	110
Vivcourt-terme Sicav	Ferri	109,05	111
La Hénin J	La Hénin	109,03	112
Amplia	Ségespar	109,02	113
Sécurita	Demachy	109,02	114
Lion Monétaire	CL	109,02	115
Colicif Monétaire	Gérer OPCV	109,01	116
Monet-R Liquidités	Eurinvest	109,01	117
Natio-Court-Terme	BNP	109,00	118
Alsace Court-Terme	BP Strasb.	109,00	119
Meyerbeer Sécurité	Mte Paschi	109,00	120
Trésorerie Première	SG	108,99	121
Placements Sécurité	NSM	108,99	122
Haussmann Court-Terme	Worms	108,99	123
Libercourt	Oddo	108,97	124
Monévalor	SG	108,96	125
Saint-Honoré Réal	Cie Finan.	108,91	126
Bretagne Atlant. Régul.	BP Bret.	108,91	127
Elan Court-Terme	Rothschild	108,90	128
Hervet Plus	Hervet	108,89	129
CIAL-Sécurité	CIAL	108,88	130
Comptavalor	CDC Trésor	108,86	131
Ouest Trésorerie	BP Ouest	108,83	132
Fructicourt	CCBP	108,83	133
Foncier Court-Terme	CFF	108,82	134
Valréal	TGF-Gest	108,82	135
Plac. C.T. Première	NSM	108,82	136
Top Cash	CPR Gestion	108,82	137
France Court-Terme	CIC-UE	108,81	138
Ouest J	CIO	108,80	139
Acti Valorisation	BBL France	108,79	140
EFI-Trésor	BFCC	108,79	141
Questar Court-Terme	CM Loire A	108,76	142
Cap-Bra	St Rég. Ges.	108,75	143
Placement J	SMC	108,73	144
CDB Monétaire	SG	108,71	145
Rhône+X Court-Terme	CCBP	108,71	146
Est Court-Terme	SNVB	108,70	147
Optifinance	CCF	108,70	148
BRO Sécurité	BRO	108,68	149
Ecofigaranti	Ecofi Fin.	108,67	150
Ct Mutuel Epargne J	Ct Mutuel	108,66	151
Investissement CT	BAFIP	108,65	152
Ecureuil Monétaire	Ecureuil G	108,65	153
Monégestion	Ecofi Fin.	108,65	154
Pyramides Court	Vernes	108,63	155
Priv'Associations	BIMP	108,63	156
JPM Court-Terme	Amalthée	108,62	157
Prépar Sécurité	BRED	108,62	158
Dryade	BGP	108,59	159
Provence Court-Terme	Hottinguer	108,59	160
Sofi Court-Terme	BFI	108,57	161
Septentrion Ct-Terme	BP Nord	108,57	162
Saint-Honoré Bons du Trés.	Cie Finan.	108,56	163
Finord Sécurité	Créd. Nord	108,56	164
Sofi Sécurité	BFI	108,54	165
Opéra Trésorerie	Phil. Gest.	108,54	166
Latitude	Sogéposte	108,50	167
Leumi Court-Terme	Ct Mutuel	108,47	168
Ecureuil Trésorerie	Ecureuil G	108,47	169
Moné J	Ségespar	108,45	170
Sicav Associations	TGF-Gest.	108,45	171
Ct Maritime Sécurité	Ct Marit.	108,45	172
Capimonétaire	SG	108,42	173
Eficoop Sicav	BFCC	108,36	174
Lion 20 000	CL	108,34	175
Sécuricic	CIC	108,30	176
Invest Sécurité C.T.	CM Méditer.	108,30	177
Moné Ouest	BP Ouest	108,28	178
Natio Monétaire	BNP	108,24	179
Natio-Sécurité	BNP	108,23	180
Francourt	CCF	108,18	181
Euroterme Deutsche Mark	PAM	106,84	182
Pariterme Deutsche Mark	PAM	106,82	183
Socgen Cash Dollar	SG	106,57	184
Meyerbeer Cash Italia	Mte paschi	97,32	185

Autres Sicav court terme

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Réflex Première	SCAF	S	111,12	1
Fima CT	Fimagest	R	110,85	2
Fimacourt 1re	Fimagest	R	110,74	3
Bâti Première	Investimo	S	110,49	4
Provence Optimum	Hottinguer	S	110,43	5
La Hénin PIBOR	Fimagest	R	110,26	6
Indosuez Régularité	Indosuez	S	110,11	7
Sécurité Arbitrages	CPR Gestion	S	109,91	8
Sélection court terme	CCF	S	109,90	9
Centrale court terme	CC Réescpte	R	109,87	10
Rochefort court terme	Rochefort	R	109,86	11
BIGT M +	BIGT	R	109,78	12
BFT Valor Une	BFT	S	109,67	13
Option-Sécurité	BRED	R	109,64	14
BTP Associations	BTP Bque	S	109,56	15
Mobisécurité	CGM	R	109,49	16
Saga Court terme	Saga	R	109,48	17
Partner Régularité	LMG	R	109,46	18
Alfi TIOP	Alfi Gest.	R	109,45	19
Placements Valorisation	NSM	S	109,43	20
Rochefort 5 x 3	Rochefort	S	109,41	21
Orsay Valorisation	Bq Orsay	R	109,38	22
Mutualités-Dépôts	CDC Trésor	S	109,38	23
Prony court terme	GMF	R	109,37	24
Sogévalor	SG	S	109,35	25
CAC court terme	CDC Gest	R	109,33	26
Franterme	PAM	R	109,33	27
Finunion	CIC-UE	S	109,33	28
AGF Sécurité	Phénix F.	R	109,32	29
Mondial Proteol CT	LMG	R	109,32	30
Partner Options	LMG	S	109,32	31
Lloyds Sécurité	Fin. Plus	R	109,30	32
Gestilion	CL	S	109,29	33
Cosmos Capital	Arjil	R	109,27	34
Citi-Valor	Citibank	R	109,24	35
Alfi court terme	Alfi Gest.	R	109,18	36

EPARGNE-PLACEMENTS

SOURCE : EUROPERFORMANCE

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Ecofi-Monéterme	Ecofi Fin.	R	*109,18*	37
Ecofi Arbitrage	Ecofi Fin.	R	109,17	38
Valcomex Trésorerie-Plus	BFCE	R	109,17	39
Foncier Première	CFF	S	109,17	40
Pasquier Rendement (C)	BIMP	S	109,16	41
Pasquier Rendement (D)	BIMP	S	109,16	42
Orsay court terme	Bq Orsay	R	109,15	43
Cosmos première cat.	Arjil	S	109,15	44
BIP CAP 3 mois	BIP	R	109,14	45
BTP Monéplus	BTP Bque	R	109,14	46
Sans Coupon	Eurofin	R	109,14	47
Associa première	SG	S	109,14	48
Orsay Arbitrage	Bq Orsay	S	109,13	49
Rivoli court terme	Demachy	R	109,11	50
Associc	CIC	S	109,08	51
Saint-Honoré Rendement	Cie Finan.	S	109,07	52
M +	Demachy	R	109,05	53
Minimax	Pallas Sté	R	109,04	54
Fimépargne	Fimagest	S	109,04	55
Epargne Associations	*PAM*	R	*109,03*	*56*
Lafayette court terme	Bacot	R	109,03	57
Natio-Epargne	BNP	S	109,02	58
Sécuri-GAN	GAN	S	109,00	59
Placement court terme	SMC	S	108,99	60
Saga Première	Saga	S	108,98	61
Thésarus	BRED	S	108,98	62
Estoblig	SNVB	R	108,97	63
Sélection Institutions	CCF	R	108,97	64
OBC Sécurité	OBC	R	108,96	65
Cosmos Etoiles	Arjil	R	108,95	66
Gestion Oblicourt	Indosuez	R	108,95	67
Poste Croissance	Sogéposte	R	108,95	68
Cosmos Obligations	Arjil	S	108,95	69
Cosmos Elysées	Arjil	R	108,94	70
DB court terme	DB	R	108,94	71
Stratégies court terme	BAFIP	R	108,93	72
Cyril Plus	Cyril Fin.	R	108,90	73
Sélection L. Prime	CCF	S	108,90	74
Cosmos Marigny	Arjil	R	108,89	75
Pyramides Placements	Vernes	R	108,89	76
Saint-Honoré Associations	Cie Finan.	S	108,88	77
Oblig. Hénin	Fimagest	R	108,87	78
Obli.-CIAL	CIAL	R	108,87	79
Pyradev	Vernes	R	108,87	80
Chase court terme	*Chase Man.*	*R*	*108,86*	*81*
Première Oblig.	CDC Trésor	R	108,82	82
Elan Première	Rothschild	S	108,82	83
Liber-Sécurité	Oddo	R	108,81	84
Monet-R Pibor	CDC Gest	R	108,81	85
Colbert Trésor	Bque Colbe	R	108,79	86
Paribas Epargne	PAM	*R*	108,79	*87*
Natio Epargne Trésor	BNP	S	108,79	88
Solstice	Sogéposte	R	108,78	89
Uni Première C.T.	Sanpaolo	S	108,75	90
Rog court terme	F. la Défense	R	108,74	91
George V court terme	BAC	R	108,71	92
Sesterces	BGP	R	108,69	93
Finord Placement	Créd. Nord	S	108,68	94
Sécurité Obligataire	CPR Gestion	R	108,67	95
Obli Sud	Lyonnaise	R	108,63	96
Sécuri-Taux	Legal	R	108,62	97
Vauban	BRED	R	108,62	98
Atlas Performance	Fin. Atlas	S	108,61	99
Cosmos Matignon	Arjil	R	108,60	100
Elan Sécurité	Rothschild	R	108,60	101
Phénix Placement	AGF	R	108,60	102
Ofima court terme	Ofivalmo	S	108,60	103
Morgan Valorisation	Morgan	R	108,59	104
Multiassociations	BCGER	S	108,58	105
Eparcourt Sicav	Ecureuil G	R	*108,53*	*106*
Clairval	Cardif	R	108,52	107
Actifipart	Gérer OPCV	R	108,50	108
Sud Gestion	Lyonnaise	S	108,50	109
Proval MT (C)	Nivard	S	108,47	110
Proval MT (D)	Nivard	S	108,47	111
Objectif Première	*Lazard*	*R*	*108,46*	*112*
Richelieu Sécurité	Ecofi Fin.	S	108,43	113
Gestion Arbitrages	BFCM	S	108,40	114
Lion-Associations	CL	S	108,36	115
Ord'av Placement Garantie	BFCE	R	108,31	116
Crédit Mutuel Epargne CT	Ct Mutuel	R	108,29	117
Cash-SME	CPR Gestion	S	108,28	118
Natio-Placements	BNP	R	108,25	119
Fructi-Associations	CCBP	R	108,20	120
Valorg	CCBP	R	108,19	121
Alfi Rendement	Alfi Gest.	S	108,10	122
FIBOR Plus	Alfi Gest.	R	108,07	123
Midland Première	Midland Bk	S	108,06	124
Ouest Oblig.	CIO	R	107,97	125
Uri-Cash	Sanpaolo	R	107,97	126
Soli Capi	BFI	R	107,91	127
Atlas court terme	Fin. Atlas	S	107,91	128
Sélection J	CCF	R	107,71	129
Univar	Ségespar	R	107,61	130
Uni-Associations	*Ségespar*	*R*	*107,61*	*131*
Atlantes Plus Sicav	BIF	S	106,99	132
Finance Entreprises	Duménil	S	105,31	133

Sicav obligataires françaises

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Placements Réassurance	SCOR	OFCR	111,07	1
Sogépremière	SG	OFCR	111,07	2
Indosuez OAT (B)	Indosuez	OFCR	111,04	3
MATIP	BIP	OFCR	111,02	4
Indosuez OAT (A)	Indosuez	OFCR	110,96	5
Capiscor	SCOR	OFCR	110,95	6
Azur-Obligations	Azur	OFCR	110,93	7
Fimarevenus	Fimagest	OFCR	110,88	8
Oblipar	PAM	OFCR	110,84	9
Indosuez Première (B)	Indosuez	OFCR	110,68	10
Mobi-Rendement	*CGM*	OFCR	*110,68*	*11*
Orsay Première	Bq Orsay	OFCR	110,68	12
Acti-Première (C)	BBL France	OFCR	110,67	13
Acti-Première (D)	BBL France	OFCR	110,67	14
Haussmann Epargne	Worms	OFCR	110,67	15
Indosuez Première (A)	Indosuez	OFCR	110,62	16
*Sélection*Valeurs du Trésor	CCF	OFCR	110,58	17
MDM Long Terme	Mut. Mans	OFCR	110,57	18
Fimindex Première	Fimagest	OFCR	110,56	19
UAP Alto	UAP	OFCR	110,56	20
Cortal Rendement Trim.	Cortal	OFTM	110,56	21
CPR Oblig	CPR Gestion	OFCR	110,54	22
Sélection Rendement	CCF	OFCR	110,54	23
Sélection Oblig. Valor.	CCF	*OFCR*	*110,52*	24
OAT Plus	CPR Gestion	OFCR	110,51	25
Fimarente	Fimagest	OFCR	110,48	26
Axa Première	Axa Gestio	OFCR	110,45	27
BTP Rendement	BTP Bque	OFCR	110,37	28
Capital Expansion	CPR Gestion	OFCR	110,36	29
Cérès	*BGP*	*OFCR*	*110,34*	30
France Obligations	CDC Trésor	OFCR	110,34	31
Oddo Capitalisation	Oddo	OFCR	110,34	32
Plusval	Cardif	OFCR	110,34	33
Synthésis	Ségespar	OFCR	110,32	34
BTP Long-Terme	BTP Bque	OFCR	110,30	35
Union Capitalisation	CIC-UE	OFCR	*110,30*	36
Top Oblig	CPR Gestion	OFCR	110,29	37
Morgan Première cat.	Morgan	OFCR	110,27	38
OAT Indice Gestion	CDC Gest	OFCR	110,27	39
UAP Première catégorie	UAP	OFCR	110,25	40
Victoire Obliréa	Victoire	OFCR	110,25	41
Uni-MT	Sanpaolo	OFCR	110,22	42
UAP Moyen-terme	UAP	OFCR	110,21	43
MDM Première Catégorie	Mut. Mans	OFCR	110,20	44
Morgan Net	Morgan	OFCR	110,20	45
Mutualités-Réserves	CDC Trésor	OFCR	110,20	46
BIP OAT *Index (C)*	*BIP*	*OFCR*	*110,11*	*47*
BIP OAT Index (D)	BIP	OFCR	110,11	48
Penthièvre Première Instit.	Pallas Ste	OFCR	110,06	49
Haussmann Obligations	Worms	OFCR	110,05	50
Oblicic Régions	CIC	OFCR	110,04	51
Arc-en-Ciel	CDC Gest	OFCR	110,03	52
Lionplus	CL	OFCR	110,03	53
France Garantie	TGF-Gest	OFCR	109,99	54
Gestion Première	Ecofi Fin.	OFCR	109,99	55
Axa Capital	Axa Gestio	OFCR	109,98	56
Sogépargne	SG	OFCR	109,95	57
BTP Plus	BTP Bque	OFCR	109,90	58
Epargne Obligations	BNP	OFCR	109,89	59
Ofima Oblig	*Ofivalmo*	*OFCR*	*109,84*	*60*
Sélection Première	CCF	OFCR	109,84	61
Capitacic	CIC	OFCR	109,80	62
GMF Obligations	GMF	OFCR	109,79	63
Rivoli Plus	Demachy	OFCR	109,79	64
Trésorval Long Terme	TGF-Gest	OFCR	109,77	65
Poly Prime	Pallas Ste	OFCR	109,76	66
Epargne Institutions	Créd. Nord	OFCR	109,75	67
Indosuez Long Terme (B)	Indosuez	OFCR	109,74	68
Trésor Plus	CDC Trésor	OFCR	109,74	69
Financière Plus	MAAF G	OFCR	109,71	70
Indosuez Long Terme (A)	Indosuez	OFCR	109,68	71
Fructi Capi	CCBP	OFCR	109,67	72
Cyril Trésor	Cyril Fin.	OFCR	109,66	73
AXA Oblig. France	AXA Gestio	OFCR	109,65	74
Fructi-Première	CCBP	OFCR	109,64	75
Lion Institutionnels	CL	OFCR	109,64	76
Lion Trésor	CL	OFCR	109,62	77
Barclays Première C	Puget Mahé	OFCR	109,57	78
Barclays Première D	Puget Mahé	OFCR	109,57	79
Placements Net	NSM	OFCR	109,57	80
Haussmann Multirevenus	Worms	OFTM	109,57	81
Paribas Revenus Sicav	PAM	OFTM	109,56	82
DB Oblig C	DB	OFCR	109,54	83
DB Oblig D	DB	OFCR	109,54	84
BFP Valor 2	*BFP*	*OFCR*	*109,52*	85
Unipremière	Sanpaolo	OFCR	109,51	86
Uni-Garantie	Ségespar	OFCR	109,47	87
Ecureuil Trimestriel	Ecureuil g	OFTM	109,46	88
Finord Valorisation	Créd. Nord	OFCR	109,45	89
Placement Plus	SMC	OFCR	109,45	90
Prévoyance Ecureuil	*Ecureuil g*	*OFCR*	*109,39*	91
Natio-Revenus	BNP	OFTM	109,37	92
Soli Trimestriel	BFI	OFTM	109,37	93
Arbitrage Rendement	Lyonnaise	OFCR	109,33	94
Ofima France	Ofigest	OFCR	109,33	95
Patrimoine Retraite	TGF/CCBP	OFCR	109,31	96
Placements Capitalisation	NSM	OFCR	109,26	97
Saint-Honoré Capital	Cie Finan.	OFCR	109,26	98
Finord Trimestriel	Crédit Nord	OFTM	109,26	99
Cadence 2	SG	OFTM	109,25	100
Capioblig	SG	*OFCR*	109,24	*101*
Cadence 1	SG	OFTM	109,23	102
Cadence 3	SG	OFTM	109,22	103
Partner Obligations 2002	LMG	OFCR	109,21	104
Arbitrages Première	Bq Transat	OFCR	109,20	105
Eparoblig	BAFIP	OFTM	109,20	106
Trilion	CL	OFTM	109,20	107
Epargne Capital	BNP	OFCR	109,18	108
Coexis	Ségespar	OFCR	109,16	109
France Retraite	CIC-UE	OFCR	109,16	110
TIP	BIP	OFCR	109,16	111
Revenus Trimestriels	Sogéposte	OFTM	109,13	112
Placements Obligations	NSM	OFCR	109,11	113
Oblifutur	Ségespar	OFCR	109,10	114
Axa Sélection	AXA Gestio	*OFCR*	109,07	115
Placement Premier	SMC	OFCR	109,05	116
UF 6 Rendement	Demachy	OFCR	109,02	117
Rentacic	CIC	OFTM	109,02	118
Cap Revenus	Cardif	OFTM	109,01	119
Val Première	*Cardif*	*OFCR*	*108,99*	*120*
Objectif Rendement	Lazard	OFCR	108,92	121
Thésora	Sogéposte	OFCR	108,90	122
Laffitte-Obligations	Barclays	OFTM	108,90	123
Paribas Capitalisation	PAM	OFCR	108,89	124
Sicasden	CCBP	OFTM	108,88	125
Générali Rendement	Générali F	OFCR	108,82	126
Provence 1re Catégorie	Hottinguer	OFCR	108,82	127
Fructidor	CCBP	OFTM	108,79	128
Ecureuil Capitalisation	Ecureuil g	OFCR	108,76	129
VIP	BIP	CFCR	108,74	130
AA Fipart	Gérer OPCV	OFCR	108,73	131
Haussmann Institutionnels	Worms	OFCR	108,73	132
Revenu-Vert	Ségespar	OFTM	108,73	133
Slivarente	CL	OFCR	108,72	134
Novépargne	Cholet	OFCR	108,68	135
SP Trimestriel	CPR Gestion	OFTM	108,67	136
Obli-Associations	PAM	OFCR	108,66	137
Haussmann Première	Worms	OFCR	108,65	138
Placements trimestriels	NSM	*OFTM*	*108,61*	*139*
Avec coupon	Eurofin	OFCR	108,57	140
Bred Associations	BRED	OFCR	108,57	141
Acti 2	BBL France	OFCR	108,40	142
Athéna Long Terme	Athéna	OFCR	108,39	143
Investissement net	BAFIP	OFCR	108,37	144
Via Obligataire	Via *Bque*	OFCR	108,35	145
Options Première	Duménil	OFCR	108,32	146
Cortal Intérêts Trim.	Cortal	OFTM	108,32	147
Crédit Mutuel Capi.	Ct Mutuel	OFCR	108,27	148
Croissance Mercure C	Epargne Fr.	OFCR	108,25	149
Saga LT Capi	Saga	OFCR	108,25	150
Reval	Cardif	OFCR	108,24	151
Mensuelcic	CIC	OFTM	108,23	152
Trésor Avenir	CDC Trésor	OFCR	108,22	153
Hervet Oblicroissance	Hervet	OFCR	108,18	154
Crédit Mutuel Eparg. Quatre	Ct Mutuel	OFTM	108,12	155
Etoile Obligations	BFA	OFCR	108,11	156
Fédéral Croissance	CM Bret.	OFCR	108,08	157
Expansion Obligations	Midland Bk	OFCR	108,02	158
Norwich Rémunération	Norwich	OFTM	108,00	159
Atlas Oblig	Fin Atlas	OFCR	107,98	160

La méthode Europerformance

Europerformance est une société d'information financière spécialisée dans l'analyse des OPCVM. Elle publie des classements de sicav hebdomadaires et mensuels.

Europerformance a établi une classification qui reflète l'orientation de gestion, les caractéristiques et la composition du portefeuille des sicav. Cette classification comprend aujourd'hui trois familles (court terme, obligations, actions et diversifiées) et seize types de sicav.

Le Monde a choisi de présenter à ses lecteurs l'ensemble des sicav en 1992. Il a demandé à Europerformance de redéfinir onze catégories de sicav pour faciliter la lecture des tableaux. Les sicav sont présentées par ordre de performance décroissante sur l'année 1992.

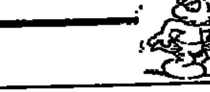
Le palmarès réalisé par Europerformance pour le Monde porte sur huit cent soixante-six sicav, créées il y a plus de onze mois. La performance est calculée entre le 31 décembre 1991 et le 20 novembre 1992.

Sigles des Sicav

sicav court terme
- M : monétaires
- R : régulières
- S : sensibles
- OFCR : françaises en capitalisation ou à revenu annuel
- OFTM : françaises à revenu trimestriel ou mensuel
- OI : obligataires à vocation internationale
- OEUR : obligataires à vocation européenne

Sicav Actions
- AF : actions françaises
- DF : diversifiées françaises
- AI : actions internationales
- DI : diversifiées internationales
- EUR : européennes
- USA : américaines
- PAC : asiatiques
- OR : or et matières premières
- IMM : immobilières et foncières

(Source : Europerformance)



EPARGNE-PLACEMENTS

SOURCE : EUROPERFORMANCE

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Epargne Première	Ct Mutuel	OFCR	107,91	161
Groupama Obligations	BCERP	OFCR	107,83	162
CM Gestion Obligataire	OFCM	OFCR	107,79	163
Inogestion	Ecofi Fin.	OFCR	107,65	164
Vélasquez Obligations	Duménil	OFCR	107,60	165
AGP France Taux Fixe	Phénix F.	OFCR	107,52	166
Cosmos Long Terme	Arjil	OFCR	107,44	167
Alfa Fipart (C)	GérerOPCV	OPCR	107,31	168
Alfa Fipart (D)	Gérer OPCV	OFCR	107,31	169
Mondiale Obligataire	LMG	OFCR	107,27	170
Cava Oblig	Cava Finan	OFCR	107,24	171
Pyramides	Vernes	OFCR	107,20	172
Jeune Epargne	Lyonnaise	OFCR	107,14	173
Soli Première	BFI	OFCR	107,03	174
Valcomex Invest Prem C	BFCE	CFCR	106,90	175
Valcomex Invest Prem D	BFCE	OFCR	106,87	176
Citi-Réserve	Citibank	OFCR	106,72	177
Revenu Mensuel	Gérer OPCV	OFTM	106,68	178
Multirendement	BCGER	OFTM	106,59	179
Rochefort Obligations	Rochefort	OFCR	106,33	180
Valcomex Prot. Croissance	BFCE	OFCR	105,90	181
Eparc-Continent	Gérer OPVC	OFCR	105,83	182
Multigarantie	BCGER	OFCR	105,64	183
AGF Oblig	AGF	OFCR	105,46	184
Fructi-Epargne	CCBP	OFCR	104,41	185
Sélection Plus	CCF SAM	OFCR	103,83	186
Rochefort Convertibles	Rochefort	OFCR	103,27	187
Avenir Alizés	Ct Mutuel	OFCR	100,39	188
Crédit Mutuel Epargne LT.	Ct Mutuel	OFCR	98,00	189

Sicav obligataires étrangères

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Privoblig	BIMP	OI	112,13	1
Fimoblig	Fimagest	OI	110,33	2
Epargne Revenu	Créd. Nord	OI	109,97	3
Nord Sud Développement	CDCI	OI	109,73	4
Victoire Obligations	Victoire	OI	109,64	5
Objectif Capitalisation	Lazard	OI	109,63	6
Mobidiv	CGM	OI	109,37	7
Interoblig	SG	OI	109,35	8
Victoire Sécurité	Victoire	OI	109,25	9
Natio-Inter	BNP	OI	109,22	10
Stratégie Rendement	Legal	OI	109,19	11
Athéna Obligations	Athéna	OI	109,12	12
Proficius	Ségespar	OI	108,98	13
Vivlongterme	Ferri	OI	108,73	14
Sélection Obligations Int.	CCF	OI	108,64	15
BSD Valorisation	BSD	OI	108,40	16
UAP Altéfi	UAP	OI	108,32	17
Valeurs Gestion	Demachy	OI	108,18	18
Oblilion	CL	OI	108,09	19
Fiminter	Fimagest	OI	107,99	20
Mondiale Internationale	LMG	OI	107,93	21
MDM Oblig.-Inter	Mut. Mans	OI	107,86	22
Cyril Trésor International	Cyril Fin.	OI	107,48	23
Oblig. Ttes Catégories	BRED	OI	107,31	24
Liber Japon	Daiwa	OI	107,23	25
Obligations Convertibles	Créd. Nord	OI	107,18	26
Euroval	CIC-UE	OI	107,07	27
Epargne Assurance	PAM	OI	106,94	28
Fineurope Convertibles	Courcoux	OEUR	106,80	29
MDM Ecu	Mut. Mans	OEUR	106,61	30
Groupama Capitalisation	BCERP	OI	106,56	31
Laffitte-Rendement	Barclays	OI	106,36	32
Oblicic Mondial	CIC	OI	106,36	33
Dièze	Ségespar	OI	106,32	34
Ofima Convertible	Ofigest	OI	106,22	35
Soprina	SBO	OI	105,53	36
France Ecu Plus	MAAF G	OEUR	105,26	37
Uni-Obligations	Sanpaolo	OI	104,65	38
Objectif Convertible	Lazard	OI	104,54	39
Partner International	LMG	OI	104,50	40
Poly-Devises	Pallas Sté	OI	104,07	41
World Capi	CPRGestion	OI	103,87	42
Atlas Ecu	Fin. Atlas	OEUR	103,70	43
Mondoblig	BGP	OI	103,66	44
AXA Europe	AXA Gestio	OEUR	103,23	45
Oblig-Europe	CPRGestion	OEUR	103,01	46
Soli Long Terme Internationale	BFI	OI	102,90	47
Indosuez Multiobligations	Indosuez	OI	102,80	48
Eurécu Government Bonds	Robeco	OEUR	102,65	49
Ecupar	AXA Gestio	OEUR	102,44	50
Leumi Long-Terme	Ct Mutuel	OI	102,00	51
AGF Interfonds	AGF	OI	101,57	52
AGF Ecu	AGF	OEUR	99,94	53
Univers-Obligations	Ségespar	OI	99,23	54
Drouot Sécurité	AXA Gestio	OI	98,76	55
Atlas International	Fin. Atlas	OI	98,24	56
AXA Oblig Internationales	AXA Gestio	OI	97,31	57

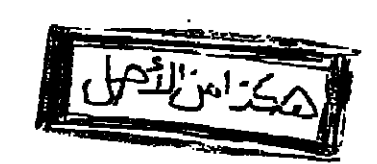
Ce classement porte sur les Sicav créées avant le 28 décembre 1990 et présentes au palmarès Europerformance en date du 20 novembre 1992. 100 francs placés le 29 décembre 1991 donnent, après investissement du dividende net éventuellement détaché, X francs le 20 novembre 1992.

Sicav actions et diversifiées françaises

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Alfi-Valeurs	Alfi-Gest.	AF	110,15	1
Saga France	Saga	DF	107,24	2
Ecureuil Investissements	Ecureuil g	AF	107,05	3
Atout Futur	Ségespar	AF	106,66	4
Natio-Epargne Retraite	BNP	DF	106,57	5
Placement A	SMC	AF	106,20	6
AXA Epargne France	AXA Gestio	AF	106,16	7
MDM France	Mut.Mans	AF	106,05	8
Parfrance (C)	PAM	AF	105,83	9
Parfrance (D)	PAM	AF	105,83	10
Haussmann France (C)	Worms	AF	105,80	11
Haussmann France (D)	Worms	AF	105,80	12
AGF Opti-Index	Phénix F.	AF	105,76	13
Drouot France	AXA Gestio	AF	105,74	14
SogenFrance (C)	SG	AF	105,17	15
SogenFrance (D)	SG	AF	105,17	16
Plénitude	Sogéposte	DF	105,01	17
France GAN	GAN	AF	104,98	18
Slivafrance	CL	AF	104,72	19
Sicav 5000	CL	AF	104,45	20
Pervalor	SG	DF	104,39	21
BSD Avenir	BSD	DF	104,27	22
Objectif Patrimoine	Lazard	DF	104,14	23
Livret Bourse Invest.	TGF-Gest.	AF	103,79	24
Cardival	Cardif.	AF	103,16	25
AXA Valeurs	AXA Gestio	AF	103,14	26
Natio-Valeurs	BNP	AF	103,07	27
Fructifrance (D)	CCBP	AF	102,96	28
Fructifrance (C)	CCBP	AF	102,94	29
Groupama Croissance	BCERP	AF	102,88	30
SG France Opportunités (C)	SG	AF	102,81	31
SG France Opportunités (D)	SG	AF	102,81	32
Assurindice	Demachy	AF	102,21	33
Objectif France 2000	Lazard	AF	102,03	34
France Entreprises	NSM	AF	101,92	35
Intersélection France	SG	AF	101,14	36
Uni-France	Ségespar	AF	101,03	37
Optimavalor	Créd. Nord	AF	100,80	38
Actigest	BBL France	AF	100,61	39
Fima-Indice Première	Fimagest	AF	100,45	40
Francic	CIC	AF	100,10	41
Foncier Valeurs	CFF	AF	100,03	42
Ct Mutuel Epargn Ind (D)	Ct Mutuel	AF	99,90	43
Ct Mutuel Epargne Ind (C)	Ct Mutuel	AF	99,90	44
Mobi-Actions	CGM	AF	99,78	45
Top CAC 40	CPR Gestion	AF	99,77	46
Oddo Options	Oddo	AF	99,61	47
Actip Indice 40	BIP	AF	99,60	48
Actions Agro-Alimentaire	CCBP	AF	99,54	49
Elan Index France	Rothschild	AF	99,48	50
AGF 5000	AGF	AF	99,29	51
State Street Actions France	State StrG	AF	99,18	52
Ficac 40	TGF-Gest	AF	99,07	53
Ofimaction	Ofigest	AF	99,02	54
Union France	CIC-UE	AF	99,00	55
France Index Sicav	PAM	AF	98,98	56
UAP Actions France	UAP	AF	98,93	57
Haussmann Index France	Worms	AF	98,71	58
France-Avenir	BRED	AF	98,50	59
Efindex France	BFCC	AF	98,18	60
Cosmos France	Arjil	AF	98,14	61
Soli France	BFI	AF	97,98	62
Valcomex Sél. CAC 40 C	BFCE	AF	97,78	63
Valcomex Sél. CAC 40 D	BFCE	AF	97,78	64
Marianne	BGP	AF	97,72	65
Midland Options Plus	Midland Bk	AF	97,69	66
Pyramides Opportunités	Vernes	AF	97,67	67
AC+Fipart	Gérer OPCV	AF	97,34	68
Gestion France Sécurité	Indosuez	AF	97,18	69
Laffitte-France	Barclays	AF	96,48	70
Norwich Sélection	Norwich	AF	96,23	71
Uni-Hoche	Sanpaolo	AF	96,08	72
Gestion Sél. France (A)	Indosuez	AF	95,92	73
Gestion Sél. France (B)	Indosuez	AF	95,92	74
Sél. Valeurs Françaises	CCF	AF	95,42	75
Objectif Dynamique	Lazard	AF	94,91	76
Régécroissance	Fimagest	AF	94,55	77
Sélection Avenir	CCF	AF	93,76	78
Francic Régions	CIC	AF	93,44	79
Uni-Régions	Ségespar	AF	93,28	80
Atlas Action	Fin. Atlas	AF	90,95	81
Frandev Monceau	Pallas Sté	AF	90,36	82
AGF Invest	AGF	AF	87,32	83

Sicav actions et diversifiées internationales

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
State Street Emerging Markets	State StrG	AI	109,29	1
Préparval	BRED	DI	108,95	2
Carmignac Patrimoine	Carmignac	DI	108,89	3
Dynamico	Eurofin	AI	108,25	4
Gestion Indosuez (B)	Indosuez	AI	107,59	5
Gestion Indosuez (A)	Indosuez	AI	107,57	6
Midland Action	Midland Bk	DI	106,88	7
Stratégie Actions	Legal	DI	106,34	8
Winterthur Saint-Honoré	Cie Finan.	DI	105,77	9
Unigestion	Sanpaolo	AI	104,94	10
Vendôme Patrimoine	Cheuvreux	DI	104,51	11
AXA NPI	AXA Gestio	DI	104,43	12
Victoire	Victoire	DI	103,91	13
Ecureuil Géovaleurs	Ecureuil g	DI	103,84	14
SFI-CNP-Assur	CDCI	AI	103,22	15
Saint-Honoré Investissements	Cie Finan.	AI	103,22	16
Sélection Croissance	Créd. Nord	AI	103,15	17
MDM Valeurs	Mut. Mans	DI	103,03	18
Victoire-Patrimoine	Victoire	DI	103,03	19
Amplitude	Sogéposte	AI	102,98	20
Horizon	Ecureuil g	DI	102,50	21
Atlas Valeurs	Fin. Atlas	AI	102,43	22
Soleil Investissement	GAN	DI	102,36	23
Victoire Valeurs	Victoire	DI	102,30	24
Le Livret Portefeuille	CDCI	AI	102,29	25
Eagle Investissement	Eagle Star	DI	102,25	26
Saint-Honoré Vie et Santé	Cie Finan.	AI	102,15	27
Ecocic	CIC	DI	102,08	28
Epargne Valeur	BNP	AI	101,87	29
Gestion Associations	PAM	DI	101,76	30
Quartz Sicav	Ségespar	AI	101,66	31
Prépar Croissance	BRED	DI	101,57	32
Ofima Valeurs	Ofigest	AI	101,53	33
Natio-Patrimoine	BNP	DI	101,51	34
SP-Actions	CPR-Gestion	AI	101,33	35
Epargne Unie	Ségespar	AI	101,28	36
Ouest Valeurs (C)	CIO	AI	101,00	37
Ouest Valeurs (D)	CIO	AI	101,00	38
Fimacroissance	Fimagest	DI	100,97	39
Saga Perspectives	Saga	DI	100,88	40
Rochefort Diversifié	Rochefort	DI	100,83	41
Optigest Internationale	Optigestio	DI	100,82	42
Univers Actions	Ségespar	AI	100,75	43
Alsace Moselle Invest.	Sogénal	DI	100,70	44
Bacot-Allain International	Bacot	AI	100,69	45
Athéna Actions	Athéna	AI	100,67	46
Biosphère	Cyril Fin.	DI	100,66	47
Technocic	CIC	AI	100,56	48
Planinter	CCBP	AI	100,54	49
Paribas Patrimoine	PAM	DI	100,51	50





EPARGNE-PLACEMENTS

SOURCE : EUROPERFORMANCE

Nom de la sicav	Gérant	Type	Performance en 1992	Rang en 1992
Techno-GAN	GAN	AI	100,45	51
Rivoli Actions Investissement	Athéna	DI	100,04	52
Transcontinents Sicav	BRED	AI	99,81	53
UAP Actions Sélect.	UAP	AI	99,68	54
Cons. Saint-Honoré	Cie Finan.	DI	99,52	55
Gestion Mobilière	NSM	DI	99,52	56
Institutions Opportunités	PAM	DI	99,39	57
Slivam	CL	AI	99,29	58
Epargne Croissance	BNP	DI	99,21	59
Athéna Valeurs	Athéna	DI	99,17	60
Sellier Croissance	Sellier	DI	99,15	61
UAP Investissements	UAP	AI	98,86	62
Egéval	BRED	DI	98,70	63
Croissance Plus	Epargne Fr	DI	98,69	64
Soginter	SG	AI	98,65	65
Orbival	Cardif	DI	98,59	66
AXA Croissance	AXA Gestio	AI	98,56	67
SI Est	AXA Gestio	AI	98,25	68
Slivinter	CL	AI	98,01	69
Saint-Honoré Indice Protection	Cie Finan.	DI	97,89	70
Via Investissement	Via Bque	DI	97,88	71
Multiactions	BCGER	DI	97,74	72
Cosmos Communication	*Arjil*	*DI*	*97,73*	*73*
Placements Environnement	NSM	DI	97,59	74
AXA Investissements	AXA Gestio	DI	97,44	75
Stratégie Internationale	Athéna	DI	97,40	76
Paribas Opportunités	PAM	AI	97,34	77
Le Portefeuille Diversifié	Cogefi	DI	97,19	78
Rivoli Croissance	Demachy	AI	97,02	79
Sélection Environnement	CCF	AI	96,94	80
Capital Valeurs	Paluel Mar	DI	96,88	81
Morgan International	Morgan	DI	96,88	82
Ecofimondial	Ecofil Fin.	DI	96,71	83
Provence International	Hottinguer	DI	96,64	84
Crédinter	CIC	AI	96,51	85
Privinter	BIMP	AI	96,25	86
Capital-D.R. International	Paluel Mar	AI	96,10	87
Objectif Consommation	Lazard	AI	96,10	88
Sélection Mondiale	CCF	DI	96,09	89
Laffitte-Expansion	Barclays	AI	95,98	90
Finarval	Courcoux	AI	95,66	91
Saint-Honoré PME	Cie Finan.	AI	95,58	92
Partner Capital	LMG	DI	95,52	93
Pyramides Actions	Vernes	AI	95,19	94
Placements Institutionnels	NSM	AI	94,60	95
Placements Privatisation	NSM	AI	94,46	96
Action	CL	AI	93,60	97
Crédit Mutuel Epargne Monde	Ct Mutuel	AI	93,47	98
Croissance Prestige	Epargne Fr	AI	92,96	99
SNI	CIC	DI	92,77	100
Argonautes	Pallas Ste	DI	92,75	101
Colbert Croissance	Bque Colbe	DI	92,58	102
Penthièvre Réserve Int.	Pallas Ste	DI	92,08	103
GMF Actions	GMF	AI	91,91	104
Alliance	Via Bque	DI	91,90	105
AGF Actions	AGF	AI	88,73	106
Sélection Innovation	CCF	AI	87,58	107
Omnigestion	Ducatel	DI	85,85	108
Hervet Valeurs	Hervet	DI	85,10	109
Magellan	Pallas Ste	DI	84,20	110
Vélasquez Actions	Duménil	AI	82,64	111

Actions européennes Sicav

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
Capital-France Europe	Paluel Mar	103,64	1
Euro Croissance	CIC-UE	103,54	2
CNP Assur Valeurs	CDC Gest	103,28	3
MDM Europe	Mut. Mans	103,26	4
Etoile Franco-Allemande	BFA	103,08	5
Fructivalor	CCBP	102,54	6
Europe Institutions	Pallas Ste	102,24	7
Pareurope	PAM	101,95	8
Partner Europe	LMG	100,01	9
Haussmann Europe	Worms	99,88	10
Allemagne Investissements	BFA	98,15	11
Croissance Britannia	Epargne Fr	97,73	12
Euro-GAN	GAN	97,17	13
Eurodyn	Ségespar	96,89	14
Valcomex Opportunités Pict	BFCE	96,80	15
Gestion France Europe	Indosuez	96,73	16
Méditerranée Baltique	AXA Gestio	95,93	17
Placement Nord	SMC	95,74	18
Sogévar	SG	95,48	19
Eurocic Leaders	CIC	95,46	20
Nouvelle Europe	Cie Finan.	95,25	21
Uni-Azur	Sanpaolo	95,13	22
Ofimark	Ofivalmo	95,06	23
Objectif Valeurs Européennes	Lazard	94,61	24
Laffitte-Europe	Barclays	94,44	25
Eurindice Gestion	CDCI	94,20	26
Allemagne Opportunité	DB	94,10	27
Jupiter	BGP	92,41	28
Sélection Europe	CCF	92,38	29
Renaissance Europe	Pallas Sté	91,74	30
Eurasud	CDCI/BUE	91,16	31
Sélection Euravenir	CCF	90,90	32
State Street Actions Europe	State StrG	90,48	33
Harwanne Allemagne	BAFICO	87,27	34
Ofimasud	Ofigest	83,08	35

Sicav or et matières premières

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
Orvalor	SG	109,96	1
Sélection Géologia	CCF	107,44	2
Oraction	Ségespar	105,99	3
Or-Invest	Barclays	105,41	4
Acti Mines d'or (C)	BBL France	99,93	5
Acti Mines d'or (D)	BBL France	99,93	6
Energia	Worms	98,99	7

Principaux sigles des établissements gérants

BAII : Banque arabe et internationale d'investissement.

BBL France : Banque Bruxelles Lambert.

BCGER : Banque de la caisse générale épargne et retraite.

BFCE : Banque française du commerce extérieur.

BFCM : Banque fédérative de crédit mutuel.

BFT : Banque de financement et de trésorerie.

BGP-SIB : Banque de gestion privée.

BIGT : Banque internationale de gestion et de trésorerie.

BIMP : Banque industrielle et mobilière privée.

BIP : Banque internationale de placement.

BTP Banque : Banque du bâtiment et des travaux publics.

CCR : Caisse centrale de réescompte.

CGM : Caisse de gestion mobilière.

CIC-UE : Crédit industriel et commercial-Union européenne.

CPR Gestion : Caisse parisienne de réescompte.

DB : Deutsche Bank.

PAM : Paribas Asset Management.

SG : Société générale.

SMC : Société marseillaise de crédit.

UBAF : Union des banques arabes françaises.

Sicav actions américaines

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
Objectif Géo-Croissance	Lazard	95,46	8
Prémior	Crédit Nord	95,13	9
Aurécic	CIC	88,78	10
Elan USA	Rothschild	106,06	1
Phénix USA	Phénix F.	104,29	2
Indosuez Amérique	Indosuez	104,22	3
Quantamerica	PAM	102,39	4
Paramérique Sicav	PAM	101,01	5
Améri GAN	GAN	100,37	6
Sélection Amérique	CCF	99,27	7
Union Amérique	CIC-UE	98,22	8
Partner America	BFSC	96,19	9
Laffitte-Amérique	Barclays	94,98	10
Nouveau Monde	BGP	93,75	11

Sicav actions asiatiques

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
Corail	*BGP*	*123,26*	*1*
Euro-Orient	CIC-UE	114,55	2
Partner Tigre	LMG	106,29	3
Gestion Orient (B)	Indosuez	106,16	4
Gestion Orient (A)	Indosuez	106,15	5
Saint-Honoré Pacifique	Cie Finan.	105,64	6
Atlas Dragon	Fin. Atlas	94,56	7
France Pacifique	CDC Gest	93,92	8
Sélection Pacifique	CCF	93,30	9
Japacic	CIC-UE	91,42	10
Laffitte-Japon	Barclays	90,70	11
Nippon-GAN	GAN	86,97	12
France Japaquant	PAM	85,64	13
Gestion Unijapon	Indosuez	82,62	14
Yama Index	Yamaïchi	81,79	15
Aurore	BGP	80,62	16
Laffitte-Tokyo	Barclays	79,68	17
Japonindice-Gestion	CDC Gest	78,48	18
Japindex	PAM	77,86	19
Phénix Japon	Phénix F.	77,21	20
Japaquant Sicav	PAM	76,32	21
Soleil Levant	Rothschild	73,64	22
Yama Orient	Yamaïchi	63,07	23

Sicav immobilières et foncières

Nom de la sicav	Gérant	Performance en 1992	Rang en 1992
CNP Assur Pierre	CDC Gest	100,10	1
Convertimmo	SG	99,64	2
Actions-Pierre	Hervet	99,14	3
Conservateur Unisic	Sanpaolo	99,10	4
Groupama Foncier	BCERP	98,99	5
Foncival	BRED	98,88	6
Natio-Immobilier	BNP	98,11	7
Agfimo	AGF	97,50	8
Uni-Foncier	Ségespar	97,05	9
MDM Immobilier	Mut. Mans	96,41	10
Objectif Actifs-Réels	Lazard	96,36	11
Croissance Immobilière	Epargne Fr	96,04	12
Foncière long-terme	Vernes	95,87	13
Partner Immobilier	LMG	95,79	14
UAP Aedificandi	UAP	95,48	15
Alizés Pierre	Ct Mutuel	95,15	16
Foncière Sélection	Demachy	95,06	17
Placement Immobilier	SMC	94,32	18
Fructimmo	CCBP	93,36	19
Gestion Immobilier Int'l (B)	*Indosuez*	93,26	20
Gestion Immobilier Int'l (A)	Indosuez	93,23	21
Foncier Investissement	CFF	93,18	22
AGF Foncier	AGF	93,17	23
Gestion Sicavimmo (B)	Indosuez	92,91	24
Gestion Sicavimmo (A)	Indosuez	92,87	25
Capital Pierre Investissement	Paluel Mar	92,39	26
Laffitte-Immobilière	Barclays	92,25	27
Haussmann Pierre	Worms	90,83	28
Francic Pierre	CIC	90,57	29
Pierre International	BGP	88,60	30
Réalvalor	SG	87,02	31

Ce classement porte sur les Sicav créées avant le 28 décembre 1990 et présentes au palmarès Europerformance en date du 20 novembre 1992. 100 francs placés le 29 décembre 1991 donnent, après investissement du dividende net éventuellement détaché, X francs le 20 novembre 1992.

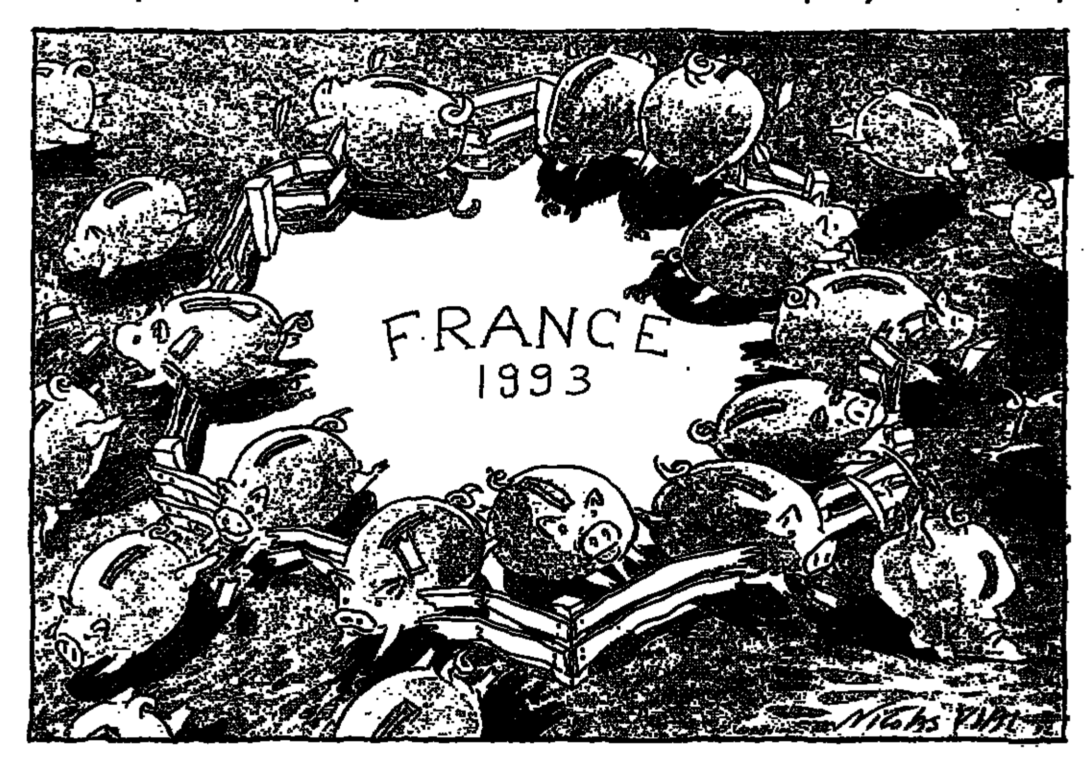
L'Europe boursière naîtra dans dix-huit mois

Une directive européenne reprend les thèses des pays latins, peu tentés par l'ultralibéralisme

L'EUROPE boursière est en train de se constituer. La base essentielle en est la directive de *«services en investissements»*. Un accord de principe a été conclu au mois de juin par les ministres des finances des Douze. Excepté quelques modifications techniques, les grandes lignes du projet devraient peu évoluer. Toutefois le texte doit encore parcourir quelques méandres à Bruxelles avant d'être définitivement adopté. Il entrera en vigueur *dix-huit mois* après *l'adoption définitive* par le Parlement européen.

La gestation de cette directive européenne concernant les marchés financiers aura été pour le moins laborieuse. Oubliée par les textes, elle n'avait pas été prévue dans le Livre blanc européen de 1985. L'idée d'une directive sur les services en investissement est apparue en 1988, au lendemain de la rédaction du texte européen régissant les services bancaires.

Pendant quatre ans, la conception du futur espace boursier communautaire a donné lieu à des affrontements entre deux conceptions, l'une très libérale défendue par les pays anglo-saxons (Allemagne et Grande-Bretagne principalement), l'autre plus réglementée revendiquée par la France et les pays latins. Le point de vue des pays du sud de la Communauté semble avoir été très largement pris en compte dans les quatre principes de base qui constituent l'Europe boursière.



Le premier principe est la reconnaissance d'un statut européen pour une *«entreprise de service en investissement»*. *Ce statut entraîne* une reconnaissance mutuelle de l'établissement financier par les douze Etats membres. Une fois reconnue et agréée par son pays d'origine, une société peut exercer où elle veut dans la Communauté.

Transparence pour les transactions

Le deuxième fondement concerne la notion même de marché et de concurrence. Le marché est organisé à partir de règles précises concernant les procédures d'admission, la déontologie ou la transparence. Les pays qui, dans un souci de protec*tion du client, souhaitent regrouper* les transactions sur un marché central, comme en France, pourront maintenir ce système.

Le troisième pilier concerne la clarté des transactions boursières. Il est rappelé que les autorités de marché doivent publier au début de chaque séance tous les prix et tous les volumes négociés la veille. De plus durant la séance, des publications doivent se faire régulièrement. Enfin, les banques pourront accéder directement sur les marchés boursiers.

Ce projet de directive a été accueilli avec satisfaction en France. Il *«fait une large part aux souhaits de transparence et de protection de l'investisseur qui ont toujours été ceux de la Bourse de Paris»*, pouvait-on lire dans la lettre mensuelle de la Bourse parue au mois de septembre. *«Si le compromis final ne correspond pas par définition à ce qu'avaient proposé* ab initio *les représentants français, il introduit une règle de transparence (publications régulières, et avec un cours de délais, de données sur les cours et les volumes) que certains marchés européens ne respectent pas»*, lit-on également dans cette revue. Concrètement, lorsque cette directive sera adoptée, la place française ne devra pas modifier sensiblement ses règles de fonctionnement, car elle se trouve aux normes imposées. Seule la loi boursière du 22 janvier 1988 devra être modifiée pour y inclure vraisemblablement une dimension européenne.

D. G.

L'épreuve du feu pour les sociétés civiles de placement immobilier

En dépit de la crise, la substance des SCPI n'est pas menacée

LA crise de l'immobilier, qui a *éclaté en France comme* dans bien d'autres pays et qui se poursuit, a provoqué une véritable chute de la collecte d'épargne pour les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Cette collecte, qui était de 13 milliards de francs en 1989, puis en 1990, a commencé à diminuer en 1991 à 11 milliards de francs et ne devrait pas être supérieure à 6 milliards de francs en 1992, estime M. Jean-Louis Brunet, président de l'ASPIM, l'organisation professionnelle, *soit un recul de près de 50 %.*

Encore faut-il déduire de ce chiffre brut les 2,2 milliards de francs de parts de SCPI cédées par leurs propriétaires sur le marché secondaire, celui de la revente sur lequel pèse, en fin d'année, 1 milliard de francs de parts en attente de cession, avec un délai d'attente de quatre à cinq mois. *L'ampleur de ce délai et des mon*tants des parts en quête d'acheteurs constitue un phénomène qui n'a pas de précédent sur un marché vieux de vingt ans. Sans doute, signale M. Brunet, ce marché souffre plutôt d'un manque d'achats que d'un afflux de ventes, et les 3 milliards de francs de parts cédées ou à céder en 1992 ne représentent que 3,3 % d'un stock immobilier valant environ 90 milliards de francs, détenu par quelque 600 000 épargnants. Ce n'est pas la crainte d'un effondrement de la valeur des parts qui effarouche les candidats souscripteurs mais plutôt le souci de reporter leurs décisions d'investissement dans ce secteur à l'annonce de difficultés sur le marché immobilier.

En outre, certains d'entre eux, par un réflexe naturel de prudence, peuvent juger nécessaire de se prémunir contre les effets d'une conjoncture durablement morose et vendre leurs parts de SCPI à la liquidité incer*taine, ce qui accroît les difficultés du* marché. De plus, cette année comme la précédente, la concurrence des sicav monétaires, excellent produit d'attente à la rentabilité forte et à la liquidité parfaite (du jour au lendemain), est plus forte que jamais.

Mais, au-delà des cycles de l'immobilier, qui ont connu des points bas de *1974* à *1977*, de *1981* à *1983* et même 1984, le vrai problème des gérants de SCPI est celui de l'évolution des revenus locatifs qui risque de peser sur la distribution des dividendes. Sur les 90 milliards de francs de patrimoine des SCPI, 8 sont investis en logements et 82 en bureaux et locaux d'entreprises.

Le dilemme des gérants

Même si la durée des baux en cours permet d'amortir sensiblement la tendance baissière des loyers commerciaux, un phénomène est susceptible de préoccuper les gérants en question : nombre d'entreprises utilisatrices de locaux cherchent aujourd'hui à comprimer leurs frais généraux d'abord en réduisant les surfaces qu'elles occupent, ensuite en regroupant leurs services les plus nombreux sur des emplacements moins coûteux. Cette situation pourrait conduire, à terme, en l'absence d'une reprise de la croissance économique actuellement hypothétique, à une augmentation du taux d'inoccupation des locaux à usage commercial qui, en région parisienne, est *passé récemment de 5 % à 7 %. On* est loin, certes, des 20 % américains mais une telle évolution mérite l'examen.

Par ailleurs, la protection du capital investi, qui était assurée jusqu'à présent de manière très régulière par *la valorisation* du prix des parts, pourrait, dans la conjoncture actuelle, l'être moins systématiquement que par le passé. Sans doute, les performances des SCPI, que traduit le prix des parts, sont beaucoup plus fonction de l'évolution des revenus futurs (niveau des loyers, taux d'occupation des locaux) que de la *valeur vénale des locaux. Mais*, à l'heure actuelle, la fixation de la valeur des parts ne peut se faire que par référence aux rares transactions qui ont lieu ponctuellement, à des conditions traduisant des valeurs d'immeubles «à la casse». Les gestionnaires de SCPI se trouvent, de ce fait, amenés à procéder à l'évaluation de la valeur des parts dans une conjoncture caractérisée par un manque de visibilité, tant sur l'évolution des résultats dans le futur que sur la valeur intrinsèque réelle des immeubles.

Indépendamment de ces incertitudes, les gérants de SCPI ont des décisions à prendre dans l'immédiat, en raison de la chute de la collecte et de la crise du marché immobilier. Soit ils maintiennent les prix de leurs parts et, ce faisant, ils risquent d'inciter les porteurs à vendre, estimant que lesdites parts ont atteint leur point haut. Soit ils ajustent à la baisse les prix, notamment pour améliorer la rentabilité instantanée, ce qui peut inquiéter la clientèle et, là encore, la pousser à vendre.

En bon Français, cela s'appelle un dilemme (choix entre deux solutions également mauvaises). Quelques craquements, légers, se sont produits récemment, telle la décision, prise courant octobre 1992 par Antin Gérance, de suspendre le mécanisme de variabilité du capital adopté il y a deux ans par les sept SCPI de Paribas et du Crédit du Nord. Ce mécanisme permettait de faire racheter immédiatement par un fonds de réserve les parts mises en vente avec, théoriquement, la possibilité de revendre une partie du patrimoine si le fonds *était épuisé. Les dirigeants* d'Antin Gérance ont préféré geler une telle procédure pour ne pas épuiser leurs liquidités, estimant, en outre, que le patrimoine des SCPI concernées est de qualité et ne doit pas être liquidé à perte.

Le vieillissement des SCPI

Au-delà de ces péripéties, on peut considérer que la substance même du patrimoine des SCPI n'est pas vraiment menacée. D'abord, la plupart des acquisitions ne sont pas récentes et leur prix n'a pas été outrageuse*ment gonflé. Ensuite,* ces acquisitions ont été financées par des fonds propres – les capitaux provenant des souscriptions – et non par des prêts immobiliers, très coûteux à l'heure actuelle. Mais la persistance d'une crise de l'immobilier de bureaux, pendant vraisemblablement plusieurs années, risque de peser sur la com*mercialisation des parts.*

En outre, comme le signale M. Louis Pelloux, président du groupe qui porte son nom, un problème de marché secondaire va se poser de plus en plus, au fur et à mesure que les SCPI vieillissent, ainsi que leurs propriétaires : à vingt ans d'existence, on peut envisager *5 % de reventes annuelles, soit 4,5* milliards de francs par an, chiffre supérieur à la collecte nouvelle de 1992 (3,5 milliards de francs).

F. R.

Plus de transferts que de liquidités pour le PEA

Le plan d'épargne en actions connaît le succès, mais on y déménage son portefeuille plus qu'on n'y apporte ses liquidités.

DEUX événements majeurs auront cette année modifié l'environnement de l'épargnant *français. Deux événe*ments qui ne sont pas complètement dissociés. Le premier et le moins agréable pour l'épargnant aura été l'alourdissement de la fiscalité sur les sicav monétaires, le second, plus agréable, fut le lancement le 14 septembre, après bien des effets d'annonce tant sur sa composition que sur la date, du plan d'épargne en actions (PEA).

L'un n'allait pas sans l'autre. Comment réussir à trouver de l'épargne nouvelle sans précisément la détourner d'un placement qui depuis des années était qualifié de *«fiscalement attractif»?* Dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 juin, l'Assemblée nationale votait unanimement l'amendement présenté par le ministre des finances, M. Michel Sapin, qui alourdissait la fiscalité s'appliquant aux revenus des sicav monétaires. Cette mesure – *qui ne* s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 1993 – ne devrait toucher que 600 000 épargnants sur les quelque 4 millions de porteurs de sicav. Il *paraît évident qu'en* ramenant de 315 900 francs à 158 450 la fraction des cessions échappant à la taxation, on allait assister à un transfert d'épargne. Et c'est là qu'intervient le plan d'épargne en actions.

Adopté définitivement par les députés au début du mois de juillet, le PEA est effectivement entré en vigueur depuis le 14 septembre. Les trois objectifs auxquels devait répondre le plan étaient les suivants : pourvoir aux besoins en *fonds propres des entreprises, sou*tenir la Bourse pour favoriser les privatisations partielles et donc réduire l'importance de l'épargne investie sur des placements à court *terme et monétaires. En outre,* il correspondait à la nécessité de trouver un relais à la loi Monory de 1978, au compte d'épargne en actions (CEA) de 1983 et au plan *d'épargne-retraite (PER) de 1987* (qui intégrait également les placements en actions). Autant de placements à succès auxquels on pourrait ajouter le plan d'épargne populaire (PEP) lancé en 1989.

Dans sa forme toutefois, il reste moins incitatif que les sicav Monory ou les comptes d'épargne en actions. En effet, il *ne comporte* pas d'avantage fiscal à la souscription : pour des raisons d'équilibre budgétaire, le ministre de l'économie et des finances en avait catégo*riquement écarté l'idée. D'un* montant de 600 000 francs par épargnant et de 1,2 million de francs par couple marié, ce plan nécessite de conserver les titres ou *les liquidités* pendant une période de huit années, avec néanmoins la possibilité de «sortir» sans aucune pénalité au bout de la cinquième année. Si, pour une *raison ou une* autre, l'épargnant désire «sortir» avant, les plus-values de cession seraient imposées au taux commun de 18,8 %.

Comment a-t-il été reçu? Entre son passage à l'Assemblée et le moment où il est arrivé au guichet, l'environnement boursier a considérablement changé. A la mi-septembre, les gains affichés par la Bourse de Paris étaient loin des 15 % affichés par l'indice CAC 40 quelques mois auparavant.

Si la fourchette de collecte la plus communément admise se situait entre 15 et 40 milliards d'ici à la fin de l'année, il semblerait que nous n'en soyons pas très loin. La collecte globale dépasserait actuellement les 36 milliards de francs, et les dispositions, notamment en matière de transferts de titres qui pouvaient être effectués jusqu'au 31 décembre et récemment prolongés jusqu'au 31 mars 1993, devraient accélérer le mouvement.

1,2 million de plans

Si l'on peut tirer un premier *enseignement, compte tenu des dif*férentes familles de produits proposées (adossés à des OPCVM de type sicav ou fonds commun de placement, actions en direct, produits *garantis, contrats* d'assurances, etc.), la collecte de l'épargne provient, pour l'essentiel, de transferts de portefeuille, les liquidités ne représentant que le quart de l'encours actuel. Néanmoins, malgré ce constat, le résultat paraît conforme aux prévisions des promoteurs, à la fois pour le nombre de plans ouverts et pour les montants.

Sur les principaux réseaux, ce sont près de 1,2 million de plans qui ont été ouverts. Environ 500 000 plans ont été ouverts au Crédit agricole, un *peu plus* de 300 000 plans l'ont été au Crédit lyonnais, plus de 100 000 à la Société générale, 85 000 à La Poste, autant chez l'Ecureuil, tout comme à la BNP. En termes d'encours, les deux grands gagnants sont le Crédit lyonnais et le Crédit agricole, avec près de 8 milliards de francs de collecte, suivis par la Société générale, avec 4 milliards de francs, *et la* BNP, avec 2,5 milliards de francs. Comme on peut le voir, ce classement ne bouleverse pas vraiment la hiérarchie des établissements bancaires.

Autre constat, malgré l'alourdissement de la fiscalité sur les plus-values de cession, les placements de type sicav monétaires présentent toujours aux yeux du grand public un attrait indéniable lié à leur forte rémunération et à leur sécurité. Si le PEA a drainé 36 milliards, dont 9 milliards d'épargne nouvelle, les sicav à court terme représentent toujours un encours supérieur à 1 000 milliards de francs.

F. Bn.

SKI ALPIN : Critérium de la première neige

Les Français en quête de souffle

Le Suédois Tomas Fogdoe a gagné dimanche 6 décembre le slalom du Critérium de la première neige, disputé à Val-d'Isère (Savoie). Il devance deux Autrichiens, Thomas Sykora et Hubert Strolz. Premier de la première manche, le Français Patrice Bianchi a chuté lors de la deuxième partie d'une épreuve qui clôturait un critérium où les Français n'ont guère brillé.

VAL-D'ISÈRE

de notre envoyée spéciale

A genoux dans la neige, le jeune homme ravale ses larmes. Il en est malade de rage. Un piquet enfourché – faute classique dans l'exercice du slalom, – une chute. C'est la fin d'un joli rêve pour Patrice Bianchi. Vaillant premier dans la première manche, loin devant le champion du monde, l'Italien Alberto Tomba, le Français a cru très fort à un triomphe, chez lui, onze mois après sa victoire à Garmish-Partenkirchen, dix mois après sa déconvenue aux Jeux olympiques d'Albertville.

Tout Val-d'Isère s'était fait beau pour l'enfant du pays. Le soleil était revenu, enfin, enflammer les cimes battues depuis des jours par la tempête qui avait entraîné, vendredi, l'annulation de la descente. Réfugiés dans les chalets, les supporters qui avaient boudé les deux premières épreuves disputées sur la piste Oreiller-Killy étaient revenus sur l'aire d'arrivée de la piste olympique de Bellevarde, délaissée par les organisateurs parce que trop onéreuse à entretenir . Là, ils pouvaient jouir du spectacle entier quand ils n'avaient attrapé que quelques bribes de la descente ou du super-géant, camouflés par les reliefs ou par le brouillard.

Une première manche, trois heures d'angoisse à «faire le vide», quelques portes et une demi-seconde d'avance au temps intermédiaire dans la seconde partie de l'épreuve, en bas, les Avalins tremblaient. Patrice Bianchi était beau dans sa fureur de skier. Il bousculait les poteaux au lieu de les contourner. Comme dans la première manche, il attaquait encore. Il ne faut jamais s'endormir sur un slalom. Jusqu'à la chute.

Patrice Bianchi n'a pas gagné le Critérium de la première neige. Sorti de la piste, il a cédé le pas au Suédois Tomas Fogdoe, onzième dans la première manche, auteur d'une fulgurante remontée dans la deuxième manche. *« On ne peut pas rester sur une victoire et demie. Il faut désormais gagner les deux manches pour grimper sur le podium.»* Michel Vion, le nouveau directeur technique «alpin» des équipes de France ne cache pas sa déception : *« Les résultats sont en deçà de nos ambitions.»*

Les messieurs du ski alpin français étaient en effet arrivés fringants au Critérium de la première neige, remis de leurs résultats en demi-teinte aux Jeux olympiques d'Albertville, d'où ils n'avaient rapporté qu'une médaille d'argent, celle de Franck Piccard. Tenté d'arrêter après les Jeux, l'incontestable grand frère de l'équipe était revenu sur sa décision, jurant qu'il resterait sur les pistes le plus longtemps possible. Piccard a changé d'équipement en début d'année, il se sent plus entouré, mieux écouté, au sein de sa nouvelle société.

Protéger les jeunes coureurs

Dotée d'un nouvel entraîneur, le Suisse Théo Nadig, l'équipe de France a accepté la politique drastique de Michel Vion plaidant et obtenant un «dégraissage» de l'élite, n'y acceptant que les coureurs parvenus parmi les vingt-cinq mondiaux. Une façon, selon lui, de mettre de l'ordre dans les rangs, de la revaloriser et de protéger les jeunes coureurs parvenus trop tôt dans l'équipe de France et usés par une compétition précoce.

Samedi, Franck Piccard a terminé 15e du super-géant, Luc Alphand s'est classé 17e et Jean-Luc Crétier a abandonné. Thierry Gentina (10e), jeune champion de France de la discipline, et Denis Rey (13e) leur ont ravi la mise. *« Quatre coureurs dans les dix-sept premiers, cela prouve que les tricolores commencent à former un vrai groupe et non un agrégat d'individualités »*, rétorque Michel Vion.

Pourtant, Patrice Bianchi était bien seul, dimanche, en héros malheureux dans le slalom. Il est aujourd'hui l'unique Français à pouvoir espérer une place plus qu'honorable dans cette discipline, comme il l'a montré en terminant 6e à Sestrières, samedi 28 novembre. Et, pourquoi pas, une médaille aux championnats du monde, qui se disputeront en février à Morioka, au Japon. *« Les autres? Ils font d'excellents résultats à l'entraînement mais ils ne parviennent pas à passer la rampe de la compétition »*, regrette Patrice Bianchi, désappointé. Sa défaite ou sa victoire demain, en solitaire, témoignent encore de tous les raccommodages que doit effectuer l'équipe de France pour tisser les liens d'une famille de gagnants.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats

FOOTBALL

Championnat de France de deuxième division (17e journée)

GROUPE A

*Valence b. Sedan	1-0
*Alès b. Bastia	2-1
*Nice b. Annecy	4-0
*Cannes et Créteil	0-0
Nancy b. *Louhans-Cuiseaux	3-2
*Martigues b. Istres	3-0
*Epinal et Perpignan	1-1
*Charleville b. Mulhouse	4-2
*Ajaccio b. Rodez	3-0

Classement : 1. Martigues, 24 pts ; 2. Sedan, 22 ; 3. Bastia et Cannes, 20 ; 4. Istres, Nancy, Ajaccio et Valence, 19.

GROUPE B

*Rouen et Niort	1-1
*Angers b. Guingamp	2-0
*La Roche-s-Yon et Gueugnon	2-2
Laval b. *Ancenis	2-0
*Rennes et Red Star	0-0
Beauvais b. *Lorient	1-0
*Le Mans b. Tours	1-0
*Châteauroux-Dunkerque reporté	
*Amiens-Bourges reporté	

Classement : 1. Rouen, 26 pts ; 2. Angers et Rennes, 23 ; 4. Le Mans, Niort, Beauvais, 22.

BASKET-BALL

Championnat de France

*Racing-PSG b. Châlons	78-68
*Dijon b. Levallois	87-78
*Limoges b. Villeurbanne	77-44
*Pau-Orthez b. Le Mans	70-68
Gravelines b. *CRO Lyon	80-74
Montpellier b. *Roanne	78-75
*Antibes b. Cholet	94-86

Classement : 1. Limoges, 28 pts ; 2. Cholet, 25 ; 3. Gravelines, Antibes, Pau-Orthez et Racing-PSG, 24 ; 7. Villeurbanne, 20 ; 8. Levallois et Châlons, 19 ; 10. Montpellier, Le Mans et Roanne, 18 ; 13. CRO Lyon, 17 ; 14. Dijon, 16.

FOOTBALL : avant les coupes d'Europe

Le modèle belge

Les prochaines soirées des coupes d'Europe de football donneront lieu à une triple confrontation franco-belge. Mardi 8 décembre, lors des matches retour du troisième tour de la Coupe de l'UEFA, l'AJ Auxerre reçoit le Standard de Liège tandis que le Paris-SG se déplace à Anderlecht, le prestigieux club des faubourgs de Bruxelles. Mercredi 9 décembre, la deuxième journée de la Ligue des champions opposera l'Olympique de Marseille au FC Bruges. Malgré ses moyens modestes, le football belge est actuellement en bonne santé.

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

C'était en Espagne, un soir de Coupe d'Europe. Le président du puissant FC Barcelone, Josep Nunez, faisait visiter son Nou Camp à son homologue d'Anderlecht, avec un désir évident d'épater son hôte. *« Vous savez,* finit par rétorquer celui-ci, *nous aussi nous possédons un stade très coquet. »* Constant Van Den Stock sourit encore de la stupéfaction de son interlocuteur. Aucun grand d'Europe ne parviendra à créer des complexes chez cet homme de soixante-dix-huit ans, qui dissimule mal sa satisfaction derrière ses lunettes. N'est-il pas l'un des rarissimes présidents de club à avoir donné, de son vivant, son nom à son stade, l'ancien Parc Astrid ? Comme si l'ancien footballeur, homme d'affaires autodidacte qui a fait fortune en reprenant la brasserie de son père, avait souhaité sceller dans la brique rouge les liens qui l'unissent au Royal Sporting Club d'Anderlecht. Depuis plus de vingt ans, Constant Van Den Stock confond son histoire avec celle de son club.

Monsieur le président ne mesure pas sa puissance en nombre de *socios* ou d'entrées payantes – avec ses 30 000 places, son stade ne prétend pas rivaliser avec les monstres italiens ou espagnols. Il compte en nombre de couverts. Chaque soir de match, les «costume-cravate» précèdent les écharpes et les casquettes à Anderlecht. A six heures précises, deux mille convives, issus des milieux d'affaires et de la haute administration bruxelloise, dînent dans l'enceinte même du stade. A huit heures, les plus fortunés prennent place dans des loges, payées 1 million de francs belges (environ 200 000 francs français), trois années à l'avance. Les autres s'assoient dans les *bussiness seats*, des rangées de gradins où l'ambiance mondaine est protégée par une vitre. *« Nous avons été les pionniers de ce système qui a été copié partout en Europe,* explique Constant Van Den Stock. *Pour nous, c'était le seul moyen de financer la rénovation du stade, à partir de 1983, et de conserver un budget capable de nous maintenir à notre rang. Car, comme les autres clubs du pays, nous ne touchons pas de subventions et nous payons de lourdes taxes sur les spectacles. »*

En Belgique, l'innovation est un moyen de survie pour les clubs de football. Les trois équipes qui vont s'affronter avec les formations françaises forment les trois chapitres d'un *manuel de débrouillardise* pour remédier au manque d'argent. Anderlecht, club phare du pays, a choisi de s'appuyer sur la puissance économique de la région bruxelloise, en se transformant en véritable entreprise du football, professionnelle jusqu'au moindre détail. Le Standard de Liège, fanion de la Wallonie, est sorti de ses années de purgatoire où l'avait plongé une affaire de matches truqués, grâce à un groupe d'industriels qui achètent les joueurs puis les louent au club. Au FC Bruges, formation fétiche des Flamands, l'ambiance est restée plus proche de l'amateurisme. Dans ce club, fouineur par obligation, on se spécialise dans une gestion de père de famille, agrémentée de quelques coups de Bourse audacieux comme la découverte d'un certain Jean-Pierre Papin, ou celle, aujourd'hui, de l'attaquant nigérian Amokachi.

Le secret de leur réussite, comme de l'ensemble du football belge, est d'avoir su transformer leurs handicaps en avantages. La catastrophe du Heysel a été mise à profit pour moderniser les stades. Les scandales financiers de 1984 ont servi d'aiguillon pour se doter de gestions saines. Dans un pays où les footballeurs étrangers pullulaient, la nouvelle réglementation de l'UEFA a forcé tout le monde à se lancer à la recherche des jeunes talents. La surenchère des clubs des pays voisins a conduit le football belge à protéger ses joueurs : avec le système des primes de transfert, les footballeurs, même en fin de contrat, ne sont jamais libres. Ils doivent être achetés à leur club précédent. *« Cela évite de tomber dans la surenchère des salaires à la française,* explique Michel Verschueren, le manager d'Anderlecht. *L'argent circule en circuit fermé entre les clubs, et motive les formations les plus modestes à former des jeunes pour en tirer profit. »*

Loin des excès des voisins

Même la taille réduite du pays est un bienfait. *« Les jeunes joueurs ne sont pas obligés de rester confinés dans des centres de formation,* explique un journaliste du quotidien *le Soir. Grâce à la proximité de leur foyer, ils vivent plus longtemps au sein de leur famille. »* Et ils en tirent ainsi des personnalités moins aseptisées que celles de leurs homologues français. Cette hygiène du football rejaillit directement sur l'équipe nationale. Depuis plus de dix années, les «diables rouges» rivalisent de constance au plus haut niveau. Avec cinq victoires en cinq rencontres de qualification, l'équipe belge est la première du continent à posséder virtuellement son billet pour la Coupe du monde de 1994.

Les départs d'anciennes gloires comme Ceulemans et Gerets, ont été compensés par l'arrivée à maturité de la star Enzo Scifo ou de Marc Degryse, et par l'émergence de footballeurs plus jeunes. Tant et si bien que Paul Van Himst, entraîneur de la sélection, peut se départir de son habituelle prudence. *« Avec la jeune génération,* dit-il, *je suis persuadé que nous pourrons bien figurer aux Etats-Unis, et que, au delà, l'équipe ne pourra aller qu'en s'améliorant. »* D'ici là, le discret football belge se sera peut-être définitivement érigé en modèle, loin des surenchères et des excès de ses voisins.

JÉROME FENOGLIO

TENNIS : vainqueurs des Suisses

Les Etats-Unis reprennent la Coupe Davis

Vainqueurs des Suisses (3-1), les Etats-Unis ont repris, dimanche 6 décembre à Fort-Worth (Texas), le saladier d'argent de la Coupe Davis qu'ils avaient perdu en 1991 face à l'équipe de France. A égalité vendredi (1-1), les Américains avaient repris l'avantage, samedi, grâce à la paire John McEnroe-Pete Sampras, au terme d'un double marathon de quatre heures et demie enlevé face à Jakob Hlasek et Marc Rosset (6-7, 6-7, 7-5, 6-1, 6-2). Dimanche, Jim Courier marquait le point de la victoire face à Hlasek (6-3, 3-6, 6-3, 6-4). La cinquième rencontre qui devait opposer Marc Rosset à André Agassi a été annulée. – *(AFP.)*

Guerre de succession au Racing Club de France

Le faux dilemme entre compétition et loisirs

Président du Racing Club de France (RCF) depuis 1984, M. Alain Danet a choisi de ne pas briguer un nouveau mandat. *La bataille pour sa succession* devait se livrer lundi 7 décembre à l'occasion de l'assemblée générale qui doit pourvoir au renouvellement du tiers des membres du comité directeur et mettre un terme à une campagne électorale passionnée autour de la gestion et de la politique sportive du premier club de France.

Le nom de baptême, Racing Club de France, choisi en 1882, trahissait déjà un zeste de snobisme, avec la référence aux pionniers britanniques du sport moderne, et l'ambition démesurée des créateurs de cette association. Cent dix ans plus tard, le Racing fait toujours rêver par le caractère exceptionnel de ses installations sportives (tennis et piscines de la Croix-Catelan, golfe de la Boulie ou stade de Colombes), la liste de ses vingt mille membres, véritable «Bottin mondain» du tout-Paris des affaires, de la politique, du «show-biz» et du sport, et son palmarès inégalé, récemment enrichi de sept médailles aux *Jeux olympiques de Barcelone*.

«Atteinte à l'éthique»

Pendant près d'un siècle, la cohabitation est restée exemplaire, autour des deux piscines et des cinquante-deux courts de tennis de la Croix-Catelan, entre une dizaine de milliers de privilégiés, payant à prix d'or leurs cotisations (1) et plutôt fiers de porter les couleurs ciel et blanc, et une élite de sportifs *financièrement* aidés pour enrichir le palmarès du club. L'inflation entraînée par la fin officielle de l'amateurisme dans les disciplines olympiques au milieu des années 80 a rompu ce consensus.

De 18 % en 1983, la part des cotisations consacrée aux sections sportives est passée à 28 % cinq ans plus tard. La faible participation aux assemblées générales, qui favorisait un système de cooptation lors du renouvellement, tous les deux ans, du tiers des membres du comité directeur a permis d'étouffer les premières contestations. Jusqu'en 1990 où, au prix d'une campagne très activement orchestrée avec envoi de lettres à 12 500 membres du Racing et collecte de pouvoirs, M. Xavier de La Courtie, banquier et ancien président de la section golf, élu avec deux de ses amis, a fait entrer la contestation au sein du comité directeur.

Cet hiver, la contestation est encore montée d'un ton. Le 5 novembre, trois Racingmen de longue date ont été suspendus pour *«atteinte à l'éthique et aux intérêts matériels»* du club. Le tribunal de grande instance de Paris vient de les débouter de leur demande de réintégration. Dans leurs tracts, ces contestataires dénonçaient des *«falsifications»* financières : dérapage des travaux de rénovation de la Croix-Catelan, passés d'un devis de 24 millions à un coût de 40 millions de francs, recours inconsidéré à des emprunts pour financer les *dépenses courantes* malgré les 102 millions de francs perçus cette année en cotisations et droits d'admission, *«gaspillages»* divers, notamment avec la luxueuse revue bimestrielle *Racing Magazine* dont le coût s'est élevé à 24 millions de francs pour les six dernières années, etc.

A la veille de l'assemblée générale du 7 décembre, la direction du Racing reconnaît quelques *«négligences»* dans le contrôle des Editions arcadiennes, une filiale du club qui édite la revue. Deux audits successifs ont mis en exergue des frais injustifiés, l'existence de contrats publicitaires léonins et une comptabilité *«déficiente (...) de nature à susciter des risques importants en matière fiscale et sociale»*. L'affaire, qui a entraîné la démission du trésorier général du club et le licenciement de l'équipe rédactionnelle, est désormais aux mains des prud'hommes. Une autre société, la Française de financement et d'édition, prend à sa charge le coût d'une nouvelle revue *moins luxueuse*.

Dans une lettre adressée le 27 novembre à tous les membres du club, la direction du Racing réfute les critiques sur sa gestion. Si le devis initial des travaux de rénovation de la Croix-Catelan, entrepris en 1990, était bien de 24,7 millions de francs, les 16 millions de dépassement ne correspondraient pas à un *«dérapage»* mais au souci de répondre à de *nouvelles demandes* (hammam, solarium, sauna pour dames, toilettes pour handicapés) et de réaliser ces travaux en une seule fois afin d'éviter les désagréments d'un chantier sur plusieurs années.

Un problème momentané de trésorerie

Malgré la vente des valeurs mobilières de placement du club, passées de 33 à 2 millions de francs entre 1990 et 1992, ces investissements expliqueraient le *«problème momentané de trésorerie»* réglé par un emprunt de 6,5 millions de francs sur huit ans, négocié en 1991, et le recours à des lignes de crédits bancaires à hauteur de 18 millions de francs pour les quatre derniers mois de 1992, de 12 millions pour les quatre derniers mois de 1993 et de 6 millions pour les quatre derniers mois de 1994, utilisables en fonction des besoins.

Dans leurs tracts, les contestataires dénoncent aussi des méthodes de fonctionnement du comité directeur, *«dignes du Politburo»*. L'utilisation des pouvoirs en blanc par ce comité et la limitation à vingt-cinq pouvoirs maximum pour les membres du club présent s'étaient traduites par une concentration de 81,3 % des voix à la disposition du comité directeur et des présidents de section, lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 1991.

Pour l'assemblée du 7 décembre, la direction du Racing a envoyé, pour la première fois, à tous les membres du club la liste des dix candidats recommandés par le comité, avec une enveloppe déjà affranchie. *«Il est normal de faire savoir avec qui nous préférerions travailler»*, répond-on pour justifier cette initiative. De plus, pour des *«modalités pratiques de dépouillement»*, le vote pour le renouvellement du tiers sortant précédera les rapports sportifs et financiers ainsi que les questions et interpellations adressées au comité directeur.

Le véritable enjeu des élections au comité directeur, appelé à choisir dans le mois à venir le successeur d'Alain Danet à la présidence, c'est le choix de la politique sportive du Racing au seuil de l'an 2000. *«Nous ne sommes pas contre le sport professionnel au Racing. A condition de trouver des formules d'autofinancement qui ne fassent pas appel à l'argent des cotisants»*, explique M. Xavier de La Courtie, porte-parole des contestataires.

Depuis quelques années, la direction du Racing a pris des initiatives dans ce sens. Afin de limiter à 25 % du montant des cotisations la part du budget consacrée aux sections sportives (26,5 millions de francs en 1992), le Racing a *déjà renoncé à figurer au plus haut* niveau en volley-ball masculin (6 millions de francs économisés) et en basket-ball féminin. Pour le rugby, le Racing, champion de France en 1990, a trouvé des *concours extérieurs auprès de la Mairie* de Paris (subvention de 300 000 francs) et, surtout, grâce à la création d'un «club élite» regroupant une vingtaine de sociétés qui apportent quelque 40 millions de francs pour bénéficier de manifestations de promotion, de loges et de panneaux publicitaires. Moyennant une participation de 1 million de franc, dans un budget général de l'ordre de 27 millions, le Racing s'est associé à Canal Plus et à la Mairie de Paris pour continuer à jouer les premiers rôles dans le championnat national de basket-ball. Pour aider ses meilleurs athlètes, le club de la capitale a créé la Fondation Racing olympique, qui regroupe dix entreprises qui apportant chacune 350 000 francs et, en collaboration avec la chambre de commerce, l'Institut olympique, qui permet à une vingtaine d'espoirs d'acquérir une formation professionnelle.

«Par respect pour notre histoire et pour nos engagements avec la Ville de Paris, nous devons continuer à former des jeunes. Or, pour avoir des écoles et un encadrement de qualité, il nous faut des locomotives et des succès car ce sont les champions qui remplissent les écoles, estime M. Jean-Pierre Labro, directeur de la communication d'Elf Aquitaine, président de la section rugby et candidat déclaré à la succession d'Alain Danet. *Les tenants du sport loisirs oublient une chose fondamentale. Si nous renonçons au sport de haut niveau et aux écoles de formation de jeunes, il n'y aura plus de Racing car nous perdrons le privilège de la Croix-Catelan, dont la concession, accordée jusqu'en 2005 par la Ville de Paris, est liée à la vocation sportive de notre club.»*

GÉRARD ALBOUY

(1) Pour 1993, le droit d'entrée (première année) est fixé à 28 000 francs pour la Croix-Catelan et à 115 000 francs pour la Boulie. Les cotisations annuelles sont, respectivement, de 7 050 francs et 13 800 francs.

ÉCONOMIE

BILLET

La longue campagne de Rhône-Poulenc

« Bienvenue dans un monde de dynamisme, d'équilibre et d'avenir, bientôt vous pourrez devenir actionnaire de Rhône-Poulenc. » Depuis les premiers jours de novembre, sur une musique de Camille Saint-Saëns, la campagne de séduction du groupe chimique a débuté pour attirer le grand public vers les 6 millions de titres qui seront mis sur le marché. Mais toute la question est désormais de savoir quand et à quel prix. Car si les dirigeants de la firme nationalisée sont favorables à la privatisation, ils ont été les premiers, voilà une semaine, à émettre des réserves sur la possibilité de lancer une telle opération. Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, vient à son tour de se montrer sceptique. Dans un communiqué diffusé le 4 décembre, il confirme que *« cette opération, qui devait intervenir avant le 1er février, ne sera lancée que si les conditions de marché le permettent ».* L'histoire se répétera-t-elle ? Voilà près d'un an exactement, cette même petite incise avait permis au ministère des finances de reporter de trois mois la mise sur le marché de 2,3 % du capital d'Elf Aquitaine, en raison de la mauvaise conjoncture boursière. La mauvaise tenue de la Bourse n'est pas le motif essentiel cette fois, comme le prouve la suite du bref communiqué de Bercy. *« Compte tenu de l'évolution récente du cours du CIP Rhône-Poulenc, le ministre considère que les conditions du lancement d'une telle opération ne sont pas aujourd'hui réunies en des termes permettant une valorisation acceptable de l'action. »*

Depuis l'annonce, le 29 octobre, de la privatisation partielle, le certificat d'investissement privilégié (CIP), coté à la Bourse, n'a cessé d'être attaqué, l'idée étant d'acquérir du Rhône-Poulenc à bas prix et d'obliger l'Etat à s'aligner sur les cours du marché, pour ensuite profiter de la remontée des cours et engranger de solides plus-values. Cette manœuvre est d'autant plus aisée que peu de titres sont en circulation, ce qui permet à quelques intervenants, voire à un seul, de peser sur les cours. D'où la mise en garde du président du groupe, M. Jean-René Fourtou, rappelant que l'Etat n'a pas le droit de vendre ses titres en dessous d'un certain seuil fixé par la commission de privatisation. Même si aucun chiffre n'a été avancé, tous les analystes s'accordent sur un niveau-plancher oscillant entre 500 francs et 520 francs. La déclaration de M. Fourtou avait eu pour effet de faire remonter temporairement le titre au-dessus des 500 francs, avant qu'il ne retombe à la veille du week-end à 489 francs. D'où cette fois-ci le message de Bercy. Sera-t-il plus entendu par les quelques intervenants qui « font » le marché ?

DOMINIQUE GALLOIS

La Chine veut favoriser l'implantation de sociétés étrangères

La Chine souhaite favoriser l'implantation des sociétés étrangères sur son territoire, en particulier celle des multinationales et des entreprises à hautes technologies, a déclaré au *China Daily*, dimanche 6 décembre, M. Tong Yizong, vice-directeur du bureau des investissements étrangers. *« Nous prévoyons d'autoriser ces groupes à vendre leurs produits de haute technologie en Chine et à acheter localement certains produits pour l'exportation »,* a-t-il ajouté.

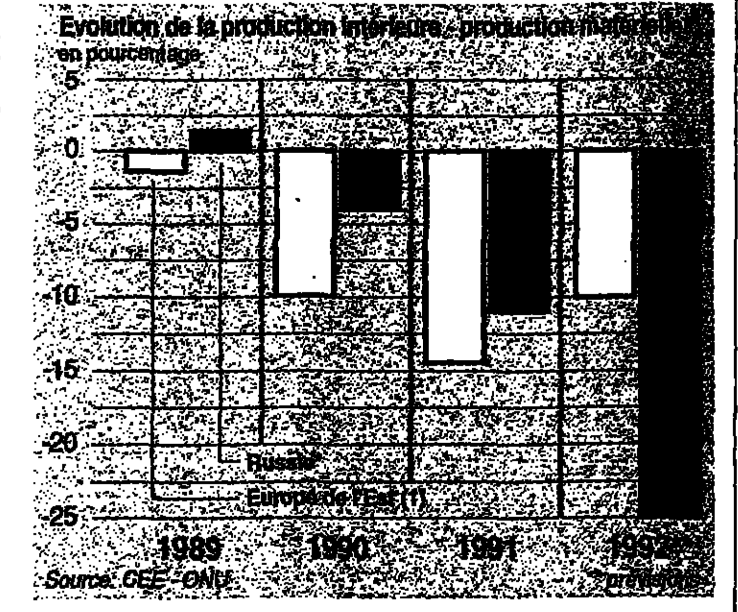
Le gouvernement chinois envisage aussi d'autoriser les firmes privées chinoises à créer des joint-ventures. Mais les autorités vont aussi renforcer leur contrôle sur le fonctionnement des entreprises sino-étrangères, arguant de nombreuses fraudes fiscales. – (AFP.)

Selon un rapport de l'ONU pour 1992

La récession se poursuit en Europe de l'Est

L'année 1992 en Europe de l'Est s'achève sur une note très morose. *La production s'y est partout inscrite en baisse « même dans les pays où, au début de l'année, une reprise avait été escomptée »,* souligne la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) dans son *bulletin* économique publié dimanche 6 décembre.

Pour la troisième année consécutive, la production intérieure brute s'est inscrite en baisse dans l'ensemble de la région (1), de 10 % en moyenne (après – 14 % en 1991 et – 10 % en 1990).



Les experts de Genève notent qu'en Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie, *« des progrès considérables ont été réalisés dans la construction des structures institutionnelles et juridiques ».* En Pologne, la production industrielle s'est orientée en hausse depuis l'été. Le rapport souligne également que le rôle du secteur privé a augmenté davantage que *les statistiques officielles le laissent* à penser. Dans les trois pays, la balance commerciale a été excédentaire au cours du premier semestre.

Dans les Etats de la CEI (Communauté des Etats indépendants), où l'évaluation de la situation économique est encore plus dramatique qu'en Europe de l'Est, la CEE-ONU estime que la production a décliné de 19 % au cours des six premiers mois de l'année, portant la chute à 30 % depuis deux ans et demi.

Forte poussée du chômage

Pour la seule Russie, le produit matériel net (équivalent de la production) baisserait – cette année de 25 %, et de 36 % au total depuis 1989. Des chiffres similaires à ceux des autres Etats d'Europe centrale et orientale. Selon le rapport, dans la CEI, c'est en Biélorussie que la récession aurait été la moins forte cette année, alors qu'à l'inverse l'Arménie aurait souffert d'une chute de 50 % de la production. Presque partout, les derniers mois ont été marqués par une forte poussée du chômage.

Après une période de relative protection des travailleurs – liée au maintien des subventions budgétaires et à la lenteur des mises en faillite – le chômage a commencé à augmenter rapidement ; il oscille actuellement entre 3 % de la population active en Roumanie, 12 % en Bulgarie et en Pologne et 19 % en Croatie.

Dans l'ex-URSS, les statistiques officielles font toujours état d'un taux de chômage extrêmement bas (0,5 % de la population active). Cependant, note la CEE-ONU, le sous-emploi à l'intérieur des entreprises s'étend largement.

En matière d'inflation, en dépit de rythmes parfois très élevés, les hausses de prix sont globalement maîtrisées en Europe centrale et orientale. En Russie, *en revanche, plusieurs mois après* la libéralisation des prix de détail de janvier, le taux mensuel d'inflation atteignait au cours de l'été entre 10 % et 12 % par mois. Ce qui correspond à un rythme annuel de 250 % par an, très préoccupant, mais largement *inférieur, souligne le rapport,* aux résultats à quatre chiffres couramment cités par la presse.

Une fois de plus, les experts de Genève rappellent que le processus de transition économique à l'Est sera encore long et coûteux. *« La reconstruction des capacités physiques de production est une tâche relativement simple comparée à la création des infrastructures de marché et à l'adoption de nouveaux modes de comportement »,* affirment-ils.

F. L.

(1) Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Ex-Yougoslavie.

□ **La CEI obtient un moratoire de trois mois sur une partie de sa dette.** – La Communauté des Etats indépendants (CEI) a obtenu à la fin de la semaine dernière des banques occidentales un délai de trois mois pour rembourser le principal de sa dette commerciale, soit 33 % de l'ensemble de la dette extérieure de l'ex-Union soviétique, estimée à 65 milliards de dollars (351 milliards de francs). Il s'agit de crédits bancaires non couverts par des garanties publiques, dont 7 milliards ont été contractés auprès des seules *banques allemandes.* – (AFP.)

Président de la commission des finances du Sénat

M. Lloyd Bentsen serait nommé secrétaire au Trésor de M. Bill Clinton

M. Bill Clinton *devrait annoncer, mercredi 9 décembre,* à Little-Rock (Arkansas) la composition de l'équipe chargée de *mener* à bien sa politique économique. Un savant dosage composé de personnalités du Congrès, de Wall Street et des *milieux universitaires qui devrait* lui permettre d'organiser le soutien à l'activité économique sans susciter la défiance des milieux d'affaires.

NEW-YORK

de notre correspondant

M. Lloyd Bentsen, président démocrate de la commission des finances du Sénat, figure désormais en tête des candidats retenus par M. Bill Clinton pour succéder en janvier prochain à l'actuel secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady. Ancien avocat, régulièrement réélu au Sénat depuis 1970, ce Texan a acquis à la tête de la commission des finances (où il devrait être remplacé par M. Patrick Moynihan, l'actuel sénateur démocrate de l'Etat de New-York) *une réputation* de garant des deniers publics qui devrait permettre de cautionner certains des engagements pris par M. Clinton au cours de sa campagne électorale, notamment celui de réduire de moitié en quatre ans le déficit budgétaire de l'Etat.

Cette nomination serait confortée par la désignation probable de M. Leon Panetta, représentant démocrate de Californie qui préside la commission budgétaire de la Chambre des représentants, aux fonctions de directeur du bureau de gestion et du budget, actuellement occupé par *M. Richard Darman,* et, sans doute, par celle de *M. Roger Altman,* vice-président de la firme d'investissements new-yorkaise Blackstone Group, au poste de secrétaire adjoint au Trésor (une fonction qu'il occupait déjà dans l'administration Carter).

Ces choix confirment la volonté de M. Clinton de cultiver des relations privilégiées avec le Congrès américain sans délaisser pour autant les suffrages des milieux d'affaires. Une politique qui commence à porter ses fruits à en croire les commentaires recueillis ce *week-end à Boca-Raton (Floride),* à l'occasion de la convention annuelle des firmes de courtage de Wall Street et au cours de laquelle ces financiers, républicains dans leur quasi-totalité, se sont dits « encouragés » par les derniers propos de la future administration Clinton.

La priorité à l'économie

M. Clinton devra aussi désigner le futur président des conseillers économiques auprès de la Maison Blanche, une fonction qu'occupe actuellement M. Michael Boskin, *et celui de président du nouveau* Conseil de sécurité économique que M. Clinton entend mettre en place, à l'instar du Conseil de sécurité nationale, pour bien marquer la priorité qu'il entend accorder aux questions économiques intérieures. Parmi les nombreux *candidats* dont le nom *a été* évoqué, quatre d'entre eux resteraient en lice pour occuper l'une ou l'autre fonction.

L'un est issu, lui aussi, de Wall Street, à savoir M. Robert Rubin, coprésident de la banque d'affaires Goldman Sachs. Mais M. Robert Reich, professeur d'économie politique à Harvard, considéré comme l'un des gourous de la pensée économique du nouveau président et qui a actuellement en charge le groupe économique constitué au sein de l'équipe de transition, apparaît lui aussi bien placé. Il ne faut pas écarter non plus deux outsiders cités avec insistance dans la presse américaine : Mme Alice Rivlin, ancienne directrice du bureau budgétaire du Congrès et actuellement économiste à la Brookings Institution, et *M. Lawrence Summers,* professeur à Harvard puis économiste en chef à la Banque mondiale.

Ces nominations devraient être annoncées officiellement mercredi 9 décembre, en prévision de la conférence économique convoquée par M. Clinton dans cette même ville pour les 14 et 15 décembre. C'est à ce moment-là que seront connues les orientations économiques définitives que le nouveau président s'efforcera d'assigner au pays dès ses premiers « cent jours » à la Maison Blanche.

SERGE MARTI

La réforme de la fiscalité locale

La « council tax » provoque des mouvements de mécontentement en Grande-Bretagne

Le gouvernement a rendu public le barème de la *council tax,* cet impôt local qui doit remplacer, en avril prochain, l'injuste *poll tax.* De très nombreux Britanniques découvrent que la valeur de leur logement a été surestimée et, *de facto,* leur facture fiscale.

LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement a amorcé une bombe politique à retardement en rendant public, mardi 1er décembre, le barème de la *council tax,* cet impôt local désormais basé sur la valeur de chaque habitation. La fiscalité locale est en Grande-Bretagne un sujet délicat et politiquement dangereux : l'ancien premier ministre en a fait l'amère expérience, puisque c'est notamment à la suite de la révolte populaire engendrée par l'application de la *poll tax – qui précédait la council tax* –, que Lady Thatcher fut contrainte d'abandonner le pouvoir.

Les émeutes de Londres, en avril 1990, sont encore dans toutes les mémoires et le gouvernement de M. John Major est soucieux *de ne pas cristalliser* les mécontentement, en ratant la présentation d'une réforme qui vise à corriger les aberrations du passé.

La *poll tax* était en effet un impôt de capitation fondamentalement injuste : d'un montant identique sur le territoire d'une même *commune, il devait être acquitté* par tout adulte de plus de dix-huit ans, quels que soient son niveau de revenu et la valeur de son logement. Bien plus équitable dans son principe, le nouvel impôt n'est pas exempt de critiques : lorsqu'en avril prochain les contribuables vont *recevoir leur feuille d'impôt* local, le montant de leur *council tax* variera selon une grille de huit tranches d'imposition qui ont été établies sur la valeur des logements en avril... 1991. Or, depuis cette date, les prix de l'immobilier ont chuté de plus de 10 % en Grande-Bretagne, ce qui signifie que des millions de logements ont été *de facto* surévalués.

Des disparités régionales

Les propriétaires dont le logement a été placé dans une tranche supérieure à celle de sa valeur réelle (celle du marché) devront payer un impôt en conséquence. Or, si l'application de la *council tax* va se traduire, en moyenne *nationale, par* une diminution de l'imposition (488 livres sterling (1) pour deux adultes, contre 564 livres au cours de l'année fiscale en cours pour une *poll tax* révisée), des disparités régionales importantes existent.

A Londres et dans le sud-est de l'Angleterre (fief traditionnel du Parti conservateur), régions particulièrement touchées par la déprime du marché immobilier, la « facture » du nouvel impôt sera plus élevée que précédemment. Des situations bien différentes vont être créées : ainsi, ceux qui veulent vendre seront bien incapa*bles de trouver preneur à un prix* correspondant à l'évaluation officielle. Faisant preuve de bonne foi, les propriétaires vont être tentés d'obtenir une révision de la classification de leur logement.

Rude tâche : d'abord une estimation indépendante (qui ne *pourra être entreprise qu'à partir* d'avril) coûtera probablement davantage (entre 50 et 150 livres) que le montant du rabais qu'ils pourraient espérer obtenir. Ils devront ensuite prouver que la valeur de leur habitation a été injustement établie par comparai*son avec celle* des logements du voisinage. Deux ans après la première estimation officielle, la démonstration paraît aléatoire. D'autre part, le gouvernement a d'ores et déjà prévenu que la chute des prix n'était pas un critère suffisant, dans la mesure où tout le monde est également frappé.

Ces deux derniers jours, des milliers de Britanniques se sont rendus au *town hall* (mairie) de leur commune, pour savoir à quelle « sauce fiscale » ils vont être accommodés. Le numéro deux du Parti travailliste, Mme Margaret Beckett, a estimé que *« le chaos et l'injustice de la* poll tax *seront surpassés par le chaos et l'injustice de la* council tax ». Le gouvernement a reconnu que ces dispositions n'étaient pas irréprochables. Il s'attend qu'environ un *million* de propriétaires fassent appel de la décision administrative, et préfère ne pas envisager les conséquences politiques de la mobilisation par *l'opposition de tant* de mécontents...

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre vaut environ 8,43 francs.

□ **Accord sur la dette argentine.** – *Le président argentin,* M. Carlos Menem, et M. William Rhodes, président des banques créancières du pays, ont signé, dimanche 6 décembre, un accord prévoyant la restructuration de 31 milliards de dollars de la dette commerciale du pays : 23 milliards de dette à moyen terme, *8 milliards d'intérêts* de retard. Cet important accord conclu dans le cadre du plan Brady va permettre à l'Argentine d'économiser sur les échéances de sa dette, qui atteignait au total 63,5 milliards de dollars fin 1991 dont 37 milliards vis-à-vis des banques commerciales.

Discrètes prud'homales

Suite de la première page

Lors des trois dernières consultations, l'abstention est passée de 36,7 % en 1979 à 41,39 % en 1982 et à 54,05 % en 1987 dans le collège des salariés (chez les employeurs, le tiers à peine des inscrits participent au vote). Cette désaffection – qui n'épargne pas les scrutins politiques – est évidemment liée à la perte d'audience du syndicalisme français, le plus faible et le plus divisé de tous les pays industrialisés (1). Le diagnostic est connu : institutionnalisation excessive, érosion des effectifs militants et influence grandissante des listes de non-syndiqués (30,9 % des voix à l'occasion des élections aux *comités d'entreprise de 1991). Incapables* de peser sur les choix gouvernementaux, surreprésentés dans le secteur public mais quasi absents des petites entreprises (où le patronat ne les apprécie guère), les syndicats sont dans l'impasse.

Test de représentativité

Condamnés à la gesticulation ou à l'impuissance, leurs leaders ne parviennent pas à « percer » dans l'opinion. Il n'en reste pas moins que ces élections prud'homales constitueront également un test de représentativité entre les partisans d'une forme traditionnelle de syndicalisme qui a fait la démonstration de son échec et ceux qui entendent dépoussiérer le « réformisme » en redéfinissant les acquis sociaux et en admettant le principe du partenariat comme la nécessité de participer à une nouvelle organisation du travail.

Principale confédération française (36,3 % des voix lors du scrutin prud'homal de 1987), la CGT est aussi celle qui a le plus à perdre. Le syndicat, qui reste très influencé par le Parti communiste, a subi de nombreux revers lors des dernières élections professionnelles. S'il est probable que la CGT garde sa prééminence, un recul trop marqué ne pourrait que relancer ses querelles internes. Chacune à sa manière, les autres centrales tenteront d'exploiter une défaillance du « doyen » des syndicats français. La CFDT, secouée par la démission-éclair de M. Jean Kaspar (remplacé par Mme Nicole Notat, première femme à accéder à une telle responsabilité dans le monde syndical), espère néanmoins que son discours moderniste, assez bien reçu par les salariés les mieux formés, lui permettra de dépasser le seuil des 23 % auquel est elle reste désespérément bloquée depuis 1979. Force ouvrière (20,5 % il y a cinq ans), s'efforcera de profiter tout à la fois du langage contestataire de son secrétaire général et de la pratique plus pragmatique de ses militants du secteur privé. Quant à la CFTC (8,30 %), elle met en avant les valeurs familiales pour améliorer son score alors que la CFE-CGC entend effacer son échec (7,4 %) de 1987.

Outre les cinq centrales représentatives au plan national, les électeurs sont également sollicités par une myriade de petites listes, émanant de non-syndiqués décidés à confirmer leur percée dans les entreprises, de syndicats catégoriels du secteur public ou de la CSL (Confédération des syndicats libres), une organisation liée à la droite et essentiellement implantée dans l'industrie automobile, qui a multiplié les candidatures.

Une chose, en tout état de cause, est clairement établie. Quel que soit le résultat de ces élections prud'homales, un taux d'abstention élevé accentuerait le reflux du syndicalisme, dont les difficultés correspondent plus largement à la perte d'influence des corps intermédiaires qui permettent l'expression organisée des groupes sociaux et le règlement négocié des conflits d'intérêt. Regrettables, les dysfonctionnements intervenus dans l'acheminement des cartes d'électeur et la constitution des listes d'émargement ne pourront servir de prétexte à personne. Il y a fort à parier qu'un recul de la participation aboutirait à retarder une nouvelle fois les élections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale. *Un scrutin qui devait initialement se tenir fin 1990...*

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Selon l'OCDE, le taux de syndicalisation atteignait 12 % en France en 1988 (un chiffre qui paraît surestimé) contre 35 % en Allemagne et 40 % en Grande-Bretagne ou en Italie.

ÉCONOMIE

CEE

Vers l'adoption d'une « initiative européenne de croissance »

Les Douze veulent relancer l'activité pour sauver la crédibilité du programme d'Union économique et monétaire

Une croissance limitée, dans la Communauté, à 1,1 % en 1992 et qui se traînera encore entre 1 % et 1,5 % en 1993, un *chômage qui continue à progresser,* atteignant, en moyenne, 11 % de la population active, des déficits budgétaires qui s'aggravent : la phase d'ajustement des économies européennes, qui a commencé *grosso modo* à la mi-1990 avec la crise du Golfe, n'en finit pas *de s'achever. Le sommet* d'Edimbourg des 11 et 12 décembre pourrait se prononcer sur une « initiative européenne de croissance ».

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Belle ambiance pour fêter, le 1er janvier 1993, l'entrée en vigueur de ce marché unique dont, depuis sept ans, on fait miroiter les promesses ! La Commission européenne, après avoir observé que les incertitudes à propos de la ratification du traité de Maastricht *ont contribué à la dégradation du* climat, redoute maintenant que l'opinion publique européenne, lassée, ne récuse la stratégie de développement à moyen terme mise en œuvre par la Communauté, celle-là même qui doit conduire, grâce à une convergence accrue des performances économiques, à l'Union économique et monétaire (UEM).

Actions concertées

Et elle invite les Etats membres à réagir, à se mobiliser sur le court terme, au service de la relance de l'activité, pour sauver les ambitions plus lointaines. Mais sans pour autant mettre entre parenthèses *les engagements de conver*gence souscrits dans la perspective de l'UEM... Une voie étroite.

L' « initiative européenne de croissance », dont les orientations pourraient être approuvées par les chefs d'Etat et de gouvernements des Douze à Edimbourg, reposerait sur une série d'actions menées *de façon concertée par chacun des* Etats membres, en fonction de leurs moyens respectifs : la réduction des taux d'intérêt, qui est subordonnée à une action efficace pour contenir l'inflation, demeurerait l'objectif prioritaire. Il serait suggéré de réorienter la dépense publique davantage vers l'investissement, les pays membres disposant encore d'une marge de manœuvre en matière budgétaire (est-ce le cas de la France ?) étant invités à l'utiliser.

Au niveau de la CEE, outre un effort budgétaire accru en faveur de la recherche et de la formation (déjà proposé dans le « paquet Delors 2 » sur les finances de la Communauté, mais mal accueilli par les Douze), la Commission préconise la création d'un Fonds européen d'investissements doté d'un capital de 2 milliards d'écus, soit 14 milliards de francs, géré par la BEI (Banque européenne d'investissements).

Les réseaux de transports et de télécommunication

Sa mission serait de faciliter, notamment par l'octroi de sa garantie, les investissements des PME, ainsi que des investissements d'infrastructures pris en charge par le secteur privé, l'ampleur de l'effort ainsi soutenu pouvant porter sur environ 10 milliards d'écus (70 milliards de francs).

Grâce à un emprunt de 5 milliards d'écus, soit 35 milliards de francs (mais l'idée ne plaît guère aux Anglais et aux Allemands), la CEE pourrait contribuer à accélérer la mise en place des grands réseaux transeuropéens de transports et de télécommunication. La crédibilité d'une telle opération de relance serait renforcée, note la Commission, *si les voisins de* l'AELE (Association européenne de libre-échange), dont la plupart sont candidats à l'adhésion, y participaient et, mieux encore, si elle pouvait s'inscrire dans le cadre d'un effort mis en œuvre de façon collective au niveau du G7.

PHILIPPE LEMAITRE

Au « Grand jury RTL-*le Monde* »

M. Delors souhaite une « grande loi d'orientation agricole »

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, invité du « Grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 6 décembre, a souhaité que la France adopte une nouvelle loi d'orientation agricole. *« La solidarité nationale doit jouer*, a-t-il déclaré à propos des agriculteurs. *Il faut qu'il y ait une grande loi d'orientation agricole reprenant les mesures que M. Bérégovoy a déjà prises, permettant de montrer à la nation que nous voulons conserver un nombre suffisant d'agriculteurs. »* Actuellement, on compte un peu moins d'un million d'agriculteurs, a rappelé M. Delors, qui a demandé la *réforme de la politique agricole commune pour qu'il en reste entre 600 000 et 700 000. Si nous avions continué la politique telle qu'elle était, il n'en serait plus que 300 000. »*

La France exporte chaque année pour 170 milliards de francs de produits alimentaires, dont 130 milliards vers l'Europe et 40 milliards à l'extérieur, *a rappelé M. Delors à propos* du différend agricole sur le GATT. Le président de la Commission a noté que c'était justement sur *« les 40 milliards et non pas les 170 »* que la France devait baisser ses exportations. *« Cela doit être comparé aux 500 milliards d'exportations de biens et services de la France. S'il y a un accord au GATT, il y aura une perspective d'augmentation de 10 %, soit 50 milliards de plus. Un gouvernement digne de ce nom doit prendre en considération tous ces éléments. »*

Poursuivant sur le GATT, M. Delors a estimé que *« si l'ensemble de la négociation n'est pas bon, tout ce qui a été concédé par nous sur l'agriculture et tout ce qui a été concédé par les Américains disparaîtra. Une des raisons du ralentissement mondial de l'agriculture est la montée du protectionnisme ».*

AFFAIRES

Désavoué par une partie de son conseil d'administration

Le président d'American Express se cherche un successeur

La liste des grands patrons américains remerciés par leur conseil d'administration ou en passe de l'être *(le Monde du 5 novembre)* s'allonge. Après l'éviction du PDG de General Motors et la mise sous surveillance de M. Paul Lego, c'est au tour du président d'American Express, M. James Robinson III, de céder bientôt la place. Informée de la publication, dans l'édition du 28 décembre de *Fortune*, d'un article consacré à la démission de M. Robinson, la direction d'Amex a *pris* les devants, en faisant savoir, samedi 5 décembre, qu'il avait entrepris lui-même de se trouver un successeur et qu'il lui céderait la place dès que celui-ci aurait été désigné, vraisemblablement par *promotion interne*, début 1993.

NEW-YORK

de notre correspondant

American Express a démenti toute idée d'un *« coup d'Etat interne »* avancée par *Fortune* et dont l'un des initiateurs au sein du conseil d'administration serait M. Rawleigh Warner Jr, l'ex-président de la compagnie pétrolière Mobil. Aujourd'hui, Amex continue à affirmer que le départ de celui qui, pendant quinze ans, a présidé aux destinées d'un groupe de 146 milliards de dollars d'actifs et de 25,7 milliards de revenus en 1991, aujourd'hui au deuxième rang parmi les entreprises financières américaines (derrière Citicorp), résulte *« d'un processus de succession normal dont l'idée et la conduite reviennent à M. Robinson ».*

« Je suis satisfait du moment choisi pour opérer un changement chez Amex. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir et le temps est venu de modifier le leadership *à la tête de la compagnie »*, assure M. Robinson dans l'article incriminé. Derrière ce départ apparemment programmé et qui aurait déjà été évoqué à l'occasion d'une réunion du conseil *en septembre, discrètement tenue* dans un grand hôtel new-yorkais, il reste que les évènements de ces derniers mois ont certainement contraint le patron d'American Express à passer la main plus tôt qu'il ne l'aurait souhaité. Le cours de l'action American Express qui culminait à 40 dollars en 1987 est lourdement retombé depuis et il n'est plus aujourd'hui que d'environ 20 dollars.

« Teflon Boss »

Ces derniers temps, la gestion de M. Robinson était de plus en plus ouvertement critiquée par les milieux financiers et par les groupements d'investisseurs qui lui reprochaient de ne pas réagir avec suffisamment de rapidité et d'efficacité aux problèmes de l'entreprise, confirmés par l'annonce d'une perte de 200 millions de dollars pour le troisième trimestre 1992. Actuellement, le secteur d'activité le plus chahuté est celui des cartes de crédit et des chèques de voyage, longtemps considéré comme une « vache à lait » du groupe mais qui souffre maintenant d'un discrédit croissant tant auprès du public que des commerçants en raison du coût élevé de ses prestations. Ces difficultés ont contraint la société à supprimer 6 500 emplois depuis 1991 sans que l'effet de ces « dégraissages » se fasse encore sentir sur les comptes.

A cinquante-sept ans, M. Robinson se retire après avoir façonné un groupe financièrement solide mais à la stratégie mal définie. Une société où les carrières d'incontestables talents (MM. Sanford Weill, Louis Gerstner, Peter Cohen, Harry Freeman qui, tous ont quitté l'entreprise) ont été fulgurantes et sans lendemain et dont les dix dernières années ont été jalonnées de coûteuses opérations de sauvetage. Le fiasco de Fireman's, fonds d'assurances du groupe acquis avant l'arrivée de M. Robinson, puis la remise à flot de Shearson, la banque d'affaires d'Amex, auront coûté à chaque fois des centaines de millions de dollars à la société et donc aux actionnaires.

Mais l'épisode qui aura le plus terni l'image altière du patron d'Amex reste la *Vendetta* (selon le titre du livre (1) sur cette affaire d'un journaliste du *Wall Street Journal*) entreprise par M. Robinson pour se débarrasser de M. Edmond Safra, un banquier libanais admis au sein du groupe après lui avoir vendu en 1983 sa banque suisse, la Trade Development Bank et qui, après avoir claqué la porte d'American Express, s'était mis en tête de lui faire concurrence. Pour l'en empêcher, M. Robinson avait organisé une campagne de dénigrement, avec le relais de personnages troubles, dont la révélation, en 1989, l'obligeait à présenter à M. Safra, par écrit, des excuses accompagnées d'un chèque de 8 millions de dollars. Une première dans l'histoire de la finance.

En dépit de ces déboires, M. Robinson avait jusqu'à présent réussi à souder son conseil d'administration derrière lui . Mais aujourd'hui, le *« Teflon Boss »*, ainsi que le surnomment certains collaborateurs, le patron sur lequel tout glisse sans l'atteindre, doit s'effacer. Son successeur pourrait être M. Harvey Golub, le numéro deux du groupe. Agé de cinquante-trois ans, M. Golub a dirigé IDS, la filiale financière d'Amex, avant d'accéder en 1991 au poste de *president*. Il a pour lui la confiance des milieux financiers. Et celle de M. Robinson qui voit en lui le meilleur candidat pour lui succéder à la tête de ce qui reste un supermarché financier de premier ordre.

SERGE MARTI

(1) *Vendetta. American Express and the Smearing of Edmond Safra.* Par Bryan Burrough. Editions Harper-Collins.

SOCIAL

Devant le tribunal administratif de Lyon

Une jurisprudence se dessine sur l'indemnisation du chômage de longue durée

LYON

de notre bureau régional

Deux chômeurs de longue durée résidant dans le Rhône, Mme Marie-Rose Mathon, quarante-deux ans, et M. Domingos Da Costa, trente-cinq ans, ont introduit un recours devant le tribunal administratif de Lyon, afin d'obtenir l'annulation d'une décision du préfet du département, qui les prive d'un revenu de remplacement, en raison d'un classement dans de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi. A propos de Mme Mathon, le préfet du Rhône avait estimé que l'intéressée ne pouvait prétendre à la recherche d'un emploi, en raison d'un handicap physique qui ne l'a pas empêchée d'occuper un poste de manutentionnaire en confection, de 1971 à 1984. A l'encontre de M. Da Costa, le préfet du Rhône invoque une insuffisance d'actes de recherche et de démarches auprès des employeurs. Le commissaire du gouvernement, magistrat indépendant, a demandé au tribunal l'annulation des deux décisions contestées, car le préfet du Rhône a seulement évoqué les règles du droit, sans préciser ses motifs de fait ; par exemple, il n'a pas apporté la preuve que Mme Mathon aurait refusé de se soumettre à une visite médicale ayant pour but d'évaluer son aptitude à un emploi salarié.

Ces deux procédures revêtent un intérêt particulier, en raison de l'application actuelle de dispositions visant à éclaircir les fichiers de l'ANPE. En outre, l'Union départementale CFDT du Rhône a engagé, depuis le 25 septembre, une procédure devant la section du contentieux du Conseil d'Etat, contre une instruction en date du 25 mars 1992, donnée par le directeur de l'Agence nationale pour l'emploi. Le syndicat met en cause de nouveaux principes de gestion de la liste des demandeurs d'emploi qui semblent instituer, dans les procédures d'inscription, de réponse aux convocations médicales ou aux inscriptions à des stages, dans l'instruction des décisions de radiation et de classement des demandeurs par catégories, une *« logique de suspicion, d'autant plus dangereuse qu'elle est sans souplesse »*. Cette attitude semble se substituer à une logique de protection du travailleur privé d'emploi.

GÉRARD BUÉTAS

COMMUNICATION

Après le règlement du conflit avec Hachette

Les producteurs audiovisuels partent en guerre contre les chaînes publiques

Après l'épuisante bagarre menée contre Hachette dans le but d'obtenir une indemnisation substantielle des créanciers de feu La Cinq, les producteurs audiovisuels ont décidé de ne pas se reposer. MM. Jacques Peskine et Alain Modot, responsables de l'Union syndicale des producteurs audiovisuels (USPA), ont deux autres chantiers sur les bras. Le premier concerne *les délais* de paiement imposés par les chaînes, notamment celles du service public, et le second, une éventuelle alternance politique qui pourrait bouleverser une nouvelle fois le paysage audiovisuel.

Pour le premier dossier, MM. Jacques Peskine et Alain Modot en veulent surtout aux chaînes du service public. *« Nous sommes de petits fournisseurs face à de gros clients rares »*, plaide M. Peskine. Et tous de se lamenter des contrats non envoyés dans les temps (souvent une fois la production bouclée) et des échéanciers jamais respectés. *« France 2 paye régulièrement au moins quinze jours après la date contractuelle »*, d'où des frais financiers très lourds pour le producteur. Ces retards quasi systématiques ont en outre l'inconvénient de bloquer toute la cascade des financements complémentaires (compte de soutien...). S'il rend un hommage appuyé aux pratiques contractuelles de TF 1, M. Modot fait toutefois remarquer que trois contrats sur quatre ne seraient jamais respectés.

Les dirigeants de l'USPA reconnaissent néanmoins que la participation financière des chaînes au financement des œuvres audiovisuelles, tombée aux environs de 35 % ces dernières années, tend à remonter quelque peu. *« Mais en échange les diffuseurs veulent accaparer l'ensemble des droits dérivés »* (droits vidéo, commercialisation à l'étranger, etc.). En fait, nombre des retards à la signature proviennent justement de conflits non réglés sur les droits dérivés. Quant aux prochaines échéances politiques, l'USPA avoue avoir du mal à se repérer dans les conflits qui agitent l'actuelle opposition au sujet de l'audiovisuel.

Y. M.

VIE DES ENTREPRISES

Avec neuf fermetures d'usine supplémentaires

General Motors durcit encore son plan de restructuration

NEW-YORK

de notre correspondant

En prenant ses fonctions début novembre, le nouveau tandem John Smith-John Smale, placé à la tête de General Motors à l'issue d'un coup d'Etat interne, l'avait clairement laissé entendre : les vingt et une fermetures d'usines en Amérique du Nord et les 74 000 licenciements annoncés en décembre 1991 par le PDG de l'époque, M. Robert Stempel, n'étaient pas suffisants. Le 3 décembre, la direction a donc communiqué la liste des neuf suppressions d'installations supplémentaires qui devraient aboutir à la disparition de 18 000 emplois.

Les usines visées sont celles de Kalamazoo (Michigan), Syracuse (*New-York*), *Euclid (Ohio)*, Trenton (New-Jersey), Livonia (Michigan), Sioux-City (Iowa) et Flint (Michigan), lesquelles emploient au total 9 200 personnes à elles seules. Son usine d'assemblage de voitures particulières de Wilmington (Delaware) et son installation d'assemblage de camions de Flint seront également closes. Ces deux usines comptent environ 8 000 ouvriers et cadres. Enfin, l'usine canadienne de General Motors à Saint-Catharines (Ontario), employant 800 personnes, sera vendue ou fermée.

En justifiant ces décisions drastiques par la nécessité de réduire les coûts et d'améliorer la productivité, la firme va ramener sa production à 5,4 millions d'unités vers la mi-1990, contre 6,7 millions actuellement. Selon certains analystes, chaque vague de 10 000 *licenciements permet d'économiser* environ 700 millions de dollars. General Motors a perdu 12 milliards de dollars depuis 1990, et d'autres suppressions d'emplois, parmi les « cols blancs », ne sont pas à exclure.

SERGE MARTI

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTAT

□ **Club Méditerranée : 160 millions de francs de bénéfices.** – Le Club Méditerranée a enregistré pour l'exercice clos le 31 octobre un résultat net (part du groupe) de 160 millions de francs contre 17 millions de francs de pertes *l'année précédente. Cette améliora*tion s'explique en grande partie par le non-renouvellement des charges exceptionnelles enregistrées l'an dernier sur les participations du groupe dans le transport aérien, a souligné le numéro un mondial des villages de vacances. Le Club Med s'est désengagé récemment de la compagnie aérienne AOM et ne conserve plus qu'une participation de 20 % dans Air Liberté.

DÉVELOPPEMENT

□ **Mitsubishi participera à un projet américano-canadien dans la téléphonie mobile.** – *La firme japo*naise Mitsubishi Electric Corp. participera à un projet commun américano-canadien pour le développement d'un nouveau système de télécommunications par satellite pour les téléphones mobiles, a rapporté samedi 5 décembre le quotidien *Asahi Shimbun*. Le projet, mené par des firmes de télécommunications américaines et canadiennes, prévoit le lancement de deux satellites en 1994 destinés aux utilisateurs de téléphones mobiles dans les avions, les navires et les voitures dans des régions où des stations au sol sont inexistantes, *indique le quotidien*. Selon le journal, quelque 12 millions de téléphones mobiles sont actuellement en service en Amérique du Nord, mais l'absence de stations au sol dans certaines zones en réduit l'utilisation. En l'an 2000, environ un million de téléphones mobiles compatibles au nouveau système devraient être vendus.

NOMINATIONS

□ **Volvo VI France : M. Ulf Selvin succède à M. Jean Pouyet.** – M. Ulf Selvin succédera le 1er janvier 1993 à M. Jean Pouyet à la *présidence* de Volvo-Véhicules industriels France SA. Agé de quarante-six ans, M. Selvin est entré dans le groupe Volvo en 1973, où il a notamment dirigé le marketing de la branche poids lourds aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Depuis octobre 1991, M. Selvin assurait la direction générale de Volvo-VI au Danemark. *M. Jean Pouyet, qui diri*geait l'activité véhicules industriels de Volvo en France depuis 1978, reste, selon un communiqué du groupe, *« disponible pour le management de Volvo Truck Corporation pour des missions ponctuelles (...) dans le cadre du déploiement européen »* du groupe.

□ **CNPF International : M. Jean-Pierre Desgeorges est nommé vice-président.** – *M. Jean-Pierre Des*georges, président de GEC Alsthom NV, est nommé vice-président de CNPF International et sera chargé d'une mission d'évaluation et de réflexion sur les mesures de soutien public et privé aux exportations et aux investissements à l'étranger. Selon le Conseil national du patronat français, la mission de M. Desgeorges devrait permettre au CNPF de *définir* une action de sensibilisation des PMI régionales à une plus grande internationalisation de leurs activités.

□ **Chrysler : M. Robert Eaton succède à M. Lee Iacocca.** – Comme prévu, le conseil d'administration a désigné, jeudi 3 décembre, M. Robert Eaton, cinquante-deux ans, à la tête de Chrysler. M. Eaton, qui assumera à la fois *les fonctions de président du* conseil d'administration et de directeur général succède ainsi à M. Lee Iacocca, qui prendra sa retraite à la fin de l'année après treize années passées à la présidence du constructeur automobile américain. M. Eaton sera secondé par M. Robert Lutz, soixante ans, nommé directeur de l'ensemble du groupe au niveau mondial. MM. Thomas Denomme, cinquante-trois ans, et Jerome York, cinquante-quatre ans, ont également été nommés vice-présidents exécutifs du troisième constructeur américain. M. Eaton avait quitté le constructeur General Motors au printemps 1992, où il était président de GM Europe, pour prendre les fonctions de vice-président de Chrysler (*le Monde* du 14 novembre).

CRISE

□ **Le président du groupe Baltica, M. Peter Christoffersen, démissionne.** – Le président du groupe financier et d'assurances danois Baltica, M. Peter Christoffersen, a démissionné jeudi 3 décembre de son poste à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration. M. Christoffersen, qui quittera officiellement le groupe le 6 décembre, a été jusqu'à l'automne 1992 président pendant cinq ans du groupe. Cette démission est liée à la crise que traverse Baltica, sauvé de justesse le 23 octobre par la Den Danske Bank (le premier institut du royaume), *qui y a injecté 2,5 mil*liards de couronnes (plus de 2 milliards de francs) et a pris le contrôle de 32,46 % des actions dans Baltica Forsikring (assurances), l'activité principale du groupe. Le groupe français Victoire détient 23 % de Baltica.

INVESTISSEMENT

□ **Rhône-Poulenc investit dans l'agrochimie en Angleterre.** – Rhône-Poulenc a décidé d'investir 115 millions de francs sur le site de Norwich en Angleterre pour *construire une usine et moderniser* une unité de fabrication de produits pour l'agrochimie. Il s'agit de construire une unité de fabrication du Bromuconazole, un nouveau fongicide utilisé pour lutter contre les maladies des céréales et de certains arbres fruitiers. Le chiffre d'affaires prévu est de 700 millions de francs par an. Cet investissement permettra également de moderniser et d'accroître la capacité de production d'une unité de Norwich qui fabrique depuis 1960 des herbicides. Le démarrage de ces deux usines est prévu pour 1993-1994.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : *cent ans à compter du* 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 7 décembre ↑

Calme

Après l'accès de faiblesse de la fin de la semaine dernière, la Bourse de Paris a débuté la semaine sur une note soutenue dans un marché calme, dominé par les achats traditionnels de fin d'année. En repli de 0,19 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche en début d'après-midi un gain de 0,65 % à 1 792,86 points.

Malgré la faiblesse persistante du franc français, les taux d'intérêt demeuraient stables lundi. A la fin du sommet franco-allemand les ministres des finances des deux pays ont réaffirmé leur détermination à défendre la parité franc-mark.

Les opérateurs espèrent d'autre part que la Bundesbank fera un geste jeudi 10 décembre lors de sa réunion bimensuelle, l'économie allemande manifestant de plus en plus de signes d'essoufflement. En revanche, aux Etats-Unis, l'économie repart, comme l'indiquaient vendredi les statistiques concernant le chômage en novembre (taux ramené à 7,2 %).

Il n'est donc pas nécessaire de diminuer les conditions du crédit aux Etats-Unis comme l'ont rappelé divers membres de la Réserve fédérale. Le *« non » des Suisses au référendum sur* l'adhésion de ce pays à l'EEE ne provoque pas de réaction particulière sur les marchés où l'on s'attendait à cette réponse négative.

Les « achats constatés ces derniers jours ne sont pas totalement innocents », *affirme un spécialiste boursier*, faisant allusion aux traditionnels achats effectués en fin d'année pour « habiller les bilans des sociétés ».

Parmi les titres en hausse figuraient *Métrologie*, Radiotechnique et Dynaction. En baisse, *on* notait Cégid, Rémy-Cointreau et le Comptoir des entrepreneurs.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	27-11-92	4-12-92
Valeurs franç. à rev. variable	97,8	100,8
Valeurs industrielles	101,1	103,8
Valeurs étrangères	85,9	87,5
Pétroles-Énergie	90,3	93,9
Chimie	117,7	120,2
Métallurgie, mécanique	96	97,2
Electricité, électronique	107,4	110,2
Bâtiment et matériaux	95,1	98,4
Ind. de consom. non alim.	108,6	112
Agroalimentaire	98,6	100,4
Distribution	106,6	107
Transports, loisirs, services	89,4	91,4
Assurances	94,3	101
Crédit banque	109,8	114,7
Sicomi	84,3	84,6
Immobilier et foncier	86,5	88,5
Investissement et portefeuille	86,9	88,8
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	101,9	101,7
Emprunts d'État	101,1	100,9
Emprunts garantis et assimilés	102,3	102,2
Sociétés	102,2	102,2
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 740,6	3 852,9
Valeurs étrangères	3 404,2	3 381,2
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	841,1	866
Valeurs étrangères	460,3	469
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	121,8	121,5
Emprunt d'État	122,4	122,1
Emprunts garantis et assimilés	121,1	121
Sociétés	120	119,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	27-11-92	4-12-92
Indice général	482,1	474,8
Produits de base	415	428,6
Construction	384	382,7
Biens d'équipement	228,5	228,7
Biens de consom. durables	464,2	474,9
Biens de consom. non durables	796	819,2
Biens de consom. alim.	824,3	839
Services	483,1	470
Sociétés financières	428	436,2
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	338,4	340,7
Valeurs industrielles	477	480

TOKYO, 5 décembre ↓

Attentisme

La bourse de Tokyo a clôturé en baisse lundi, le Nikkei perdant 88,57 points, soit 0,5%, pour terminer la séance à 17.207,12 points. L'indice avait ouvert en *légère* hausse, de 20,26 points (+ 0,1%) à 17.316,95 points dans un marché creux où 140 *millions* d'actions ont été échangées. La plupart des investisseurs sont restés sur la touche à l'approche de l'arrivée à échéance, vendredi, des contrats à terme de décembre. Le marché attend également, le même jour, la publication du rapport trimestriel de la Banque du Japon, qui pourrait annoncer une baisse du taux d'escompte. Selon les opérateurs, la *baisse est due notamment* à des ventes d'arbitrages liées à l'indice, dans un *marché* calme.

VALEURS	Cours du 4 déc.	Cours du 5 déc.
Ajinomoto	1 270	1 260
Bridgestone	1 150	1 140
Canon	1 340	1 340
Fuji Bank	1 780	1 780
Honda Motors	1 300	1 340
Matsushita Electric	1 140	1 140
Mitsubishi Heavy	645	645
Sony Corp.	4 050	4 080
Toyota Motors	1 430	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4488	4470
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	462	462
Boisset (Lyon)	220	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	809	800
Calberson	214	....
Cardif	790	795
C.E.G.E.P.	158	155
C.F.P.I.	245 50	243
C.N.I.M.	950	950
Codetour	275	280
Conforama	....	....
Creeks	110	110
Dauphin	189	187
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	395	....
Desquenne	955	960
Deville	95	....
Dolisos	159 50	159 50
Editions Belfond	200	200
Europ. Propulsion	176	175
Finacor	114	112
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...
G.L.M.	435	435
Gravograph	132 20	....
Guintoli	720	....
I.C.C.	169	175
Idianova	40 60	....
Immob. Hôtelière	1021	1006

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interm. Computer	140	140
I.P.B.M.	39 65	...
Locamic	128 10	.
Matra Comm.	295 70	...
Molex	167	....
N.S.C. Schlumberger	749	745
Publ.Filipacchi	391	387
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	317	317
Select Invest (Ly)	89 50	90
Serbo	141	140
Sopra	310	311
TF1	350	345 50
Thermador H. (Ly)	325	...
Unilog	230	231
Viel et Cie	112	....
Y. St-Laurent Groupe	482	485

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 104 152

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,22	111,14	111,62
Précédent	110,18	111,14	111,50

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 92	Mars 93	Déc. 92	Mars 93
110	1,03	1,92	0,82	0,45

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 8 147

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 799	1 812	1 850
Précédent	1 819	1 835,50	1 852

CHANGES

Dollar : 5,38 F ↑

Le dollar s'inscrivait en hausse lundi 7 décembre tandis que le franc suisse cédait nettement du terrain au lendemain du référendum sur l'adhésion à l'EEE. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,38 francs contre 5,3650 francs vendredi au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	4 déc.	7 déc.
Dollar (en DM)	1,5915	1,5820
TOKYO	*4 déc.*	*5 déc.*
Dollar (en yens)	124,63	124,87

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (7 déc.)	9 7/8-10 %
New-York (4 déc.)	2 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-81)*

	3 déc.	4 déc.
Valeurs françaises	102,06	101,8
Valeurs étrangères	87,60	87,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	475,16	474,80
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 799,43	1 781,68

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	3 déc.	4 déc.
Industrielles	3 276,53	3 288,68

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	3 déc.	4 déc.
100 valeurs	2 771	2 759,40
30 valeurs	2 091,70	2 082,40
Mines d'or	71,40	71,60
Fonds d'Etat	93,26	93,63

FRANCFORT

	3 déc.	4 déc.
Dax	1 532,50	1 522,16

TOKYO

	4 déc.	5 déc.
Nikkei Dow Jones	17 295,69	17 207,12
Indice général	1 302,85	1 300,41

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4100	5,4130	5,4975	5,5055
Yen (100)	4,3311	4,3353	4,4023	4,4102
Ecu	6,6867	6,6959	6,6788	6,6952
Deutschemark	3,4025	3,4035	3,4135	3,4177
Franc suisse	3,7661	3,7709	3,8021	3,8108
Lire italienne (1000)	3,8640	3,8704	3,8247	3,8351
Livre sterling	8,4731	8,4849	8,5396	8,5593
Peseta (100)	4,7166	4,7317	4,6470	4,6748

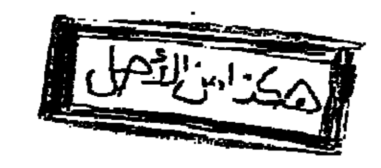
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
Yen (100)	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 1/2	3 5/8
Ecu	11 1/4	11 1/2	10 13/16	10 15/16	10 1/16	10 3/16
Deutschemark	8 15/16	9 1/8	8 3/4	8 15/16	8 5/16	8 1/2
Franc suisse	6 1/2	6 5/8	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Lire italienne (1000)	14 1/2	15	14 1/4	14 5/8	14	14 3/8
Livre sterling	7	7 1/8	7	7 1/8	6 11/16	6 13/16
Peseta (100)	16	16 1/2	15 1/4	15 3/4	15	15 1/2
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BMW ouvre sa première usine de recyclage de voitures au Royaume-Uni

Le fabricant automobile allemand BMW a ouvert, mardi 1er décembre à Bolney, au sud de Londres, sa *première usine de démontage et de* recyclage de ses automobiles au Royaume-Uni. L'usine est prévue pour retraiter 500 voitures au cours de sa première année d'activité. *Chaque année*, quelque 1,4 million de véhicules sont envoyés à la casse en Grande-Bretagne, dont 16 000 BMW. Le fabricant allemand compte ouvrir une quinzaine de centres de recyclage du même type outre-Manche, dans les trois années qui viennent. BMW a déjà mis en service ce type d'usine dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Autriche et aux Etats-Unis.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	5050	5060	5030	- 0 40
822	B.N.P. T.P.	820	820	820	....
819	Cr.Lyon. T.P.	820	820	820	....
1605	Renault T.P.	1620	1615	1610	- 0 62
1650	Rhone Poul. T.P.	1650	....	....	....
1025	Saint Gobain T.P.	1019	1028	1019	....
786	Thomson T.P.	753	752	760	+ 0 93
550	ACCOR	590	583	598	+ 1 02
720	Air Liquide	760	760	764	+ 0 53
820	Alcatel-Alsthom	858	858	660	+ 0 61
1450	Als.Superm.	1480	1450	1470	- 0 68
270	A L S P I	254 10	265	259	+ 1 93
415	AGF Sté Centrale	442	445	447	+ 1 13
85	Avenir H. Média	97	95	100	+ 3 09
895	Axa (ex Cie Midi)	970	954	985	+ 1 55
140	Balp	147	147	147	....
66	Bail-Equipem.	61	61 50	60 50	- 0 82
625	Bail Investiss.	626	635	636	+ 1 60
320	Bancaire	350	349	357 90	+ 2 26
610	Bazar H.-V.	839	840	854	+ 2 35
1220	Berger (M)	1250	1250	1233	- 1 36
400	Bertrand Faure	400	400	400	....
910	Bic	900	898	900	....
1070	B.I.P.	1040	1050	1050	+ 0 96
144	BIS	120 20	121 80	120 10	- 0 08
385	B N P (CI)	390	385	387 30	- 0 69
490	Bolloré Tech	485	486	483 60	- 0 29
3120	Bongrain	2975	2975	2975	....
460	Bon-Marché	447 10	443	443 70	- 0 76
510	Bouygues	534	532	543	+ 1 69
88	BP France	86 20	89	86 70	+ 0 58
955	B S N	965	967	972	+ 0 73
1010	Canal Plus	1035	1040	1047	+ 1 16
164	Cap Gem.S.	166 70	165	168	+ 0 78
175	Carnaudmetalbox	183	182	181 50	- 0 82
2390	Carrefour	2303	2289	2295	- 0 35
135	Casino	147 90	147 50	148 20	+ 0 20
93	Casino ADP	98 55	98 55	98 05	- 0 51
480	Castorama D.I.	474	474	473 50	- 0 11
200	C.C.F.	207 50	204 50	207 30	- 0 10
31	CCMC Ly.	30 60	30 20	30	- 1 96
380	C.D.M.E.	388 60	387	395	+ 1 67
135	C.E.G.I.D.	135	129	128 10	- 5 11
41	Centrest (Ny)	45 80	45 10	45 10	- 1 53
280	C.E.P. Comm.	305	305	301 10	- 1 28
82	Cerus	77 30	77	76 80	- 0 65
875	Cetelem	883	882	877	- 0 68
189	CF Int.	301 10	299 10	299	- 0 70
230	CGI Info.	263	269	267 80	+ 1 83
950	C G I P	900	905	945	+ 5 00
610	CGP	613	613	610	- 0 49
1240	Chargeurs S A	1191	1195	1192	+ 0 08
255	Christian Dior	244 50	240 20	242	- 1 02
500	C I C A (M)	440	450	450	+ 2 27
290	Ciments franc.	287	290	288	+ 0 35
455	Clarins	470	472	475	+ 1 06
345	Club Méditer.	338 70	343	345	+ 1 86
730	Coles	775	780	776	+ 0 13
215	Cpt. Entrep.	224	216	220	- 1 79
1170	Compt Mod.	1180	1178	1175	- 0 42
225	CPR (Paris Réo.)	235	235 10	237 20	+ 0 94

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	928	910	931	+ 0 32
320	Crédit Loc France	335	337 90	332	- 0 90
375	Cr Lyon (CI)	416 90	420	413 10	- 0 91
969 01	Crédit Nat.	1048	1048	1047	- 0 10
465	CSEE	512	512	512	...
3010	Damart	3140	3140	3140	...
395	Dassault Aviation	391	391	383	- 2 05
186	Dassault Electr.	176 30	175	172 20	- 2 33
1450	De Dietrich	1350	1370	1370	+ 1 48
465	Degremont	469	470	469 50	+ 0 11
40	Dév.R.N.d.C.(Li)	35 90	35 70	35 30	- 1 67
62	Dév.R.Sud-Est	60 90	58 50	60 50	- 0 66
280	D M C	265	267 80	266	....
390	Docks France	399	402	398	- 0 25
81	Dynaction	86	87	87	+ 1 16
1990	Eaux (Gle)	1983	1990	2018	+ 1 86
750	E.B.F.	774	770	765	- 1 16
340	Ecco	364 50	362	352	- 3 43
325	Elf Aquitaine	346	347	350	+ 1 16
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1052	1055	1072	+ 1 90
235	Emp-Elf (Certif)	237	234	236	- 0 42
580	Eridania-Beghin	570	566	564	- 1 05
370	Essilor	396 80	398	386	- 2 72
180	Essil.Int.(DP)	180	180	184	+ 2 22
750	Esso	756	757	752	- 0 53
1180	Eurafrance	1300	1301	1301	+ 0 08
440	Euro RSCG	445	445 10	440	- 1 12
65	Eurodisneyland	57 05	57	56 90	- 0 26
840	Europe 1	847	847	831	- 1 89
28	Eurotunnel	28 90	29 50	29 55	+ 2 25
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	114	114	114	....
260	Fives Lille	240	248 50	243 10	+ 1 29
770	Fougerolle	735	730	725	- 1 36
3280	Fromager. Bel	3359	3339	3310	- 1 46
1900	Gal.Lafayette	1906	1900	1895	- 0 58
280	G.A.N.	287	290	285 90	- 0 38
385	Gascogne (B)	375	365	370	- 1 33
1160	Gaz et Eaux	1185	1200	1200	+ 1 27
600	Géophysique	620	625	620	....
620	Groupe André SA	625	620	629	+ 0 64
405	Groupe Cité	425	420	421	- 0 94
300	GTM-Entrep.	349	345	347 60	- 0 43
1590	Guyenne-Gas.	1472	1465	1485	+ 0 88
95 40	Hachette	82 50	84	83 80	+ 1 58
420	Havas	434 50	436	435 90	+ 0 32
230	Idia	224	224	222	- 0 89
290	Iméral	315 50	310 20	316	+ 0 16
118	Immob. Phénix	119 90	119 50	116 10	- 3 17
130	Ingénico	130	125 50	126 70	- 2 54
7140	Inst. Mérieux	6860	6870	6850	- 0 15
415	Interbail	414 50	410	402	- 3 02
370	Intertechnique	380	380	375	- 1 32
720	J. Lefebvre	770	770	760	- 1 30
480	Klépierre	490	490	487	- 0 61
525	Labinal	570	580	581	+ 1 93
300	Lafarge	317	310	316 60	- 0 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Labon	270	268	270	....
3970	Legrand	4066	3895	4045	- 0 52
2150	Legrand (DP)	2150	2149	2160	..
121	Legris Industries	135	140 20	139 60	+ 3 41
700	Locindus	722	730	725	+ 0 42
3580	L.V.M.H.	3690	3660	3775	+ 2 30
485	Lyon.Eaux/Dumez	494 90	495	498 40	+ 0 71
37	Majorette Ly.	37	.	.	.
270	Mar. Wendel	279 80	279 90	279	- 0 21
184 70	Matra	193	191	194	+ 0 52
72	Metaleurop	72 30	72 90	74	+ 2 35
23 32	Métrologie In.	19 25	21 90	20 90	+ 8 57
180	Michelin	182	181	182 50	+ 0 27
82	MMB	83 35	83	82 90	- 0 54
83	Moulinex	87 75	88	89 40	+ 1 88
770	Navig. Mixte	770	785	786	- 0 52
119	Nord-Est	125 10	125	125 50	+ 0 32
198	Nordon (Ny)	205	205	205	...
47	Olipar	43 70	43 70	43 70	..
925	Oréal	997	997	1002	+ 0 50
325	Paribas	345 90	342	347 50	+ 0 46
194	Pechiney Int.	200	197	202 70	+ 1 35
230	Pechiney (CIP)	271	274	279	+ 2 95
380	Pernod Ricard	362 50	363 10	364 90	+ 0 58
615	Peugeot	523	528	529	+ 1 15
310	Pinault	314	310	310	- 1 27
795	Plasto-Omn.	797	801	797	....
185	Poliet Ex.Lamb.Fr.	192	196	191	- 0 52
800	Primagaz	804	804	810	+ 0 75
700	Printemps	702	708	705	+ 0 43
545	Promodès	549	540	540	- 1 64
290	Radiotechn.	258	260	270	+ 5 47
6900	Redoute (La)	6280	6270	6300	+ 0 32
141	Rémy Cointreau	158	152	152	- 3 80
490	R. Poulenc CIP	492	495	506	+ 2 85
41	Rochette (La)	39 70	40	39 80	+ 0 25
400	Roussel Uclaf	390	392 80	391 60	+ 0 46
2800	R. Impé.Ly *	2805	2770	2800	- 0 18
147	Sade (Ny)	140	139	140	..
2180	Sagem	2350	2320	2400	+ 2 13
490	Saint Gobain	530	526	532	+ 0 38
1070	Saint Louis	1131	1135	1145	+ 1 24
1410	Salomon Ly	1483	1490	1510	+ 1 82
275	Salvepar (Ny)	284	286	288 50	+ 1 58
1490	S A T	1490	1500	1501	+ 0 74
280	Saut. Chât.	267 90	270	272	+ 1 53
815	Saupiquet (Ns)	816	820	829	+ 1 59
520	Schneider	573	575	580	+ 1 22
10 50	SCOA	10 80	10 80	10 60	- 1 85
315	Scor s.a.	351	350	350	- 0 28
345	S.E.B.	359 90	357	359 50	- 0 11
415	Sefimeg	417	415 10	416	- 0 24
124	Selectibanque	126	128	129	+ 2 38
135	Sextant A.	130 30	131 80	131	+ 0 54
555	S F I M	516	521	515	- 0 19
151	S.G.E.	177	177	177 90	+ 0 51
415	Simco	439	434	437 20	- 0 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	734	720	730	- 0 54
305	Sicas	357	365	364	+ 1 96
535	Société Géné.	564	564	566	+ 0 35
33	Sodexo (3)	35	..	.	...
77	Sodero Nd.	76	76	76	...
1030	Sodexho	1075	1081	1089	+ 1 30
75	Sogenal Ny.	77	77 10	76 60	- 0 52
435	Sogerap	361 10	382	363 10	+ 0 55
1110	Sem-Allib.	1015	1030	1021	+ 0 59
370	SOPHIA	380	381	377 30	- 0 71
900	Sovac	920	930	940	+ 2 17
265	SPEP	280 80	281	279 50	- 0 46
290	Spie-Batignol.	297	298	295	- 0 67
580	Strafor Facom.	585	585	575	- 1 71
240	Suez	243 90	240	241 70	- 0 90
1160	Synthélabo	1156	1151	1165	+ 0 78
120	Thomson CSF	131	131 90	132	+ 0 76
230	Total	238 60	238	238 80	...
141	- (certif)	153 50	154	151	- 1 63
199	Trafiaut Fin.	182	180	180	- 1 10
415	U.A.P.	429 30	425	434 50	+ 1 07
178	U F B Locab.	176	176	175 10	- 0 51
129	U.G.C. DA Robur	167 50	171	181	+ 8 06
430	U I C	419 40	418 40	415	- 1 05
470	U I F	463 10	470	460	- 0 67
735	U I S	735	730	730	- 0 68
395	Unibail	400	390	400	.
670	Valéo	687	681	686	- 0 15
125	Vallourec	142	143	142	.
225	Via Banque	231	231	226 10	- 2 12
220	Worms et Cie	228 90	228 60	227 50	- 0 61
1190	Zodiac	1315	1309	1307	- 0 61
860	Elf Gabon	822	829	830	+ 0 97
86	Amax	90 50	90	90	- 0 55
150	Amer. Barrick	157	157 50	160	+ 1 91
122	Amer. Express	128	127 90	134	+ 8 35
260	A.T.T	252 20	255 80	256	+ 1 51
89	Anglo Amer.C.	99 50	100 50	100 70	+ 1 21
183	Amgold	167 60	170 70	170 70	+ 1 85
192	Banco Santander	205 60	..	..	....
685	B.A.S.F.	689	701	702	+ 1 89
870	Bayer	869	867	861	- 0 92
38	Blenheim Plc	38 75	...	...	....
24	Buffelsfont.	28	25	25 70	- 1 15
142	Chase Manh.	145	144 50	145	...
1840	Daimler Benz	1830	1789	1789	- 2 24
58	De Beers	66	65 35	68	...
2260	Deutsche Bank	2253	2263	2270	+ 0 75
1180	Dresdner Bank	1188	1195	1203	+ 1 26
32	Driefontein	39 50	39 30	40	+ 1 27
265	Du Pont-Nem.	268 20	270 10	269 40	+ 0 45
220	Eastman Kodak	226	225 60	226	..
8	East Rand	7 05	7	7 10	+ 0 71
25	Echo Bay	24 75	25	24 75	.
168	Electrolux	167 50	171	171 60	+ 2 45
132	Ericsson	137	135 50	136 60	- 0 29
335	Exxon Corp.	317 30	327 60	327 60	+ 3 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	230	232 40	231 30	+ 0 57
24	Freegold	29 25	30	29 30	+ 0 17
10	Gencor	10 75	11	10 90	+ 1 40
435	Gén. Elect.	447 70	450 80	448 50	+ 0 18
168	Gén. Motors	175 50	184 20	185	+ 5 41
300	Gén. Belgique	298 90	299	298 80	+ 0 64
34	Gd Métropol.	36 30	36 90	38 10	- 0 55
45	Guinness	44 40	45	45	+ 1 35
18 50	Hanson PLC	19 60	19 50	19 35	- 1 28
7 50	Harmony Gold	8 20	8	8	- 2 44
330	Hewlett Packard	340	347 80	349 20	+ 2 71
31	Hitachi	31 05	31	31 10	+ 0 16
810	Hoechst	799	799	795	- 0 50
57	Homestake	57 10	57 10	56 70	- 0 70
84	I.C.I.	87 35	87 45	88 90	+ 1 77
345	I.B.M.	370	367 40	368 50	- 0 41
385	I.T.T.	390	391	390 10	+ 0 03
161	Ito Yokado	157 40	158 40	159	+ 1 02
45	Matsushita	49	49 10	49 10	+ 0 20
260	Mc Donald's	265	265 10	265 10	+ 0 04
250	Merck	249	250 30	250	+ 0 40
545	Minnesota M.	547	549	549	+ 0 37
36	Mitsubishi	36 50	. .	....	..
340	Mobil corp.	314 20	328 10	328 10	+ 4 42
335	Morgan J.P.	326 70	326 80	326 80	+ 0 03
3790	Nestlé	3990	3891	4054	+ 1 60
113	Norsk Hydro	125	124	123 20	- 1 44
56	OFSIL	66 80	65 10	65 30	- 2 25
1350	Pétrofina	1310	1318	1320	+ 0 76
435	Philip Morris	442 80	444	443 20	+ 0 09
59	Philips	63 50	64 65	64 10	+ 0 94
60	Placer Dome	58 30	58 30	59 05	+ 1 29
295	Procter Gamble	292	....	..	...
150	Quilmès	150	161 50	167	+ 11 3
13 50	Randfontein	15 20	15	15 20	...
270	Rhone Poul. Rorer	268 30	270 20	269	+ 0 26
440	Royal Dutch	447	448 20	448 40	+ 0 31
49	R T Z	54 55	55 60	55 70	+ 2 11
11 50	Saat & Saatchi	12 40	12 45	12 40	....
18 50	St Helena	21 10	21 20	20 90	- 0 95
340	Schlumberger	327 90	328	325 80	- 0 64
45	Shell transp	45 30	45 75	45 75	+ 0 99
1980	Siemens	2009	2020	2029	+ 1 00
166	Sony	173 20	175 30	175 20	+ 1 15
74	Sumitomo Bank	75 70	75 95	75 95	+ 0 33
150	T.D.K.	148 20	147 80	147 80	- 0 27
52	Telefonica	52 40	52	51 90	- 0 95
27	Toshiba	26 80	26 65	26 65	- 0 93
550	Unilever	563	564	563	...
230	Uni Techn.	242 30	245 90	245	+ 1 11
143	Vaal Reefs	165 20	166 80	164	- 0 73
980	Volkswagen	874	852	872	- 0 23
255	Volvo	272	245	245	- 9 93
50	West. Deep	56 70	57	57	+ 0 53
415	Xerox Corp.	418 80	423 60	424	+ 1 24
110	Yamanouchi	111	111	110 10	- 0 81
3 26	Zambia Cop.	3 45	3 54	3 72	+ 7 83

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	3 97
10,80% 79/94	101 80	2 78
Emp.Etat 13,4% 83	104 20	12 88
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	105 10	7 59
OAT 10% 5/2000	110 20	5 31
OAT 9,9% 12/1997	106 90	9 73
OAT 9,8% 1/1996	104 30	8 35
PTT 11,2% 85	108 30	0 33
CFF 10,30% 86	106 60	8 15
CFF 10,25% nov 90	108 65	7 49
CNA 10 % 1979	101 10	7 18
CNB Bques 5000F	98 50	3 71
CNB Paribas 5000F	....	3 71
CNB Suez 5000F	99	3 71
CNI 1/82 5000F	98 16	3 71
CNT 9 % 86	100 60	5 41
CRH 10,90% déc.85	110 65	9 19
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1060	....
Cerus	2205	....
Alcatel 6 % janv. 89	856	....
Ly. Eaux cv 6,5%	793	....
Thoms. cv 9,2% 86	755	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1640	1570
Arbel	450	441
Bains C.Monaco	816	821
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	315	311
Bénédictine	2450	....
Bidermann Internat.	400	400
Blanzy Ouest	711	....
B T P	24 50	24 50
Cambodge	980	970
Carbone Lorraine	291	291
Case Poclain	1 50	....
C.B.C.	239	238
C.E.G.F (Frigor.)	684	....
Centenaire Blanzy	314 20	315
Cerages	18 50	....
Champex Ny	19 95	20
CIC (CIP)	149 10	149 50
C.I.M.	851	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2607	....
Comiphos	695	605
Cie Industrielle	3700	3700
Cpt Lyon Alemand	298	298
Concorde	500	515
Constr.Méc.Prov.	12 80	....
Crédit Gén.Ind.	105	....
Cr Universel (Cie)	360	....
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1927	2100
Didot Bottin	800	594
Eaux Bassin Vichy	3000	3000
Ecia	269 80	269 50
Ent.Mag. Paris	3800	3800
Eridania-Béghin CI	454	460
Fidei	375	374 20
Finalens	305	289
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1637	1695
Foncière (Cie)	461	466 10
Foncina	315	315 20
France I.A.R.D.	375	381
France SA (La)	1465	1480
From. Paul-Renard	2060	....
Gaumont	315	303
Genefim	295	296
Gévelot	497	495
G.F.C.	347	346
Groupe Victoire	780	765
G.T.I (Transport)	259 10	258
Immobail	315	316
Immobanque	617	642
Im.Marseillaise	4450	4449
Invest.(Ste Cie)	3000	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	951	920
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	462	....
Louvre	2200	2250
Lucia	219 80	....
Machines Bull	21 55	21 50
Mag.Uniprix	162	162
Magnant	640	....
Métal Déployé	350	350
Mors	43 50	43 50
Navigation (Nle)	170	....
Optorg	269	280
Oréal (CI)	542	540
Origny-Desvroise	455	455
Palais Nouveauté	1210	....
Paluel Marmont	470	470
Parfinance	161	165
Paris France	209 70	201 10
Paris Orléans	179	180
Parthena Invest.	275 20	275
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	751	....
Porcher	252	252

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	....
Publicis	534	534
Rochefortaise	115	116 50
Rosario	126	128
Rougier	180	178
S.A.C.E.R.	760	769
S.A.F.A.A.	200	200
S.A.F.I.C Alcan	193 90	180
Saga	350	349
Saint Dominique (F.)	119 90	120
Salins du Midi	520	525
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	512	514
S.Fond.Part. (M)	152	....
Silic	561	541
Slavia	68	64 05
S.I.P.H.	80	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Sofio	177	180
Soficat	1019	990
Softinas (ex Satam)	65	62
Sofragi	2150	2200
Soudure Autogène	599	590
Sovabail	253 50	....
Sami	570	....
Taittinger	1905	1900
Testut-Aequitas	218	....
Tour Eiffel	230	220
Ufiner	1030	1028
Vicat	440	445
Viniprix	1500	1500
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie.	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	493	....
Akzo Nv Sico	419	401
Alcan Aluminium	91 50	90
American Brands	215	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	82 60	....
Banco Popular Espa.	503	501
B.Reglements Int.	19000	19000
Can.Pacifique	60 10	61 20
Chrysler Corp	165	170
C I R	3 49	...
Commerzbank	809	815
Dow Chemical	293 70	296
Fiat	15	15
GBL (Brux Lamb.)	420	420
Gevaert	830	....
Glaxo Holdings Ltd	65	68 25
Goodyear Tire	375	375
Grace and Co (WR)	201 10	198
Honeywell Inc. Inc.	339	...
Johannesburg	53	....
Koninklijke Pakhoed	70 25	...
Kubota	24	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	77 05	74 10
Olivetti priv.	4 40	....
Pfizer Inc.	412	415 50
Ricoh	23 50	...
Robeco	286 30	288 60
Rodamco NV	143 30	143 20
Rolinco	285 30	286 40
Saipem	3 60	..
Sema Group	26 50	..
SKF Aktiebolaget	60	60
Tenneco Inc.	172	180 50
Toray Ind.	27	27 60
West Rand Cons.	3 50	3 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	....
Calciphos	60	63
C G H Cogedhor	7 25	...
Coparex	610	585
Drouot Assurances	...	....
Electro-Banque	....	..
Europ. Accum.	78	77 50
Europ Soudres Ind.	11	....
Gachot S.A.	39	38 50
Guy Degrenne	355	....
Lecteurs du Monde	205	..
Nicolas	1695	....
Particip. Poclain	260	...
Quadrant	40	...
Roranco N.V.	239 50	239 60
St-Gobain-Emballage	1612	....
Schlumberger Ind.	490	450
S.E.P.R.	1381	...
S.M.T. Goupil	0 65	...
S.P.R. act. B.	226 10	....
Waterman	1100	..

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 7/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 365	.....	5 1	5 8
Ecu	6 674	.....	.....	.....
Allemagne (100 dm)	339 770	.....	330	350
Belgique (100 F)	16 505	.....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	302 290	.....	292	312
Italie (1000 lires)	3 865	.....	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	87 530	.....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 444	.....	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 587	.....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	379 830	.....	364	384
Suède (100 krs)	79 200	.....	73	85
Norvège (100 k)	83 090	.....	79	87
Autriche (100 sch)	48 290	.....	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 716	.....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 815	.....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 207	.....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 309	.....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/12
Or fin (kilo en barre)	57900	58200
Or fin (en lingot)	57950	58200
Napoléon (20f)	337	334
Pièce Fr (10 f)	403	.....
Pièce Suisse (20 f)	332	342
Pièce Latine (20 f)	330	339
Souverain	435	437
Pièce 20 dollars	2245	2320
Pièce 10 dollars	1090	1097 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2165	2175
Pièce 10 florins	345	347

SICAV (sélection) 4/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	195 58	190 35
Améri-gan	7787 25	7487 74
Amplitude	619 95	601 89♦
Associc	1157 83	1157 83
Asopt Fran.	413 27	403 19
Aurecic	1061 32	1030 41
Avenir Alizes	1729 26	1696 35
Axa Capital	178 82	173 42
Axa Court Terme	8355 48	8355 48
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	906 30	879 90
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn.	781 36	758 60
Axa Europe	126 03	121 39
Axa Investments	107 44	104 31
Axa NPI	113 54	110 23
Axa Ob.Fr.Extrans	147 44	143 15
Axa.Ob.In.Ex Mu U.Sa.	135 32	131 38
Axa Prem.Ex.Agepre.	121 01	117 49
Axa SB.Ex.Dr.Sole.	146 94	142 66
Axa Valeurs PER	119 61	116 13
Cadence 1	1066 60	1045 69
Cadence 2	1055 71	1035 01
Cadence 3	1066 37	1045 46
Capimonétaire	6595 94	6589 35
Capioblig	6763 40	6630 78
Capacic	1390 25	1369 70
Coexis	1382 20	1348 49
Comptavalor	3687 82	3682 30
Converimmo	327 81	321 38
Credimer	435 48	422 80
Crédit Mutuel Capital	1345 59	1319 21
Cred.Mut.Ep Cour.T.	701 56	701 56
Cred.Mut.Ep.Indus.	93 69	91 18
Cred.Mut.Ep.J.	73001 56	73001 56
Cred.Mut.Ep.long.T.	192 47	187 32
Créd.Mut.Ep.Monde	1115 85	1085 99
Cred.Mut.Ep.Quatre	1112 53	1082 75
Dieze	1331 04	1298 58
Drouot France	832 61	808 36
Drouot Sécurité	228 28	221 63
Ecocic	1063 62	1032 64
Ecuper	126 42	122 74
Ecur. Capitalisation	2695 10	2688 42
Ecur. Expansion	503837 92	503083 30
Ecur. Géovaleurs	2342 58	2274 35
Ecur. Investissement	150 74	146 35
Ecur Monepremière	70550 70	70550 70
Ecur. Monétaire	41349 67	41349 67
Ecur Trésorerie	2549 24	2549 24
Ecur Trimestriel	2033 24	2013 11
Elancel	109 63	106 44
Energia	262 44	250 54
Eparcic	3786 16	3786 16
Eparcourt-Sicav	4531 27	4519 97
Epargne Associat.	26572 87	26270 11
Epargne Capital	11340 61	11228 33
Epargne Croissance	1696 81	1651 40
Epargne Obligat.	204 88	199 40
Epargne Première	15049 60	14937 57
Epargne-Unie	1281 21	1248 98
Epargne Valeur	436 46	424 78
Eufi Cash cap.	8349 82	8349 82♦
Eufinvest capi.	593 66	576 37♦
Euro Solidarité	1079 49	1068 60
Eurocic Leaders	992 39	983 49♦
Eurodyn	1127 12	1099 63
Euro Gan	5842 66	5714 10
Europe Nouvelle	506 54	493 57
Fonsicav	15163 75	15163 75
France-gan	9417 16	9054 98
France Garantie	274 76	274 21
France Obligations	496 84	491 92
Francic	437 02	424 29
Francic Pierre	97 77	94 92

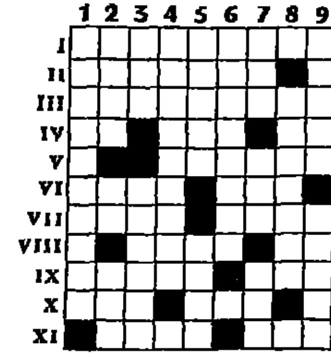
VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1067 81	1036 71
Fructi-Associations	36 94	36 94
Fructi-Capi	44 53	43 87
Fructidor	239 44	235 90
Fructifrance action C	888 33	868 66
Fructifrance action D	868 23	847 05
GAN Rendement	5257 61	5179 91
Gestilion	15598 75	15521 14
Gest.Associations	170 58	166 81
Horizon	1235 99	1199 99
HLM Monétaire	14645 03	14645 03
Indicia	1013 28	993 24♦
Indust.Fse Court.T.	1546 14	1546 14
Interepar	107918 14	104774 89
Interoblig	14592 52	14306 39
Intersélection Fce	515 16	505 06
Japacic	141 75	137 62
Jeunepargne	296 17	291 79
Latitude	2382 83	2359 29
Leumi C.T.	13161 49	13161 49
Leumi L.T.	6808 56	6608 31
Lion Association	11817 62	11817 62
Lion Institution	31195 70	31117 91
Lionplus	1037 96	1017 61
Lion Trésor	2228 84	2206 77
Lion 20 000	27492 28	27492 28
Livret Bourse Inv.	557 44	541 20
Livret Portefeuil.	702 04	681 59
Méditerranée	164 57	159 78
Mensuel CIC	10198 62	10097 64
Monedex	71581 39	71581 39
Mone J	38068 51	38068 51♦
Monévalor	88159 55	88159 55
Mutualité dépôts	14210 91	14182 54
Natio Court Terme	298476 00	298476
Natio-Epargne	18637 32	18452 79
Natio-Ep. Ret	123 43	120 13
Natio Epargn Trésor	8210 74	8194 35
Natio-Fran index	986 60	960 19
Natio-Imm.	1096 83	1067 47
Natio-Inter	1487 15	1447 35
Natio-Monétaire	26503 80	26503 80
Natio-Opportunités	969 51	943 56
Natio-Patrimoine	1350 19	1314 05
Natio-Perspectives	1015 19	988 02
Natio-Placements	67314 92	67314 92
Natio-Revenu	1041 34	1031 03
Natio Sécurité	11634 55	11634 55
Natio-Valeurs	851 81	829 01
Nippon-Gan	4711 35	4530 14
Nord Sud Dévelop.	1640 06	1636 79
Obli-Associations	160 68	159 09
Oblicic-Mondial	2896 55	2856 70
Oblicic-Régions	1071 25	1055 42
Oblifutur	2983 36	2920 35
Oblig. tres caté.	182 91	180 21
Oblition	1419 89	1405 83
Oblisécurité Sicav	13578 12	13578 12
Oraction	1002 05	977 61
Orvalor	7166 33	7016 01
Paribas Capitalisation	1577 20	1553 89
Paribas Opportunités	122 49	117 50
Paribas Patrimoine	569 16	545 96
Patrimoine Retraite	234 27	228 66♦
Pervalor	617 52	605 41
Placement A.	1443 63	1415 32♦
Placement J.	7587 05	7571 91♦
Placement M.	70441 39	70300 79♦
Placement Nord	917 16	899 18♦
Plénitude	135 80	131 84
Poste Croissance	22885 32	22862 46
Poste Gestion	69179 06	69179 06
Première Oblig.	11140 47	11129 34

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	116 37	115 22
Pro Associations	30894 93	30894 93
Proficas	976 26	952 45
Quartz	132 90	129 66
Réalvalor	694 01	680 40
Rentacic	161 82	159 43
Revenus Trimestr.	5340 82	5287 94
Revenu-Vert	1163 76	1135 38
St Honoré Vie & Santé	973 71	929 66
St Honoré Bons du Tr.	11779 66	11721 05
St Honoré Global	223 92	213 77
St Honoré Invest.	753 47	719 30
St Honoré Pacifique	582 94	556 51
St Honoré PME	479 41	457 67
St Honoré Real	15726 64	15663 98
Sécuricic	1825 39	1825 39
Sécuri-Gan	13495 31	13230 70
Sécuritaux	1459 94	1459 94
Sicasden	718 46	707 84
Sicav Associations	1934 80	1934 80
SFI-CNP Assur.	658 41	639 23
S.G. Fr. opport. C et D	1092 45	1071 03
Sicav 5.000	433 64	422 03
S.I. Est	1324 11	1285 54
Silvafrance	670 69	652 74
Slivam	390 01	379 57
Slivarente	217 75	213 48
Slivinter	425	413 63
S.N.I.	1059 96	1029 09
Sogenfrance C et D	1121 24	1099 25
Sogépargne	308	301 96
Sogevar	954 23	935 52
Sogiinter	1263 50	1238 73
Soleil Investissements	583 30	560 87
Solstice	2249 69	2244 08
State Street Act. Eur.	8917 77	8616 20♦
State Street Act. Frce	9852 21	9565 25
St. Str. Act.Japon	10145 14	9802 07
State Street Emer. Mkt	11579 28	11022 58
St.Street OAT Plus	10813 88	10601 65
Stratégie Actions	835 97	803 82
Stratégie Rendement	1481 38	1434 76
Technocic	997 92	968 86
Techno-Gan	5659 33	5441 66
Thesora	692 67	685 81
Trésor Plus	1362 63	1349 14
Trésor Trimestriel	1043 32	1032 99
Trésoricic	138686 58	138686 58
Trilion	5268 18	5200 57
UAP Investissement	422 54	407 27
UAP Actions France	570 22	549 61
UAP Act. Select.	606 53	584 61
UAP Audificandi	530 09	510 93
UAP Altaïr	208 88	201 33
UAP Alto Sicav	165 75	159 76
UAP Moyen Terme	147 66	142 32
UAP Première Cat.	11409	10996 83
Uni-Associations	128 44	128 44♦
Uni-Foncier	1188 80	1157 85
Unifrance	564 86	551 09
Uni Régions	1206 02	1176 60
Univar	246 72	246 72♦
Univers Actions	1223 87	1194 02
Univers Obligations	1810 29	1766 14
Valorg	2147 99	2145 84
Valréal	55987 16	55959 18

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5927



HORIZONTALEMENT

I. Sortes de trous quand elles sont petites. – II. Qui est privée d'un certain sens. – III. Des gens capables d'enlever le morceau. – IV. Dans une jolie main. Service ancien. Traditions. – V. Bien entourée. – VI. Donna des raisons de se plaindre. D'un auxiliaire. – VII. Coule en Allemagne. Qu'on ne rencontre pas souvent. – VIII. Un poison. Coule de source. – IX. Fonce sur une nappe. Demi, n'est pas vraiment un homme. – X. Une grosse tranche. Au premier, tout le monde s'arrête. – XI. Chantait dans les cours. Pour faire l'ouverture.

VERTICALEMENT

1. Peut trouver place dans une collection de papillons. – 2. Qui n'a pas été appelé. Préposition. Un beau parleur. – 3. Très gênant pour celui qui est dans ses petits souliers. Peut faire des hommes bien trempés. – 4. Un concurrent naturel du boulanger. – 5. Peut être assimilée à la tuile. A gauche quand on passe. – 6. Restent dans le pâté. – 7. Possessif. Fit un assortiment de couleurs. Après une citation. – 8. Inspire le compositeur. – 9. Ne laisse pas tout passer. Contrée d'Asie mineure.

Solution du problème n° 5926

Horizontalement

I. Massicotons. – II. Tan. Rue. Epuça. – III. Classements. Pou. – IV. Rod. Ire. Or. Ahun. – V. Oueds. Soliflore. – VI. Cb. Ath. Rosiers. – VII. Harnais. Evier. – VIII. Irian. Asialie. – IX. R.D. Italien. Oc. – X. Edenté. Cru. – XI. R.P. Nostalgie. – XII. Gousse. Tanières. – XIII. Inn. Allergène. – XIV. Etables. Il. Ruse. – XV. Surette. Egérie.

Verticalement

1. Microchirurgie. – 2. Loubard. Ponts. – 3. Stade. Ri. Unau. – 4. Sas. Danaïdes. Br. – 5. Insistante. Sale. – 6. Er. Hi ! Annelet. – 7. Ormes. Salto. L.S.T. – 8. Tue. Or. Sieste. – 9. Œnologie. Tari. – 10. Tris. An. Angle. – 11. Ses. Fiel. Plie. – 12. Alevin. Genre. – 13. Euphorie. Cireur. – 14. Course. Orée. Si. – 15. Faune. Reçu. Suée.

GUY BROUTY

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal Officiel* du samedi 5 décembre :

DES DÉCRETS

– N° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

– N° 92-1259 du 1er décembre 1992 relatif à la répartition pour 1992 du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre des ports maritimes de commerce et de pêche ;

– N° 92-1264 du 1er décembre 1992 relatif aux établissements de santé privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier.

∴

Est publié au *Journal officiel* du dimanche 6 décembre 1992

UN DÉCRET

– n° 92-1265 du 1er décembre 1992 modifiant le décret n° 86-1208 du 26 novembre 1986 relatif à la composition et au fonctionnement du comité économique et social de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

□ **Le métro, la nuit...** – Le Cercle Ouest parisien d'études ferroviaires (COPEF) organise, dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 décembre, un circuit sur les lignes du métro parisien dans une ancienne rame verte Sprague qui empruntera plusieurs raccordements de service. Cette excursion sera précédée d'un bref parcours dans la rame prototype Boa et d'un trajet en tramway spécial de Bobigny à Saint-Denis. Départ de Bobigny (ligne 5) à 20 h 30, arrivée à Gare-du-Nord vers 5 h 30. 320 francs par personne.

▶ **Inscriptions par correspondance auprès du COPEF, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, avant le mardi 8 décembre. Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi de la convocation.**

CARNET DU Monde

Décès

– Nous apprenons le décès de

M. Jean BELLOCQ-LATAPIE,
ancien conseiller général,
maire de Saint-Pé-de-Bigorre
(Hautes-Pyrénées),

survenu mercredi 2 décembre 1992, à Lourdes, à l'âge de soixante-six ans.

[Né le 29 mai 1926 à Pau (Pyrénées-Atlantiques), Jean Bellocq-Latapie, commerçant, membre du CNIP, puis du Parti républicain, a siégé au conseil général des Hautes-Pyrénées de 1955 à 1992, date à laquelle il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat. Il était maire de Saint-Pé-de-Bigorre depuis 1965.]

– La direction générale
Et le personnel du groupe Calberson
ont la tristesse de vous informer de la brutale disparition, le 3 décembre 1992, de

M. Jacques BONTE,
président d'honneur de la SFTC,
ancien président du groupe Calberson,

et vous prie de vous unir d'intention avec la famille.

– Rachel Cohen
et ses enfants,
Freddy et Marcel Cohen
et leurs familles,
Huguette Naggar
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques COHEN,

survenu le 28 novembre 1992.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, rue de l'Est,
92100 Boulogne.

– Mlle Marie-Victoire
Et Ariane Fragonard,
Mme Marie-Claire Dubujadoux,
M. et Mme François Dubujadoux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elisabeth DUBUJADOUX-FRAGONARD,

survenu le 3 décembre 1992, à Bordeaux.

Les obsèques ont eu lieu le 5 décembre, en l'église Notre-Dame de Talence.

– Mlle Fligelman,
Mme Françoise Menthonnex
et ses enfants,
M. et Mme Guillon
et leurs enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Mlle Louise FONTAINE,
directrice honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 décembre 1992, dans sa cent troisième année.

Une messe sera célébrée le 12 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Ferjus, à La Tronche (Isère).

Mme Françoise Menthonnex,
5, chemin de l'Agnelas,
38700 La Tronche.

– M. Charles Fontenat,
son époux,
Mlle Marie-Noëlle Fontenat,
sa fille,
Toute sa famille
Et ses nombreux amis,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Mme Charles FONTENAT,
née Marguerite Dien,
proviseur agrégé honoraire,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau,

survenu le 4 décembre 1992, à Paris-13e, à l'âge de soixante-huit ans.

Le service religieux sera célébré le mercredi 9 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 12, rue des Blancs-Manteaux, à Paris-4e.

L'incinération aura lieu le même jour, à 14 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

14, rue Elzévir,
75003 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
Et M. Paul Braudey,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean GUERMEUR,
directeur adjoint honoraire à la BNP,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 décembre 1992, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 9 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux.

L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marie-Jenny, Serge et Saadia, Sophie, Agnès et Christian,
sa femme et ses enfants,
Luce et Jean Senouf, Pierre Guetta et Michèle Piazza, Francine Bourla, Nicole et Adrien Fleischlin,
ses frères et sœurs,
Jean-Michel et Liliane Wasserfallen, Claude et Anne-Marie Wasserfallen,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Claude, Odile et Olivier Senouf, Bernard, Catherine, Nathalie et Pierre-David Guetta, Gilles Sereni,
ses neveux et nièces,
Les familles Guetta, Wasserfallen et alliées ont la douleur de faire part de la disparition de

Claude GUETTA,

arraché à leur tendre affection le 3 décembre 1992, à l'âge de cinquante-huit ans.

L'enterrement aura lieu, le mardi 8 décembre, à Lausanne.

« C'est sous ce pommier que j'ai éveillé ton amour, là où ta mère te mit au monde, là où ta mère te donna le jour (...). Des torrents d'eau ne sauraient éteindre l'amour, des fleuves ne sauraient le noyer. »
(*Cantique des cantiques*, VIII, 5 et 7.)

2 *bis*, avenue Louis-Ruchonnet,
1003 Lausanne.

– Georges Lemière,
son mari,
Françoise Lemière,
sa fille,
Jean-Yves, Jacques et Jean-Michel Lemière,
ses fils,
Et leurs compagnes, Marie, Annie, Janik,
Manuel, Anne, Antoine, Pauline, Pierre,
ses petits-enfants,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Antoinette LEMIÈRE,
née Pillevesse,

survenu à Caen, le 1er décembre 1992, dans sa soixante-dixième année.

L'inhumation a eu lieu le 4 décembre, dans l'intimité familiale, au cimetière de Coutances (Manche).

33, rue Chateaubriand,
14000 Caen.

– Clémence Richard,
Monique Rovinski,
Eric Lepage,
ont la douleur de faire part du décès de

Florence MAGIS,

survenu le 4 décembre 1992.

Sa famille
Et ses amis
se réuniront en l'église Saint-Saturnin de Nogent-sur-Marne, le mardi 8 décembre, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue de la Source,
94130 Nogent-sur-Marne.

– Mme Louis Marescaux,
née Entremont,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis MARESCAUX,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur des Arts et manufactures,

survenu en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Nice.

Armemonville,
14, avenue de Flirey,
06000 Nice.

– Mme Lucien Ouakil,
son épouse,
M. et Mme Joseph Badran
et Alice,
ses enfants et sa petite-fille,
M. et Mme Willima Ouakil
et leur fils,
M. et Mme Roger Ouakil
et leurs enfants,
Le docteur Sylvain Ouakil, Madame et leurs enfants,
M. et Mme Louis Netzer
et leur fils et petit-fils,
ses frères, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
Toute la famille
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Lucien OUAKIL,

survenu le 21 novembre 1992, à l'âge de soixante-neuf ans.

L'inhumation dans le caveau de famille a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Vanves.

26, rue Auguste-Comte,
92170 Vanves.

Mme Henri TAPONIER,
née Yvonne Girod,

est entrée dans la paix du Seigneur, le 4 décembre 1992, au Vésinet.

Priez pour elle.

De la part de
M. et Mme Jean Taponier
leurs enfants et petits-enfants,
M. Robert Taponier,
Mme Suzanne Taponier,
ses enfants.

64, rue Cortambert,
75116 Paris.
29, rue Popincourt,
75011 Paris.
10, avenue Laurent-Vibert,
13090 Aix-en-Provence.

Remerciements

– Istanbul. Echiré.

Marie-Christine SERVAIS,
profondément touchée des marques d'amitié qui lui ont été témoignées lors des obsèques de son mari

Laurent,

remercie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil.

Anniversaires

– En ce jour anniversaire de la disparition de

Elisabeth BUFNOIR

ses amis et admirateurs lui consacrent leurs pensées émues.

– Pour le onzième anniversaire du décès de

Mme Sarah LEIBA,

une très tendre et affectueuse pensée est demandée à ceux qui l'ont aimée et qui gardent aussi le souvenir ému de son époux,

M. Haïm LEIBA,

mort au camp d'Auschwitz.

Nul ne disparaît jamais lorsque son souvenir demeure ancré dans les cœurs.

– En souvenir de

Jean-Paul MARTY-LAVANZELLE,

qui nous quittait il y a deux ans.

Sa femme.
Ses fils.

– En mémoire de

Roger NETTER,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

Centenaire de la mort du cardinal LAVIGERIE

Les missionnaires d'Afrique (Pères blancs, Sœurs blanches) invitent leurs amis à une messe d'action de grâces présidée par le cardinal Lustiger, en l'église Saint-Sulpice, à Paris (métro Saint-Sulpice), le jeudi 10 décembre 1992, à 19 heures.

Exposition sur le cardinal Lavigerie dans l'église du 7 au 10 décembre, de 10 heures à 17 heures.

Conférences

– **Le sexe et les religions.** Conférence-débat avec des spécialistes du bouddhisme, du judaïsme, du christianisme et de l'islam.

Avec O. Abel, R. Azria, Bui-Mong-Hung, S. Sellam. Eglise réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, mardi 8 décembre 1992, à 20 h 30. Entrée libre.

CARNET DU MONDE

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communications diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

LOTO SPORTIF N° 50
RESULTATS OFFICIELS

	1	1 539 703 F
	53	30 131 F
		1 385 F

NUMÉRO PACTOLE 9

MATCHS DU JOUR

LOTO SAMEDI 5 DECEMBRE 1992

19H55

14 28 31 33 37 47 — 49

6	2	5 467 735 F
5		95 455 F
5		6 915 F
4		169 F
3		18 F

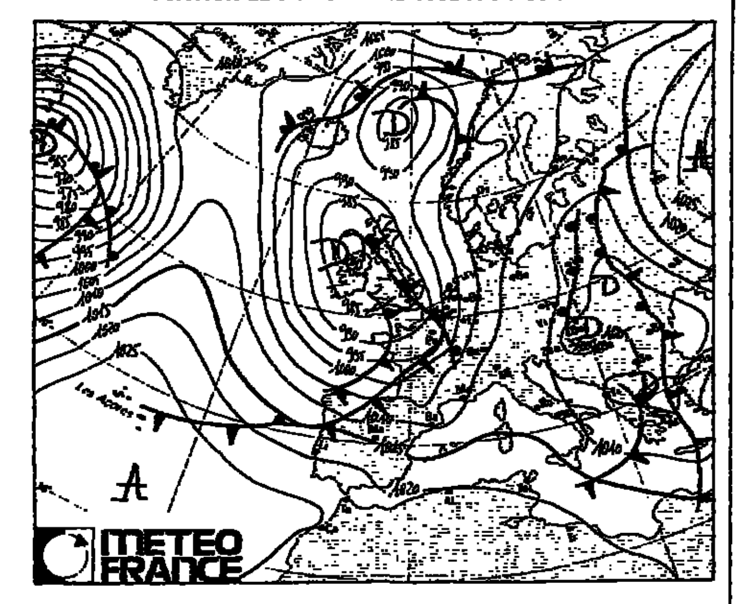
20H35

10 14 19 36 45 48 — 44

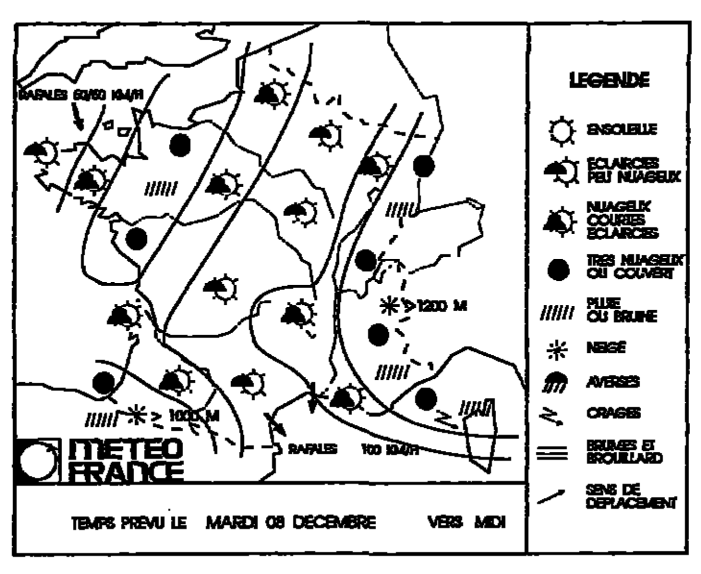
6	1	21 530 945 F
5		140 365 F
5		7 805 F
4	26 682	166 F
3		16 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 8 DÉCEMBRE 1992



Mardi : beaucoup de nuages. Quelques pluies. – Sur les régions de l'Est, depuis l'Alsace jusqu'à la Corse, ainsi que sur les Pyrénées, le temps sera encore très médiocre, avec un ciel *gris et pluvieux* ; les pluies seront même orageuses en Corse, tandis qu'en montagne, il neigera au-dessus de 1 000 mètres environ.

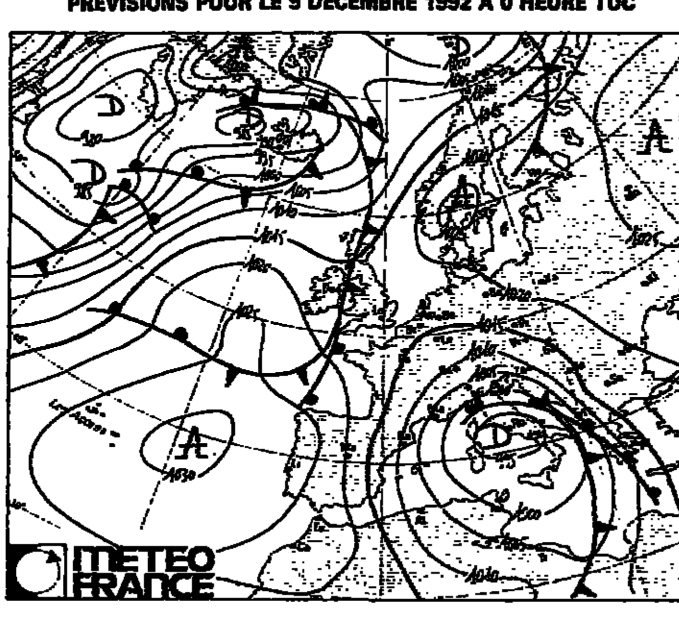
Sur la Normandie et les pays de Loire, il pleuvra un peu le matin, tandis que quelques éclaircies se développeront l'après-midi.

Partout ailleurs, le temps sera sec, avec un ciel partagé entre les nuages et les éclaircies.

Mistral et tramontane souffleront violemment, avec des rafales atteignant 100 km/h, tandis que sur les côtes bretonnes et atlantiques, le vent de nord soufflera assez fort, jusqu'à 60 km/h en pointe. Ailleurs, il sera modéré.

Les températures seront proches des normales saisonnières : les minimales seront généralement comprises entre 2 degrés et 5 degrés dans l'intérieur, localement 0 degré dans les régions montagneuses, et entre 6 degrés et 9 degrés sur les régions côtières ; quant aux maximales, elles seront comprises entre 7 degrés et 10 degrés sur la moitié nord, entre 11 degrés et 13 degrés sur la moitié sud, jusqu'à 15 degrés en Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 9 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 06-12-1992 à 6 heures TUC et le 07-12-1992 à 6 heures TUC — le 07-12-92

FRANCE

AJACCIO	14	6	C
BIARRITZ	15	10	A
BORDEAUX	12	10	C
BOURGES	10	7	N
BREST	12	7	D
CAEN	8	8	A
CHERBOURG	9	8	P
CLERMONT-FER.	9	5	N
DIJON	6	1	C
GRENOBLE	10	1	P
LILLE	4	4	P
LIMOGES	6	6	C
LYON	9	2	P
MARSEILLE	12	5	P
NANCY	7	1	P
NANTES	13	8	A
NICE	17	7	C
PARIS-MONTS.	7	6	N
PAU	14	8	P
PERPIGNAN	14	4	C
POINTE-A-PITRE	25	22	N
RENNES	13	7	D
ST-ETIENNE	8	4	C
STRASBOURG	7	0	P
TOULOUSE	11	8	P
TOURS	9	7	N

ÉTRANGER

ALGER	19	9	N
AMSTERDAM	6	3	P
ATHÈNES	19	12	C
BANGKOK	30	23	N
BARCELONE	16	10	N
BELGRADE	15	2	P
BERLIN	4	0	N
BRUXELLES	5	3	P
LE CAIRE	21	10	D
COPENHAGUE	5	3	C
DAKAR	29	20	D
DELHI	24	9	D
GENÈVE	7	-1	P
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	17	11	N
JÉRUSALEM	14	6	D
LISBONNE	17	16	D
LONDRES	9	6	N
LOS ANGELES	16	11	P
LUXEMBOURG	4	1	P
MADRID	12	11	C
MARRAKECH	24	9	B
MEXICO	23	5	D
MILAN	14	-4	D
MONTRÉAL	-4	-11	C
MOSCOU	3	1	C
NAIROBI	25	13	N
NEW-YORK	2	-3	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	17	14	D
PÉKIN	6	-1	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	3	D
SÉVILLE	18	13	P
SINGAPOUR	24	23	C
STOCKHOLM	3	0	C
SYDNEY	22	17	N
TOKYO	10	9	C
TUNIS	17	12	N
VARSOVIE	4	3	P
VENISE	11	1	D
VIENNE	4	1	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Utile

LE prix du jus de pamplemousse s'est envolé à Mogadiscio. Les escortes armées des équipes de télévision réclament des augmentations : interrogeant ses propres gardes, TF 1 illustrait ainsi comment la prochaine arrivée des marines fait grimper les cours dans la capitale des agonies. Deux ans déjà depuis la guerre du Golfe, et revoici les baroudeurs spéciaux sur les terrasses des hôtels, dont la chemise ouverte et les «directs» expectatifs sont désormais comme le cachet des guerres modernes. France 2 avait même trouvé un islamiste, imprécateur à souhait contre le Satan américain. Souvenirs, souvenirs... Manquent, cette fois, les méchants : les adolescents à mitrailleuse sur leurs camionnettes sont tout de même moins crédibles dans le rôle que Saddam Hussein.

Deux ans après, revoici encore un ministre de la défense à reculons : devant Paul Amar, Pierre Joxe s'avoua *«sombre»*. *«Des Somalie, il y en a trente à travers le monde, et personne ne sait ce qui s'y passe»*, maugréa-t-il. *«Opération trop médiatique pour être honnête,* renchérit François Léotard chez Anne Sinclair. *Tous les jours, en Bosnie, il y a des Oradour, mais il n'y a pas de caméras...»* Et cette formule : *«Le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit»*. A voir Bernard Kouchner décharger son sac de riz devant les objectifs, il est vrai, montait comme une méfiance anticipée à l'égard du reality-show dont on plante ainsi les décors en direct. Hors des projecteurs, combien de drames ignorés? Comme pour le Téléthon, d'ailleurs, qui vit un cafetier lyonnais passer trente heures en haut d'une tour de la Part-Dieu, et les pompiers de Marseille faire grimper une mariée sur un clocher pour une démonstration de sauvetage. Mais si tout cela, après tout, est utile...

«Utile» : c'est le titre du nouvel album de Julien Clerc, petit futé qui confirme là son intuition de l'air du temps. N'importe : le velours est intact, où tressautèrent nos adolescences... On frémira dans les lycées sur «Utile», comme nous palpitâmes avec «Le cœur volcan». Julien et son comparse Roda-Gil illuminèrent en tout cas la meilleure émission de Pivot depuis la rentrée. La conversation voleta, légère, de l'aventure des mots avec Alain Rey (le Dictionnaire historique de la langue française), à une lettre d'Italie de Bonaparte à Joséphine – *«Mille baisers aussi brûlants que tu es froide»*, – en passant par les chocolats au citron, les chiens et les chevaux. On ne sait si elle fut utile, mais ce fut une soirée bien agréable.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 7 décembre

TF 1

- **20.45 Magazine : Perdu de vue.** Présenté par Jacques Pradel.
- **22.35 Côté enfants**
- **22.40 Magazine : Combien ça coûte?** Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Isabelle Quenin. Invité : Eddie Barclay.
- **23.55 Magazine : Minuit sport.** Football : spécial Coupe d'Europe des clubs champions ; Boxe thaï : Nikiema (France)-Samart (Thaïlande) ; Prestia (France)-Teanchai (Thaïlande), à Coubertin.
- **1.05 Journal, Météo et Bourse.**

FRANCE 2

- **20.50 Théâtre : Darling chérie.** Pièce de Marc Camoletti, mise en scène de l'auteur, avec Henri Guybet, Michel Baladi, Juliette Degenne.
- **22.35 Savoir plus.** Magazine Puissance 40. Présenté par François de Closets. Les trois vies de Georges Charpak ; Le savanturier : Anne-Marie Alayse ; Le vrai mystère : la masse manquante de l'univers ; Le faux mystère : l'Atlantide.
- **23.55 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- **0.15 Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **20.45 Cinéma : Jumeaux. ■** Film américain d'Ivan Reitman (1988).
- **22.35 Journal et Météo.**
- **23.00 Magazine : A la une sur la 3.** Présenté par Christine Ockrent.
- **23.35 Océaniques.** Magazine Les Arts, présenté par Alain Jaubert. Entretien avec Helmut Newton ; Sollers chez Fragonard ; Les photos de Jean-Loup Trassard ; Warhol : les Polaroïds ; Le Temps de voir : *le Nu dans le bain,* de Pierre Bonnard, avec Henri Cueco ; Livres de saison.

CANAL PLUS

- **20.35 Cinéma : Coups pour coups. ■** Film américain de Deran Sarafian (1990).
- **22.00 Flash d'informations.**
- **22.05 Le Journal du cinéma.**
- **22.10 Cinéma : Quai des Orfèvres. ■■■** Film français d'Henri-Georges Clouzot (1947).
- **23.55 Cinéma : Massacre à la tronçonneuse 3. □** Film américain de Jeff Burr (1989).
- **1.20 Cinéma : Les Derniers Jours de Pompéi. □** Film italo-hispano-allemand de Mario Bonnard (1959).

ARTE

- **20.40 Cinéma : Le Dernier Empereur. ■■■** Film britannico-italien de Bernardo Bertolucci (1987)(v.o.).
- **23.20 *Court métrage : La Perm.*** D'Eytan Fox. *Avant d'être envoyés au Liban, de jeunes recrues ont droit à une dernière «perm» à Jérusalem.*
- **0.05 Court métrage : On a marché sur la Lune.** De Johanne Préjean.

M 6

- **20.45 Cinéma : Capricorn One. ■** Film américain de Peter Hyams (1978).
- **23.00 ▶ Documentaire : Masculin, féminin, pluriel.** De Jean-Michel Destang.
- **0.00 Magazine : Culture pub.**
- **0.35 Informations : Six minutes première heure.**
- **0.40 Magazine : Jazz 6.** Shorty Rogers et the Lighthouse All Star.
- **1.30 Magazine : Nouba.**
- **2.00 Rediffusions.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 L'Histoire en direct.** Le Concile de Vatican II. Avec le cardinal François Marty, Jean Guitton, le Père Yves Congar, Noël Copin.
- **21.30 Dramatique.** Hélène Idem, de Catherine Thérouenne.
- **22.40 La Radio dans les yeux.** L'actualité du cinéma.
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.** Les gnawas du Maroc (jusqu'au 11 décembre).

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 26 avril 1991 à Bruxelles) : Rousslan et Ludmila, ouverture, de Glinka ; Concerto pour piano et orchestre n° 3 en ut majeur op. 26, de Prokofiev ; Symphonie n° 2 en mi mineur op. 27, de Rachmaninov, par l'Orchestre philharmonique de BRTN, dir. Alexander Rahbari ; Daniel Blumenthal, piano.
- **23.09 Ainsi la nuit.** Par Denise Bahous. Sonate pour violon et piano n° 9 en la majeur op. 47, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 1, de Janacek ; Sonnet de Pétrarque n° 104, Sonnet de Pétrarque n° 123, de Liszt ; Ruhe Süssliebchen, Die Mainacht, de Brahms.
- **0.33 L'Heure bleue.** L'actualité internationale du jazz, par Henri Renaud.

Mardi 8 décembre

TF 1

- **15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.**
- **16.10 Club Dorothée.**
- **17.25 Jeu : Une famille en or.**
- **17.55 Série : Hélène et les garçons.**
- **18.25 Feuilleton : Santa Barbara.**
- **18.55 Magazine : Coucou, c'est nous!** Invité : Jacques Laffite.
- **19.50 Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.00).
- **20.00 Journal, Tiercé et Météo.**
- **20.45 Cinéma : Le Cercle noir. ■** Film américain de Michael Winner (1973).
- **22.25 Côté enfants**
- **22.30 Les Films dans les salles.**
- **22.40 Téléfilm : Passeport pour l'enfer.** De Robert Collins.
- **0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu.** Invités : Noëlle Bellonne, écoles des ventes de Bernard Tapie ; Maurice Guinot, PDG de S.T. Dupont ; Etienne Pflimin, président du Crédit mutuel ; Robert Gerson, PDG de Mattel France ; Régis Marcon, lauréat du prix Brillat Savarin ; François Eysette, directeur général des boutiques Europe de Hagen-Daas.

FRANCE 2

- **15.35 Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Hommage à Félix Marten.
- **16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.50 Feuilleton : Beaumanoir.**
- **17.15 Magazine : Giga.**
- **18.30 Le Jeu!**
- **19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
- **20.00 Journal, Journal des courses et Météo.**
- **20.50 Cinéma : Le Léopard. ■** Film français de Jean-Claude Sussfeld (1983).
- **22.25 Magazine : Bas les masques.** Je n'ai plus confiance en mon médecin. Reportages : Pour l'opération, voyez mon avocat!, de Jérôme Caza ; Affaire de famille, de Martine Lupi et Ariel Piasecki ; Vidéo bistouri, de Claire Emzen et Pierre Bonneau ; Le retour des guérisseurs, de Martine Lupi et Thierry Acket.
- **23.30 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- **23.50 Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **15.35 Série : La croisière s'amuse.**
- **16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.**
- **17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.**
- **18.25 Jeu : Questions pour un champion.**
- **18.55 Un livre, un jour.** Histoires pour les enfants. L'Ecole des loisirs.
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05 Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
- **20.15 Divertissement : La Classe.**
- **20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin (2e épisode).
- **21.45 Magazine : Faut pas rêver.** France : une odeur de chocolat ; Etats-Unis : sur la route de Memphis ; Russie : les Diamants de Pomorié.
- **22.40 Journal et Météo.**
- **23.05 ▶ Téléfilm : Oh! Pardon, tu dormais.** De Jane Birkin.

CANAL PLUS

- **16.15 Cinéma : Los Angeles Story. □** Film américain de Mick Jackson (1991).
- **18.00 Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 20.00

- **18.30 Ça cartoon.**
- **18.50 Le Top.** Présenté par Yvan Le Bolloc'h.
- **19.20 Flash d'informations.**
- **19.30 Sport : Football.** Anderlecht-PSG. Match retour de Coupe d'Europe, en direct. A 20.00, coup d'envoi du match.
- **21.50 Sport : Football.** Auxerre-Standard de Liège. Coupe d'Europe en différé.
- **22.35 Flash d'informations.**
- **0.10 Le Journal du hard.**
- **0.15 Cinéma : La Chatte 2.** Film américain, classé X, de John Leslie (1991). Avec Selena Steele, Raven, Rocco Siffredi.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- **17.00 Magazine : Macadam.** Check the Changes (rediff.).
- **19.00 Documentaire : Et pourtant...** La vie d'Eva Busch, de Crissy Hemming.
- **19.55 Série : Fawlty Towers.**
- **20.30 8 1/2 Journal.**
- **20.40 ▶ Soirée thématique : Les mots des maux.** Soirée conçue par François Niney.
- **20.41 Documentaire : Salle d'attente.** De Pierre-Oscar Lévy.
- **20.45 Cinéma : Cléo de 5 à 7. ■■** Film français d'Agnès Varda (1962).
- **22.15 Documentaire : Mot(s) à maux.** De François Niney et Pierre-Oscar Lévy.
- **23.00 Cinéma : L'Ordre (l'île maudite). ■** Film français de Jean-Daniel Pollet (1973).
- **23.40 Court métrage : Nénette.** D'Annie Miller.

M 6

- **14.15 Magazine : Destination musique.**
- **17.10 Série : L'Heure du crime.**
- **18.00 Série : Equalizer.**
- **19.00 Série : Les Routes du paradis.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00 Série : Cosby Show.**
- **20.30 Jeu : Le saviez-vous?**
- **20.35 Le Mardi c'est permis.**
- **20.45 Téléfilm : Lassie, les deux orphelins.** De Don Chaffey.
- **22.35 Série : Amicalement vôtre.** Le tueur et la princesse.
- **0.10 Informations : Six minutes première heure.**
- **0.15 Musique : Flashback.**
- **1.30 Magazine : E = M 6.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Archipel médecine.** Les gauchers ou l'envers de la main.
- **21.30 La question macédonienne vue d'Athènes.** Avec Michel Papaïannakis, Basile Panayotopoulos, Georges Margaritis, Costas Zeppos, Léonides Embirikos, Angélos Eléphandis, Tasos Kostopoulos, Philippe Iliou, Dimitris.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Schizophrenie (jusqu'au 11 décembre).
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Jean Baudrillard (l'Illusion de la fin).
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 11 juillet lors du Festival de musique sacrée de Fribourg) : Le Cantique des cantiques, Litanies à la Sainte-Vierge, de De Palestrina, par l'Ensemble vocal A Sei Voci.
- **22.00 Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraieb. Ninon Vallin : Œuvres de Massenet, Gounod, Charpentier, Saint-Saëns.
- **23.09 Ainsi la nuit.** Quatuor pour flûte et cordes en sol majeur K 285, de Mozart ; Sonate pour clavier en la bémol majeur H XVI-46, de Haydn ; Trio pour piano, violon et violoncelle n° 1 en si majeur op. 8, de Brahms.
- **0.33 L'Heure bleue.** Par Philippe Carles. Invités : André Jaume et Jimmy Giuffre.

Le Monde

L'afflux de demandeurs d'asile en Allemagne

Le gouvernement et l'opposition ont conclu un accord restreignant le droit d'immigration

Un accord sur une modification de la Constitution pour limiter le droit d'immigration en Allemagne a été conclu dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 décembre à Bonn, entre les principaux partis politiques représentés au Parlement. Cet accord, dont les détails doivent être fixés dans un projet de loi, revient à entourer l'Allemagne d'un véritable cordon sanitaire.

BONN

de notre correspondant

En théorie, selon l'accord conclu entre les principales formations, le droit d'asile continue d'être ouvert à tous ceux qui sont *« poursuivis pour des raisons politiques »*. Mais les négociateurs des formations de la majorité et du Parti social-démocrate (SPD) sont tombés d'accord pour estimer que les réfugiés arrivant des pays de la Communauté européenne, ou d'autres pays tiers ayant signé la convention de Genève sur les réfugiés et la convention européenne sur les droits de l'homme, ne peuvent en bénéficier. Sont citées nommément la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Suisse et l'Autriche, les quatre voisins de l'Allemagne en dehors de la Communauté européenne. La plupart des demandeurs d'asile arrivés ces dernières années sont entrés par la Pologne et la Tchécoslovaquie, pour ce qui concerne les pays de l'Est ; par l'Autriche et la Suisse pour l'ex-Yougoslavie.

Manifestation contre le racisme

Les personnes arrivant par tous ces pays pourront, comme aujourd'hui, déposer un recours contre leur expulsion. Mais elles ne bénéficieront pas d'un droit de séjour sur le sol allemand, comme c'est le cas jusqu'à présent en attendant l'épuisement des procédures judiciaires.

L'accord prévoit également la fixation par la voie parlementaire de listes de pays où l'on peut considérer qu'il n'y a pas de persécutions d'ordre politique. Dans ces cas, les réfugiés devraient pouvoir être expulsés après une procédure accélérée, à moins qu'ils ne fournissent la preuve des menaces qui pèsent sur eux. Pour les réfugiés venant de pays en guerre civile, comme l'ex-Yougoslavie, une disposition spéciale leur donnera un droit de séjour limité en attendant la fin des hostilités. Enfin, un quota devrait être fixé pour les ressortissants de souche allemande d'autres pays.

L'accord conclu ce week-end met un terme provisoire à la violente polémique qui opposait depuis des mois les partis conservateurs au Parti libéral et au SPD sur le moyen de limiter le nombre de demandeurs d'asile en Allemagne. Les libéraux et les sociaux-démocrates réclamaient que soient maintenus, en principe, le droit individuel à l'asile politique et un droit de recours devant les tribunaux. C'est ce qu'ont fait les négociateurs en se déchargeant sur les pays voisins de la décision.

Par ailleurs, une manifestation spectaculaire de près de 300 000 personnes a eu lieu, au cours du week-end, à Munich pour protester contre les violences racistes. Elle avait été organisée par des mouvements pour les droits de l'homme qui avaient appelé à une chaîne humaine avec des bougies au centre de la capitale bavaroise.

HENRI DE BRESSON

□ **SPORTS ÉQUESTRES : Pierre Durand met fin à sa carrière.** – Le cavalier français Pierre Durand a annoncé dimanche 6 décembre à Bordeaux qu'il mettait fin à sa carrière. En vingt ans de compétition, Pierre Durand s'est forgé un palmarès impressionnant. Formant une brillante paire avec son célèbre Jappeloup, il a remporté le titre de champion d'Europe en 1987 avant d'être sacré champion olympique à Séoul en 1988. Après la mort du petit cheval noir, en novembre 1991, Pierre Durand n'a pu retrouver une monture digne de succéder à Jappeloup. Il a décidé de vendre son compagnon actuel, Narcotique, avec qui il n'a plus remporté de grande victoire.

Au Congrès des députés du peuple

M. Eltsine a remporté une manche... mais la partie continue

MOSCOU

de notre correspondant

Seul le résultat compte : si l'on accepte ce principe, alors M. Eltsine a remporté une bataille majeure dans son affrontement avec le Congrès des députés du peuple. Il a manqué cinq voix seulement (sur plus de 950 votants) aux députés de l'opposition et du centre pour faire adopter, samedi 5 mars, une série d'amendements à la Constitution qui auraient contraint le président à soumettre au Parlement les nominations à tous les ministères essentiels. Seul a été adopté un amendement affirmant, de manière assez vague, le principe de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement aussi bien que devant le président.

L'étonnant est pourtant que M. Eltsine a bien failli trébucher sur un obstacle que à la veille du Congrès, il paraissait devoir franchir très aisément. Pour réussir à inscrire dans la Constitution leur droit de regard sur la formation de l'exécutif, les « adversaires » du président, ou plus exactement de la prééminence du président sur le Parlement, devaient réunir les deux tiers des inscrits – c'est-à-dire environ les trois quarts des députés présents. Qu'ils n'aient échoué que de si peu peut s'interpréter aussi bien comme une démonstration de force que comme un aveu de faiblesse lorsqu'il s'agit de passer à l'acte. M. Rouslan Khasboulatov, président du Parlement et bête noire des « eltsiniens » radicaux, y a vu pour sa part *« une victoire à la Pyrrhus »* et a lancé un avertissement à l'adresse de l'exécutif : *« Si vous persistez à vouloir un pouvoir autocratique* (cette victoire) *sera la dernière et conduira à l'effondrement du pays »*.

Nouvelle bataille

Sur quoi, M. Khasboulatov a repris son refrain préféré, celui de la coopération harmonieuse : *« Avançons ensemble et coordonnons nos décisions* (...), *alors le pouvoir exécutif trouvera parmi les députés ses défenseurs les plus solides. »* On n'en est pas encore tout à fait là.

Au contraire, une nouvelle bataille semblait se préparer, M. Eltsine ayant fait connaître, par aides interposés, son intention de demander lundi au Congrès d'approuver la nomination au poste de premier ministre de M. Egor Gaïdar (l'intéressé exerce de fait cette fonction depuis près d'un an, mais sans en avoir le titre). En toute logique, cette entreprise-là paraissait vouée à l'échec, le Congrès ayant déjà voté une résolution pour manifester son profond mécontentement de la manière dont M. Gaïdar conduisait la politique économique du pays. L'exécutif paraissait pourtant résolu à marcher au feu, et à mettre le Congrès devant ses responsabilités : une menace de démission générale du cabinet en cas d'échec de la candidature Gaïdar avait été brandie dimanche par plusieurs représentants de l'exécutif.

Lundi matin, nouveau changement de tactique. Il n'y aucune décision de *« démission collective »* du gouvernement, a fait savoir M. Tchoubaïs, le ministre des privatisations. Du coup, il n'était même plus certain du tout que M. Eltsine persiste dans ses intentions d'engager dès ce jour-là le combat sur la nomination de M. Gaïdar. Immédiatement, on reparle de compromis, de négociations... Bref, les manœuvres continuent, savantes ou désordonnées, au nom de l'intérêt supérieur d'un pays qui semble lui-même ne guère savoir à quel saint se vouer. A en croire un sondage réalisé par la télévision russe – et pas forcément des plus fiables –, 40 % du public souhaite le renvoi de l'actuel gouvernement, 31 % est de l'avis opposé et 29 % n'a pas d'opinion. Même incertitude pour ce qui concerne l'étendue de l'autorité du président : 33 % en faveur du maintien de pouvoirs exceptionnels pour M. Eltsine, 35 % contre. C'est peut-être là l'indication la plus intéressante : le temps de la grande popularité est passé, le président doit jouer serré. Et manier la menace avec prudence.

JAN KRAUZE

Faisant allusion à l'opposition islamiste

Le président tunisien Ben Ali dénonce la présence de « malfaiteurs » en France

TUNIS

de notre correspondant

Pour la première fois, le président Ben Ali a fait état publiquement, dimanche 6 décembre, de la présence en France d'opposants qui s'emploient à combattre son régime. *« La présence de ces malfaiteurs sur le territoire de la France, cet Etat ami, n'altère en rien cette amitié et il n'existe aucun différend ni aucun relâchement entre nous. Bien au contraire, nous sommes satisfaits du niveau des relations bilatérales »*, a déclaré le chef de l'Etat devant les cadres du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir.

L'asile politique accordé en France à plusieurs dirigeants du mouvement islamiste clandestin Ennahdha, dont certains ont été condamnés par défaut, cet été, à de lourdes peines de prison, irrite, depuis longtemps, les autorités tunisiennes. Celles-ci affirment être en possession de preuves que ces *« terroristes »* continuent, en toute liberté, leur action de déstabilisation qui est en contradiction flagrante avec le statut dont ils bénéficient. Ce *« laxisme »* de Paris a fait l'objet de plusieurs démarches diplomatiques, jusqu'alors demeurées vaines.

Les islamistes et quelques groupuscules d'opposants gravitant autour d'eux sont aussi accusés d'être à l'origine d'une *« campagne antitunisienne »* dans *« certains médias »* français, auxquels on reproche surtout, semble-t-il, d'avoir rendu compte trop largement du récent procès en France de trafiquants de drogue tunisiens au terme duquel un frère du chef de l'Etat a été condamné à dix ans de prison par défaut. Sans évoquer cette affaire, M. Ben Ali a condamné *« les affabulations »* de ceux *« qui n'hésitent pas à monter de toutes pièces les campagnes de presse, à exploiter tous les moyens et toutes les occasions pour salir la réputation de leur pays »*.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès des trafiquants à Paris a amené l'Association des magistrats tunisiens à demander, vendredi, *« la suspension des conventions* [judiciaires] *de coopération »* avec la France. De son côté, dans un récent entretien accordé au quotidien gouvernemental *la Presse*, M. Saadallah Jamel, procureur général de la République, a estimé que ce jugement allait *« à l'encontre des principes du droit pénal »* et l'amenait à *« douter de la bonne foi de la justice française, de son indépendance et de son impartialité »*.

MICHEL DEURÉ

□ **AFRIQUE DU SUD : revendication d'un nouvel attentat contre des Blancs.** – L'APLA (Armée de libération du peuple d'Azanie), branche armée du mouvement noir PAC (Congrès panafricain), a revendiqué l'attentat à la bombe, commis jeudi 3 décembre, à Queenstown, contre un restaurant fréquenté par des Blancs. L'attentat avait fait dix-neuf blessés, dont l'un est décédé dimanche 6 décembre. L'APLA était à l'origine de l'attentat, commis quelques jours plus tôt, contre un club de golf de King William's Town (quatre morts et dix-sept blessés). Interrogé à ce sujet, M. Mandela, président de l'ANC, a estimé que les forces à l'origine de ces violences *« ne sont pas en position de faire dérailler le processus de paix »*. – *(AFP.)*

□ **M. Mandela annonce un accord pour des élections avant la fin 1993.** – Le gouvernement africain et le Congrès national africain (ANC) se sont mis d'accord pour que des élections multiraciales aient lieu avant la fin de 1993, a annoncé, dimanche 6 décembre, à Maputo (Mozambique), le président de l'ANC, M. Nelson Mandela. Selon ce dernier, il n'y aurait plus aucun désaccord avec le gouvernement du président Frederik De Klerk à propos du calendrier électoral. M. Mandela a ajouté que l'ANC ferait preuve de souplesse pour la fixation de la date précise. L'ANC avait vivement critiqué le président De Klerk pour avoir prévu ce scrutin en avril 1994 (*le Monde* du 28 novembre). – *(AFP.)*

□ **NAMIBIE : large victoire électorale du parti au pouvoir.** – L'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO) paraît avoir remporté la victoire aux premières élections régionales et locales de Namibie, d'après les premiers résultats provisoires. Selon le dépouillement de 80 % des votes, la SWAPO a remporté la majorité des neuf conseils régionaux, alors que l'Alliance démocratique Turnhalle (DTA), principal parti d'opposition, en revendique trois. La SWAPO a remporté 31 conseils locaux – dont celui de Windhoek, la capitale – la DTA 6, et le Front démocratique uni, autre parti d'opposition, 2. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Économie » folioté 33 à 40

Le numéro du « Monde » daté 6-7 décembre 1992 a été tiré à 517 922 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : un entretien avec le président de l'INRA

Au lendemain de la réforme de la PAC et de la convention de Washington sur le volet agricole du GATT, M. Guy Paillotin, président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), évoque dans un entretien au *Monde* la reconversion à laquelle doit désormais contribuer la recherche agronomique.

Le Monde

Jeux dangereux



La nouvelle législation européenne ne garantit pas toujours la sécurité qu'offrent les jouets vendus dans l'Hexagone, surtout lorsqu'il s'agit de copies importées et malheureusement souvent non conformes aux normes.

page 34

Dossier : le CSA

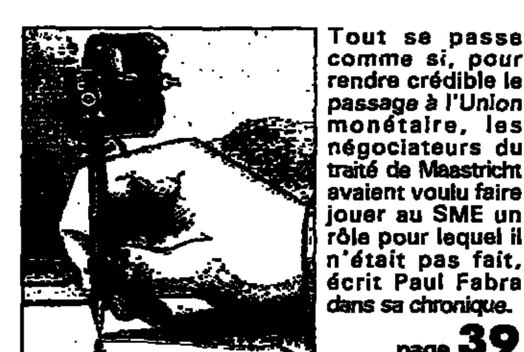


Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est en principe une autorité indépendante et collégiale. Mais son fonctionnement comme son rôle réel l'exposent à de nombreuses critiques, explique Yves Mamou.

page 38

La fin du SME ?





Tout se passe comme si, pour rendre crédible le passage à l'Union monétaire, les négociateurs du traité de Maastricht avaient voulu faire jouer au SME un rôle pour lequel il n'était pas fait, écrit Paul Fabra dans sa chronique.

page 39

L'ÉCONOMIE

Les héritiers de Vidocq

La profession du renseignement commercial, dont Lyon s'est fait une spécialité, est en pleine restructuration

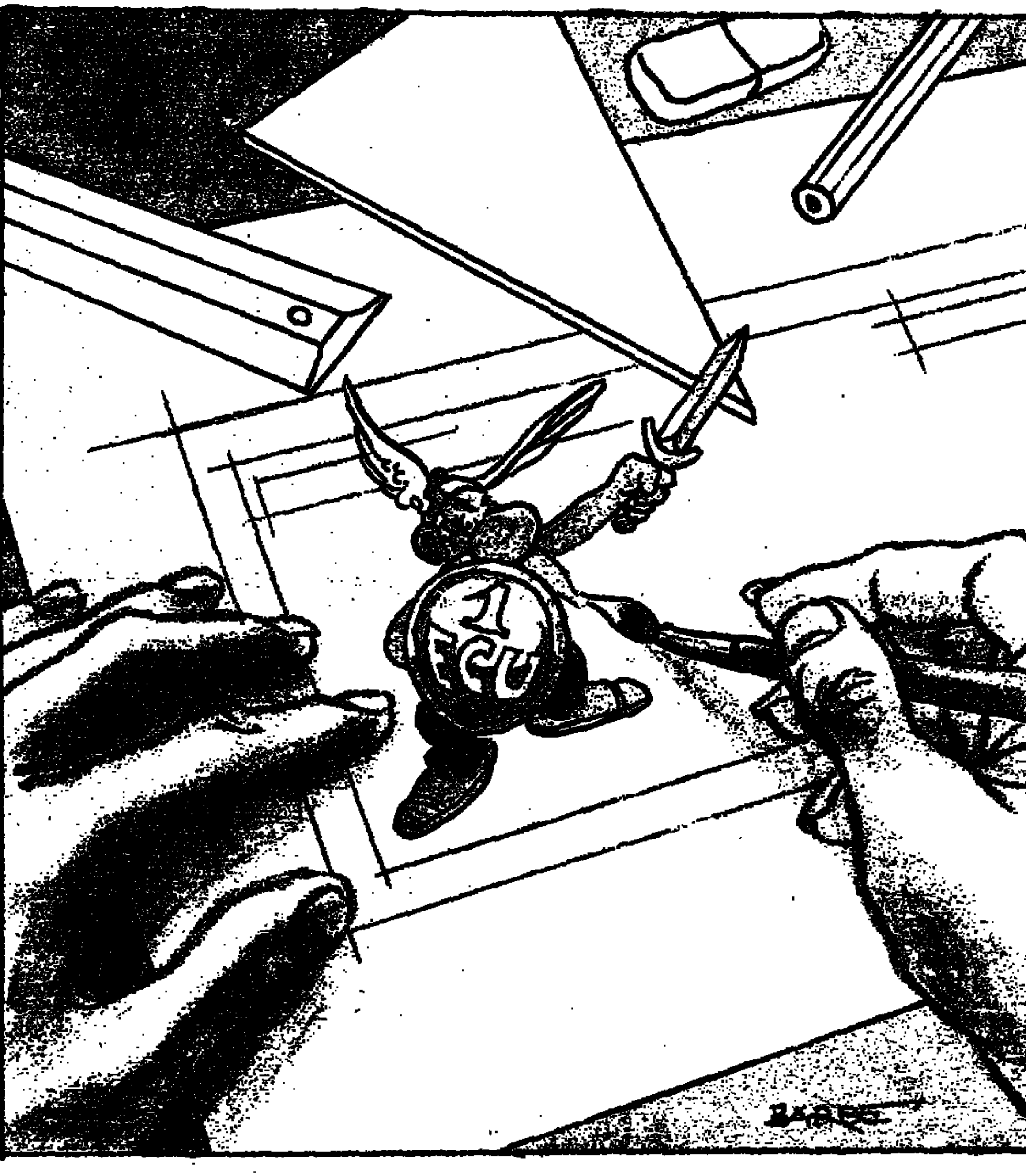
LYON
de notre bureau régional

LE citoyen Eugène-François Vidocq ne manquait pas de suite dans les idées. Bagnard évadé, il devint espion de la police, puis chef de la sûreté et enfin, sur ses vieux jours, s'en alla «pantoufler» dans le privé, en compagnie de quelques-uns de ses anciens compagnons de détention. Avec le recul, l'ancien forçat apparaît comme le père fondateur de l'honorable profession du renseignement commercial et du recouvrement de créances.

Aujourd'hui encore, Jean Rodriguez, directeur des opérations de Dun et Bradstreet France, l'une des entreprises les plus connues de cette branche d'activité, montre, avec quelque amusement, une lettre manuscrite de Vidocq, à en-tête de la société *«L'Intermédiaire, bureau de renseignements dans l'intérêt du commerce»*, dans laquelle le signataire s'enquérait, en 1836, auprès du premier magistrat d'une petite ville de province : *« Monsieur le Maire, je prends la liberté de vous importuner pour vous prier d'avoir l'extrême obligeance de me faire connaître si le sieur Lanaspaze, négociant, est domicilié dans votre commune ; dans l'affirmative, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir quelques renseignements sur sa solvabilité et sa moralité. »* On ne fait pas plus civil.

Gérard Buétas

Lire la suite page 37



La monnaie unique en chantier

Un an exactement après le sommet de Maastricht, l'Union monétaire prévue pour 1999 paraît bien mal partie. Le SME (système monétaire européen) est menacé d'éclatement par les récents changements de parités, et partout les responsables politiques, en position de faiblesse, semblent hésiter. Pourtant, les machines administratives sont en marche : on prépare le passage à l'écu, on débat des conditions optimales et de l'aspect matériel de la future monnaie. Et au-delà des turbulences, les économistes sont moins pessimistes que les marchés. Il suffirait d'un sursaut politique.

Lire page 35 les articles de Sophie Gherardi et de Pascale Krémer

Tempête sur les moulins

La réforme de la PAC et les accords agricoles du GATT menacent aussi la meunerie : 885 moulins, 8 700 salariés, 14 milliards de francs de chiffre d'affaires, un secteur en pleine restructuration où la France est le premier exportateur mondial

LA réforme de la politique agricole commune (PAC), entérinée par les Douze le 21 mai, et le compromis de Washington sur le volet agricole du GATT approuvé le 19 novembre ont provoqué – on l'a encore vu le 1er décembre à Strasbourg – des flambées de colère dans le monde paysan, mais ils ont déclenché aussi – et c'est beaucoup moins connu – des vagues déferlantes d'inquiétude chez les industriels que le blé fait vivre.

Ecrite en grosses lettres dans la réforme de la PAC, la baisse de 29 % sur trois ans du prix garanti du blé devrait logiquement se traduire par une diminution du prix de la farine et des sous-produits du blé, tel le son. De même les consommateurs peuvent-ils espérer, en bout de cycle, payer un peu moins cher leur... chère baguette, à moins que, à chaque stade de la collecte, de la fabrication et de la distribution, le jeu des restructurations, de la fiscalité ou tout simplement de la politique commerciale (marges, rabais) de chaque entreprise ne perturbe ce schéma idéal.

L'autre coup de semonce, à savoir le compromis de Washington, est encore davantage porteur d'inquiétudes et d'incertitudes. A en croire les responsables du Syndicat français de la meunerie d'exportation, il faudrait s'attendre, à partir de juillet 1994, et sur une période de cinq ans, à une baisse progressive de 35 % des volumes de farines européennes exportées vers les pays tiers.

Comme le blé, le lait ou la viande, la farine fait en effet partie des produits agricoles subventionnés par le mécanisme des restitutions à l'exportation. Un mécanisme qui consiste pour Bruxelles à verser à l'exportateur la différence entre le prix intérieur communautaire élevé et le cours du marché international très bas (de 50 à 100 écus par tonne, en moyenne, depuis le début de 1992 selon la valeur des monnaies et le cours mondial). Un mécanisme que Washington abhorre, car il a permis aux produits européens de grignoter progressivement des parts d'un marché mondial alimentaire que les Etats-Unis veulent à tout prix dominer.

DROIT DE MOUTURE • Et pour la France, deuxième puissance agricole du monde, la farine n'est pas marginale. A partir de 6,8 millions de tonnes de blé, elle produit 5,4 millions de tonnes de farine, dont 32 % sont exportés. Avec 1,72 million de tonnes vendu hors des frontières, l'Hexagone est le premier exportateur mondial de farine, loin devant les Etat-Unis.

Au vu de ces performances, tout porte à croire que ce secteur, qui emploie 8 700 personnes et réalise 14 milliards de francs de chiffre d'affaires, est extrêmement organisé, compétitif et rentable. Or l'apparence est trompeuse. La meunerie se révèle comme une profession très éclatée, conséquence de son passé.

Au début du siècle, il y avait en France 35 000 moulins, presque autant que de communes. Le droit de mouture instauré en 1936 figea un peu plus cette profession, chaque meunier ayant une position exclusive sur une zone géographique. Dès le lendemain de la guerre, le développement économique a contraint les 10 000 meuniers encore présents à se rapprocher.

Timide, la tendance s'est accélérée dans les années 60 et s'est amplifiée depuis une dizaine d'années avec l'arrivée de nouveaux concurrents. Ces acteurs récents, comme les coopératives, attirés par les possibles gains à l'exportation, ont augmenté les capacités de production et fragilisé un peu plus une profession où les marges sont faibles.

A ce jour, la France reste encore le pays européen comptant le plus de moulins en activité (885).

Dominique Gallois et François Grosrichard

Lire la suite page 36

MODE D'EMPLOI

CONSOMMATION

Jeux dangereux

Malgré les apparences, la nouvelle marque « C. E. » ne garantit pas de manière absolue la sécurité qu'offrent les jouets vendus en Europe, surtout lorsqu'il s'agit de copies importées

« *Cher Père Noël, je t'écris pour te demander beaucoup, beaucoup de jouets ... très très sûrs.* » Cette lettre au Père Noël est bien trop prosaïque. Il y a fort à parier qu'aucune chère tête blonde ne l'écrira. Et c'est dommage, car le Père Noël a besoin, lui aussi, d'être informé sur la sécurité qu'offrent les millions de jouets qu'il déverse, le 25 décembre, dans tous les souliers des enfants de France.

Quand il glisse un jouet dans une cheminée, il croit – comme tous les parents – que l'étiquette « C. E. » (initiales de Communauté européenne) qui lui est obligatoirement apposée protège de tous les risques.

Que le cheval à bascule, la petite voiture ou le nounours ont été testés dans un laboratoire et résisteront aux mauvais traitements que tout enfant normalement constitué ne manquera pas de leur infliger. Ce n'est pas tout à fait le cas.

MARQUAGE • Conformément à une directive européenne de 1988, transposée dans la réglementation française par un décret paru en septembre 1989 et entré en vigueur le premier janvier 1990, « *ne peuvent être fabriqués, importés, détenus en vue de la vente, mis en vente ou distribués à titre gratuit que les jouets :*

– qui respectent les exigences essentielles de sécurité [définies en annexe du décret] ;

– qui sont munis du marquage C.E. ».

D'abord, il faut remarquer que ce texte ne traite que de la question de la sécurité et non de l'aptitude du jouet à l'usage (sa résistance, par exemple), ce qui est important compte tenu de la dégradation parfois rapide des produits. Il faut savoir aussi que le marquage est fait à la suite d'une auto-déclaration par le professionnel, et non après le passage systématique du jouet par un laboratoire. Ensuite, que la marque « C.E. » peut être accordée, même si les jouets ne respectent pas toutes les normes, à la condition d'être conformes à un modèle qui, lui, bénéficie de l'attestation « C.E. de type » délivrée dans des conditions réglementées.

« Avant, nous avions notre législation française, fortement appuyée par les actions de contrôle des administrations (douanes, consommation et répression des fraudes, industrie, etc.). Avec le marché unique, il y a une libre circulation des produits qui possèdent le marquage « C.E. ». Or lorsque nous réalisons des essais sur les produits prélevés dans le commerce, à la demande de l'administration, nous constatons qu'ils ne sont pas tous conformes », déclarait Alan Bryden, directeur général du laboratoire national d'essais, dans la dernière lettre documentaire de la commission de la sécurité des consommateurs, *« La directive n'apportera donc une sécurité équivalente à celle que nous possédions que si l'administration exerce une extrême vigilance sur l'emploi à bon escient du marquage « C.E. »*.



Le problème, souligne la Fédération française des industries du jouet, est aggravé par le *« raz de marée de produits d'importation sans marque de fabrique* [mais qui sont dotés du marquage « C.E. »], *souvent non conformes aux normes européennes et copiant des jouets de marque,* [qui] *envahit le marché à un rythme sans précédent »*, en provenance notamment de Chine. Elle met donc en garde les parents contre cette *« menace »*.

Non seulement, dit-elle, les producteurs étrangers ne font pas l'effort de faire les recherches nécessaires à la mise au point d'un produit innovant ; mais certains, se contentant de copier, le font parfois sans même respecter les normes de sécurité.

Tel nounours qui, de l'extérieur, ressemble comme un frère à un autre, est en fait rempli d'un rembourrage qui ne prévient pas (ou moins bien) les risques d'étouffement d'un enfant l'ingurgitant, expliquent les professionnels. N'hésitant pas à parler de *« concurrence déloyale »*, leur fédération s'en remet à *« l'arbitrage de l'acheteur »* et met en avant la garantie que constitue pour lui l'acquisition d'un jouet de marque.

Réflexe normal pour des professionnels confrontés à la concurrence de produits à bas prix, qui déplorent l'inefficacité des contrôles effectués *a posteriori* : le contrôle d'un jouet demande du temps. Lorsque le résultat du laboratoire arrive, l'objet a déjà été vendu et a disparu du rayon, plaident-ils.

GARANTIE • Reste à savoir si les marques des fabricants constituent une garantie suffisante pour le consommateur. Même si la bonne qualité de leurs produits joue en leur faveur, ne s'agit-il pas de remplacer une auto-déclaration par une autre ? Pourquoi ne pas imaginer l'équivalent de la marque « NF » pour le jouet ? Connue du grand public, délivrée après des contrôles éprouvés effectués par des spécialistes indépendants, ne présenterait-elle pas une garantie incontestée ?

L'enjeu est d'importance : outre la sécurité de l'enfant, auquel ses parents ont offert 1 706 francs de jouets en moyenne en 1991, il s'agit de l'avenir d'une industrie qui produit 6,6 milliards de francs et emploie 10 500 personnes, notamment en Franche-Comté et dans la région Rhône-Alpes. L'initiative devrait venir des industriels ou des distributeurs : en Grande-Bretagne, particulièrement, les chaînes se montrent exigeantes sur les jouets et imposent à leurs fournisseurs un cahier des charges serré.

En France, les distributeurs jouent plus la carte des prix : à la fin du mois de novembre, les centres locaux d'information sur les prix de la région Nord-Pas-de-Calais montraient que l'on rencontre fréquemment un écart de prix de 50 % à 70 % pour un même jouet. Cette étude, qui ne recensait que des produits de marque, donne un aperçu de la concurrence dans le secteur. Quand on y ajoute celle des produits sans marque, on imagine sa violence....

Françoise Vaysse

HUMEUR • par Josée Doyère

Bûchers potentiels

ILS ont de la chance, les élèves et les profs du lycée Robert-Schuman de Colombes, que leur bahut ait cramé en pleine nuit... Certes, ils se retrouvent sans locaux, mais ça vaut tout de même mieux que d'avoir brûlé vifs, comme les seize gamins et les quatre adultes piégés au CES Edouard-Pailleron, en 1973. Ils ont de la chance, comme en ont eu d'autres gamins et d'autres profs, quand des constructions de ce type ont brûlé, toujours la nuit, ou pendant le week-end, car aucun de ces incendies n'a fait de victimes.

Il y a une chose certaine dans ces foutues constructions, qui n'étaient pas faites pour durer, m'a-t-on dit (comme si, en France, on était capable de raser des immeubles avant qu'ils soient inutilisables !) : quelle que soit la raison de l'incendie, quand le feu y prend, ça va vite, très vite.

Et même si, dans les établissements *« du type Bender-Pailleron »* (c'est comme ça qu'on les appelle), on multiplie les exercices d'évacuation, ça ne me rassure pas complètement. Entre un exercice, qui est comme un jeu permettant d'échapper à un cours, et l'évacuation pour de vrai, avec de la vraie fumée et de vraies flammes, il y a une marge considérable.

Au reste, depuis la décentralisation, on ne sait plus combien il y en a, ni où ils sont situés (parce que ça dépend des conseils généraux et des conseils régionaux). Mais le ministère vient de demander aux préfets un *« bilan exhaustif des actions entreprises dans le domaine de la sécurité des lycées »*. Voilà qui nous rassure !!! En Ile-de-France, il y en a douze, et on a décidé de tous les reconstruire (pas de les rénover). Sûrement, dans les autres régions, on fait pareil.

C'est égal, dix-neuf ans après l'incendie meurtrier, ça laisse inquiet sur l'efficacité et la rapidité d'exécution des décisions qui seront prises à la suite du recensement des préfets...

Bien sûr, depuis 1973, on a fait des travaux dans un certain nombre de ces bûchers potentiels, mais pour avoir constaté l'efficacité toute relative des interventions d'isolation thermique ou phonique entreprises sur les « passoires à vent » (logements ou autres) construites de 1950 à 1975... je reste sceptique sur la totale efficacité de ces « rénovations ».

Jusqu'ici, on a choisi les lycées et collèges à reconstruire en fonction de leur vétusté et de la hauteur du bâtiment. Ce n'est pas du tout le problème. Bien sûr, si ça flambe un jour, à l'heure des cours, on limite les dégâts : il y aura moins de morts, parce le bahut est moins grand. A Colombes, il ne faisait que trois étages, celui qui vient de flamber... C'est parfaitement cynique.

Alors, vous, les parents de gosses qui vont au collège dans un immeuble pas trop récent... je n'ai pas de conseil à vous donner... Mais, à votre place, je me renseignerais, obstinément, directement, ou par l'association des parents d'élèves. Et si le CES était du type Bender-Pailleron... je ferais n'importe quoi pour que mon gosse aille ailleurs poursuivre ses études. Depuis 1973, il m'arrive d'y penser – pas tous les jours, pas tout le temps, je vous l'accorde. Et je frémis à l'idée du jour où un de ces pièges flambera à l'heure de classe et au nombre de morts qu'on « déplorera ».

Pardon de vous avoir infligé une « humeur » aussi grave, mais la vie des gosses, de leurs profs et du personnel des « établissements secondaires », moi, ça ne me donne pas envie de rire. ■

LA COTE DES MOTS

Financier

Le bienfaiteur de l'humanité qu'est le dessinateur belge de bandes dessinées Peyo vient de faire paraître, avec l'aide de quelques collaborateurs, un nouvel album, *le Schtroumpf Financier* (1), dont les héros sont, évidemment, les petits lutins bleus apparus en 1958.

Si l'intrigue est quelque peu ténue, l'auteur produit ici une B. D. qui tient du conte moral et du récit didactique. En effet, les plus jeunes lecteurs y apprendront, au fil des planches, ce qu'est la monnaie et quel est son rôle dans la société : ils y verront qu'on peut proposer des « enveloppes » pour obtenir des marchés ; y retiendront sans doute les différentes démarches permettant de faire fructifier un capital...

Même les plus petits percevront que l'argent ne contribue pas peu au développement de sentiments tels que l'avidité, la cupidité, l'égoïsme... Mais au royaume des Schtroumpfs le réalisme n'est pas toujours de mise, et la morale à l'eau de rose l'emportera : le Schtroumpf Financier, enrichi, s'avisera que « l'argent ne fait pas le bonheur ».

Le nom *financier* – le substantif féminin est quasiment inusité – a connu plusieurs acceptions au cours de sa déjà longue existence : autrefois, le nom désigna un avatar des *publicains* antiques, soit une personne s'occupant des finances publiques ; par la suite, la signification... s'enrichira, par extension et s'appliquera à tout négociant opulent, à tout individu qui fait de grosses affaires, à tout spéculateur menant des opérations importantes en Bourse, etc.

Aujourd'hui, la définition a été revue à l'économie, et le vocable est surtout employé pour qualifier un spécialiste de la gestion des finances publiques ou privées. Ces variations de sens font du financier, en quelque sorte, un *agent de... change* !

Jean-Pierre Colignon

(1) *Le Schtroumpf Financier* est paru aux Editions du Lombard.

BLOC-NOTES

D'une semaine...

L'OPEP LIMITE SA PRODUCTION. L'organisation, réunie à Vienne le 27 novembre, a fixé un plafond de 24,583 millions de barils par jour pour le 1er trimestre 1993, et a pris acte du départ de l'Equateur (*le Monde* daté 29-30 novembre).

HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION DE 0,3 % EN OCTOBRE. Annoncée en France le 27 novembre, elle suit des augmentations de 0,1 % en août et en septembre (*le Monde* daté 29-30 novembre et du 1er décembre).

EXCÉDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE ITALIENNE en octobre de 178 milliards de lires (697 millions de francs) contre un déficit de 1 402 milliards de lires en octobre 1991, selon les chiffres annoncés par l'ISTAT, le 28 novembre (*le Monde* du 1er décembre).

IMPORTANTE MANIFESTATION D'AGRICULTEURS EUROPÉENS le 1er décembre à Strasbourg, pour protester contre l'accord agricole au GATT entre la Commission européenne et les Etats-Unis (*le Monde* des 2 et 3 décembre).

UAP-SUEZ. Après la rupture des négociations entre l'UAP et Suez sur le contrôle de Colonia, leur filiale commune, l'UAP a annoncé le 2 décembre l'achat de 37,4 % de Nordstern, filiale de Colonia, l'assureur disposant de deux minorités de blocage, l'une dans Victoire et l'autre dans Nordstern (*le Monde* daté 29-30 novembre et 3 décembre).

TF 1 CONDAMNÉ A PAYER 25 MILLIONS DE FRANCS A FRANCE 2 pour concurrence déloyale, le 2 décembre, à propos de son émission « Les marches de la gloire » (*le Monde* du 4 décembre.)

JEAN-MICHEL BLOCH-LAINÉ A ANNONCÉ SA DÉMISSION de la présidence de la banque Worms, le 3 décembre (*le Monde* du 5 décembre).

EN GRANDE-BRETAGNE, 17 500 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ont été annoncées dans les services postaux britanniques et une firme d'armement (*le Monde* du 5 décembre).

LE CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉENS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES a adopté le 3 décembre, à Bruxelles, une résolution sur la lutte contre le chômage (*le Monde* du 5 décembre).

... à l'autre

MARDI 8 DÉCEMBRE. **Bonn.** Manifestation des agriculteurs allemands contre l'accord conclu par la CEE et les Etats-Unis sur le GATT.

Nice. Europa 92. Premier sommet européen de l'entreprise, organisé par les chambres de commerce et d'industrie (jusqu'au 11 décembre).

Paris-La Défense. Premières assises du génie civil organisées par les professionnels des travaux publics (jusqu'au 10 décembre).

MERCREDI 9 DÉCEMBRE. **France.** Elections prud'homales.

Edimbourg. Conférence des dirigeants des partis socialistes européens (jusqu'au 10 décembre).

Genève. Reprise des négociations sur l'adhésion de la Chine au GATT (jusqu'au 11 décembre).

Paris. Séminaire sur le thème « Les dessous de la qualité : pour une certification intelligente », organisé par l'Association française de gestion industrielle (AFGI) (salle de l'Espace).

JEUDI 10 DÉCEMBRE. **Lisbonne.** Ratification du traité de Maastricht par le Parlement portugais.

Nantes. Journées de l'ANVAR sur le thème « Innovation : prévoir c'est gagner » (jusqu'au 11 décembre).

VENDREDI 11 DÉCEMBRE. **Edimbourg.** Sommet de la CEE.

Liechtenstein. Référendum sur la ratification du traité de l'espace économique européen.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE. **Royères-de-Vassivière (Creuse).** Assises du monde paysan, organisées par Génération Ecologie (jusqu'au 13 décembre).

LUNDI 14 DÉCEMBRE. **Bruxelles.** Conseil des ministres européens de l'agriculture qui se prononcent sur l'accord du GATT (jusqu'au 15 décembre).

Stockholm. Réunion ministérielle de la (CSCE) Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (jusqu'au 15 décembre).

Bruxelles. Conseil éco-finances de la CEE.

Bruxelles. Conseil Agriculture de la CEE (jusqu'au 16 décembre).

Little-Rock (Etats-Unis). Sommet économique réuni par Bill Clinton.

LOIS ET DÉCRETS

Chômeurs de plus de 50 ans

■ Un décret prévoit, pour les personnes âgées de plus de cinquante ans privées d'emploi depuis plus de trois mois, ou en congé de conversion, la possibilité de bénéficier de contrats de retour à l'emploi. Pour favoriser leur insertion, ces contrats ouvrent droit à une exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale.

Décret No 92-1222 du 18 novembre 1992, **Journal officiel du 20 novembre 1992, p. 15948.**

Travail clandestin

■ La loi No 91-1383 du 31 décembre 1991 renforce la lutte contre le travail clandestin et les séjours irréguliers d'étrangers en France. Une circulaire précise l'ensemble de ces dispositions. Elle clarifie les éléments constitutifs du délit : exercice du travail clandestin et recours aux services de celui qui exerce un travail clandestin. Elle souligne les obligations des employeurs lors du recrutement des salariés et apporte des précisions concernant le contenu des documents pouvant faire office d'attestation d'embauche. Cette circulaire met enfin l'accent sur l'aggravation des sanctions pénales, ainsi que sur la responsabilité et la solidarité pécuniaire existant entre celui qui effectue le travail clandestin et celui qui recourt à ses services, soit dans le cadre d'un contrat direct ou dans le cadre de sous-traitance.

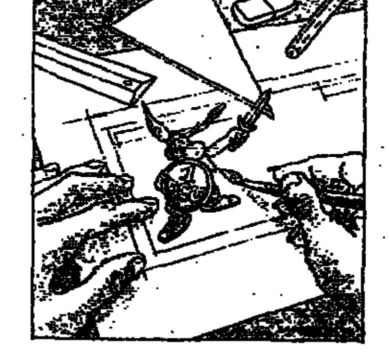
Circulaire du 9 novembre, **Journal officiel du 18 novembre 1992, pp. 15846 à 15852.**

Appareils ménagers

■ Un arrêté précise les normes obligatoires concernant les appareils ménagers : puissances, dimensions, consommation d'énergie, efficacités de lavage (pour les machines à laver), et niveau de puissance acoustique (pour les aspirateurs et les lave-vaisselle).

Arrêté du 5 novembre, **Journal officiel du 25 novembre 1992, p. 16135.**





La monnaie unique en chantier

Un an après le sommet de Maastricht (9 et 10 décembre 1991), l'actualité est aux désordres monétaires et aux dissensions internes à la Communauté. Mais l'union monétaire reste un objectif crédible

Avec un slogan – le « grand marché » – et une date – 1993 – Jacques Delors et l'Acte unique avaient réussi il y a sept ans à relancer la construction européenne. Au sommet de Maastricht, il y a juste un an, les Douze ont ouvert un nouveau chantier : la monnaie unique. *A priori*, le « coup du calendrier » pouvait marcher une fois encore : l'objectif était à la fois exaltant et ambitieux – avec la monnaie, on touche au cœur de la souveraineté – et somme toute moins compliqué à mettre en œuvre que celui du marché unique, avec ses trois cents directives d'harmonisation fiscale, réglementaire et douanière.

L'Union économique et monétaire (UEM) devait se réaliser en trois étapes : la phase 1, déjà commencée depuis le 1er juillet 1990 (libération des mouvements de capitaux entre pays membres) ; la phase 2, prévue pour le 1er janvier 1994 (création de l'institut monétaire européen et coordination accrue des politiques monétaires et économiques) ; enfin, la phase 3 (Banque centrale européenne et monnaie unique), commençant au plus tôt le 1er janvier 1997, si sept Etats satisfont à des critères préétablis de convergence, sinon, automatiquement au 1er janvier 1999 si au moins deux pays sont prêts.

DOUTE • Un an après Maastricht, force est de constater que la dynamique de l'union monétaire tarde à se manifester. Que s'est-il passé ? Le 2 juin 1992, une maille a sauté dans le tricot bien serré du calendrier de l'UEM : au premier référendum organisé pour ratifier le traité de Maastricht, la majorité des électeurs danois ont voté « non ». « *Ce jour-là*, raconte Pierre Valentin, responsable de l'arbitrage à la Compagnie parisienne de réescompte, *les marchés ont commencé à douter de l'avenir de la monnaie unique. On est passé de l'euphorie à la méfiance : progressivement les taux d'intérêt sur les emprunts en écus sont devenus supérieurs à ceux pratiqués sur l'ensemble des douze monnaies qui composent l'écu. Si bien qu'il n'y a pratiquement plus eu d'émission depuis.* » Et le doute sur la monnaie unique s'est immédiatement reporté sur le système monétaire européen lui-même. « *Beaucoup de pays se comportaient du point de vue des changes comme si on était déjà en union monétaire*, constate Charles Bozzi, directeur adjoint du service des études de la Banque de France. *Cela donnait des surévaluations manifestes, alors que les parités fixes n'ont jamais été l'esprit du SME. Entre 1987 et 1992, on avait anticipé sur la convergence, mais en allant trop loin.* » Le résultat, on l'a vu lors des craquements monétaires de septembre et de novembre : la livre sterling et la livre ont dû quitter provisoirement le SME et essuyer des dévaluations de 15 % et plus, la peseta et l'escudo ont été dévalués, le franc a été attaqué à plusieur reprises. Et ce n'est peut-être pas fini.

Dans l'atmosphère actuelle de crise monétaire, le but radieux de la monnaie unique paraît s'être éloigné plutôt que rapproché.

Dans l'atmosphère actuelle de crise monétaire, le but radieux de la monnaie unique paraît s'être éloigné plutôt que rapproché. Surtout si l'on en juge par l'état des dirigeants politiques signataires du traité de Maastricht, tous passablement chahutés, ou celui des marchés des changes, profondément désorientés. Mais de là à enterrer l'UEM, c'est un pas qu'il serait hasardeux de franchir. Car les machines administratives, elles, sont en marche. Sept pays sur douze ont ratifié le traité et trois autres le feront d'ici à la fin de l'année (Allemagne, Pays-Bas, Portugal) : ne resteront en suspens que le Danemark, qui doit organiser un nouveau référendum, et le Royaume-Uni, qui *attend le résultat de celui-ci* pour achever le processus de ratification.

Les banques centrales européennes préparent activement le passage à la phase 2 de l'UEM et la phase 3, celle de la Banque centrale européenne (BCE) et de la monnaie unique, se profile derrière. Le débat, encore feutré, se poursuit sur l'apparence et même le nom de la future monnaie *(lire ci-dessous)*, ainsi que sur le siège de la BCE : plusieurs pays et villes sont candidats, mais l'insistance allemande en faveur de Francfort a des chances de payer.

Erik Hoffmeyer, le vieux sage qui dirige la Banque centrale danoise depuis 1965 et préside aussi le comité des gouverneurs des banques centrales de la CEE, déclarait récemment au *Wall Street Journal* que le but restait tout à fait « *possible* », à condition que la volonté politique de faire converger les économies soit là. Mais, ajoutait-il, « *sur cette volonté politique, on ne sait rien* ».

ÉLAN • A un an de Maastricht, c'est donc l'élan qui manque le plus ; c'est le moral qui flanche. Car, tous les spécialistes s'accordent à le dire, l'union monétaire reste parfaitement faisable.

« *En fait, techniquement ce n'est pas grand-chose, cette union monétaire*, dit Daniel Cohen, professeur à l'Ecole normale supérieur. *Faire une monnaie unique, ce n'est rien de plus que rendre institutionnel le processus de fixité des parités et donner le pouvoir libératoire.* » L'important, c'est ce qui se passe avant le jour J en matière de convergence économique. Mais, attention, tous les critères *(voir tableau)* ne sont pas d'égale signification.

Pour Daniel Cohen, « *autant la crainte sur l'ampleur des déficits publics est excessive, donc négociable, autant le différentiel d'inflation n'est pas gérable* ». Les dévaluations récentes de plusieurs monnaies européennes, qui risquent de relancer l'inflation, représentent un réel danger de retour au « chacun pour soi ».

« *L'idée de l'UEM a pris corps au début des années 80, quand l'Europe se sentait traversée de déséquilibres graves et communs : les chocs pétroliers d'abord, puis le choc de la montée du dollar*, explique Daniel Cohen. *Une monnaie unique pour affronter des chocs uniques, cela semblait naturel. Mais en 1989 intervient la réunification allemande, et on bascule dans un autre monde, où les chocs nationaux reprennent le dessus : les difficultés de l'Allemagne font ressurgir les déséquilibres internes des autres pays. Chacun a son boulet : l'Allemagne a l'ex-RDA, la France a le chômage, l'Italie a sa dette. Dans ce schéma, l'union monétaire s'impose moins naturellement.* »

“Sur les marchés des changes il n'y a plus de cotation deutschemark/florin néerlandais. Avec le franc, ce sera bientôt pareil.”

Philippe Weber est plus optimiste. Economiste à la Compagnie parisienne de réescompte, il pense que « *la monnaie unique est faisable avec le noyau dur : Allemagne, Bénélux, France, Danemark* ». Même si tous les pays ne remplissent pas l'ensemble des critères de convergence définis à Maastricht : « *La dette belge n'a aucune chance de revenir à 60 % du PIB dans les délais, mais les Allemands n'envisagent pas un instant de se passer de la Belgique. Dans cinq ans, les mêmes seront dans le même état économique. Reste l'incertitude politique, en Belgique, et l'éventualité d'un changement de ligne économique en France si des gens comme Philippe Séguin ou Charles Pasqua ont leur mot à dire. Je crains plus un sursaut en France sur le thème de la monnaie nationale qu'en Allemagne où, une fois voté, ce sera accepté.* »

CONFIANCE • « *L'union monétaire ? Mais elle existe déjà !* », dit Jean Klein, professeur à HEC. « *Sur les marchés des changes, il n'y a plus de cotation deutschemark/ florin néerlandais. Avec le franc, ce sera bientôt pareil.* » Les parités fixes entre cinq pays (Allemagne, France et Benelux) seraient donc pratiquement anticipées par les marchés. Or, l'adage veut que si les marchés se convainquent que quelque chose arrivera dans un an, cette chose arrive tout de suite...

On touche là un aspect essentiel de toute construction monétaire, à plus forte raison quand elle dépend, comme la monnaie unique européenne, non pas d'un mais de douze Etats : c'est la confiance.

Une monnaie qui dévalue – comme l'ont fait depuis deux mois quatre devises du SME et deux devises associées – mine la confiance.

Mais il est du pouvoir des hommes politiques de la rétablir. La preuve : le général de Gaulle, en créant le nouveau franc, le 1er janvier 1959, s'est livré, contrairement à ce que recommandait Jacques Rueff, à une très grosse dévaluation (17,5 % par rapport au mark). Qui s'en souvient ?

Sophie Gherardi

Les critères de convergence

Un pays ne pourra entrer dans l'UEM que dans la mesure où :

– son inflation ne dépasse pas de plus de 1,5 point la moyenne des trois meilleurs pays en la matière ;

– son déficit budgétaire ne dépasse pas 3 % de son produit intérieur brut (PIB) ;

– sa dette publique ne dépasse pas 60 % du PIB ;

– ses taux d'intérêt à long terme ne dépassent pas de plus de 2 points les taux moyens des trois pays les meilleurs en la matière;

– sa monnaie participe dans la bande étroite du SME sans connaître de tensions graves depuis deux ans.

	Inflation s/12 mois (oct. 91-oct. 92)	Solde budgétaire (en % du PIB)	Dette 1991 (en % du PIB)	Taux d'intérêt à 10 ans (en %)	Prêt pour l'UEM
Allemagne.............	3,7	– 2,9	42	7,38	oui
Belgique................	2,2	– 6,3	130	8,17	non
Danemark..............	2	– 2	72	8,96	non
Espagne................	5,2	– 4,4	46	13,41	non
France..................	2,4	– 1,7	48	8,20	oui
Grande-Bretagne....	3,6	– 2,1	40	8,28	non
Grèce....................	15,9	– 16,7	103	n.d.	non
Irlande..................	2,8	– 2,3	100	9,61	non
Italie......................	4,7	– 10,3	102	11,92	non
Luxembourg..........	3,2	+ 2	6	8,17	oui
Pays-Bas..............	3,3	– 3,9	80	7,57	non
Portugal................	9	– 6,4	69	n.d.	non

Les métamorphoses de l'écu

En 1999, de nouvelles pièces et de nouveaux billets devraient remplacer les monnaies nationales, même si, pour l'heure, il semble difficile de concilier des sensibilités monétaires différentes. A quoi ressembleront-ils ?

FINI le franc argenté et sa célèbre Semeuse, les piécettes jaunes ornées d'un buste de Marianne, les billets de 100 francs où Eugène Delacroix, l'air grave, se détache sur fond brun. En 1997, ou 1999 au plus tard, de nouvelles pièces et billets libellés en écus devraient, théoriquement, entrer en circulation, et remplacer peu à peu francs et centimes.

Mais la matérialisation de l'écu, utilisé de façon immatérielle depuis 1973 pour comptabiliser les échanges entre Etats membres, relève du casse-tête. « *Il n'est pas simple de définir techniquement les futures pièces : les métaux utilisés, la dimension, les catégories de pièces à mettre en circulation...* », reconnaît Pierre Consigny, directeur de la Monnaie de Paris. Difficile en effet de concilier des sensibilités et des habitudes monétaires fort différentes. « *Certains pays ont des pièces bicolores, comme la France, le Portugal et l'Italie, les autres non.* » Bien que les pièces bicolores soient plus difficilement imitables, « *on ne peut envisager de généraliser cette solution car cela coûterait trop cher* », poursuit M. Consigny.

Entre directeurs des Monnaies des Douze, les négociations sont rudes. « *Certains pays tiennent absolument à la face nationale, pour conserver leur emblème national. Sur la face écu, il se pourrait qu'on trouve les douze étoiles ou même des anneaux, proches des anneaux olympiques.* » Selon Pierre Consigny, la décision définitive est encore loin d'être prise. Le Comité des directeurs des monnaies de la CEE, qui s'est réuni pour la seconde fois fin novembre à Paris, « *espère pouvoir présenter ses projets de pièces au Conseil européen à la fin 1993* », précise le secrétaire général de ce Comité, le Belge Romain Coenen.

SYMBOLE • « *Depuis 1991, un accord a bien été trouvé entre les Douze pour une pièce écu avec une face nationale et l'autre européenne* », souligne néanmoins Patrice Cahart, ancien directeur de la Monnaie, désormais délégué général de l'AFB : « *La Grande-Bretagne et l'Espagne pourront ainsi conserver l'effigie de leur souverain, la France un symbole républicain.* » Autre point acquis, selon Patrice Cahart, l'absence de conversion affichée sur les pièces. On ne devrait donc pas trouver sur la pièce de 1 écu en France la conversion de cette valeur en francs (6,667 francs...) : « *C'est techniquement impossible : comme les conversions ne tombent pas rond, cela obligerait à écrire tout petit pour faire tenir plusieurs décimales sur la pièce.* »

Le designer Philippe Starck, auquel Patrice Cahart avait confié il y a deux ou trois ans la mission de concevoir un projet d'écu, a imaginé « *un écu épuré, sans tous ces ornements, ces épis de blé qui encombrent les pièces actuelles* ». D'un côté, la carte de l'Europe, de l'autre est simplement inscrit « 1 écu ». « *Une pièce en nickel mate, plus épaisse aux bords qu'au milieu et légèrement rugueuse, afin que même les aveugles puissent la reconnaître. Les douze étoiles sont gravées sur la tranche* » décrit-il, avant de poursuivre : « *Il est fondamental, pour que notre pays demeure le leader culturel de l'Europe, qu'il en conçoive le support artistique le plus répandu.* »

Côté billets, la réflexion semble avoir été moins loin pour l'instant, et le plus grand secret est de rigueur. « *Les directeurs de fabrication des billets se sont réunis deux fois, et se reverront sans doute en décembre*, finit-on par indiquer à la Banque de France. *A la mi-93, ils présenteront leurs premiers projets de billets aux gouverneurs des banques centrales. Des sous-groupes de travail sont constitués : la France est à la tête du groupe chargé de proposer des idées sur la physionomie générale des billets, ce qui inclut les illustrations.* »

COMPÉTITION • Taille, valeur, illustration de ces futurs billets-écus, tout reste donc à définir. Le traité de Maastricht précise seulement que la future banque centrale européenne « *respectera autant que possible les pratiques existantes en ce qui concerne l'émission et la présentation des billets de banque* ». Deux solutions sont donc envisageables. Soit chaque Etat membre reprend, pour les écus qu'il émet, les images qui figurent actuellement sur ses billets : sur les écus émis en France figureraient Eugène Delacroix, Richelieu ou Montesquieu ; sur les écus émis au Royaume-Uni, la reine d'Angleterre... Soit les billets en écus portent d'un côté une image nationale, de l'autre un symbole spécifiquement européen.

Afin que les citoyens européens se sentent davantage impliqués dans la définition de leur future monnaie, une compétition graphique sera organisée l'an prochain à l'initiative d'une professionnelle des relations publiques, polyglotte de surcroît, Sylvia Bourdon. La compétition, subventionnée par le gouvernement français et le Parlement de Bruxelles, est ouverte à tous les designers professionnels européens. Son lancement officiel aura lieu dans les salons du Quai d'Orsay au mois de janvier prochain.

Les sélections seront réalisées par des jurys d'experts nationaux puis par un jury européen. C'est ensuite un référendum populaire qui départagera les projets présélectionnés : les pièces et billets en compétition seront présentés à la fin de l'année dans les principaux journaux télévisés européens ; chaque citoyen pourra indiquer par Minitel, téléphone ou en renvoyant un bon à découper, le billet et la pièce qu'il préférerait utiliser. Enfin, les prix seront remis lors d'une cérémonie retransmise en Eurovision depuis l'Acropole, au printemps 1994.

Les Monnaies nationales et banques centrales s'inspireront-elles pour autant des six billets et pièces sorties vainqueurs du concours ? « *Il serait inconcevable que les autorités monétaires des Douze ne tiennent absolument pas compte d'un référendum populaire organisé à l'échelle européenne* », plaide Sylvia Bourdon.

Pascale Krémer

Et après ?

Au fait, une monnaie unique, est-ce bon ou mauvais ? Les économistes donnent des réponses de Normand. « *Il y a un mystère des zones monétaires*, admet Daniel Cohen, professeur à Normale sup. *Sans qu'on sache très bien comment l'expliquer, on constate que le commerce est plus intense au sein d'un même pays. C'est très frappant au Canada : l'Alberta vend douze fois plus à n'importe quelle autre province canadienne qu'à la Californie, un marché infiniment plus important.* » La zone écu devrait donc renforcer les échanges intracommunautaires. D'autant que les coûts des transactions de change, qui représentent environ 0,5 % du PNB actuellement, seront économisés. Bon point.

Mais justement, la Communauté n'est pas et ne sera pas, à un horizon prévisible, un même pays. Peut-elle être, alors, une « zone monétaire optimale » ? Cette théorie en vogue dans les années 60 veut que les déséquilibres apparaissant entre deux régions ne puissent se résorber que si les facteurs sont parfaitement *mobiles : une crise locale se* résoudrait, par exemple, par le déplacement de la main-d'œuvre vers les régions plus dynamiques.

C'est ce qui se passe aux Etats-Unis, et qui a peu de chances de se produire en Europe, ne serait-ce que pour des questions de langue. Mauvais point. Mais est-ce sûr ? « *Pas du tout*, dit Daniel Cohen. *J'estime au contraire que sans mobilité des facteurs de production, les autorités peuvent mieux programmer leur politique budgétaire pour résoudre la crise, parce que la base fiscale est stable.* » L'important, donc, c'est de préserver l'autonomie budgétaire, versant économique de la démocratie : « *Les choix essentiels restent ceux qui tiennent à la dépense publique et aux recettes.* »

Mais, souligne Charles Wyplosz, professeur à l'INSEAD, la question qui se profile derrière la monnaie unique est celle du fédéralisme. « *Le scénario qui nous fait peur à tous, c'est celui d'une crise sérieuse dans un pays donné. Abandonnera-t-il alors la monnaie unique ? Difficile à imaginer. Il faudra dès lors que les autres pays l'aident à s'en sortir. Avac quel argent ? Cela suppose un embryon de budget international. Petit à petit, en une génération, on pourrait voir se développer un budget fédéral.* »

Les Etats-Unis des années 80 offrent un bel exemple de crise localisée : celle qui frappe en 1986 le Texas, avec la forte baisse des prix pétroliers. Impossible de dévaluer pour atténuer le choc : le Texas essuie donc une forte récession, qui fait augmenter le chômage et ensuite l'émigration vers les autres États. Mais le Texas a aussi bénéficié de la solidarité financière de la fédération, par exemple avec le sauvetage d'un grand nombre de ses banques, tombées en faillite. Un Etat européen touché par un choc spécifique doit pouvoir compter sur la même solidarité...

S. Gh.

Symbole de l'architecture industrielle de la fin du dix-neuvième siècle, les Grands Moulins de Corbeil sont aujourd'hui entièrement automatisés.

LA RESTRUCTURATION DE LA MEUNERIE

Tempête sur les moulins

Suite de la page 33

Elle se place juste avant l'Italie (818), et nettement devant l'Allemagne (585), sans parler de la Grande-Bretagne (84). Mais, sur cet ensemble français, à peine 300 d'entre eux comptent vraiment, puisqu'ils écrasent chacun plus de 2 000 tonnes de blé par an. Et, sur ces 300, à peine une vingtaine ont une capacité de production dépassant les 50 000 tonnes annuelles. A eux seuls, ils assurent plus de la moitié de l'écrasement des blés en France.

Le secteur est donc très fragmenté avec, d'un côté, les leaders comme les Grands moulins de Paris (GMP), la Française de meunerie (Pantin et Corbeil), le Groupe Soufflet ou la coopérative Champagne Céréales et, de l'autre, une myriade de petites entreprises. Si les petits moulins indépendants dégagent des bénéfices en vendant leur farine aux boulangers traditionnels, ils rencontrent souvent de nombreuses difficultés au moment de régler la succession à la tête de l'entreprise familiale, ou lorsqu'il faut renouveler le matériel. Car la meunerie s'apparente à une industrie lourde, et, pour amortir les installations, il faut produire en grandes quantités. Les marges ne sont guère élevées, d'où les résultats fluctuants des premiers du secteur.

Sur le marché intérieur, les meuniers se livrent une concurrence vive pour accaparer les boulangers traditionnels, qui produisent les trois quarts des pains vendus. Et leur proposent de leur fournir des farines spéciales, de s'affilier à une enseigne, voire de financer les travaux de leurs magasins pour capter ce marché très rentable. Les marges dans la boulangerie industrielle ou dans les grandes surfaces, deux secteurs en expansion, sont en effet plus modestes. Avec l'artisanat, l'exportation reste un peu leur seconde « vache à lait ». Mais ce marché, séduisant par ses tonnages, ses possibilités de gains – en jouant sur les cours du dollar et sur les restitutions de Bruxelles, – est avant tout affaire de techniciens. Certains groupes l'ont appris à leurs dépens, et les restrictions du GATT risquent encore plus de rendre difficiles d'approche les marchés extérieurs.

Dominique Gallois et François Grosrichard

La bataille de l'exportation

Premier port français d'exportation de farine et premier européen pour les céréales, Rouen a engagé d'énormes investissements pour faire face à la concurrence

ROUEN
de notre correspondant

LE port de Rouen, qui exporte 500 000 tonnes de farine par an, se situe au premier rang en France pour ce produit. Le tonnage est bien modeste comparé aux 8 millions de tonnes en moyenne de céréales (blé, orge et maïs principalement) traités à l'exportation et qui placent le port normand au premier rang en Europe. La farine reste cependant un des meilleurs indicateurs de la bonne santé du port, qui a traité au total 23,6 millions de tonnes en 1991.

Expédiée par sacs, la farine a longtemps procuré une charge de travail importante aux ouvriers dockers, qui maniaient sur leur dos ces masses de 50 kilos. Mais, signe avant-coureur des inéluctables mutations intervenues sur les quais, le port autonome a engagé, dès 1988, des investissements pour multiplier par six la productivité grâce à l'utilisation de grues capables de charger d'un seul jet 268 sacs, soit 14,4 tonnes... Accès maritimes, appontements et matériels de transbordement modernisés : au total, la communauté portuaire rouennaise a investi plus de 100 millions de francs pour ses terminaux de sacs.

ALÉAS • Les aléas du marché mondial des productions agricoles justifient à eux seuls l'effort entrepris. Dans un contexte de concurrence exacerbée, Rouen ne peut se permettre d'offrir des prestations portuaires médiocres. L'expérience acquise avec l'ex-URSS se passe de commentaires. Entre 1991 et 1992, la campagne céréalière expédiée depuis Rouen a chuté de 12 % (18,5 % à 7,4 millions de tonnes) en raison de la baisse du trafic vers la CEI. Une reprise spectaculaire des livraisons aux partenaires européens a amorti le choc. Un accord au GATT, défavorable pour l'agriculture européenne, ne serait pas sans conséquence pour le port, déjà en bataille avec les Américains qui avaient raflé, au milieu des années 80, le marché de la farine vers l'Egypte. Rouen exportait alors 800 000 tonnes par an de farine, 40 % de plus qu'aujourd'hui...

Des entreprises sont directement concernées, comme la Semoulerie Skalli et les Grands Moulins de Normandie, dont l'activité est essentiellement tournée vers l'exportation. Pour attirer les minorteries éloignées de Rouen, le port lancera prochainement un projet de vaste hangar à toit ouvrant pour stocker et charger à grande vitesse les farines. L'apparente démesure des investissements dans le secteur agro-industriel permettra, dans un contexte difficile, de déceler les plus petites niches du marché, du moins l'espère-t-on.

Etienne Banzet

Bouygues, le « bétonneur-traiteur-pâtissier »

Lorsque le numéro un européen du BTP a racheté en 1989 les Grands Moulins de Paris on a cru à une opération immobilière. Aujourd'hui les GMP, redressés, sont pour le groupe une très belle diversification industrielle

« LES *progrès accomplis depuis trois ans sont remarquables, et il faut continuer... Une entreprise qui ne gagne pas d'argent ne peut pas progresser...* » L'appréciation, apparemment anodine, sort de la bouche de Martin Bouygues lui-même, patron du numéro un européen du bâtiment et des travaux publics et elle vise sa plus récente (et plus inattendue) acquisition de diversification : les Grands Moulins de Paris (GMP).

Un jugement subtil – prononcé en juin dernier à l'occasion d'une journée portes ouvertes intitulée « A la découverte des Grands Moulins de Paris », – à la fois encourageant et prudent, mais qui peut revêtir un double sens. Car, s'il est vrai que, quand le leader de la farine passe en 1989 des mains de la famille Vilgrain dans l'escarcelle du géant du béton l'entreprise affiche une perte de 350 millions de francs et s'il est encore plus vrai que, depuis, sous la houlette de Michel Crignon, le redressement apparaît spectaculaire (au prix de « nettoyages » d'envergure), l'année 1992 se termine sur une note plutôt décevante.

« Les résultats seront nettement moins bons qu'en 1991, explique Michel Crignon, *même s'ils demeurent positifs. Nous avons rencontré des difficultés à l'exportation à cause d'une incroyable agressivité américaine, sur le marché égyptien de la farine, notamment. Certaines de nos expéditions ont même été détournées de leur destination... Les grèves des dockers n'ont pas non plus arrangé les choses. »*

FORTUNE • Lorsque, il y a trois ans, Bouygues jette son dévolu sur GMP, personne, ou presque, ne croit à une sincère stratégie de diversification à long terme, comparable à celle qui avait conduit, deux ans auparavant, le groupe vers l'audiovisuel. Le pourquoi de l'opération tombe immédiatement sous le sens : GMP est propriétaire depuis soixante-dix ans d'un superbe terrain de 6 hectares au bord de la Seine entre la gare d'Austerlitz et le boulevard périphérique, à deux pas du chantier de la Très Grande Bibliothèque. L'agroalimentaire ne serait rien d'autre, aux dires de beaucoup, que l'arbre qui cache la forêt immobilière. Un tel terrain à Paris, c'est la fortune assurée !

Mais l'homme qui a pris les rênes des GMP – Michel Crignon, trente ans de *« maison »* pour qui Francis Bouygues *« est un deuxième père »* – demande un délai de trois mois pour faire un inventaire *« extra-immobilier »*. Et son diagnostic, livré début 1990, sera clair et net : à condition de couper et nettoyer ici et là, on peut faire des GMP une très belle affaire industrielle.

> **“Nous préférons développer indirectement l'intégration.”**

Aussitôt dit, aussitôt fait. Michel Crignon vend le secteur de l'alimentation animale (marque SODEVA) à des coopératives, prépare les successions nécessaires, commence à mettre en œuvre un plan de suppressions d'emplois qui portera sur 400 postes, se sépare de l'ancien siège social du centre de Paris pour s'installer à Ivry. *« De tous les métiers de Bouygues celui-là est le plus captivant »*, affirme-t-il aujourd'hui. Michel Crignon n'envisage pas un instant que le groupe de Challenger se désaisisse maintenant de son nouvel enfant.

ENFANT • D'autant plus que depuis trois ans la crise immobilière est passée par là. Rien ne serait plus déconseillé que de revendre aujourdhui les GMP et leur actif phare, le terrain. Les négociations avec la mairie de Paris et la société d'économie mixte du secteur traînent d'ailleurs en longueur.

Les amoureux de la vénérable architecture industrielle ne s'en plaindront pas. Les GMP – 13 unités de production de meunerie, une semoulerie, 13 usines de produits surgelés pour la boulangerie et la pâtisserie, dont 6 à l'étranger – sont symbolisés d'abord par un... moulin dont la silhouette massive et grise est devenue familière à tous les Parisiens qui descendent la rue de Tolbiac et jettent un regard vers l'est. Cet édifice qu'on pourrait appeler un « bâtiment de caractère » est une des rares grandes usines encore debout à Paris.

LABEL • Il s'agit en fait du plus grand moulin européen en dépit de son âge respectable. Amorti depuis longtemps, il n'est pourtant ni poussif ni obsolète. Tamis, moteurs, courroies font vrombir l'édifice de toutes ses parois et de tous ses parquets. Chaque jour 1 700 tonnes de blé y sont sélectionnées, triées, séchées, stockées, assemblées en lots, écrasées, transformées en farines et en sons, ensachées, expédiées. Au laboratoire, les échantillons de blés sont disséqués, analysés, testés avec autant de soin que des embryons dans un service hospitalier spécialisé en génétique. *« Le blé est une matière vivante, dans les silos il continue à vivre »*, note Michel Crignon.

Au rez-de-chaussée, l'école de boulangerie, créée en 1929, et prolongée depuis un an par un Institut européen de boulangerie-pâtisserie forme chaque année plusieurs dizaines de jeunes et offre des stages de reconversion, avec l'aide du conseil régional d'Ile-de-France. *« Le secteur de la boulangerie est en expansion, un jeune titulaire d'un CAP est sûr de trouver un emploi »*, assure Mme Jocelyne Gantois, directrice de l'école.

La branche *meunerie* dégageant 80 % du chiffre d'affaires total, et le secteur de la boulangerie artisanale représentant 75 % de la clientèle, les GMP se sont surtout consacrés depuis trois ans à renforcer le partenariat avec ce segment de clientèle qui est le plus proche du consommateur final. L'enseigne « La ronde des pains » est le « label Bouygues » appliqué à l'agroalimentaire et orne déjà quelque 1 600 magasins, essentiellement dans le grandes villes. *« Les artisans boulangers ne sont pas liés à nous par un contrat d'exclusivité pour n'acheter que nos farines ou nos préparations, mais par un simple contrat d'approvisionnement minimum. En échange, nous les aidons à rénover leurs magasins, à trouver des financements.*

Ce n'est pas une mainmise sur l'aval mais un partenariat personnalisé », précise Thierry Clavel, directeur du marketing. La stratégie du groupe est donc à l'opposé de la formule « faire le plus possible de métiers dans la filière », depuis le champ de blé jusqu'à la baguette. *« Nous préférons développer indirectement l'intégration en proposant des gammes très diversifiées et adaptées aux exigences de nos clients, qu'il s'agisse des farines – la marque Moul-Bie propose 60 variétés de farines, – des produits préparés pour la pâtisserie comme les mousses, des assortiments de petits fours et de canapés comme un vrai traiteur. »*

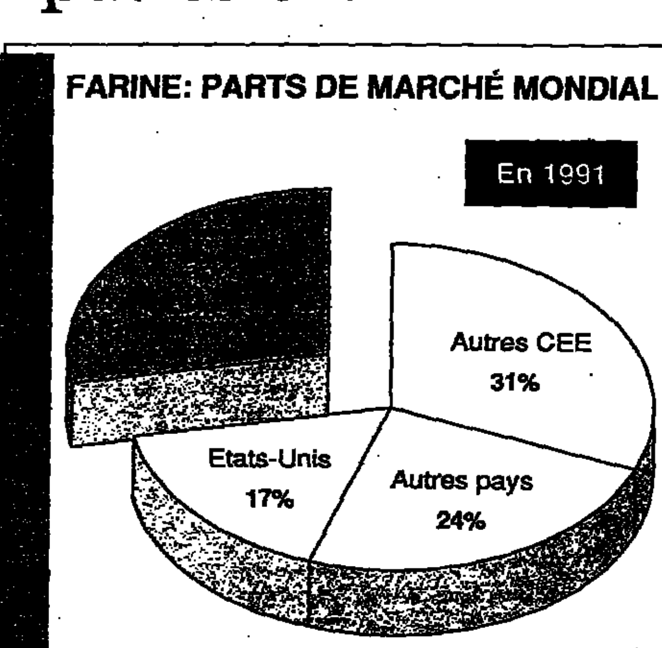
Bouygues, « bétonneur-traiteur-pâtissier », qui l'eût cru ?

F. Gr.

GMP en chiffres

Avec un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, dont 40 % réalisés à l'étranger, les Grands Moulins de Paris (GMP), filiale de Bouygues depuis 1989, sont le numéro un de la meunerie française. Sa part du marché français est d'environ 15 %. Le groupe emploie 2 250 collaborateurs, dont 100 ingénieurs et chercheurs. Les GMP exploitent 13 unités de production de meunerie, une semoulerie, 13 unités de produits surgelés. Une société de négoce, la Compagnie française commerciale et financière, exporte les farines dans une soixantaine de pays.

FARINE: PARTS DE MARCHÉ MONDIAL



Reportage photographique
Laurent Gueneau

PERSPECTIVES

LA RESTRUCTURATION DE LA MEUNERIE

Le groupe Pantin en campagne

Les Grands Moulins de Pantin poursuivent une stratégie de conquête en rachetant de précieuses parts de marché

« *NOUS n'avons aucune cible pour l'instant. Mais nous savons que parmi les huit premiers de la profession certains seront à vendre dans les années à venir. Nous nous préparons donc simplement à saisir ces occasions.* » Tranquillement, le nouveau président du groupe des Grands Moulins de Pantin assène ses convictions. En juin, l'arrivée de Laurent Haegel, trente-quatre ans, troisième du nom à la tête de cette entreprise, s'est accompagnée d'une refonte des structures. L'objectif est de clarifier l'organisation d'un groupe méconnu opérant dans la meunerie et la malterie afin d'attirer en temps voulu les capitaux nécessaires pour financer une acquisition.

Cette nouvelle stratégie coïncide avec l'arrivée aux commandes, d'une nouvelle génération, comme ce fut le cas depuis qu'en 1935 cette lignée a été portée au pouvoir, quinze années après la formation du groupe. C'est en effet au début des années 20, que les familles Lévy et Baumann, fondatrices des Grands Moulins de Strasbourg, décident de se développer un peu partout en France. Elles s'implantent alors à Dijon, Lyon, Montélimar, Marseille, Toulouse, Valenciennes, et aussi dans la région parisienne. Elles prennent un moment une participation dans les Grands Moulins de Paris, achètent les Moulins de Corbeil, et décident en 1921 de construire une usine à Pantin. Peu avant la deuxième guerre mondiale, à la demande des fondateurs, un autre Strasbourgeois, Julien Haegel, grand-père de l'actuel président, prend en main les destinées de Pantin. Détruites par un incendie en 1944, les installations sont reconstruites quatre ans plus tard. En 1951, il passe le relais à son fils Jean qui entreprend de séparer Pantin du groupe de Strasbourg. La scission des deux sociétés effectuée en 1955 se fait de manière amicale et Pantin prend dans la foulée le contrôle de Corbeil. Dans les années 80, le groupe se lance dans le malt en reprenant successivement les Malteries franco-belges et les Malteries chevaliers Martin.

HOLDING • A la veille de l'été, lorsque Jean Haegel passe le témoin à son neveu Laurent, la décision est prise de créer un holding baptisé Groupe Pantin, qui repose sur deux pôles bien identifiés avec, d'un côté, la Société française de Meunerie, de l'autre la Malterie franco-belge. Mais si ces deux branches pèsent le même poids (environ 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires chacune), elles évoluent dans des secteurs très différents. Le malt est une activité très rentable où la réorganisation de la profession est quasi achevée. Le groupe, avec ses sept usines françaises et ses 360 000 tonnes produites annuellement, est le deuxième malteur français et le quatrième européen. L'objectif est d'atteindre les 500 000 tonnes. Si dans ce métier quelques grands controlent la quasi-totalité de la production française, il en va tout autrement pour la farine, où les marges sont aussi moins élevées.

Les producteurs de farine sont encore très nombreux, et les leaders, que se soit Paris, Pantin, Soufflet ou la coopérative Champagne Céréales, ont des parts de marchés modestes. « *Les premiers meuniers français représentent chacun à peine plus de 12 % de l'écrasement de blé en France et détiennent 8 % du marché national de la farine* », avance Laurent Haegel pour justifier sa stratégie expansionniste. Tout rachat sera donc celui d'une part de marché. Bien souvent, il ne sera pas question de maintenir en activité le moulin repris, la production étant transférée sur un autre site. Ce site sera Corbeil, l'une des trois usines du groupe (avec Pantin et Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques), choisie pour devenir l'unité « phare ».


A chacun des six étages, les broyeuses et les tamis fonctionnent automatiquement, comme dans de nombreux autres moulins.

MODERNISATION • Pour cela, un programme de 60 millions de francs sur cinq ans a été décidé l'an dernier afin d'augmenter la capacité de production du moulin de Corbeil et le hisser au premier rang européen. Une unité de mouture de 600 tonnes par jour s'est ajoutée aux 1 200 tonnes produites quotidiennement par l'ancien moulin, dont toutes les machines sont progressivement remplacées. Cette modernisation s'est accompagnée d'une diminution d'effectifs sur le site. En dix ans, le nombre de personnes travaillant sur le site est tombé de 350 à 100, alors que la production dans le même temps a augmenté de 50 %.

Si Corbeil a été préféré à Pantin pour le développement de la meunerie, c'est en grande partie en raison de la taille du terrain : 5 hectares contre 1,5 hectare. De plus, le moulin d'origine, dont le groupe porte le nom, se situe à une encablure du périphérique parisien. Même s'il continue à être modernisé, il pourrait un jour intéresser un promoteur immobilier et pourrait même servir, pourquoi pas, de monnaie d'échange : terrain contre part de marché.

Sans l'afficher haut et fort, les dirigeants de Pantin rêvent de mettre la main dès que possible sur leur concurrent, les Grands Moulins de Paris, car ils ne croient pas trop à la longévité de Bouygues dans la meunerie.

Rachèteront-ils les Grands Moulins de Strasbourg, qui fut leur maison mère ? Les deux groupes ont déjà des accords (notamment en ce qui concerne l'exportation) et des participations croisées. Pantin a 20 % dans Strasbourg, et Laurent Haegel en est administrateur. A l'inverse, Bertrand Leary, président des Moulins de Strasbourg, détient 13 % de Pantin et en est administrateur. Il n'aurait pour l'heure pas de successeur à la tête de son affaire. En revanche, les dirigeants de Pantin rejettent catégoriquement l'idée de reprendre l'un des moulins de la coopérative de la Brie, celui de Verneuil, qui cherche désespérément des acquéreurs depuis plusieurs mois... Ils ont cependant débauché quelques-uns des meilleurs commerciaux.

> “Nos métiers traversent une petite zone de turbulence.”

Si le groupe entend jouer un rôle majeur dans la restructuration de la meunerie française et renforcer ses liens avec ses clients principaux, les boulangers, en développant la marque Baguepi, il souhaite toujours privilégier l'exportation. Par le jeu des restitutions européennes, l'activité peut en effet être très lucrative. Le groupe y consacre 55 % de son volume, ce qu'il estime être un maximum. Il a ainsi exporté l'an dernier, par le biais de sa filiale Sava, 398 000 tonnes sur les 732 000 tonnes de blé écrasé par le groupe. Après un début d'année difficile, dû à la chute massive des contrats à l'exportation qui a touché tous les producteurs français, la tendance s'est redressée récemment. Les résultats de la Française de Meunerie, la filiale farine, devraient donc être finalement juste équilibrés. « *Nos métiers traversent une petite zone de turbulence, on a l'habitude de résultats fluctuants*, affirme le directeur financier Jacques-Hervé Cassar. *A l'exportation, nous sommes confrontés en permanence à des marchés qui s'ouvrent et à d'autres qui se ferment. Il faut savoir s'adapter très rapidement.* » Donc pas question de faire, dans ce métier imprévisible, de prospective à long et même à moyen terme. Juste le droit pour ce meunier de rêver, et surtout de ne pas s'endormir comme dans la chanson.

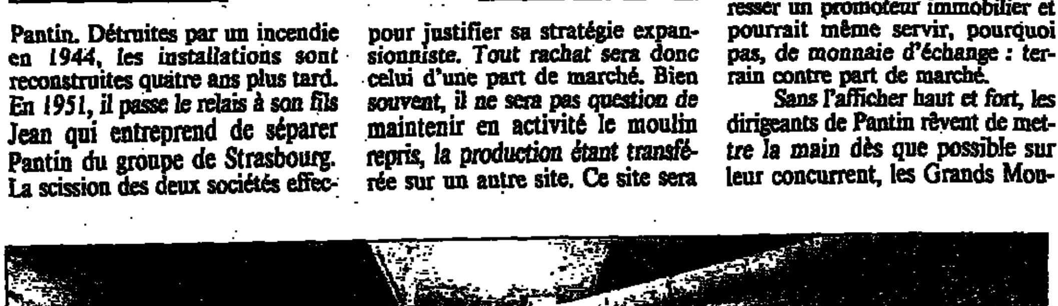
D.G.

Farine et malt

Les Grand Moulins de Pantin sont devenus le Groupe Pantin, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre dernier. Ce changement tient compte de l'évolution de cette affaire familiale présente non seulement dans la farine mais aussi dans le malt. Or ces deux activités pèsent désormais sensiblement le même poids. Un holding de tête, Groupe Pantin, contrôle à plus de 80 % la Française de meunerie et à 57 % les Malteries franco-belges.

En 1991, la Française de meunerie a écrasé 732 000 tonnes de blé dans ses unités de Pantin, Corbeil – premier moulin d'Europe par sa capacité d'écrasement – et Orthez. Elle devrait en moudre 850 000 tonnes cette année. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1991 à 1,867 milliard de francs pour un bénéfice net de 28,4 millions et une marge brute d'autofinancement de 59,5 millions de francs.

Pour 55 %, la farine produite est exportée par le biais d'une filiale, la Sava. En 1991, 398 000 tonnes ont ainsi été vendues hors des frontières, ce qui correspond à un chiffre d'affaires supérieur au milliard de francs. Le groupe s'est ainsi classé au deuxième rang mondial des exportateurs derrière le français GEFAR (584 000 tonnes), un ensemble réunissant essentiellement la SCARM, Champagne céréales et Soufflet.



En ces temps modernes, la présence humaine se fait de plus en plus rare.

Les héritiers de Vidocq

Suite de la page 33

Un siècle plus tard, les buts de la profession n'ont pas varié. Avec une moralité à géométrie moins variable que celle de l'ancêtre, des entreprises commerciales ont proliféré sur un terreau des plus fertiles, c'est-à-dire l'amas des créances douteuses et des impayés. Ni « privés », ni « barbouzes », les professionnels de ce curieux métier – ou métier de curieux, au choix – sont plusieurs centaines, à Lyon, où ils se développèrent, sous le Second Empire.

On trouve, dans la métropole régionale, les sièges sociaux ou des représentations des plus importantes sociétés de la profession, qu'il s'agisse de SCRL, fondée à Lyon en 1893 (500 salariés) ; de S et W, née à Lyon, sous une autre raison sociale, en 1933 (400 salariés) ; Dun et Bradstreet France, fondée en 1872, à Paris (310 employés dans le pays) ; Piguet, créée à Lyon en 1895 (235 personnes) et quelques autres.

Les techniques ont changé. On est loin, désormais des charmantes et désuètes cases-fichiers de bois qui ornaient, du sol au plafond, tous les murs des locaux du contentieux lyonnais. Sans ronds-de-cuir ni manches de lustrine, ces entreprises abreuvent patiemment des ordinateurs, dont l'impressionnante puissance devient un argument de vente.

On puise d'abord, chaque jour que Dieu fait, à la plus évidente des sources d'information : les huit cents journaux français bourrés de bilans et comptes d'exploitation, de modifications de statuts, de nominations de nouveaux membres de conseils d'administration signalant les évolutions dans l'actionnariat, d'avis de fusions-absorptions, de créations et de défaillances d'entreprises, toutes annonces légales auxquelles sont astreintes les sociétés françaises, cotées ou non.

On dépouille aussi la presse locale. Enfin, les professionnels du renseignement les plus recherchés sont ceux qui ont su nouer, parfois, des relations personnelles avec les banquiers de la place, dans laquelle l'usage du téléphone n'est l'objet d'aucune prohibition.

Le reste est une affaire de « feeling » ou, plus scientifiquement, de comparaison avec des ratios nationaux, calculés pour chacune des branches d'activité. Il en découle une appréciation sur la solvabilité des entreprises, que chacun peut consulter, moyennant finances, au moment d'ouvrir un crédit-acheteur. Par les temps qui courent, cette précaution n'est évidemment pas superflue. On a dénombré 53 252 défaillances d'entreprises en 1991, et, pour l'année en cours, on devrait arriver à un total de 60 000. Le total du crédit inter-entreprises est estimé, en France, à 2 000 milliards de francs. Dans le bilan de la moitié des sociétés françaises, le poste clients représente plus de 40 % des actifs. Certains professionnels incriminent la loi de 1985 sur les défaillances d'entreprises, en soulignant que le dépôt de bilan est devenu un outil de gestion, une manière d'obtenir le gel des créances.

COEXISTENCE • Quoi qu'il en soit, les entreprises de renseignement commercial affrontent la concurrence accrue d'organismes officiels désireux d'exploiter eux-mêmes – personne n'est ennemi de l'argent de poche – la masse des données que fournissent obligatoirement les entreprises. Ces organismes sont légion. Il s'agit de l'Institut national de la propriété industrielle, de l'INSEE, de l'Association des greffes de tribunaux de commerce, des chambres de commerce. Ces « poids lourds » s'appuient sur l'aura de neutralité de la puissance publique. C'est leur atout mais aussi leur handicap : ils sont bien en peine de livrer une appréciation claire sur le crédit des entreprises et s'en tiennent souvent aux comptes « bruts », fussent-ils diffusés par des réseaux télématiques.

Face à eux, les héritiers d'Eugène-François Vidocq ont deux façons de se distinguer. D'abord, par l'actionnariat. C'est le sens de transactions récentes, qui ont intéressé trois des sociétés ayant leur siège à Lyon. D'abord, en avril 1991, on a vu SNRC absorber sa filiale Wys-Muller, de Marne-la-Vallée, et prendre comme raison sociale unique S et W, dont le capital rassemble la Lyonnaise de banque et l'entreprise d'affacturage Factofrance-Heller. Puis, en février 1992, le groupe Ecco a cédé sa filiale GRC (80 salariés) au holding Friedland Investissement, qui unit le Crédit agricole, le Crédit national, l'UAP, Elf, Total et IBF. Enfin, voici quelques semaines, le groupe de travail temporaire Bis s'est retiré de la SCRL, au profit de la Compagnie française d'assurance du commerce extérieur (Coface), maintenant titulaire de 70 % du capital, et de la Compagnie financière Edmond de Rothschild (30 %).

INTÉRÊT • L'adossement du renseignement commercial aux banques et sociétés d'assurances revêt un intérêt évident, pour la limitation de leur propre risque-crédit. Cela n'empêche pas la coexistence avec Dun et Bradstreet, première entreprise mondiale (60 000 collaborateurs dans le monde), qui reste indépendante, comme avec la société familiale Piguet, qui s'apprête à ouvrir son capital.

En second lieu, les descendants de l'illustre forçat et policier s'efforcent désormais de se distinguer, par la nature même de leurs services, c'est-à-dire la sûreté et la prise de risques dans l'appréciation de solvabilité. Celle-ci conserve le caractère d'une correspondance privée ou d'une fort utile compilation de données éparses. Dun et Bradstreet met l'accent sur l'historique des délais de paiement qu'elle réalise, depuis 1983. S et W vient de lancer, en collaboration avec Eurostaf, une publication titrée



PME scope, apportant, à propos de cinquante-cinq secteurs d'activité dans lesquels les entreprises moyennes sont prépondérantes, des tableaux de synthèse, les éléments de bilan et de compte d'exploitation de chacune d'entre elles, les principaux indicateurs et ratios, ainsi qu'une batterie de « tests » d'analyse financière. On devient impardonnable si l'on ignore encore la comptabilité de son voisin de palier et tout aussi condamnable si l'on ne figure pas dans ce panthéon de l'économie française. GRC vient de lancer un nouveau service baptisé « objectif zéro retard » visant à réduire les délais de règlement.

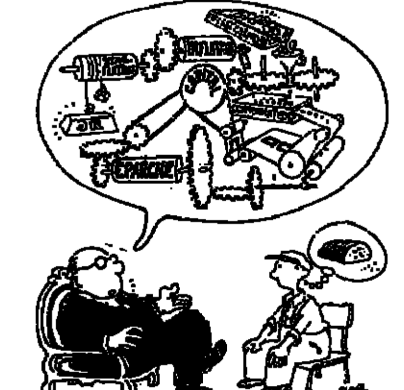
Renforcement de l'actionnariat, services à grande valeur ajoutée, éclatement géographique : malgré tout cela, l'heure est favorable, à nouveau, pour d'astucieux indépendants. Transfuge de Dun et Bradstreet, puis de S et W, Michel Besson tente ainsi de développer, à Lyon, sous la raison sociale de Banque européenne d'informations civiles (BEIC), la recherche des adresses personnelles de mauvais payeurs.

Mais attention. Aux antipodes de Vidocq, il agit en conformité avec les recommandations de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) et il s'interdit d'user de méthodes qui le disqualifieraient, y compris à ses propres yeux. Parmi ses clients, au nombre d'une trentaine, on trouve déjà de grandes banques de la place et des sociétés de crédit, complètement désemparées lorsqu'elles voient leurs débiteurs déménager « à la cloche de bois ».

Gérard Buétas

DOSSIER

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel



Créé par la loi du 17 janvier 1989, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est, en principe, « une autorité indépendante et collégiale chargée de réguler le paysage audiovisuel ». *Cette définition de Jacques Boutet, président du CSA, prête à exégèse sur chacun de ses termes.*

Le caractère collégial du CSA. A la lettre, le CSA l'est effectivement puisqu'il s'agit d'un collège de neuf membres. Dans les faits, le président du CSA concentre bon nombre de pouvoirs. C'est lui qui réunit le conseil et arrête l'ordre du jour, lequel est transmis aux conseillers. Si un conseiller veut faire inscrire une question à l'ordre du jour, il en informe le président et donne au secrétariat du collège les éléments nécessaires à la délibération. Enfin, au cours des votes, le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Et c'est lui qui est habilité à passer des conventions avec toute personne publique ou privée, et qui ordonne les dépenses et recettes du CSA.

L'indépendance du CSA. C'est surtout un lieu où les pressions politiques sont notoires, et justifiées par le mode de nomination des conseillers. Chacun d'entre eux exerce son mandat pendant six ans. Ils ne peuvent être nommés au delà de soixante-cinq ans. Trois d'entre eux (dont le président) sont nommés par le président de la République, trois autres par le président du Sénat et les trois derniers par le président de l'Assemblée nationale. Le gouvernement actuel dispose donc des deux tiers des voix. Mais de là à prétendre que chaque décision traduit le rapport de forces politiques, il y a une marge.

Le CSA, instance de régulation. Il n'en a guère les moyens. Privé par le Parlement et le Conseil constitutionnel du droit d'élaborer sa propre législation, il est surtout chargé d'appliquer celle qui existe. Au point de créer parfois des situations «kafkaïennes», compte tenu de l'ampleur et du caractère parfois contradictoire de la réglementation audiovisuelle. Sur des sujets mineurs comme l'honnêteté de l'information ou la protection des jeunes, le CSA a pu intervenir à différentes reprises lorsqu'il estimait que la mesure était dépassée.

Dossier réalisé par Yves Mamou

Quelles sont ses attributions ?

■ Les fonctions les plus en vue du CSA sont au nombre de deux. La première a trait aux nominations des présidents de chaînes publiques, radio et télévision. Ainsi le CSA nomme pour trois ans le président commun des deux chaînes de l'audiovisuel public, France 2 et France 3, tandis que ceux de Radio-France et de Radio France internationale sont choisis parmi les administrateurs désignés par le gouvernement. Il choisit aussi le président de Radio France outremer (RFO). Le CSA désigne également quatre membres du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le président de cette institution étant nommé par le gouvernement.

Deuxième mission : le CSA gère et attribue fréquences et canaux aux radios et aux télévisions pour qu'elles puissent émettre. Mais surtout, et au-delà de ce considérable travail technique, le CSA délivre les autorisations d'émettre sur ces fréquences et ces canaux. Qu'il s'agisse des 1 800 radios de la bande FM ou des candidats à une chaîne de télévision privée, c'est le CSA qui choisit les personnes morales qui vont alimenter en programmes ces circuits de communication. Pour les bénéficiaires d'une fréquence radio, l'autorisation est de cinq ans. Pour ceux qui s'occupent de télévision privée, elle est de dix ans. Récemment, le CSA a auditionné les candidats à la reprise du canal de la défunte Cinq, pour le créneau horaire diurne avant Arte. Une décision définitive reste à prendre. Précision importante : les radios et télévisions publiques ont, de par la loi, priorité d'accès aux réseaux hertziens. Le CSA reste un intermédiaire obligé – c'est lui qui a attribué le canal de La Cinq à Arte, par exemple, – mais la procédure se passe d'appel d'offres.

En matière de réseaux câblés ou d'exploitation de services radios et de télévision par satellite, le CSA délivre des autorisations d'exploitation différentes : vingt ans pour le câble, dix ans pour les satellites après appel de candidatures et audition publique. ■

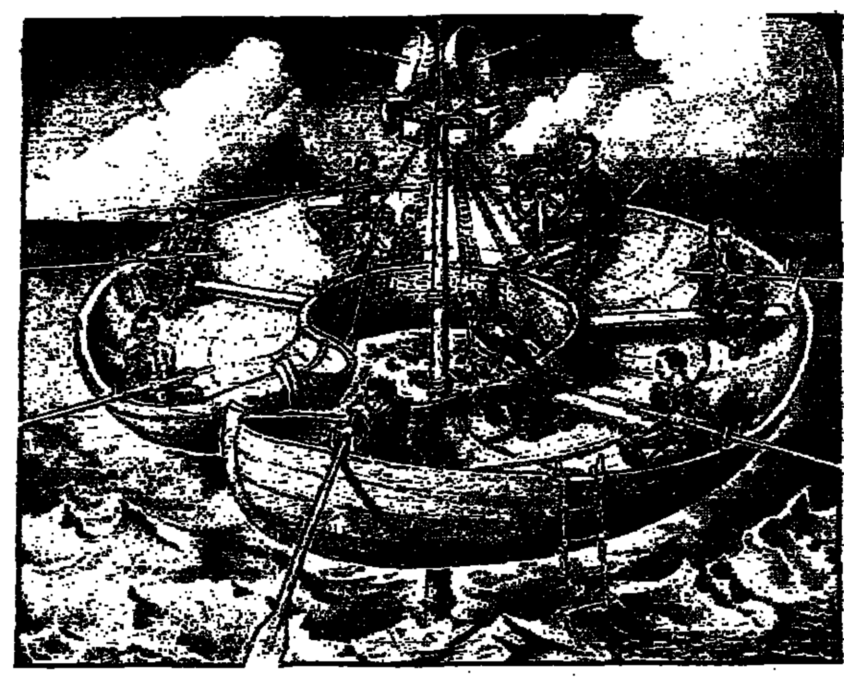
Quel contrôle exerce-t-il ?

■ De nombreuses missions du CSA se regroupent sous un terme unique : le contrôle. Le foisonnement des textes et décrets fait du CSA une entité gardienne de la loi. Instituée par celle-ci, la liberté de communication suppose le respect des règles existantes. Il lui est donc fait obligation d'assurer l'égalité de traitement et le respect du pluralisme des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des sociétés nationales d'audiovisuel, notamment lors des émissions d'information politique. Par ailleurs, au moment des campagnes électorales, le CSA adresse des recommandations aux radios et aux télévisions privées, ainsi qu'aux services locaux du câble.

En matière d'expression directe des partis politiques représentés au Sénat ou à l'Assemblée, c'est le CSA qui fixe les modalités de leur apparition au petit écran, principalement le temps d'antenne qui leur est consacré. Les organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale sont traitées de la même manière que les partis. Ces émissions sont diffusées tout au long de l'année sur les antennes du service public. Le CSA doit en outre faire respecter l'honnêteté et le pluralisme de l'information, ainsi que le respect par les médias audiovisuels des droits afférents à la dignité de la personne humaine.

Outre l'information, le CSA veille au respect, par les chaînes privées, du régime de diffusion des films (200 par an environ), de leur contribution obligatoire au développement de la production cinématographique et audiovisuelle, mais aussi de la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des sociétés publiques et privées. Il doit en outre assurer la défense de la langue française et le développement de la libre concurrence : il peut adresser des recommandations au gouvernement en ce sens. Il peut aussi saisir et être saisi *«pour avis»* par le Conseil de la concurrence ou par n'importe quelle autorité administrative et judiciaire compétente. Enfin, il détient le contrôle *a posteriori* de la publicité, et définit les champs du parrainage et du téléachat.

Toutes ces formes de contrôle obligent le CSA à visionner les quelque 50 000 heures de programmes diffusées par les télévisions nationales. Les 735 000 heures des programmes des télévisions régionales, locales, câblées et les programmes des radios font l'objet d'une observation par sondage. Le CSA dresse chaque année des bilans des sociétés audiovisuelles. ■



TUDOR BANUS

De quels services techniques dispose-t-il ?

■ Les conseillers ne sont que la partie émergée de l'«iceberg» CSA. Ils sont épaulés par les services techniques, qui eux n'apparaissent pas ou peu. Placés sous l'autorité du directeur général, ils préparent et exécutent les délibérations des membres du CSA.

– La direction des autorisations et des études chapeaute ainsi deux services : le service des autorisations et des analyses économiques (13 personnes) et le service des études (4 personnes). Le premier s'occupe de réaliser toutes les missions d'information en matière de télévision ou de radio. Il est aussi chargé des travaux préparatoires aux appels à candidature pour les attributions de canaux, de l'exploitation des réseaux ou du respect des obligations de l'audiovisuel. Le service des études est chargé, lui, de toutes les recherches prospectives utiles à l'accomplissement des missions du Conseil.

– Le service des programmes (53 personnes) analyse tout ce que les chaînes diffusent en direction du public, veille à la conformité de ces programmes avec la réglementation, procède à des enquêtes et informe le conseil des manquements relevés.

– Le service technique (22 personnes) est chargé du suivi de toutes les questions relatives aux fréquences dévolues aux organismes de communication.

– Le service des radios regroupe plusieurs bureaux chargés à la fois des questions techniques, des programmes et du contrôle du spectre (29 personnes). Il a aussi le contrôle des seize comités techniques radiophoniques (159 personnes), les fameux CTR, qui assurent, outre-mer et dans les régions, le suivi des stations de la bande FM.

– Le service des affaires juridiques (10 personnes) étaye la réflexion du Conseil sur tous les dossiers de son ressort et étudie particulièrement les sanctions prononcées par le Conseil et les actions contentieuses prévues par la loi.

– Le service de la documentation et des publications (9 personnes) veille à la mise à jour du fonds documentaire tant au plan national qu'international et diffuse toutes les publications relatives aux activités du Conseil.

– le service des relations extérieures (6 personnes) enfin entretient avec le Parlement, les institutions et les organes de presse les liens nécessaires à l'accomplissement des actions du CSA. ■

> **“Compte tenu de l'attitude du CSA à l'égard de tous les diffuseurs, de sa partialité, il est évident que l'on ne peut accepter de lui laisser cette liberté supplémentaire de fixer avec les chaînes les quotas aux heures de grande écoute.”**
>
> Etienne Mougeotte, vice-PDG de TF 1, 14 novembre 1991.

UN ÉVENTAIL DE CONSEILLERS

Les neuf conseillers du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sont nommés selon des durées variables – quatre ans, six ans ou huit ans, – ce qui permet un renouvellement par tiers de ses membres. Chacun des conseillers a un domaine d'activité particulier, généralement en liaison avec son ancienne activité professionnelle, ses goûts ou ses travaux.

Le président du CSA, Jacques Boutet, a été nommé pour six ans, à compter de la création de l'organisme par le président de la République. Conseiller d'Etat, ancien élève de l'Ecole nationale d'administation (ENA), il a notamment été PDG de TF 1 en 1981-1982.

Trois conseillers ont été nommés pour quatre ans en 1989. Ils devraient donc être remplacés prochainement. Roger Burnel – désigné par le président de la République – était président de l'Union nationale des associations famililiales (UNAF); il s'occupe du dossier des radios, en association avec Roland Faure. Francis Balle, nommé par le précédent président du Sénat, Alain Poher, est un universitaire, auteur d'ouvrages de référence sur les médias; il a été membre du Haut Conseil de l'audiovisuel de 1977 à 1980 et du Conseil national de la communication en 1987. Il est chargé du dossier des satellites. Monique Dagnaud, elle, nommée en avril 1991, termine le mandat du producteur Igor Barrère, démissionnaire du Conseil après deux ans d'exercice. Désignée par le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, M[me] Dagnaud, chercheur au CNRS, est l'auteur d'un ouvrage sur la programmation des télévisions. Elle se consacre au dossier des télévisions privées, notamment M 6, et de la production et des programmes. Daisy de Galard a été désignée pour six ans par Alain Poher. Journaliste, producteur à la télévision, notamment du célèbre «Dim, Dam, Dom», puis chez Gaumont, M[me] de Galard fut membre de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL, qui précéda le CSA de 1986 à 1988). Au sein du CSA, elle suit France 2 et France 3. Pour sa part, André Gauron a remplacé en décembre 1991 Bertrand Labrusse, ancien président de la Société française de production (SFP), qui avait lui aussi décidé de quitter le CSA. Nommé par Laurent Fabius, André Gauron, ingénieur diplômé de Centrale, a travaillé au commissariat au Plan, fut expert au Conseil économique et social au titre de la CFDT puis conseiller auprès de Pierre Bérégovoy, depuis l'entrée de celui-ci au gouvernement, avant d'entrer au CSA où il est en charge de TF 1.

Parmi les trois derniers conseillers, nommés pour huit ans, figurent deux journalistes. Geneviève Guicheney, qui présenta le journal de FR 3 «Soir 3» de 1982 à 1987, a été désignée par le président de la République. Elle s'occupe au CSA du câble, de la publicité et du parrainage. Autre conseiller issu du sérail journalistique, Roland Faure a été désigné par Alain Poher. L'ancien directeur de la rédaction de *l'Aurore*, qui fut PDG de Radio-France de 1986 à 1989 après en avoir été directeur de l'information, se consacre aux radios. Monique Augé-Lafont, enfin, nommée par le président de l'Assemblée nationale, agrégée de mathématiques, qui fut recteur d'académie (Orléans-Tours puis Nice), est chargée des télévisions locales, régionales et cryptées ainsi que de RFO.

Quelles sanctions peut-il prendre ?

■ C'est à l'épreuve des sanctions que se mesurent à la fois la force du CSA et l'étendue de ses compétences. Première évidence, les sociétés de programmes ne sont pas traitées de la même manière selon qu'elles appartiennent au secteur public ou privé. Au sein du privé, certains sont même « plus égaux que d'autres ».

Dans le principe, le CSA peut adresser des observations à un diffuseur public. Il dispose également d'un pouvoir d'injonction en cas de manquement grave. Quand, en 1992, les chaînes publiques ont voulu couper les jeux avec des spots publicitaires, le CSA est intervenu vigoureusement pour manifester sa désapprobation. En revanche, ni amendes ni suspension de l'autorisation d'émettre ne frappent radios et chaînes publiques. Vis-à-vis du secteur privé, les sanctions vont de la mise en demeure publique au retrait pur et simple de l'autorisation d'émettre, en passant par différents niveaux de peine : la suspension de l'autorisation pour un mois au plus, la réduction de la durée d'autorisation dans la limite d'une année, l'amende, si le manquement constaté ne relève pas du pénal, et enfin l'amende combinée avec une suspension d'autorisation. Jusqu'ici aucune peine de suspension n'a jamais été prononcée. En revanche, les amendes sont tombées dru : 30 millions de francs infligés à TF 1 en 1992 – pour non-respect des quotas de diffusion, – 5 millions infligés à La Cinq en 1989 pour diffusion de téléfilms comportant de nombreuses scènes de violence.

En outre, Canal Plus n'est jamais soumis à l'amende ni au retrait d'autorisation. La chaîne dirigée par André Rousselet n'est pas sous le régime de l'autorisation mais de la concession. ■

> **“Votre légitimité est incontestable. Elle ne pourrait être battue en brèche que par vous-mêmes. Ce qui est arrivé à d'autres... Entendez-vous, faites équipe !”**
>
> François Mitterrand lors de l'installation du CSA 15 février 1989.

Que lui reproche-t-on ?

■ *«Les institutions comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne valent que par les personnes qui le composent.»* Ce jugement d'un président de chaîne reflète l'amertume des diffuseurs vis-à-vis du CSA. Trois reproches majeurs sont adressés à l'institution : manquer de courage politique, concentrer ses pouvoirs entre les mains du président, travailler en permanence en deçà des pouvoirs réglementaires qui sont les siens. L'arrivée d'ARTE sur le cinquième réseau a ainsi provoqué une de ces crises de crédibilité dont peu d'institutions se relèvent. La décision du gouvernement de «préempter» le réseau de La Cinq en faveur de la chaîne culturelle franco-allemande n'a provoqué que peu de réactions. Pourtant, elle empiétait sur les attributions du CSA... qui a laissé faire. De même, après l'attribution de La Cinq au groupe Hachette en 1990 (voulue par le gouvernement pour contrer TF 1), le CSA a laissé le groupe Hachette s'enliser alors que, pièces en main, le Conseil connaissait les contraintes économiques et réglementaires qui faisaient peser sur la chaîne un risque majeur de dépôt de bilan.

Autre reproche : le manque de collégialité du CSA. Depuis la nomination surprise de Philippe Guilhaume à la présidence commune d'Antenne 2 et de FR 3 en 1989, Jacques Boutet se méfie d'un conseil qu'il n'a pas choisi – et pour cause, vu son mode de recrutement. Résultat : il gouverne le plus souvent seul.

En outre, il laisse volontiers les «plénières» (séances officielles de travail) s'engluer dans la masse des dossiers techniques, au lieu de les désencombrer pour favoriser un réel travail de réflexion au sein du Conseil. Résultat, selon certains, *«aucun débat n'a jamais lieu»* et le CSA n'exploite pas à fond les possibilités juridiques qui sont les siennes.

Le CSA n'a pas su développer une véritable doctrine sur l'audiovisuel. Cette absence de travail prospectif non seulement a privé les politiques de toute base pour une action en matière audiovisuelle, mais a empêché le CSA d'acquérir une réelle autorité morale. ■



OPINIONS

CHRONIQUE • par Paul Fabra

La fin du SME ?

RIEN n'illustre plus concrètement le profond malaise qui règne sur la scène monétaire européenne que les tribulations de l'« écu privé ». Pour essayer de ramener la confiance sur un marché désemparé, les *autorités responsables se voient* enfin contraintes de jouer cartes sur table. La pénible prise de conscience qui en résulte chez les opérateurs du monde de la finance contribue à les réveiller du rêve où les avait plongé la signature du traité de Maastricht.

Pendant la courte période qui s'écoula entre cette signature, survenue le 7 février 1992, et le référendum danois du 2 juin, les investisseurs, notamment « institutionnels » (compagnies d'assurance, sicav et fonds mutuels, etc.) furent nombreux à acquérir de gros montants de titres d'emprunt, de toutes échéances, libellés en cette unité de compte. La palette en est très large, depuis les bons à trois mois émis en écus par le Trésor britannique jusqu'aux obligations à trente ans de durée offertes par le Trésor français (OAT, obligations assimilables du Trésor), sans compter les émissions émanant de sociétés industrielles et commerciales ou d'établissements bancaires.

L'idée était qu'en achetant des « instruments » (le mot du jargon moderne pour désigner les reconnaissances de dette) en écus on profitait d'une rémunération avantageuse sans prendre beaucoup de risques. N'était-il pas de notoriété publique qu'il n'y avait plus eu depuis 1987 d'ajustement important de parités entre les monnaies du SME qui forment le « panier » dont est composé l'écu ?

Le sentiment quasi général était celui qu'exprimaient des experts de l'OCDE dans un de leurs « documents de travail » (*working paper* n° 117, 1992) : *« Les changements entre les taux de change sont devenus moins fréquents. Les nouveaux progrès vers l'union économique et monétaire finiront par les éliminer totalement. »* L'accumulation des avoirs en écus passait en outre pour une judicieuse pratique. La Banque de France n'encourageait-elle pas discrètement les établissements de la place à anticiper l'avènement de la monnaie unique ? Inscrire à son bilan des actifs en écus vous valait des compliments.

Un phénomène intriguant dont on s'était accommodé tant qu'il était source de profit s'était même produit au cours des mois précédents, entre l'été 1990 et le printemps 1991. Sous l'impulsion d'une forte demande sur les titres en écus, l'écu privé a fait prime sur sa valeur théorique. Théoriquement, le cours de l'écu privé (cours résultant de la cotation des instruments libellés en cette unité) coïncide exactement avec celui de l'écu officiel ou écu-panier : il suffit d'appliquer aux cours du jour des douze monnaies entrant dans la composition de ce panier les coefficients de pondération correspondant à chacune d'elles. A Paris, par exemple, l'écu vaudra tel jour 0,6242 x 3,3915 francs (cours du DM) + 1,332 x 1 franc + 0,08784 x 8,216 (cours du sterling) + etc. = 6,642 francs. Demain, il vaudra un peu plus cher si, entre-temps, le cours de la monnaie allemande est passé de 3,3915 à 3,3975 F.

La persistance de l'écart dénotait l'imperfection du mécanisme d'arbitrage. La Banque des règlements internationaux de Bâle, où est organisée une caisse de compensation, a essayé de remédier par des mesures techniques à cette anonalie. Son nouveau système n'a pas résisté au retournement brutal du marché. Présentement, l'écu intéresse beaucoup moins, dans toute la mesure où, avant le 2 juin, il avait intéressé pour des raisons fallacieuses. Le cours du marché accuse une décote par rapport à la valeur théorique.

Les opérateurs, qui s'en mordent les doigts, s'aperçoivent un peu tard qu'il n'y avait aucune raison de considérer la perspective d'une union économique et monétaire comportant à la clef une monnaie unique appelée écu, comme un stimulant pour le marché fondé sur l'écu « monnaie de compte ». S'ils avaient lu attentivement le traité de Maastricht, ils se seraient avisés qu'il s'agit de deux sortes d'écus totalement distincts.

Le seul point commun sera le taux de conversion le jour J, s'il arrive jamais, où le nouvel écu sera introduit en Europe comme monnaie à part entière. L'écu nouveau commencera ce jour-là sa carrière avec la valeur de l'ancien. Après quoi, son évolution dépendra de facteurs tout à fait différents. La notion de panier aura disparu. La valeur de l'écu sera uniquement tributaire de la politique d'émission de la future Banque centrale européenne. Cependant, le texte du traité, s'il est clair sur ce point, entretient lui-même la confusion par certaines de ses dispositions. En chargeant le futur institut monétaire européen de 1994, de faciliter l'« usage » de l'écu, il laisse entendre qu'ainsi il préparera l'adoption d'une monnaie unique. La vérité est que l'encouragement de l'écu privé intéresse surtout le lobby des banques. Les commissions sur les transactions en écus sont bonnes à prendre.

C'est un langage plus sobre qu'on entend aujourd'hui. A l'occasion de la deuxième « conférence de l'écu » organisée récemment à Paris par le MATIF avec la participation du *Wall Street Journal Europe*, Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, n'y est pas allé par quatre chemins : *« L'écu de l'avenir n'a rien à voir avec les données de l'écu tel que nous le connaissons. »* On conçoit qu'une telle mise au point, tranchant avec tant de propos ambigus tenus dans un passé récent, pose quelques problèmes aux détenteurs ou candidats éventuels à la détention.

Directeur général de l'Institut de l'écu, Michel Coste a rappelé que, même si le calendrier de Maastricht est respecté, aucune date ne peut être fixée pour l'introduction de l'écu. Le traité se borne à disposer que celle-ci aura lieu dans un délai « rapide » après la fixation « irrévocable » (au plus tard en 1999) des taux de change entre les pays jugés aptes à participer à l'union économique et monétaire. Cet écu « banque centrale » circulera parallèlement à la monnaie de chaque pays. Les instruments libellés en écus privés seront alors convertis en écus nouveaux selon le principe de la continuité des contrats.

Mais qu'en sera-t-il dans les pays de la CEE non encore entrés dans l'union économique et monétaire ? « En conclusion, a dit le conférencier, *il faudra gérer au mieux l'ambivalence de l'écu. Si on ne voit en lui que le panier actuel, on tombera dans l'attentisme ; si on s'attache à sa qualité de préfiguration de la monnaie « forte et stable », on risque la déconvenue. »*

NICOLAS GUILBERT

A forcer la nature de l'écu privé, on l'a empêché (jusqu'à quand ?) de rendre les services très utiles qu'il rend sur certains marchés. Selon Alain Prate, vice-président de la Banque européenne d'investissement, cet établissement a besoin de l'écu pour accorder des prêts aux investisseurs des pays « périphériques » (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande), qui sont normalement ses clients les plus réguliers.

TOUT se passe comme si, pour rendre crédible le passage à l'union monétaire en l'absence d'union politique, les négociateurs de Maastricht avaient voulu faire jouer au SME un rôle pour lequel celui-ci n'était pas fait. De même qu'ils ont feint de considérer l'écu privé, unité de compte composite servant à dénommer une variété d'euro-emprunts, comme l'amorce d'une monnaie à part entière, de même ont-ils cherché à faire passer la stabilité des changes de ces dernières années comme l'antichambre d'un régime de monnaies rigidement et irréversiblement soudées entre elles (le franc devenant le parfait substitut du deutschemark et vice-versa, en attendant leur remplacement par l'écu).

L'expérience était d'autant moins probante que cette stabilité était artificiellement acquise pour les seuls besoins de la cause. Ce faisant, c'est la finalité du SME qui était trahie. C'est ainsi qu'on a vu en 1991-1992 la peseta se hisser plus de dix-huit mois durant en tête du peloton à la faveur de taux d'intérêt élevés (supérieurs à 12 %).

Or l'objectif premier du SME, c'était de faire en sorte qu'à l'intérieur du marché commun les courants d'échanges ne soient pas faussés par de grossières distorsions de changes dues, selon le cas, à la surévaluation ou à la sous-évaluation systématique de telle ou telle monnaie. Dans cette perspective, la stabilité des changes n'était justifiée que dans la mesure où elle pouvait s'appuyer sur une évolution convergente des coûts et des prix. Encore cette condition, qu'on redécouvre aujourd'hui alors qu'il est peut-être trop tard pour sauver l'expérience, n'est-elle pas suffisante. A concentrer toute l'attention sur elle, on risque d'en oublier une autre, significativement exclue des fameux « fondamentaux » si chers aux analystes en chambre... *(A suivre.)*

LIVRES

La société « branchée »

Pour Philippe Breton, la « société de communication » est un mythe aux effets pervers qui sert à combler le vide laissé par l'humanisme et les idéologies

L'UTOPIE DE LA COMMUNICATION
de Philippe Breton
La Découverte, 152 pages, 89 F.

Le type même du mot-valise est bien celui de *« communication »*. On y fourre tout : les médias, les ordinateurs, la publicité, des directeurs d'entreprise, des instituts, des sociologues, etc., après en avoir éjecté – et encore ! – les transports. Ce qui ne simplifie pas précisément le dialogue – la communication précisément – lorsqu'on met le vocable en avant. En fait, Philippe Breton s'inquiète beaucoup d'autre chose : de la place énorme, quasi monstrueuse occupée dans nos sociétés par le mythe de la communication, devenue une sorte d'utopie depuis que l'homme a perdu les valeurs que sécrétait sa vie intérieure.

Au départ se manifeste la volonté de regarder autrement le réel. Pour la science, l'important aujourd'hui, *« ce sont les relations qu'entretiennent les phénomènes entre eux »* plutôt que leur contenu. Norbert Wiener est en 1948 au centre de cette révolution intellectuelle qu'il prolonge ensuite vers le champ politique et social. Le père de la cybernétique entend en effet lutter contre l'entropie de nos sociétés, si manifeste dans les horreurs du nazisme et d'Hiroshima, par une régulation sociale qui s'opérerait de façon rationnelle par des réseaux de machines communicantes.

L'homme nouveau tire son énergie de sa capacité, comme individu *« branché, connecté à de vastes systèmes de communication, à collecter, à traiter, à analyser l'information dont il a besoin pour vivre »*. Il est rationnel et transparent et il devient un être purement social, antithèse du *« surhomme »* de Nietzsche. Se construisant sur le refus de l'exclusion, la société de communication semble apporter une pierre nouvelle à la civilisation. Inutile d'insister sur son influence dans les sciences, la littérature et plus généralement la culture.

Philippe Breton ne se laisse pas emporter par le flot ambiant. Il cite Georges Balandier pour qui *« parler de société de communication »* est, d'un certain point de vue, une redondance, car, de tous les temps, les hommes ont échangé des informations. Ce qui a été modifié, c'est l'usage massif des techniques dans ce domaine. Est-ce une raison pour saluer la venue d'un nouveau monde ?

REDONDANCE • Il est certain que les comportements quotidiens ont été fortement modifiés. Les médias sont devenus *« incontournables »* selon l'expression à la mode, *« le seul lieu où l'on trouve des informations permettant de décoder l'univers dans lequel nous évoluons et le voyeurisme (est une) vertu nécessaire à la survie sociale... Il faut communiquer, quel que soit le contenu »*.

Si l'on va plus loin, la nouvelle représentation de soi tient beaucoup plus à l'idée de *« machine communicante »*, et l'espace public s'est élargi parce que *« le désir d'être l'objet d'une médiatisation l'emporte largement sur la discrimination qu'appellerait le respect d'un espace privé »*.

La nouvelle « utopie » de la communication est grosse d'effets pervers auxquels Philippe Breton consacre la dernière partie de son ouvrage, sans doute la plus riche. Les confusions nées de la communication touchent aussi bien le monde des ordinateurs que celui des médias. La croyance en *« l'intelligence artificielle »*, une contradiction dans les termes, perdure, faute de s'entendre sur les mots. De même, l'on croit avoir accès à la signification des événements parce qu'on est informé. On pense supprimer les distances, mais elles résistent beaucoup plus fortement qu'on ne l'imagine. *« L'ignorance n'a pas de meilleure alliée que l'illusion du savoir. »*

DIABOLISER • Et que dire de la croyance dans la toute-puissance libératrice de la communication, des formations *« d'épanouissement de soi »* par l'accès à des *« techniques relationnelles »* ? Leur rôle se limite le plus souvent à réduire un désordre. De même, la *« culture du management »* tend de façon simpliste à diaboliser le conflit, qui fait pourtant partie de la vie.

Philippe Breton souligne aussi efficacement la contradiction entre le fait que la société exige que l'information soit traitée comme une marchandise et donc soumise aux lois de la propriété privée, là où, pour beaucoup de professionnels, une « bonne » information doit circuler librement pour avoir son effet maximal. Le piratage informatique est un symptôme révélateur de cette contradiction.

Notre auteur, on le voit, a le mérite de ramer à contre-courant, de regarder l'autre côté du miroir aux alouettes de la communication pour dénoncer ses théories utopiques servant d'alternative possible aux idéologies ou à l'humanisme. Le moindre danger n'est pas de priver notre société *« branchée »* de représentation de son futur. *« Une société qui n'a pas d'avenir à se mettre sous la dent ne peut que se dévorer elle-même. »*

Pierre Drouin

NOTE DE LECTURE

ERREURS ET IMPASSES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE
de Maurice Allais,
Editions Clément Juglar,
122 pages, 75 F.

C'est un livre direct qu'a écrit Maurice Allais, Prix Nobel de sciences économiques (1988), pour exposer rapidement les raisons fondamentales pour lesquelles lui, *« européen de toujours »*, est fermement opposé au traité de Maastricht. Pour l'économiste français, ce texte est inapplicable et il est susceptible de provoquer entre la France et l'Allemagne de graves difficultés : *« Ou bien l'Allemagne serait entraînée contre son gré dans une nouvelle inflation ou bien elle serait amenée à faire sécession. Nul doute que l'opinion publique allemande en rendrait la France, à l'origine du traité, responsable. Dans les deux cas l'union monétaire, loin de favoriser le rapprochement franco-allemand, n'aboutirait qu'à dresser à nouveau l'Allemagne contre la France. »*

Maurice Allais critique d'un point de vue économique plusieurs dispositions du traité de Maastricht qui pourraient bien entraver, et non pas aider, la construction du grand marché intérieur le 1er janvier 1993. Selon lui, la Charte communautaire des droits sociaux ne va pas nécessairement dans le sens du développement des pays les plus pauvres de la Communauté. Bien au contraire, en favorisant une hausse prématurée des salaires réels ainsi qu'une augmentation des avantages sociaux, ces dispositions risquent de provoquer dans les pays les moins développés de la Communauté *« un chômage massif »*.

L'intention de l'auteur est bien résumée par la citation de l'économiste suédois Gunnar Myrdal, en exergue de son ouvrage : *« Il est dans une démocratie de l'intérêt public que les vérités, et surtout les moins confortables, soient établies et diffusées aussi largement que possible ; les illusions – et particulièrement celles qui procèdent de l'opportunisme – sont un danger public. »* Beaucoup de Français doutent. Ce n'est pas le cas de Maurice Allais.

P. F.

COURRIER DES LECTEURS

Touche pas à mon franc

Depuis quelques mois, l'idée d'une dévaluation du franc rassemble quelques adeptes, pour la plupart soudainement convertis. Après avoir bénéficié durant une dizaine d'années d'un quasi-consensus, la politique du « franc fort » apparaît désormais contestée.

Il faut bien sûr dévaluer une monnaie si sa parité apparaît surévaluée. A cet égard, ni l'observation des faits au travers de la compétitivité des produits français ni l'analyse, par l'examen des fondements de l'économie française, n'incitent à dévaluer le franc. C'est cette année que l'amélioration de la compétitivité des produits français a été la plus manifeste ; baisser leurs prix par une dévaluation apparait donc inutile.

Pour l'avenir, la dévaluation n'est pas plus souhaitable. Le schéma traditionnel en faveur de la dévaluation – une baisse de la parité améliore le solde extérieur et favorise la croissance en réduisant cette contrainte extérieure – est assez largement infirmé par les faits et par l'analyse. Depuis une vingtaine d'années, ce sont au contraire les pays à monnaie forte, c'est-à-dire se réévaluant – l'Allemagne en Europe, – qui ont dégagé les plus forts excédents extérieurs et par là mieux lutté contre le chômage.

Au plan financier, le schéma parfois invoqué d'une baisse des taux, donc d'une relance des investissements, doit aussi être critiqué. La France a longtemps fourni l'exemple d'un pays à monnaie plutot faible, ce qui l'a contrainte d'offrir aux placements internationaux une importante « prime de risque » compensatrice. Les taux étaient traditionnellement en France au moins 2 points au-dessus des taux allemands. Depuis le milieu des années 80, avec le maintien du taux de change du franc, cette prime s'est réduite jusqu'à une quasi-disparition actuellement.

Là encore l'internationalisation des économies, en l'occurrence les mouvements de capitaux, explique les effets désormais largement pervers d'une dévaluation. Aujourd'hui les mouvements sont libres et 1 000 milliards de dollars circulent chaque jour sur les marchés des changes (à comparer avec les 300 milliards de francs de réserves de change de la Banque de France !) Il est pourtant indispensable d'attirer ces capitaux ou de les y maintenir quand ils avoisinent, comme c'est le cas en France quelque 800 milliards de francs. Cet apport considérable d'épargne, s'il venait à quitter les marchés français, nous obligerait à le compenser par une forte réduction de notre consommation intérieure.

Or, pour attirer ces capitaux, il faut soit des taux d'intérêt plus élevés que ses voisins, soit une réputation de « monnaie forte », qui ne laisse pas craindre une baisse de la valeur des placements au travers d'une dévaluation. L'objectif, souhaitable, de taux d'intérêt les plus faibles possible passe donc par un « franc fort ». Il est illusoire cependant d'imaginer pouvoir s'affranchir du niveau des taux des autres monnaies fortes dans une économie ouverte.

Aux illusionnistes qui pensent avoir découvert la stratégie de la facilité pour s'affranchir d'un environnement international actuellement déprimé, il faut répondre fermement que le franc et les Français ont déja donné !

Nicolas Resseguier
cadre de direction de banque

A SIGNALER

GUIDE DU VOYAGEUR PERDU DANS LE DÉDALE DES RELATIONS HUMAINES
de Jacques Malarewicz, ESF, 142 pages, 125 F.

L'EUROPE DES DOUZE ET LES AUTRES
sous la direction de Sophie Mappa. Karthala, 366 pages, 140 F.

TOUS CLIENTS. LA NOUVELLE ORGANISATION DES ENTREPRISES PERFORMANTES
de Richard Schonberger, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Stéphane Carn, Dunod, 434 pages, 265 F.

CONJONCTURE

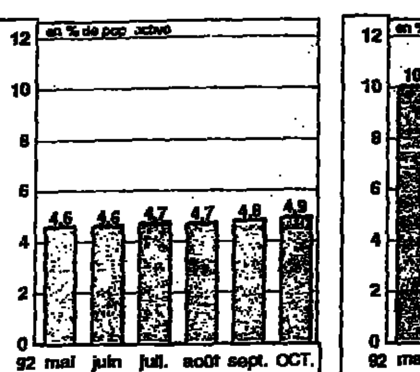
INDICATEUR ● L'emploi

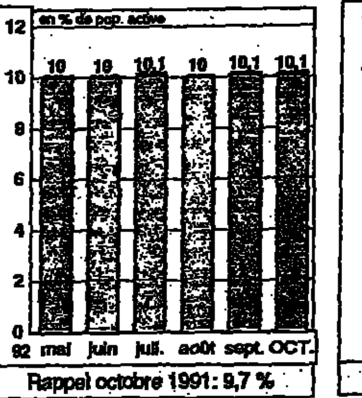
La barre des 10 %

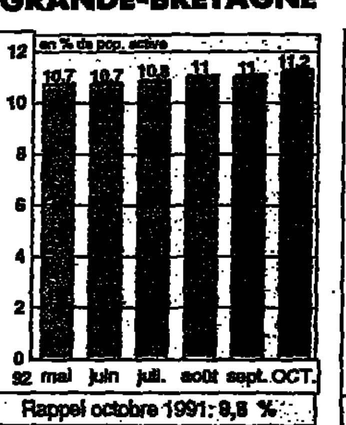
LES « dégraissages » reprennent de plus belle en Europe. Le rythme des pertes d'emplois s'accélère et le taux de chômage s'aggrave un peu partout. En moyenne, il atteint en octobre 9,8 % de la population active européenne, au lieu de 9 % un an plus tôt. Jusqu'où peut aller cette dérive ? Les enquêtes auprès des industriels sont unanimes : de nouvelles baisses de l'emploi importantes sont à prévoir au cours des prochains mois. Mais ces sondages n'informent que sur la situation à court terme. Dès lors, on est tenté de scruter les expériences du passé en matière d'emploi. Il en ressort au moins deux constats :

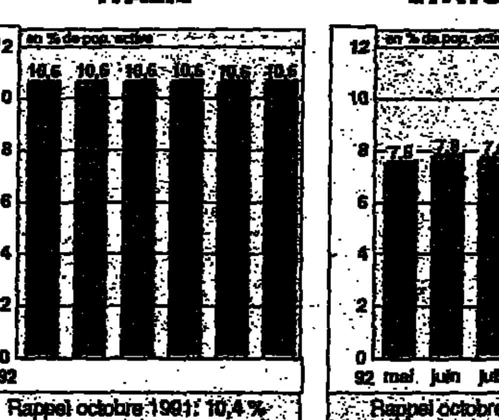
– 1. L'emploi est une variable retardée de l'activité. Ainsi, alors que les restrictions d'effectifs interviennent souvent avec quelques mois de décalage par rapport au repli des productions, le retour des embauches se manifeste-t-il, de la même manière, avec retard, l'estimation des besoins à moyen terme déterminant la vigueur du mouvement de reprise.

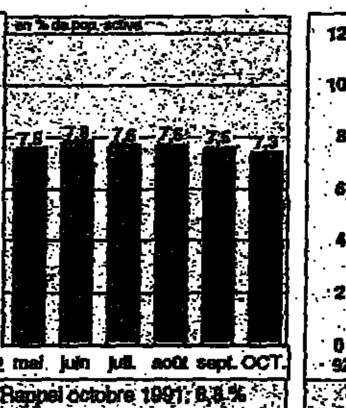
– 2. Ces décalages commandent l'essentiel du cycle de productivité autour duquel « s'enroule » la conjoncture. Parce qu'il arrive un moment où les baisses d'effectifs sont plus rapides que celles de la production, la productivité s'améliore, les trésoreries se redressent et les perspectives se dégagent peu à peu. Ce processus, qui demande plusieurs mois ou plusieurs trimestres, s'avère un préalable indispensable à une reprise durable de l'activité permettant, à terme, une hausse de l'emploi. Or à l'exception de la Grande-Bretagne, les gains de productivité sont encore nuls, voire négatifs, dans la Communauté européenne. En l'absence d'une amélioration des perspectives de production, c'est donc à des baisses supplémentaires d'effectifs qu'il faut s'attendre au cours de la majeure partie de 1993 dans les pays d'Europe continentale.

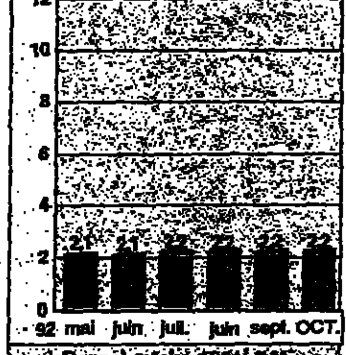













Taux de chômage en pourcentage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon : sources nationales).

PAYS ● La France

Incertitudes pour 1993

La crise que traverse le système monétaire européen depuis la mi-septembre semble avoir effacé, en l'espace de quelques semaines, les avantages progressivement acquis grâce à la stratégie dite de « désinflation compétitive » adoptée par notre pays depuis plusieurs années. En effet, les fortes dévaluations de nombreuses devises – livre, lire, peseta, escudo, couronne suédoise – se traduisent par une dégradation brutale de notre compétitivité-prix, qui pèsera inévitablement sur nos exportations en volume en 1993. Après des gains substantiels de parts de marché en Europe de la mi-1991 à la mi-1992, c'est à des pertes qu'il faut maintenant s'attendre.

Le concept de « désinflation compétitive », apparu vers le milieu des années 80, s'est affirmé à partir de 1988. L'idée combine un change « fort » et une grande maîtrise des coûts, des coûts salariaux en particulier : le rythme d'inflation étant plus bas en France que chez nos partenaires, il devait être possible de gagner de la compétitivité même avec une parité élevée. Il s'agit au fond, suivant le pays auquel on se compare, « de faire moins de bêtises » ou « d'être plus vertueux » que les autres.

Du début 1987 à septembre dernier, deux éléments particuliers ont de fait permis à ce schéma de prendre corps : le mode de fonctionnement, qui s'est révélé intenable, du SME ; et les modalités de la réunification allemande.

Sur cette période, les gouvernements des pays européens connaissant les rythmes de hausse des prix les plus rapides ont voulu utiliser la crédibilité du mécanisme de change du SME pour asseoir leur politique de lutte contre l'inflation. Dans ces conditions, un seul ajustement des taux pivots, au demeurant mineur, a pris place début 1990, lorsque la lire a rejoint les marges normales de fluctuations de 2,25 % autour de son taux pivot (au lieu des marges élargies de 6 %). Il s'en est ensuivi une dégradation marquée de la compétitivité-prix des produits italiens, britanniques et espagnols, dont les exportateurs français ont largement profité, et qui explique dans une large mesure l'amélioration de notre solde commercial à la fin de 1991 et au début de 1992.

Cette situation était naturellement de plus en plus fragile ; à terme, une dévaluation sensible de la livre, de la lire et de la peseta vis-à-vis du deutschemark et du franc apparaissait inévitable, comme le montraient bien les niveaux élevés de taux d'intérêt à long terme sur ces trois monnaies. Ces dévaluations sont, dans une certaine mesure, un retour à la case départ, permettant d'effacer, et au-delà pour la livre et la lire, les surévaluations peu à peu accumulées pendant la période où ces pays faisaient « plus de bêtises » que nous en termes d'inflation, sans que les mouvements de change ne jouent un rôle correcteur. Mais, ces fortes dévaluations, bénéfiques dans l'immédiat en termes de compétitivité-prix pour nos partenaires, sont pour eux génératrices d'inflation importée.

En Allemagne, le financement par l'emprunt d'une réunification beaucoup plus coûteuse que prévu a induit des tensions sur les marchés du travail et des biens et une accélération marquée de l'inflation. Les tendances à l'œuvre – hausse des prix sur douze mois de 2,4 % en France et de 3,7 % en Allemagne en octobre, – laissent attendre le maintien d'un écart d'inflation favorable à notre pays en 1993. Aussi la compétitivité-prix des produits français par rapport aux produits allemands tend à s'améliorer pour s'établir à un niveau voisin de celui, favorable, du début de 1987.

Si donc la « désinflation compétitive » continue de jouer en notre faveur vis-à-vis de l'Allemagne, le concept semble avoir montré ses limites vis-à-vis des monnaies européennes les plus inflationnistes. Il est clair que la compétitivité-prix des produits français ne pouvait indéfiniment s'améliorer, qui plus est de façon substantielle, au détriment de certains partenaires européens.

Alors que la croissance de 2 % réalisée en moyenne en 1992 est imputable à hauteur de 1,2 % à nos échanges extérieurs, cette contribution sera, du fait de la dégradation de notre compétitivité en Europe ainsi que du fléchissement de la demande, en Allemagne notamment, au mieux nulle en 1993. Les facteurs négatifs jouant en Europe ne pourront en effet être pleinement contrebalancés par les évolutions positives attendues aux Etats-Unis : accélération de la croissance, et amélioration de notre compétitivité, due à la remontée prévisible du dollar, déjà passé de son point bas de 4,80 francs de l'été dernier à 5,40 francs. C'est bien d'une accélération en cours d'année de la demande intérieure que dépendra notre croissance.

La politique de change – dite de « franc fort » – du gouvernement, qui a pour objectif central le maintien du taux pivot de 3,35386 francs pour 1 deutschemark, conserve cependant sa pleine justification. Elle garantit la stabilité des prix. Conjointement elle doit permettre à terme la réduction de l'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne. Cet écart s'élargit dès que des pressions sur notre monnaie se font jour ou que la pérennité de la politique de « franc fort » semble moins assurée. Or ce sont les taux longs qui jouent principalement dans les décisions d'investissement des entreprises et d'acquisition de logement par les ménages. Il est à cet égard instructif de noter que, début décembre, le taux des obligations d'Etat à dix ans était sensiblement inférieur en France (8,3 %) à ce qu'il était au Royaume-Uni (8,7 %) et, plus encore, en Italie (13,6 %) et en Espagne (12,8 %). En particulier, si le Royaume-Uni bénéficie maintenant de taux à court terme ramenés à 7 %, soit de 2 à 3 points de moins qu'en France, les taux à long terme y sont cependant toujours plus élevés que dans notre pays, reflétant des craintes inflationnistes à moyen terme.

A quelques mois maintenant d'une détente probable des taux d'intérêt à court terme en Allemagne, qui allégera les contraintes pesant sur notre politique monétaire, c'est bien du renforcement de la crédibilité dans le temps de notre politique de stabilité du franc vis-à-vis du deutschemark que nous avons besoin.

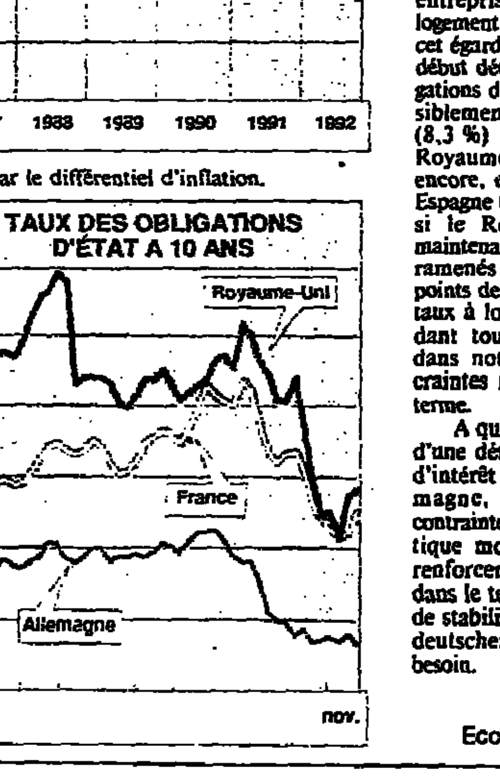
Hervé Monet
Economiste d'entreprise

TAUX DE CHANGE RÉEL DU DEUTSCHEMARK CONTRE FRANC
Base 100 en janvier 1987

TAUX DE CHANGE RÉEL LIVRE CONTRE FRANC
Base 100 en janvier 1987
08 octobre 1990 Entrée de la livre dans le mécanisme de change du SME

Taux de change réel = taux de change nominal corrigé par le différentiel d'inflation.

TAUX DE CHANGE RÉEL LIRE CONTRE FRANC
Base 100 en janvier 1987



SECTEUR ● La charcuterie

Tranche de morosité

POUR la charcuterie-salaison, 1992 restera une année très maussade, tant en volume de production qu'en chiffre d'affaires ou en bénéfices. Ce secteur devrait enregistrer une stagnation, voire une légère baisse, alors qu'il progressait jusque-là de 3 % à 4 % par an. En trois années, la production globale a augmenté régulièrement, passant de 865 367 tonnes en 1989 à 929 743 tonnes l'an dernier ; mais, au cours des dix derniers mois, la crise économique a modifié le comportement des consommateurs, qui, les statistiques le montrent clairement, se tournent maintenant vers des produits moins chers.

Ainsi, pour la première fois, les ventes de jambon stagnent alors que celles d'épaule cuite, moins coûteuse, progressent fortement. Selon le baromètre de la Fédération française des industries charcutières (FIC), établi à partir des ventes de quarante-huit entreprises, le tonnage de jambon cuit est demeuré quasi stable au cours des dix derniers mois de 1992 (+ 0,25 %) alors que l'épaule a gagné plus de 10 %. Pâtissent aussi de la conjoncture les pâtés (– 2 %) et les saucisses (– 2,5 %), tandis que les saucissons secs et les plats cuisinés frais continuent de progresser de près de 4 %, comme, dans une moindre mesure, la poitrine fumée et les lardons (+1,5 %) – marchés au tonnage beaucoup plus modeste que celui du jambon.

Confrontés cette année à une hausse des prix des matières premières durant tout le premier semestre et à ce transfert de la consommation vers des produits dits « de base », les industriels ont vu leurs marges se réduire. Les marques nationales sont tombées de 55 % du marché de la charcuterie en 1989 à 32 % cette année, alors que celles des distributeurs, moins chères, ont atteint 32 % en 1991 (et cette année) contre 23 % en 1989, et que les produits d'appel, dits « premiers prix », ont fait un bond, passant de 20 % à 34 % en trois ans.

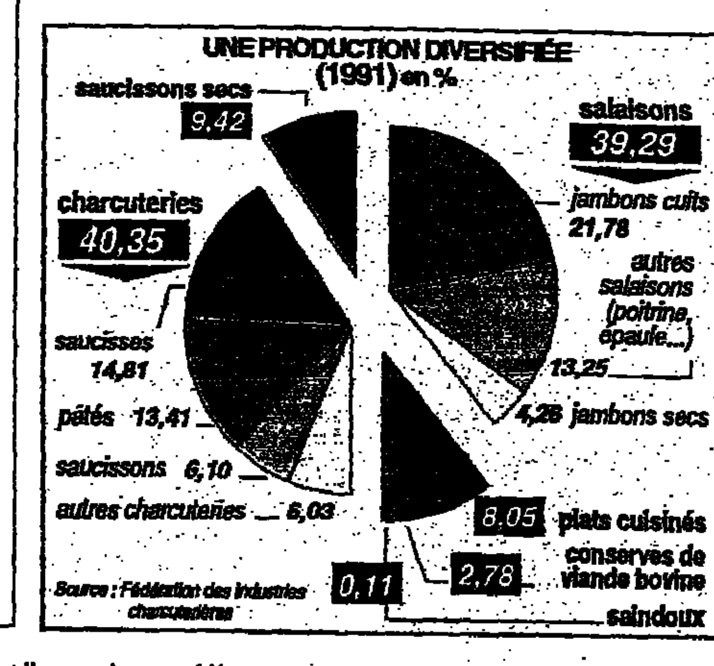
Conscients de cette évolution, beaucoup de producteurs sont désormais présents sur les deux marchés, même si celui qui progresse reste beaucoup moins profitable que l'autre. Ainsi, l'an dernier, Paul Prédault a acquis Germanaud, un spécialiste du jambon préemballé vendu en libre-service. Même les distributeurs s'y intéressent : Intermarché a repris successivement deux entreprises fabriquant du pâté ou du jambon, Onno en 1991, puis, cette année, Rannou.

Dans ce contexte de rentabilité décroissante, la restructuration de la profession, qui compte parmi ses 400 entreprises des artisans comme de grands groupes (Reybier, Fleury Michon, Géo, IFM (Bongrain), Herta et Paul Prédault), amorcée depuis plusieurs années, devrait donc continuer et peut-être s'accélérer. Les rachats continuent, et chacun tente de se spécialiser sur quelques familles de produits pour y acquérir une position dominante.

La plus spectaculaire acquisition restera celle d'Olida par Fleury Michon en mars dernier. La firme vendéenne a fait un pari : absorber une société de même taille (1,6 milliard de chiffre d'affaires), en grande difficulté. Cette reprise lui permet surtout de conforter ses parts de marché sur deux secteurs rentables : le saucisson et la charcuterie préemballée. Dans le premier, avec le Cochonou d'Olida (13 % du marché), elle se hisse à plus de 20 % du marché. Elle talonne le Justin Bridou de Reybier (22 %). Dans la charcuterie préemballée, doublant sa part, elle arrive aussi au deuxième rang, avec 14 %, mais loin encore derrière Herta, filiale de Nestlé (22 %).

« Nous ne souffrons pas plus que les autres secteurs, note Hubert Foucault, président de Géo. *Mais les affaires moyennes et peu spécialisées ont des difficultés. »* Dans ce contexte morose, il enregistre avec satisfaction un succès de sa firme : *« Nous venons de signer un contrat de cinq ans pour vendre des saucisses... en Allemagne. Je n'aurais jamais cru que j'y parviendrais ».*

Dominique Gallois



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde* et l'agence de presse Idé.